

Mythology Photography Fiction Fish
Christianity Art Cooking Essays
Buddhism Freemasonry Medicine Biol
Music Ancient Egypt Evolution
Carpentry Physics Dance Geology
Mathematics Fitness Shakespeare
Finance Marketing Confidence
Immortality Biographies Poetry
Psychology Witchcraft Electronics
Chemistry History Law Accounting
Philosophy Anthropology Alchemy Dra
Quantum Mechanics Atheism Sexu
Personal Health Ancient History Crimi
Ergonomics Shipbuilding Sport
Paleontology Archaeology
Metaphysics Investment Archaeology

Forgotten Books

— www.forgottenbooks.com —

Copyright © 2016 FB &c Ltd.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, distributed, or transmitted in any form or by any means, including photocopying, recording, or other electronic or mechanical methods, without the prior written permission of the publisher, except in the case of brief quotations embodied in critical reviews and certain other noncommercial uses permitted by copyright law.

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

REVUE
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU MAINE

TOME CINQUANTIÈME

ANNÉE 1901. — SECOND SEMESTRE



AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE, 11,
AU MANS.

MAMERS

G. FLEURY & A. DANGIN

IMPRIMEURS

Place des Grouas.

LE MANS

A. DE SAINT-DENIS

LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue St-Jacques.

1901

LE CARRELAGÉ

DE L'ABBAYE

DE

SAINT-MAUR DE GLANFEUIL

D'APRÈS LES PAVÉS RETROUVÉS DANS
LES FOUILLES RÉCENTES

En 1898 et 1899, le R. P. Camille de la Croix entreprit à l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil des fouilles considérables dans le but de retrouver, sous le sol du monastère, les vestiges de monuments décrits par des textes anciens. Le résultat de ces fouilles a été publié par leur auteur lui-même dans un remarquable mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1).

Au cours des terrassements nécessités par ces recherches, beaucoup de débris céramiques avaient été mis au jour et recueillis avec soin par le savant religieux. Il s'était rencontré notamment une variété des plus intéressantes de pavés décorés et de pavés unis du Moyen-âge.

Le bruit des découvertes du R. P. Camille de la Croix m'ayant attiré sur les bords de la Loire, j'eus l'occasion, peu

(1) *Fouilles archéologiques de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil (Maine-et-Loire)*. Paris, Picard, 1899, in-4° (Premier fascicule des *Mélanges archéologiques* du R. P. C. de la Croix.)

de temps après ces découvertes, de visiter la plus ancienne des abbayes bénédictines de France, et d'être présenté à l'éminent archéologue. Certes je ne prévoyais pas l'honneur qui m'attendait.

A ma grande surprise, le R. P. de la Croix me parla de certain travail sur le carrelage de l'abbaye de Champagne paru dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, signé de mon nom, et me demanda un article semblable sur les pavés trouvés à Glanfeuil (1). Au premier abord, j'aurais voulu refuser. Donner une suite aux travaux du P. de la Croix devait paraître trop téméraire de la part d'un modeste chercheur. Le P. de la Croix, cependant, insista en termes si réconfortants et si bienveillants qu'en dépit de mes premières hésitations je me laissai convaincre.

Si donc cet article voit le jour et présente quelque intérêt, ce n'est guère à son auteur qu'il faut en attribuer le mérite. J'ai résumé simplement les conversations de cette cellule de Glanfeuil où le R. P. de la Croix reconstituait, avec tant d'expérience et d'érudition, les plans de l'habitation primitive de Saint-Maur, et quand j'ai cru pouvoir émettre une opinion personnelle, ce n'est qu'après avoir contrôlé mes dires à l'aide des ouvrages les plus autorisés.

Le carrelage que j'ai étudié dans cette *Revue* en 1898, et qui avait appartenu au chœur de l'église abbatiale de Champagne, était (pour la plus grande partie des fragments arrivés jusqu'à nous) d'une ornementation dans l'esprit du XII^e siècle. Il se composait exclusivement de pavés assez

(1) *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XLIV (1898), p. 26. L'article de M. Chappée sur le carrelage de l'abbaye de Champagne ayant été justement remarqué et cité notamment dans une intéressante discussion au Congrès des Sociétés savantes à Toulouse en 1899, la rédaction de la *Revue* n'a pas hésité à accueillir avec empressement cette nouvelle étude sur le carrelage de Saint-Maur qui en forme le complément immédiat, tout en entraînant exceptionnellement le lecteur à quelques lieues au-delà des frontières du Maine, sur le territoire de nos voisins et amis de l'Anjou. *Note de la Rédaction.*

petits, unis, de couleurs différentes, assemblés de manière à former des dessins. Évidemment les artistes du XII^e siècle, imbus des traditions antiques, cherchaient à rendre l'effet des mosaïques romaines des bas temps dont ils possédaient encore de nombreux exemples. N'ayant pas de marbres à leur disposition, ils les imitaient au moyen de l'émail dont ils revêtaient leurs carreaux (1).

Le carrelage de Saint-Maur de Glanfeuil était conçu dans un tout autre esprit. Au lieu d'une mosaïque de pavés unis comme à Champagne, on y trouve des pavés décorés, plus simples comme forme, plus chauds comme couleur, peu de pavés noirs ; signe particulier, tous les pavés très usés. Les motifs de décor sont du XIII^e siècle et du commencement du XIV^e.

Il s'est passé, du reste, pour les carrelages ce qui a eu lieu pour nombre d'industries. En devenant plus habiles au point de vue artistique, les fabricants déclinerent au point de vue technique et livrèrent des produits de moindre qualité. Dans tous les arts et industries qui se rattachent à l'architecture, le XII^e siècle a sur le XIII^e une grande supériorité d'exécution. Tout dénote un soin que le siècle suivant, préoccupé de ses grandes conceptions, abandonna bientôt.

Encore n'employait-on, à cette date, le carrelage en terre émaillée que dans les chœurs, les chapelles où les salles qui n'étaient pas faites pour recevoir un grand concours de peuple, car l'émail s'enlevait assez facilement par le frottement des chaussures.

Au XIII^e siècle, c'est le rouge qui domine — Saint-Maur en est une preuve de plus — tandis qu'au XII^e siècle, le noir et le vert jouent le principal rôle comme à Champagne.

Pourtant il semble qu'à Glanfeuil, nous soyons en présence de certains pavés antérieurs au XIII^e siècle, rester

(1) Voir Viollet le Duc, *Dictionnaire d'architecture*.

sans doute de l'église aujourd'hui en ruines. Je citerai comme exemple l'un des pavés ci-après décrits : il est rectangulaire, de couleur *vert jaspé*. N'est-ce pas là un de ces pavés du genre mentionné par Percier dans ses croquis faits en 1797, et par Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'architecture*, pavés du XII^e siècle provenant des carrelages de l'église de Saint-Denis ?

J'ai dit plus haut que les carrelages du XIII^e siècle différaient de ceux du XII^e, non-seulement par l'harmonie des tons, mais aussi par le mode de fabrication. En cela comme en toutes choses, le XIII^e siècle rompait franchement avec les traditions. Au lieu de composer les dessins des carrelages au moyen de pièces assemblées de forme variées, il adopta un système de carreaux, ordinairement carrés, ornés au moyen d'incrustation de terre de couleurs différentes ; le noir vert devenant rare pour réapparaître au XIV^e siècle.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier qu'à partir du XII^e siècle le sol des églises, et surtout le chœur, servait de sépulture, et qu'étant ainsi bouleversé sans cesse, puis recouvert de dalles funéraires, il n'était pas possible d'y maintenir un dessin général, composé de petites pièces de terre cuite. Au contraire, le système des bandes en pavés carrés permettait de remanier aisément et aussi fréquemment qu'on le voulait les carrelages modifiés par la pose des pierres tombales.

Les défauts de pose étaient fréquents, les artistes du Moyen-Age n'étant pas pénétrés du besoin de symétrie puérile qui fait loi aujourd'hui.

On peut remarquer en outre, qu'à Saint-Maur, le carrelage du chœur avait dû être remanié bien des fois, puisque le sol renfermait des sépultures dont une au moins était une sépulture d'abbé.

Je passe maintenant à la description de chacun des pavés trouvés à Glanfeuil.

Je me suis attaché à faire cette description aussi exacte que possible, tant pour les couleurs que pour les dimensions. Ces détails ont leur importance pour l'architecte ou le céramiste désireux d'en tirer parti, et il s'en rencontre encore heureusement.

Les figures numérotées représentent les pavés de Glanfeuil à une échelle un peu réduite, au 20/100 environ des originaux ; le lecteur prévenu pourra aisément y suppléer puisque les vraies grandeurs sont indiquées. A cette réduction, il est vrai, les reproductions ont gagné en netteté.

N^o 1. — Pavé en forme d'écu fleurdelisé ; les fleurs de lis sont placées 3, 2 et 1.

Composition : terre cuite rouge, terre blanche remplissant les creux et le tout recouvert d'un vernis jaune.

Les fleurs de lis se présentent donc en jaune citron sur fond rouge brique.

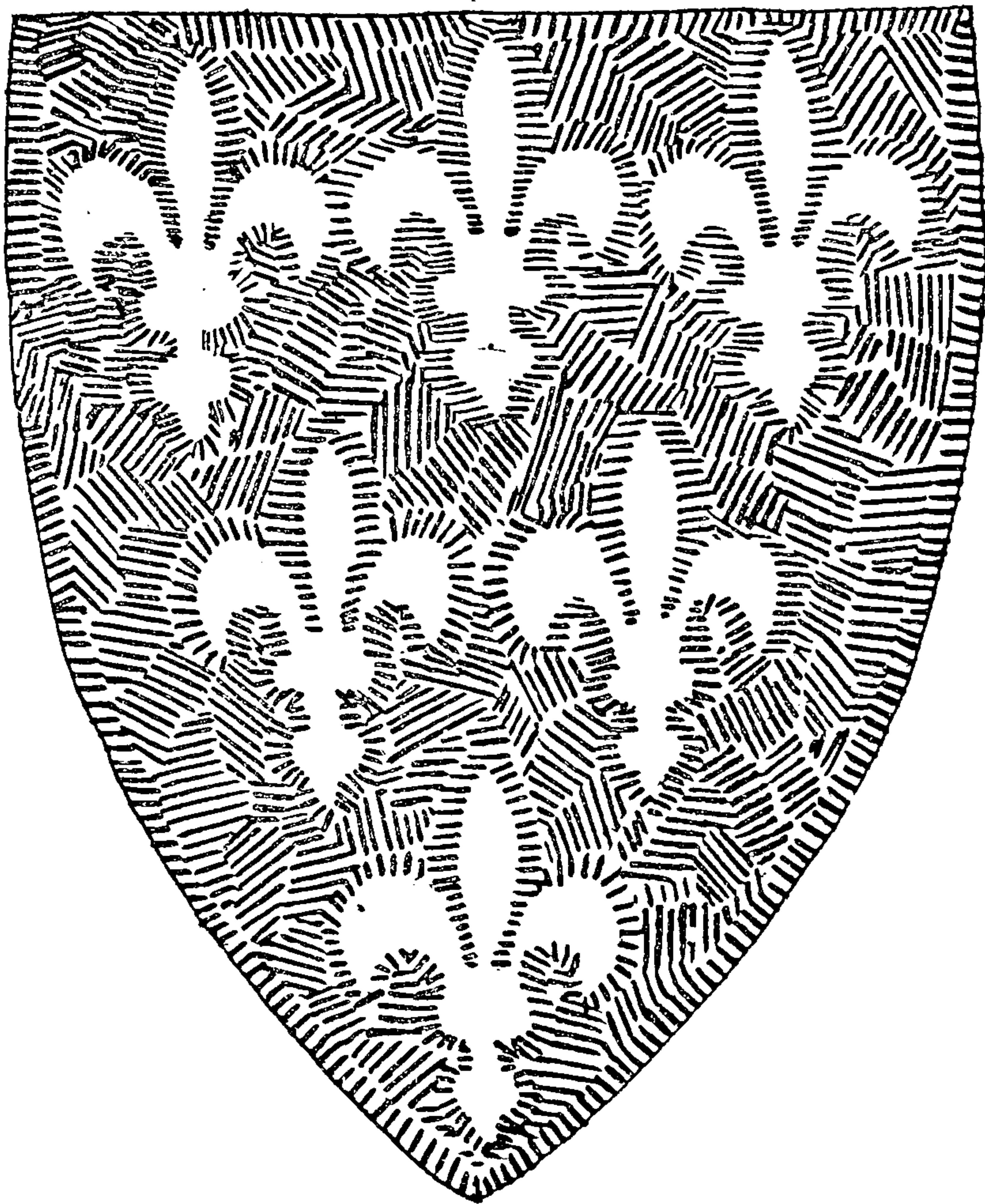
Tous les pavés de Glanfeuil sont d'ailleurs composés comme ce pavé, sauf indication contraire.

La hauteur dans l'axe est de 117 m/m, la largeur au sommet de l'écu est de 95 m/m.

Il rappelle par son décor les armes de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil dont le blason est chargé de sept fleurs de lis posées 3, 3 et 1. Je ne crois pas toutefois que l'intention du céramiste ait été de représenter ces armoiries, car ce pavé a été trouvé ailleurs, notamment à l'abbaye des Châtelliers (Deux-Sèvres).

Un seul exemplaire complet a été trouvé à Glanfeuil, un autre était un peu brisé. Par contre on a trouvé quatre demi pavés, la section se confondant avec l'axe de l'écu. Ils avaient été moulés ainsi pour pouvoir aisément carreler des surfaces rectangulaires.

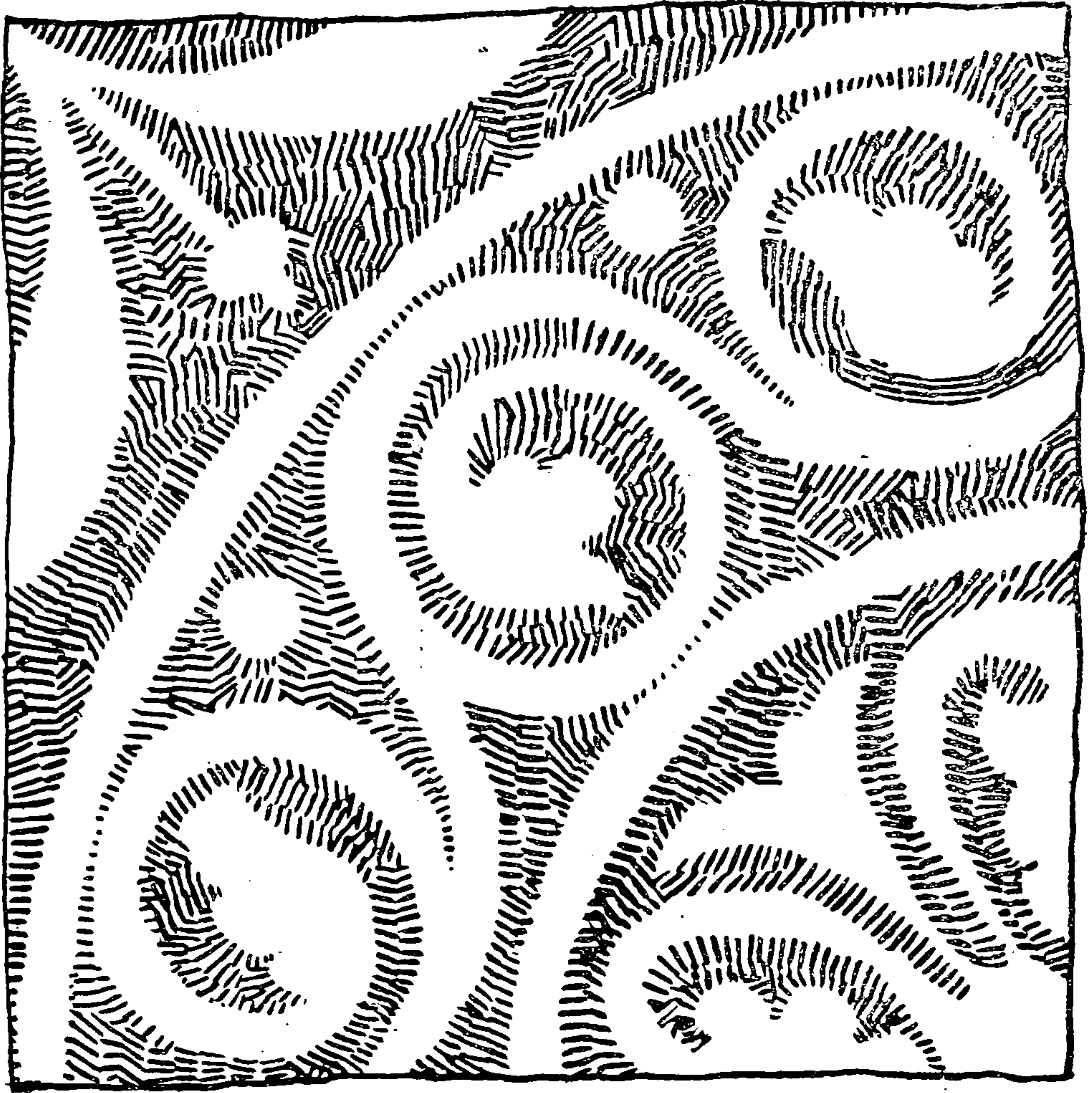
Ce pavé se voit d'autre part au musée Saint-Jean à Angers, sous le n° 2564, avec une hauteur de 140 m/m et une largeur de 110 m/m.



N° 1.

Il se trouvait aussi, comme nous venons de le dire, aux Châtelliers, mais Mgr Barbier de Montault, dans la publication qu'il en a faite, n'en a pas donné les cotes.

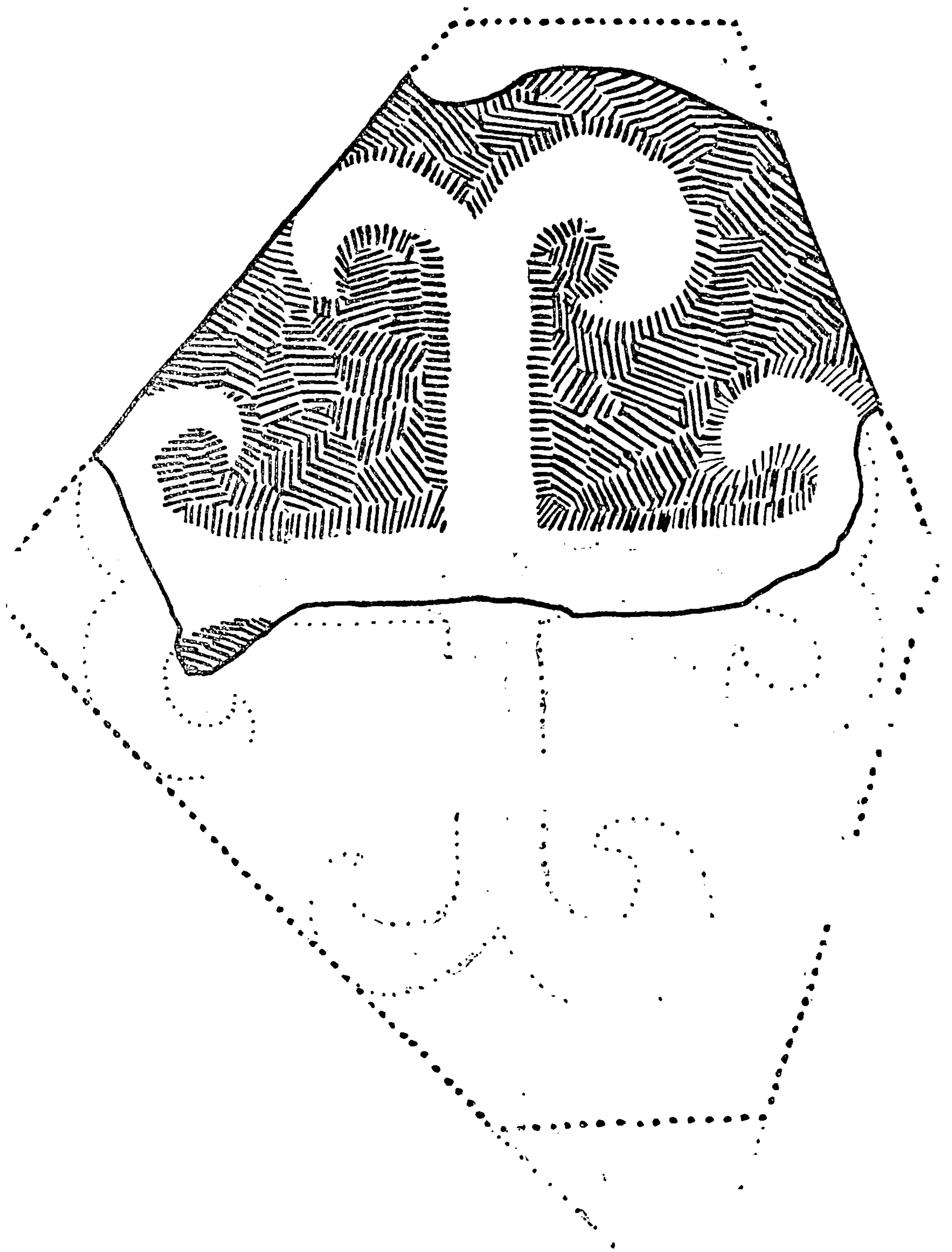
N° 2. — Pavé carré. Le dessin n'est complet qu'avec quatre pavés semblables juxtaposés. Même composition que le n° 1.^{er} Dimensions : 120 m/m de côté.



N° 2.

Ont été trouvés : un pavé entier de ce type, trois fragments et un pavé limité suivant la diagonale passant par l'axe du fleuron d'angle et le centre de l'ornement circulaire.

Pavé semblable au musée Saint-Jean à Angers ; aux Châtelliers ; dans la collection de M. d'Achon à Gennes.



N° 3. — Pavé très incomplet. Deux côtés seulement laissent voir les bords primitifs. Aucun des angles n'a été conservé. Je propose de lui attribuer la forme indiquée par le gros pointillé de la figure.

D'après cette reconstitution il aurait eu six pans, quatre grands et deux plus petits. Je n'incline pas à lui supposer quatre pans seulement, tel qu'on l'obtient en prolongeant les côtés suivant le petit pointillé. La forme ainsi obtenue serait disgracieuse et mal remplie d'ailleurs par la croix ancrée.

Composition : Ce pavé beaucoup plus mince que les autres est d'une composition toute différente. Il présente d'abord une couche de terre blanche, feuilletée, sur laquelle a été appliquée une couche de terre rouge. C'est cette deuxième couche de terre rouge qui porte le creux rempli de terre blanche, figurant la croix ancrée. Le tout enfin est recouvert d'un vernis jaune. On ne voit pas l'utilité de trois couches différentes; deux auraient suffi: une couche rouge portant imprimée en creux et remplie de terre blanche la croix ancrée.

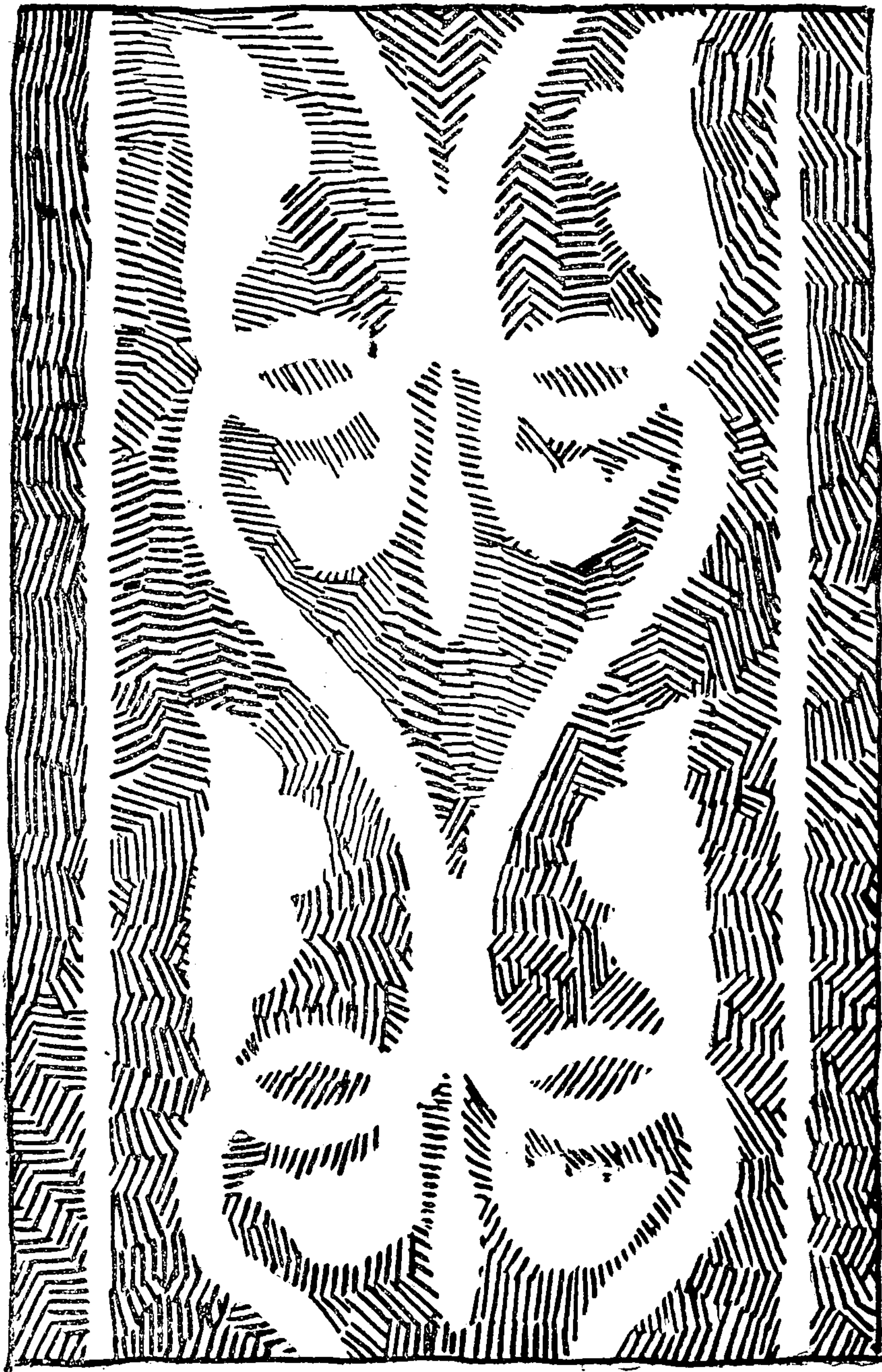
Ce pavé est peu usé, sa terre est fragile; il a dû servir de revêtement à l'intérieur. D'aspect général il est plus foncé que les autres pavés de Glanfeuil.

Dimensions : d'après la restitution que je propose il devrait avoir 140^{m/m} dans sa hauteur et 162^{m/m} dans sa largeur. Les deux petits pans coupés des extrémités auraient eu chacun 40^{m/m}.

Un seul exemplaire a été trouvé et je n'en connais d'autre nulle part ailleurs.

N° 4. — Pavé de bordure. Dessin complet en un seul pavé. Même composition que le n° 1.

Dimensions : hauteur 156 m/m ; largeur 101 m/m. Un seul

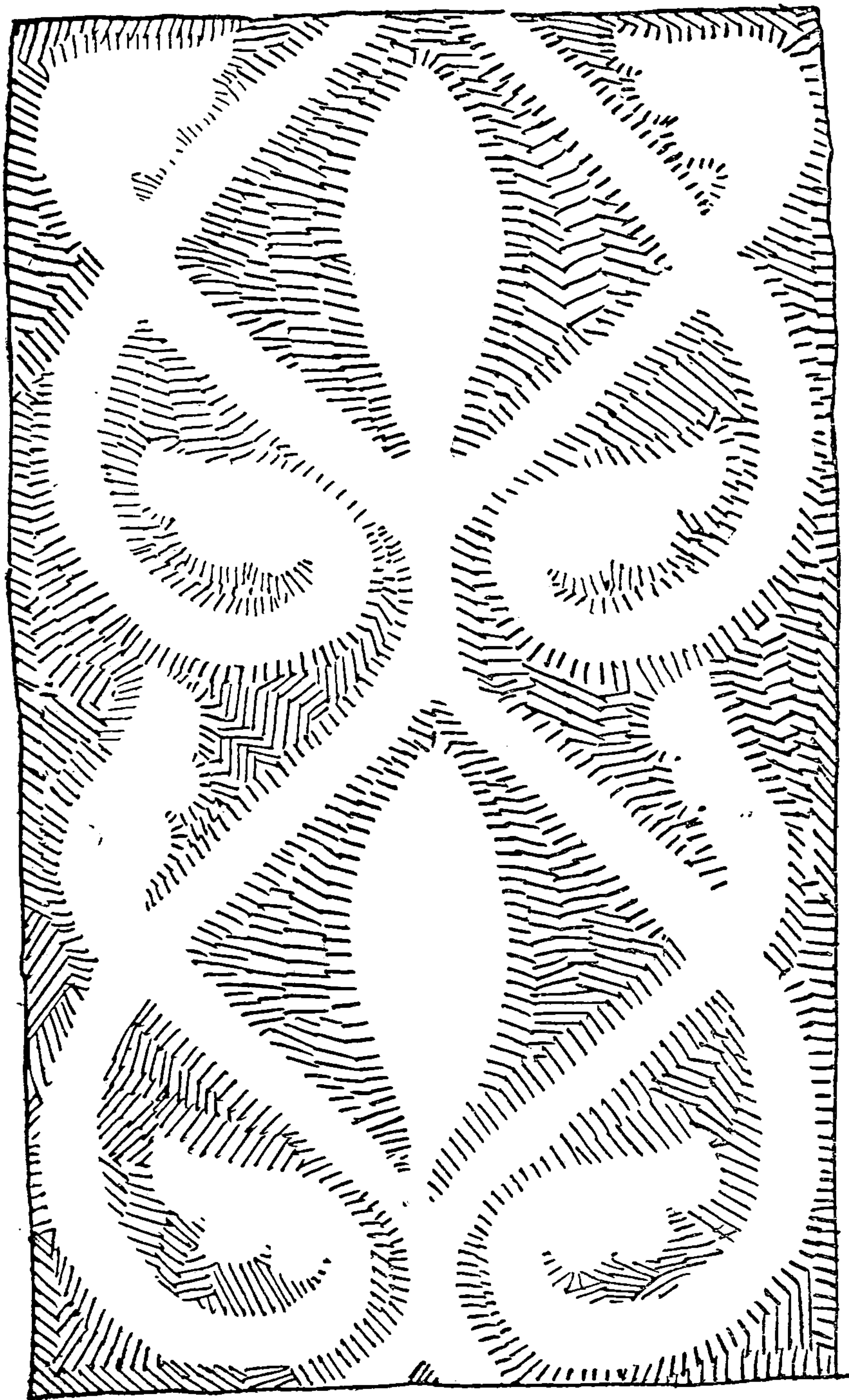


N° 4.

exemplaire a été retrouvé, très usé et rompu en deux.

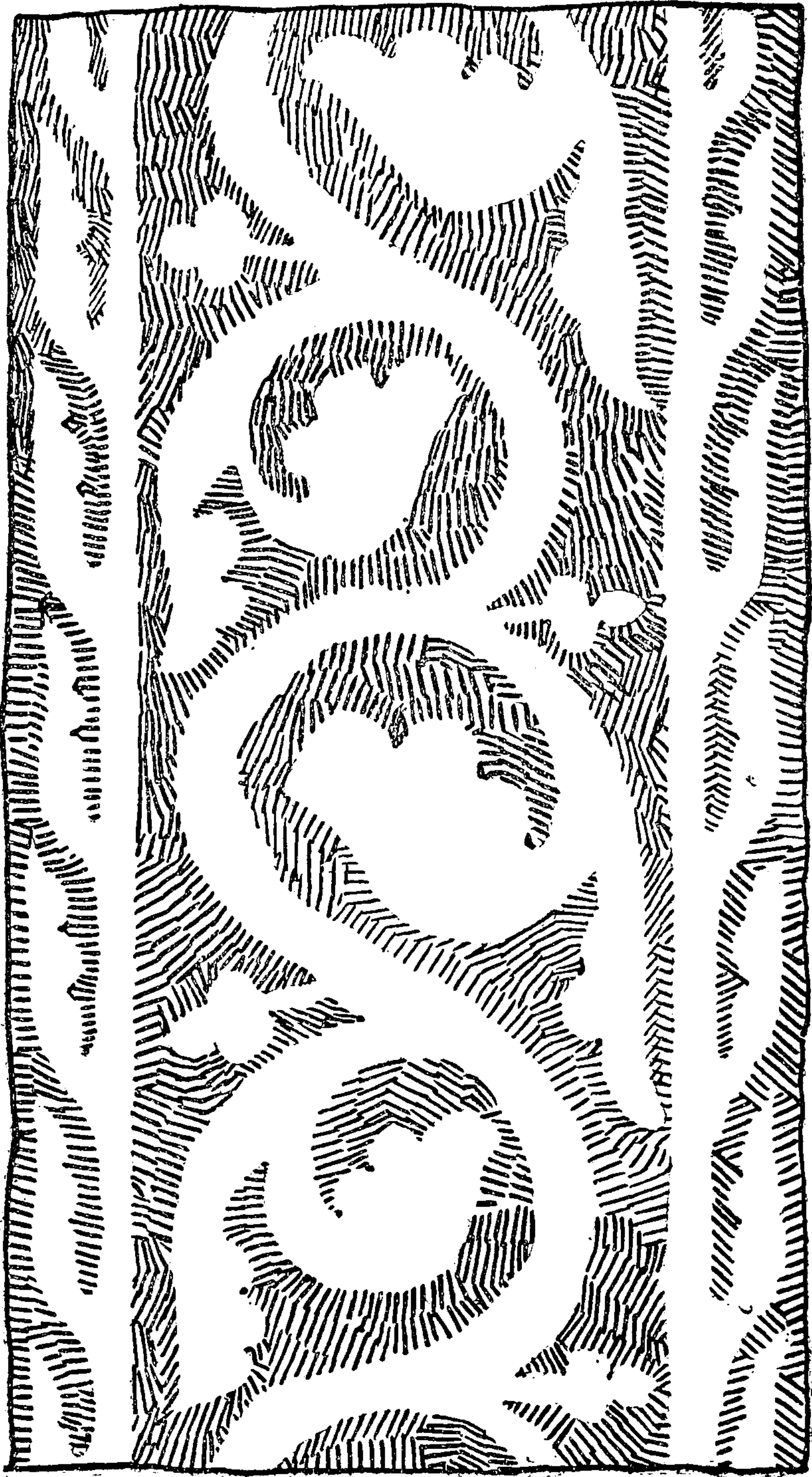
Le même au musée Saint-Jean d'Angers nos 2683 et 2684,

provenant de Saint-Pierre du Lac à Beaufort-en-Vallée
(Maine-et-Loire).



N° 5.

N° 5. — Pavé de bordure. Dessin complet en un seul
pavé. Même composition que le n° 1.



N° 6.

Le seul exemplaire retrouvé est brisé : il est naturel de penser qu'il portait deux fois le même motif ou deux motifs



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

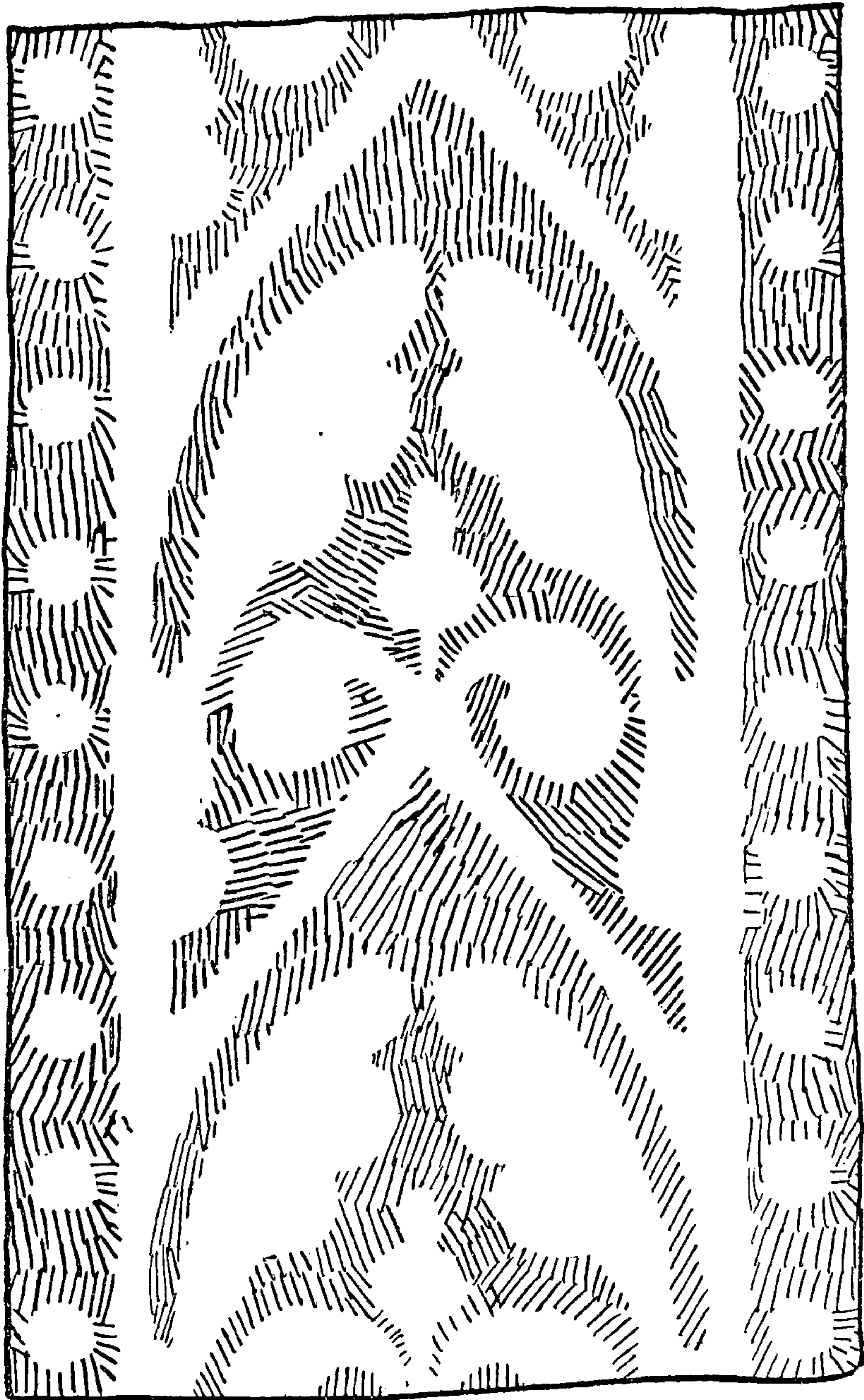
Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

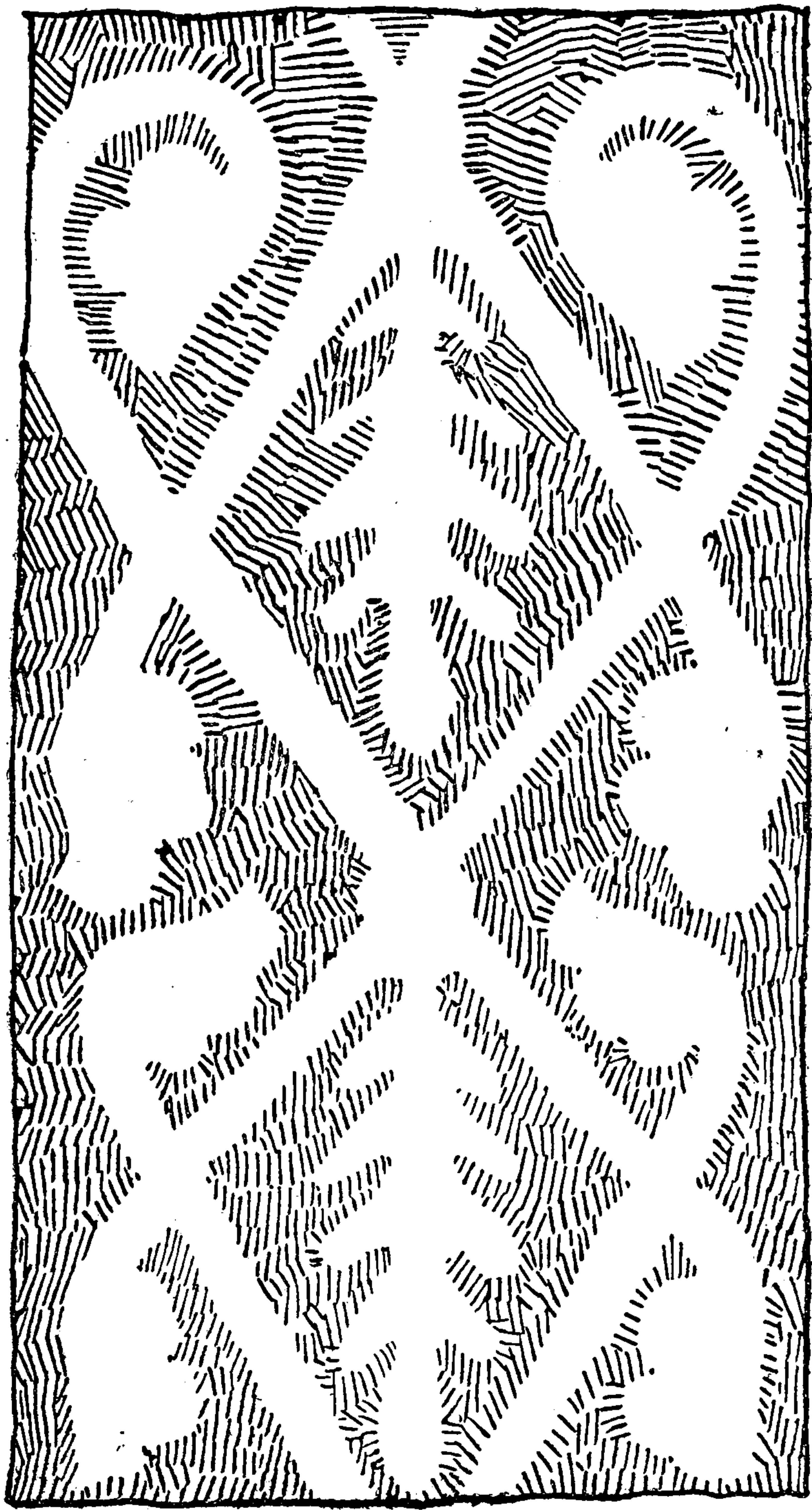
*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

peu différents. Il aurait alors eu les dimensions suivantes :
largeur 102 m/m ; hauteur 173 m/m.



N° 8.

Le même au musée Saint-Jean, n° 2626, provenant de
Saint-Pierre du Lac, à Beaufort-en-Vallée.

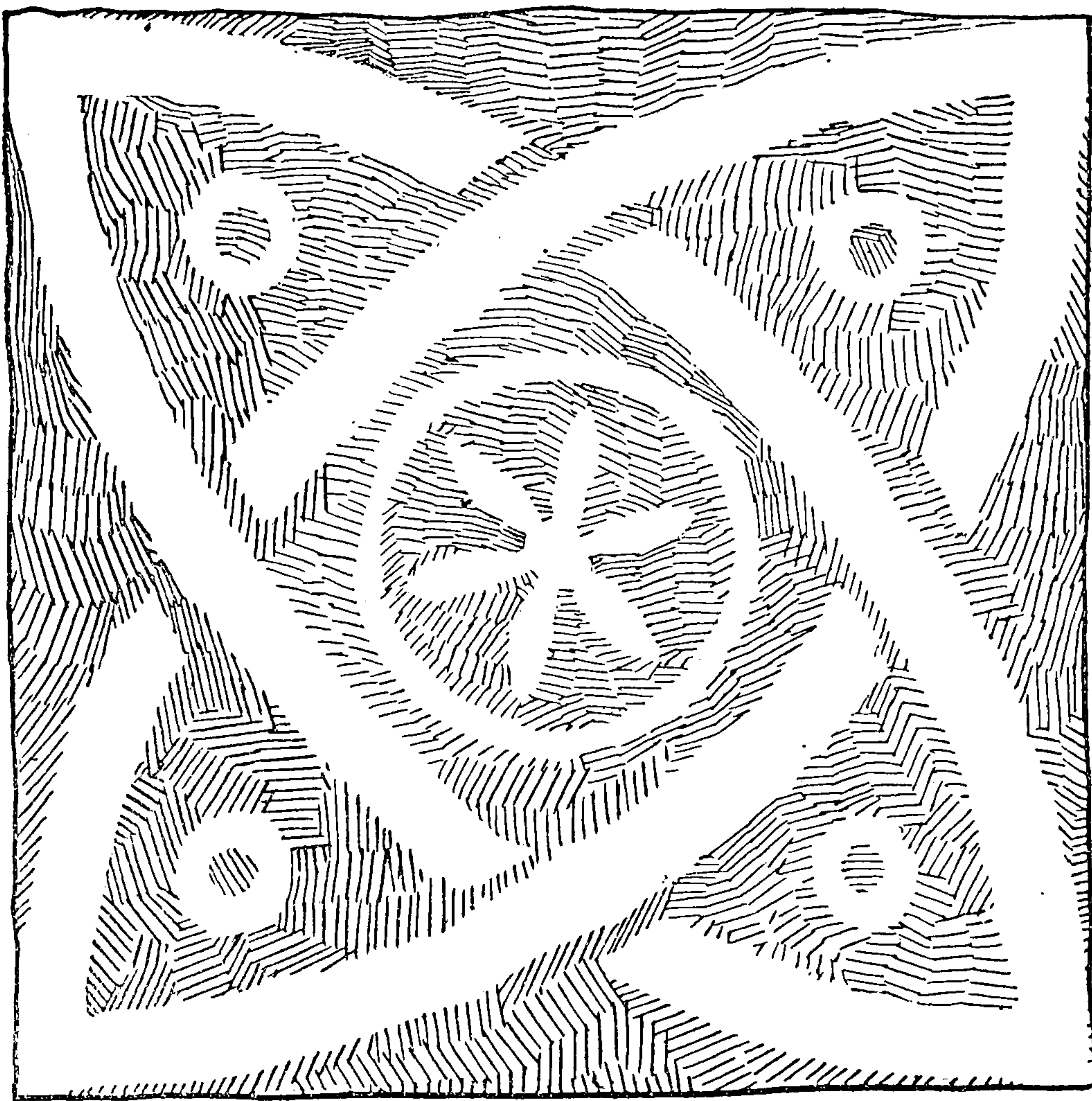


N° 9.

N° 6. — Pavé de bordure. Dessin complet en un seul pavé.
Même composition que le n° 1.

Dimensions : hauteur 175 m/m ; largeur 95 m/m.

Le même, collection de M. d'Achon à Genes (Maine-et-Loire).



N° 10.

N° 7. — Pavé de bordure, dessin complet en un seul pavé.
Même composition que le n° 1.

Dimensions : hauteur 187 m/m 8 ; largeur 94 m/m.

Ont été retrouvés deux grands fragments de deux exemplaires différents très bien conservés, l'émail intact.

N° 8. — Pavé de bordure, le dessin est complet avec un seul pavé. Même composition que le n° 1.

Dimensions : hauteur 155 m/m ; largeur 97 m/m.

Le même au musée Saint-Jean, n° 2627, provenant de Saint-Pierre du Lac, et dans la collection de M. d'Achon.

N° 9. — Pavé de bordure, le dessin complet avec un seul pavé. Même composition que le n° 1.

Dimensions : hauteur 172 m/m ; largeur 94 m/m.

Ont été retrouvés un seul exemplaire presque entier en plusieurs fragments et quelques autres petits fragments, le tout très usé.

Le même au musée Saint-Jean, n° 2616, provenant de Doué-la-Fontaine ; n° 2617, provenant de Saint-Pierre du Lac ; n° 2625, provenant de Saint-Michel d'Angers. Se trouve aussi dans la collection de M. d'Achon.

N° 10. — Pavé carré, dessin complet en un seul pavé. Même composition que le n° 1.

Dimensions : 120 m/m de côté.

Ont été retrouvés deux exemplaires complets, deux moitiés et plusieurs fragments, le tout très usé.

Le même au musée Saint-Jean sans indication de provenance, et chez M. le curé de Grézillé, provenant de l'ancienne église de Grézillé.

N° 11. — Pavé carré, dessin complet en un seul pavé.

Même composition que le n° 1.

Dimensions : longueur du côté 120 m/m.

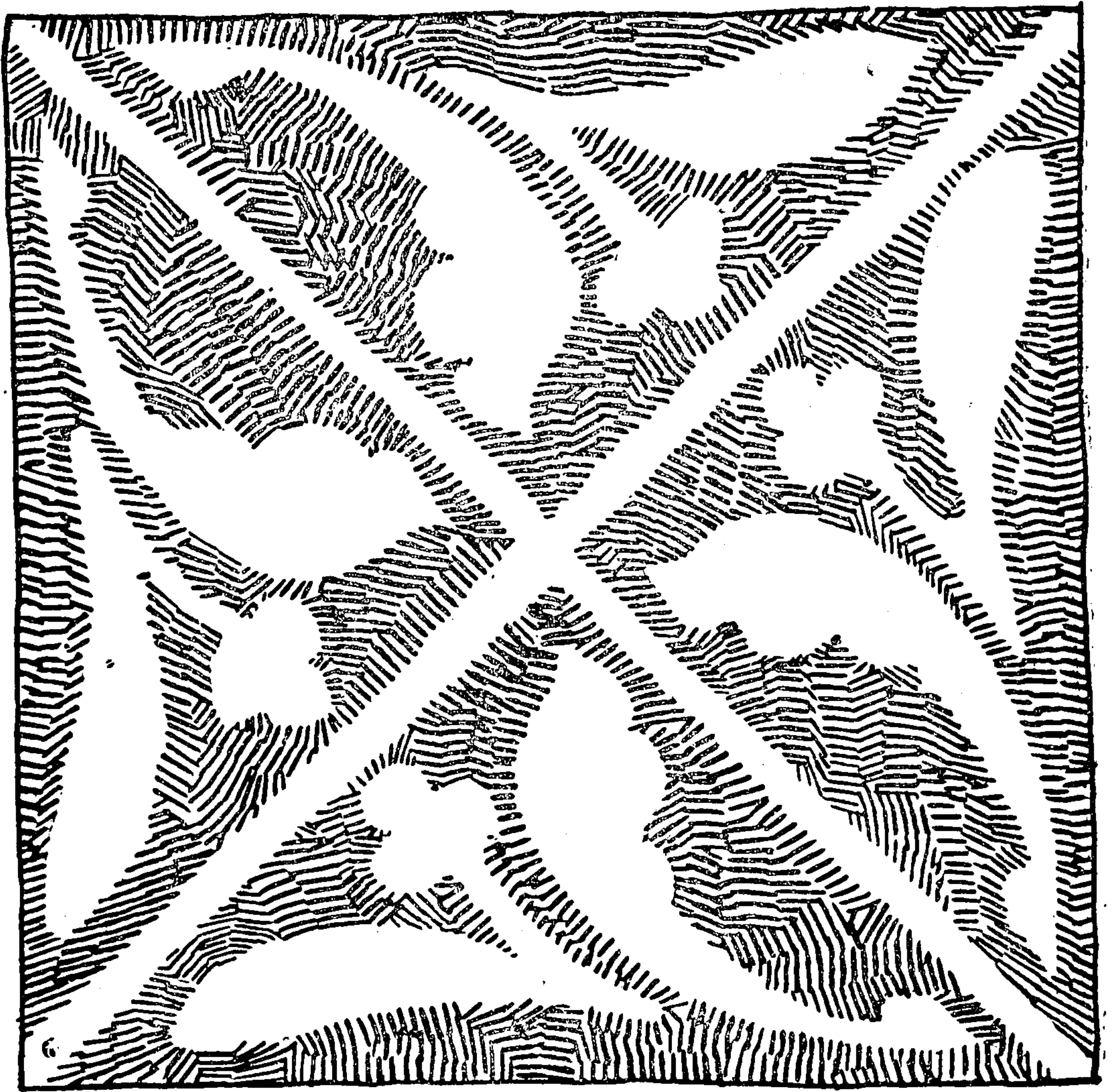
Un seul exemplaire complet a été trouvé.

N° 12. — Pavé carré, dessin complet en un seul pavé.

Même composition que le n° 1.

Dimensions : 110 m/m.

Ont été trouvés : six exemplaires complets plus trois demi-pavés et de nombreux fragments, le tout usé.

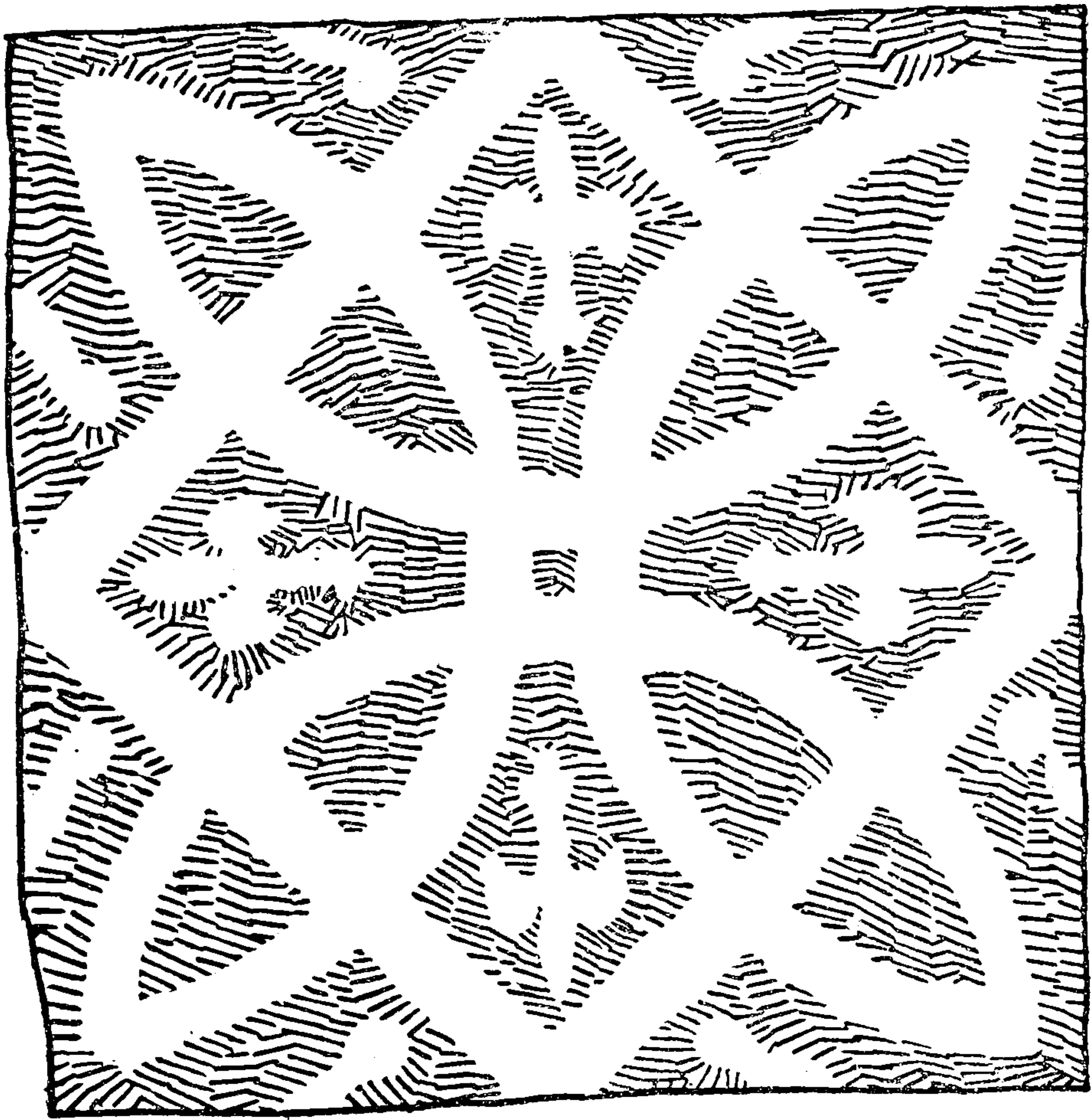


N° 11.

Même pavé, musée Saint-Jean, nos 2613, 2614 ; on l'a trouvé aussi à Cunault et à Rochefort-sur-Loire.

N° 13. — Pavé à 4 pans dont deux curvilignes.

Le dessin ne peut être complet ainsi puisqu'il ne peut seul constituer un dallage. Il doit se combiner probablement avec d'autres pavés.

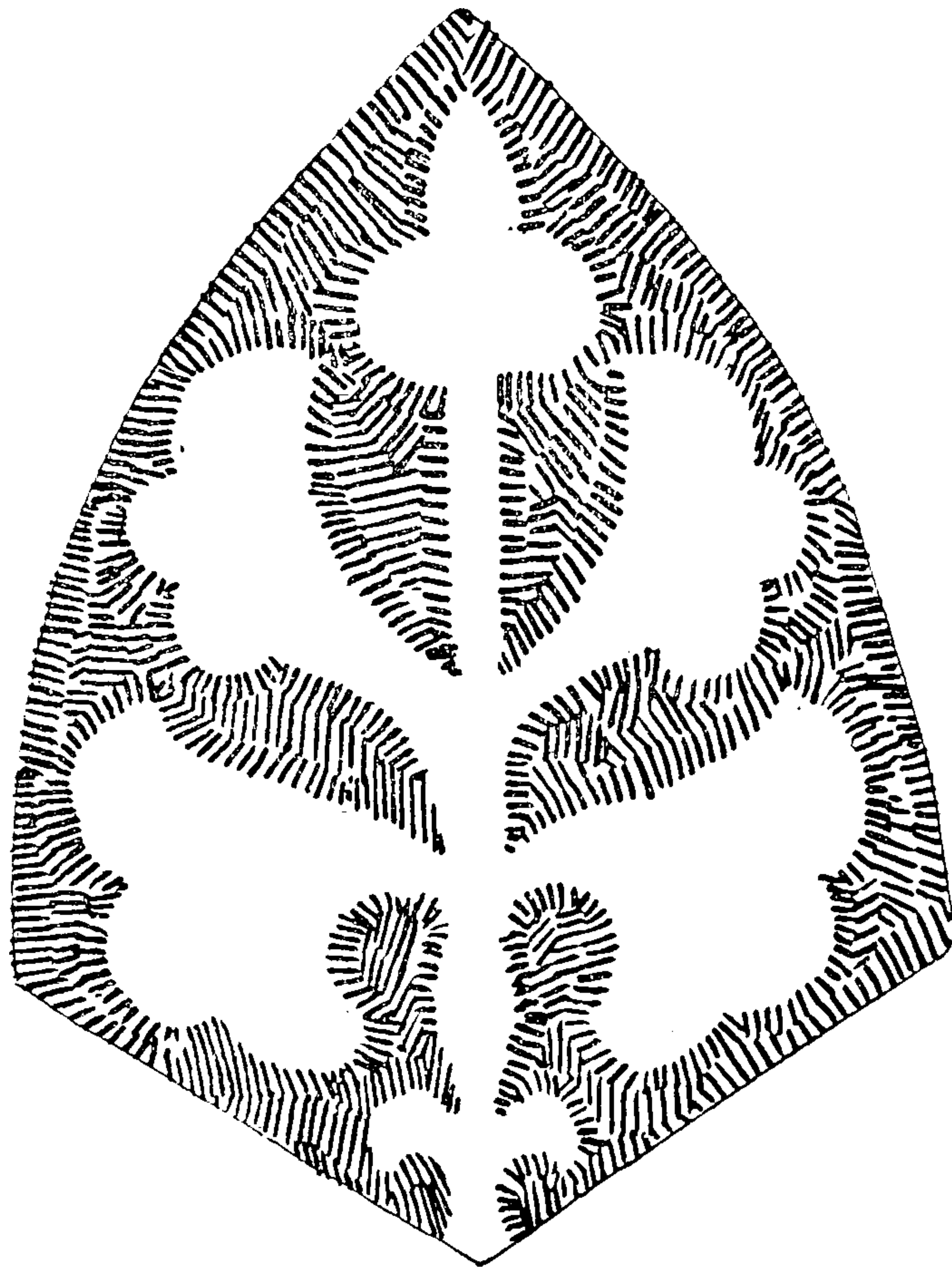


N° 12.

Même composition que n° 1 : dimensions : 102 m/m dans l'axe, 54 m/m sur chaque petit côté rectiligne.

Ont été trouvés deux exemplaires complets, un demi et un fragment.

Le même se trouve au musée Saint-Jean, provenant de Vihiers. A l'abbaye des Châtelliers, un pavé similaire a les quatre côtés curvilignes.



N° 13.

Pavé triangulaire équilatéral.

Le dessin est complet en un seul pavé, mais il peut se combiner, comme nous le verrons, avec d'autres pavés.

Il rappelle beaucoup un des carrelages découverts à l'abbaye de Champagne.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

MONCÉ-EN-BELIN

La paroisse et commune de Moncé-en-Belin (*Monciacus*) est située dans le canton d'Écommoy. Elle faisait partie, avant la Révolution, de la Quinte ou banlieue du Mans. Elle dépendait du grand archidiaconé et de l'élection du Mans ; au point de vue judiciaire, elle ressortissait des justices seigneuriales de Belin et de Vaux (réunies en 1630), dont les appels se reportaient à Château-du-Loir ou au Mans, selon la mouvance des lieux.

Elle est bornée au Nord par Arnage ; à l'Est par Mulsanne ; au Sud par Laigné-en-Belin et Saint-Gervais-en-Belin, et à l'Ouest par Guécélard.

Le bourg, sur la petite rivière du Rhonne (*Rodanus*), n'a qu'une seule rue, qui le traverse de l'Est à l'Ouest, en passant au pied de l'église. Quatre ou cinq cents mètres le séparent du hameau de Ponthibault, bâti sur les bords de la grande route du Lude et dont le nom provient d'un pont en pierres sur le Rhonne.

Ponthibault (*Ponte Theobaldi*, 1278) était autrefois un passage très fréquenté par les marchands de bœufs et de moutons du Poitou et de l'Anjou, qui y faisaient séjourner leurs troupeaux à destination de la Normandie ou de Paris. Il possédait plusieurs auberges, *le Pigeon Blanc*, *l'Aigle royal*, et dans une de ses maisons siégeait la cour de justice des châtellenies de Belin et de Vaux.

La population de la commune, jadis de 139 feux, est



Parigne-le Pôlin

PLAN DE LA COMMUNE DE MONCÉ-EN-BELIN

aujourd'hui de 903 habitants, dont 145 dans le bourg et 140 à Ponthibault.

I.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE. — MOYEN-ÂGE.

Moncé doit son origine à une colonie romaine attirée par la fertilité du Belinois. Une voie romaine, celle du Mans à Poitiers, traversait son territoire ; lors de la construction de la route du Lude en 1838, on a observé son encaissement spécial à Ponthibault et en plusieurs autres endroits. Sur la butte du Vieux Mans, on remarque, dominant un horizon très étendu, les traces d'un ancien camp établi par les conquérants de la Gaule. Tout auprès, en faisant creuser les fondations d'un pavillon, M. l'abbé de Moncé y a découvert en 1830 plusieurs médailles romaines.

Le nom de Moncé est mentionné pour la première fois dans l'histoire en 616. En cette année, saint Bertrand, évêque du Mans, lègue à son Église les villages de Moncé (*Monciacus*) et de Condé (Malicorne), et tout ce qu'il possédait aux environs (1).

Louis le Débonnaire fait rentrer au Chapitre, en 834, une chapelle dépendant de cette paroisse : « *In Monticellis capellam unam cum omnibus ad se pertinentibus* » (2), et vers la même époque saint Aldric établit trois métairies sur son territoire : « *Fecit mansionilia.... in Monciaco tria* » (3).

Maynard lègue à ses chanoines la terre de Moncé : « *Et in alio loco Monticellum* » (970-971) (4).

Gervais de Château-du-Loir, évêque du Mans de 1036 à 1055, retira un grand nombre de biens des mains laïques

(1) *Gesta Pontif. Cenom.*, p. 39. — *Vet. Anal.*, p. 259.

(2) *Gesta sancti Aldrici*, p. 12. — Baluze, *Miscel.*, p. 25.

(3) *Gesta sancti Aldrici*, p. 24.

(4) *Livre Blanc*, p. 44. *Instr.*, LXVI.

qui les avaient enlevés à son Église. Il amena un de ses vassaux, nommé Herbran, à restituer à la cathédrale l'église de Moncé (*Monciaco*) avec ses dimes, offrandes et prémices. Herbran reçut en récompense une prébende pour son fils Hélinand. Cette cession fut signée en présence de nombreux témoins, parmi lesquels nous remarquons Guy Écorche-Vilain, Engelbaud de Loudon et Albéric son frère, et Gilbert de Belin (1).

II.

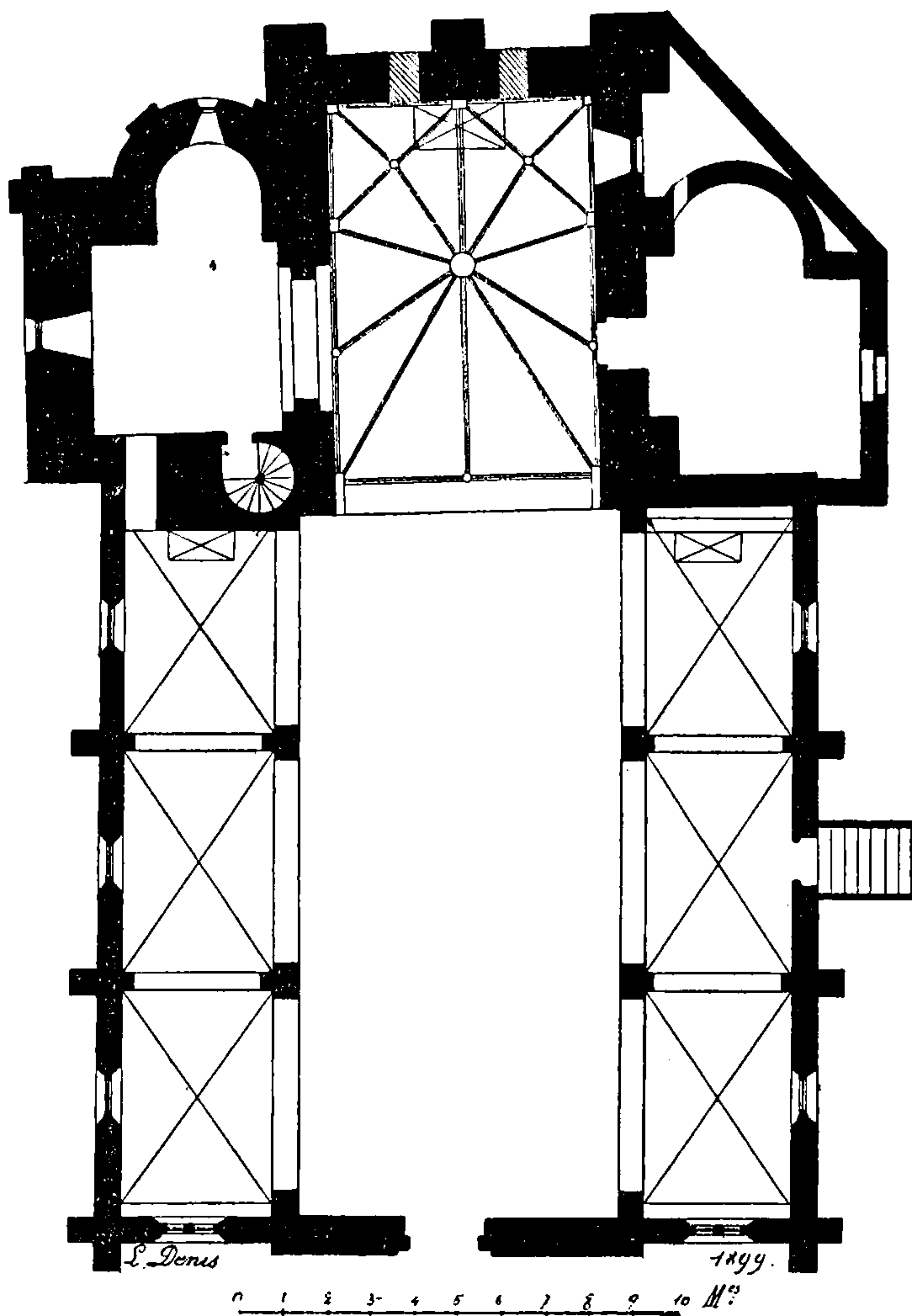
L'ÉGLISE

L'église de Moncé, dédiée à la sainte Vierge et à saint Étienne, est située au centre du bourg, sur le bord du chemin qui conduit à Saint-Gervais-en-Belin. Avant l'adjonction de ses deux bas-côtés, en 1847, elle présentait la forme d'une croix latine dont la tête, à l'est, était très peu prononcée.

La seule partie vraiment intéressante de cette église est le chœur, dont la construction remonte aux dernières années du XII^e siècle ou aux premières du XIII^e. Son axe, différent de celui de la nef, s'incline de plusieurs degrés vers le nord. Il a 9 mètres 40 de longueur sur 6 mètres de largeur, et la voûte Plantagenet ou domicale, qui le ferme se trouve sous clef à une hauteur de 9 mètres 50. Cette voûte, supportée par de fortes nervures ovales, est appuyée sur un massif arc-doubleau et sur deux demi-voûtes cupoliformes situées aux angles formés par la section des murs latéraux et du pignon. L'arc-doubleau et les autres arcs prennent naissance sur des corbeaux sculptés engagés dans la muraille, à 4 mètres du sol. Les arcs formerets, à l'entrée du chœur, se ferment à une hauteur de 6 mètres 50. Ils

(1) *Liber Albus*, n^o 179, charte de l'an 1038 à l'an 1055.

sont appuyés au côté sud et au pignon par de solides contreforts extérieurs, et au côté nord par la masse de la tour. Toutes les intersections des nervures sont dissimulées par



PLAN DE L'ÉGLISE DE MONCÉ-EN-BELIN

des anges sculptés; la clef de voûte représente le Christ bénissant. Le plan et la vue que nous joignons à notre travail feront comprendre mieux que toute description la disposition de cet ouvrage.



ÉGLISE DE MONCÉ-EN-BELIN



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

La nef a été pendant longtemps trop petite pour les besoins de la population. Le 28 juillet 1495, le grand doyen du Mans ordonna la réfection de l'angle droit du mur de la grande porte (1).

En 1841, M. l'abbé Rottier de Moncé, propriétaire du château du Plessis, à Saint-Gervais-en-Belin, et bienfaiteur de tout le Belinois, proposa de faire reconstruire à ses frais l'église tout entière. Son projet l'orientait du nord au midi ; il échoua, par suite de la résistance formée par la commis-

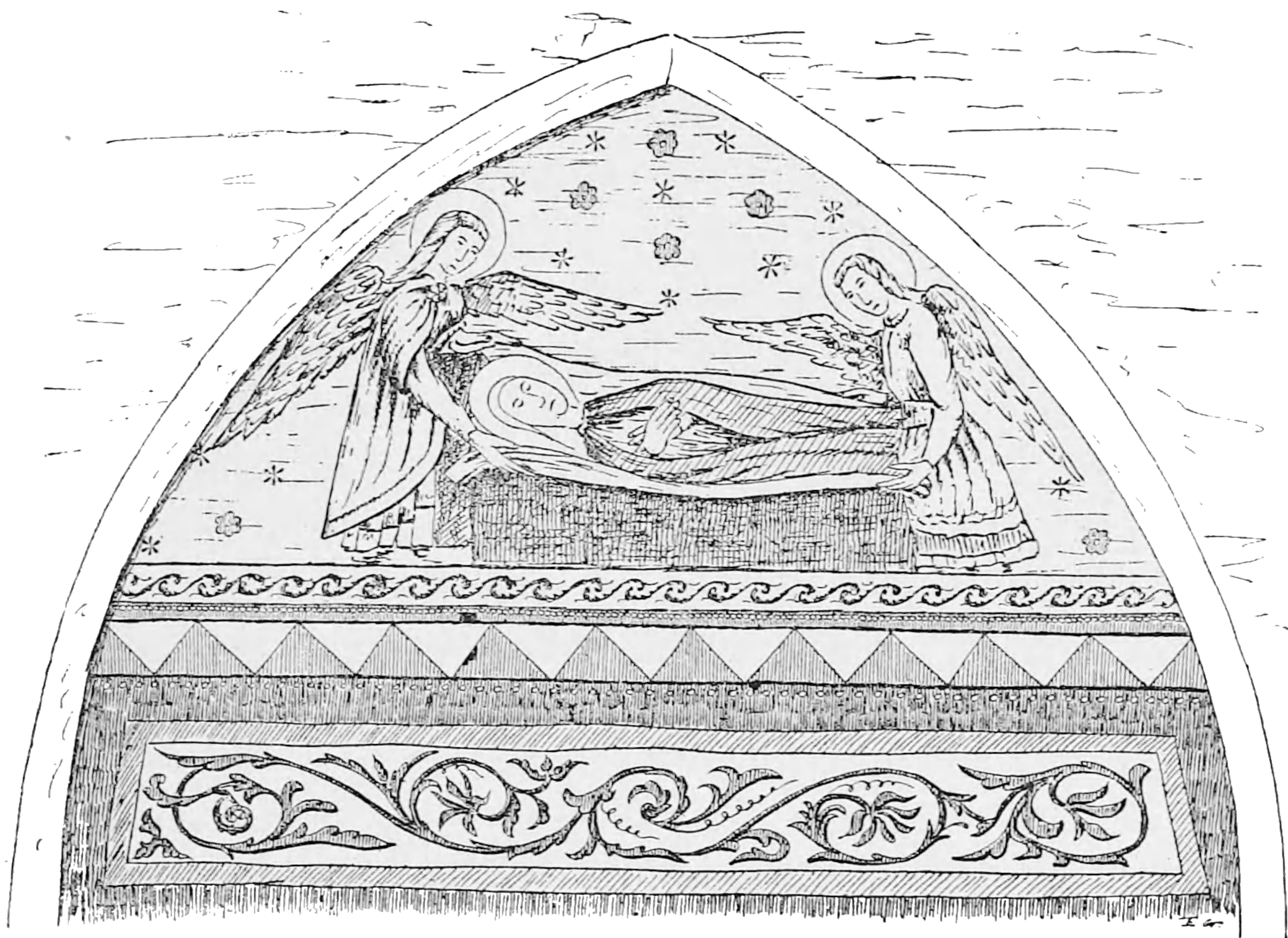


CLEF DE VOUTE DU CHŒUR DE L'ÉGLISE DE MONCÉ-EN-BELIN

sion départementale des monuments historiques, qui réclama avec force « la conservation du chœur, comme objet d'art ». On reprit alors le projet sous une autre forme, et en 1846 la nef fut agrandie par la construction de deux bas-côtés avec fenêtres romanes. On remplaça avec soin la petite porte actuelle dans la muraille latérale sud, en face de la place qu'elle occupait auparavant. Deux fenêtres, dans le style de la Renaissance, éclairent la nef de chaque côté de la grande porte. M. l'abbé Fouquet, curé d'Écommoy, bénit solennellement l'église le 27 novembre 1848.

(1) Archives du Chapitre, B. 33.

La fabrique, poursuivant son œuvre de restauration, appela en 1862 M. Chadaigne, d'Alençon, pour peindre le chœur; des vitraux en grisaille furent placés en 1868 aux deux fenêtres du chœur et à deux autres des bas-côtés, et



LA DORMITION DE LA VIERGE, ÉGLISE DE MONCÉ-EN-BELIN

en 1888 elle fit refaire à ses dépens les voûtes et les lambris de la nef.

Le clocher, en forme de lanterne carrée, est surmonté d'une petite flèche très menue. Jacques Garnier, charpentier, la répara en 1618. Des travaux plus importants, sa réfection s'élevant à 2,000 livres, s'imposèrent en 1700. C'était une grosse dépense pour une paroisse pauvre, dont les revenus de la fabrique, de 20 livres seulement, ne pouvaient pas même « suffire pour l'entretien du luminaire, la meilleure partie des héritages qui en dépendoient ayant esté

vendus pour l'acquittement des taxes et droits d'amortissements à la dernière recherche », en 1690. Les habitants prièrent Mgr Hue, marquis de Miromesnil, intendant de la Généralité de Tours, de leur accorder la levée de cette somme « sur les propres deniers de la paroisse au prorata de ce que chacun possède ». Leur demande fut agréée ; chacun contribua pour sa quote-part et donna depuis 5 sols jusqu'à 5 livres.

Des réparations très urgentes y étaient encore nécessaires en 1786. Les habitants « résultèrent » et adjudèrent les travaux à exécuter au sieur Poirier, du Mans, pour la somme de 957 livres. La tour, disent-ils, « est flanquée à la longère de l'église du côté du nord au droit du sanctuaire et pénètre entièrement dans le cimetière. Elle est construite de mur au carré de la largeur de vingt pieds hors œuvre et sur trente-six pieds d'environ de hauteur.

« Aux deux angles joignant le mur collatéral de l'église sont deux corps de maçonnerie en portion de cercle dans un desquels est pratiqué l'escalier qui monte au-dessus de la sonnerie et l'autre est un renforcement voûté qui semble avoir anciennement servi de chapelle.

» Le premier plancher de cette tour est formé d'une voûte construite de pendants et très surbaissée ; au-dessus de ladite tour s'élève un corps carré de charpente de dix-huit pieds de largeur sur dix-huit pieds quatre pouces de hauteur couronné d'un dôme au milieu duquel pénètre une flèche d'environ vingt pieds de hauteur à huit pans, le tout couvert d'ardoises » (1).

Moncé possède deux cloches depuis très longtemps. Les registres de l'état civil de la paroisse nous signalent leur refonte fréquente, en 1617, 1632, 1693, 1716, 1768 et 1788 :

« La vigile de S. Simon et de S. Jude (1617), il a été fondu la grosse cloche de l'esglise de Moncé ».

(1) Registres de l'état civil de Moncé. — Étude de Laigné-en-Belin, minutes de M^{es} Jean Boussard et Fouineau.

« Le samedi au soir 13^e jour de mars 1632, fut fondue la petite cloche de l'église de Moncé par Christophe Crépon, maistre fondeur, demeurant au Mans....., laquelle pèse maintenant 658 livres. Elle fut béniste le mercredi ensuivant après l'absolution, qui étoit le 17^e dud. mois et an, par vénérable et discret M^e René de La Croix, prêtre, curé de céans, où assistèrent mademoiselle de La Baussonnière, mademoiselle de Vignolles et mademoiselle de Hautboys, laquelle damoiselle de Hautboys fut priée dud. curé au nom des habitans dud. Moncé, qui pour lors assistèrent en grand nombre à lad. bénédiction, et pleut à lad. damoiselle de la nommer Barbe ».

Cette cloche fut refondue en 1693. On fit une quête dans la paroisse ; les uns donnèrent depuis un ou deux sols jusqu'à trois livres, les autres du chanvre ou du blé. Le chanvre ramassé, trois poids, fut vendu 9 livres 16 sols, et le blé trente et un sols. On recueillit ainsi 105 livres 2 sols.

Nouvelle refonte de cette cloche, le 3 juillet 1716, « dans le cimetièrre de Laigné, à cause de la commodité du fourneau » et des autres matières qui ont servi quelques jours auparavant pour la grosse cloche de cette paroisse. Elle est bénite le 12 juillet. Ses parrain et marraine sont « haut et puissant seigneur messire Eutrope-Alexis Chateignier, chevalier, marquis de Saint - Georges », et « haute et puissante dame madame Eléonor de Mesgrigny Bonnivet, comtesse de Poitiers, seigneur et dame de Belin et Vaux » et de la paroisse de Moncé. Son poids étoit d'environ 600 livres. Un sonneur la fêla le dimanche 28 août 1763. On la refit et le 23 avril 1768 elle fut nommée Scholastique - Charlotte par Marie-Françoise-Émélie Rottier de Madrelle, épouse de M^{re} Charles - Félix Moreau, chevalier, seigneur de La Poissonnière, comme fondée de procuration de Suzanne-Scholastique de Maridort, fille de M^{re} François de Maridort, chevalier, ancien officier au régiment de Champagne, et de dame Suzanne Choüet de Villaine, et par M^{re} Marin-Louis

Rottier de Belin, écuyer, conseiller du roi, lieutenant criminel en la sénéchaussée et siège présidial du Mans.

Le 12 novembre 1788, l'abbé Claude de Sagey, vicaire général du diocèse du Mans, consacra les deux cloches de Moncé, nouvellement fondues. Leurs parrains et marraines sont Messire Joseph-Emmanuel Rottier de Moncé, prêtre, chanoine de l'église royale de Saint-Pierre du Mans, et Marie-Madeleine-Louise Pillon, épouse de M^e Anselme Négrier de La Crochardière, conseiller du roi en la sénéchaussée du Maine. La grosse pesait 619 livres et la petite 471 livres.

Un décret de 1791 ayant mis les cloches à la disposition du gouvernement, bon nombre d'entre elles furent descellées et transportées au Mans. Nous trouvons sur l'un des registres de l'état civil de Moncé cette note très curieuse de M. René Le Lardeux, qui peint le désordre et la confusion avec lesquels il fut procédé à leur enlèvement :

« Le vendredi 16 décembre 1791, nos officiers municipaux et habitans me sollicitèrent si vigoureusement que, malgré la goutte qui me tourmentait, je fus au Mans dans une voiture pour échanger nos cloches cassées avec d'autres résonnantes et bien concordantes. Il y avoit bien un an que je désirais les trois cloches de Saint-Nicolas du Mans, je fus bien surpris en arrivant d'apprendre qu'elles estoient promises pour Ballon par M. le procureur du district du Mans ; après une très longue et ennuyeuse contestation, il fut décidé que les premiers qui feroient venir au Mans leurs cloches cassées, les auroient, et que si nous nous trouvions ensemble, on nous feroit tirer au sort à qui les auroit. Sur cette décision, je me transportai dans la minute avec nos officiers municipaux dans la cour de l'abbaye de la Couture, où je trouvai plus de quarante cloches peslemeslées ; je sçu débrouiller et reconnaître les trois de Saint-Nicolas. Il y avoit dix ou douze paroisses qui devoient enlever l'après midi. Dans la crainte d'un brouillamini de

cloches, je fis enfermer sous la clef, dans une remise de l'abbaye les cloches que j'avois choisies, contre l'avis d'un officier du district et sa deffense. Je fis partir sur le champ le procureur de la commune avec un officier pour aller promptement faire descendre nos cloches de Moncé. Je les trouvai descendues le soir à mon arrivée ; je les fis charger tout de suite. Le lendemain, elles étoient au Mans à la porte du poids du Roy à six heures du matin. Point d'habitans de Ballon, ils n'étoient pas éveillés si matin, ni si prompts en besogne. Notre échange se fit tric pour trocq. Nos trois cloches arrivèrent à Moncé à une heure après midi. Le même jour, il fallut les enhuner toutes trois, faire faire des plumats, des boitons, des cordes neuves, nos anciennes étant trop grosses, de sorte qu'elles furent montées et prestes pour Noël et flûtèrent très agréablement et très mélodieusement dès la veille de cette fête et à la saint Étienne.

» Quinze jours après, il vint un bruit assez commun que les habitans de Ballon devoient venir au nombre de cinq ou six cents enlever nos cloches qui leur avoient été promises. Autant en emporta le vent..... Nos deux cloches ne pesoient que huit livres moins que les trois de Saint-Nicolas.

» Copie de l'inscription de la grosse : J'ay été nommée par M^{re} André Guyonneau, assesseur au Présidial du Mans, et par Anne-Renée de Bellardant, dame de Villaines-la-Gosnais, épouse de M^{re} Gabriel-René de Moloré, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et président de l'élection du Mans. Honorat Drouard, prestre curé, La Lande, marchand, procureur de fabrique, Pierre Asselin nous a faite l'an 1735.

» La grosse cloche pèse 495 livres, la seconde 353 livres et la troisième 257 livres » (1).

Moncé ne conserva qu'une de ces cloches : les deux autres

(1) Registres de l'état civil de Moncé-en-Belin.

furent descendues du clocher en janvier 1794 et envoyées au Directoire du district du Mans, en conséquence de l'arrêté de la Convention du 23 juillet précédent, portant qu'il ne resterait qu'une cloche dans chaque commune (1).

Les deux cloches actuelles datent de 1864 et de 1879.

Les seigneurs de la châtellenie de Vaux étaient « seigneurs fondateurs de la paroisse, de l'église et du cimetière » de Moncé (2).

L'église fut vendue en 1793 à René-Anselme Négrier de La Crochardière, pour 1,530 livres, et le presbytère (maison de M^{me} veuve Maucourt), à Pierre Richer du Mans, pour 3,000 livres.

III.

LA PAROISSE, LA CURE, LA FABRIQUE, LES BIENS ECCLÉSIASTIQUES.

La paroisse de Moncé avait autrefois une étendue plus considérable. Une ordonnance royale du 7 août 1847 lui a enlevé une certaine partie de son territoire (530 hectares, peuplés de 254 habitants), pour former avec une partie de Spay et de Pontlieue, la paroisse d'Arnage.

La cure, une des quarante à la présentation du Chapitre de l'Église du Mans, était estimée 800 livres à la fin du XVIII^e siècle. Elle possédait avant la Révolution : la métairie de Gandelin, donnée par le Chapitre en janvier 1225, à la charge d'en payer chaque année 40 sols mansais à la fabrique de la cathédrale (3) ; quatre journaux de terre dans les Sablons, loués 13 livres, et deux pièces, le Rinbaudet et le Champ-Long, louées à moitié, en 1740. La métairie de

(1) Archives de la Sarthe, L. 608.

(2) Archives de la Sarthe, fonds de la seigneurie de Belin.

(3) *Liber Albus*, p. 402.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Piau, chanoine de l'Église du Mans, 1507-1515 ; Jean Bellanger, 1569-..... ; Dominique Quéru,..... 1591 ; Sébastien Bérard, 1591 ; Jacques Couppé, 1601-1604 ; Jean Langrule ou Languille, 1604-1606 ; Noël Lebreton, 1606 ; Julien Chantelou, 1606-..... ; Thomas Jacob, qui dut remplir ses fonctions au nom des six précédents, 1589-1613 ; René de La Croix, chanoine de la cathédrale, 1619-1648 ; Noël Robidas, 1648-1659 ; René Foucault, 1675-1713 ; Mathieu Le Royer, 1713-1724 ; Daniel Bouessay, bachelier de Sorbonne, 1724-1731 ; René Ameslon de Saint-Ouen, 1732-1735 ; René David, 1735-1737 ; M. Guédon de Maule, 1737-1750 ; René Le Lardeux, 1750-1792 ; Plessis, 1802-1803 (1) ; Jalliot, ancien prémontré assermenté, 1803-1812 ; Langlois, ancien professeur de dogme au séminaire du Mans 1812-1814 ; Isaure Létard (2), 1815-1827 ; Garreau, 1827-1829 ; Moriceau, 1829 ; Pinot, 1829-1839 ; Benoît Morin, 1839-1860 ; François Deslandes, 1860-1887 ; François Huguet, 1887-1894 ; Armand Gaudin, 1894-1897 ; Albert Garnier, 1897 (3).

M. René Le Lardeux, curé de Moncé depuis 1750, accueillit avec enthousiasme, en 1789, les idées nouvelles et la convocation des États-Généraux. Il prêta le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé (1790) et resta à son poste jusqu'à la fin de décembre 1792. Il cessa alors toute fonction ecclésiastique et vécut paisiblement dans son presbytère. Le 5 décembre 1794, sur les sept heures du soir, une troupe de chouans envahit sa maison et le tua dans son lit, « à coups de sabres, de fusil ou de pistolet » (4). Son acte

(1) M. Plessis, caché à Moncé, y avait exercé le ministère, ainsi que dans les environs, de 1797 à 1802.

(2) M. Létard, né à Dompierre (Orne), était vicaire à Changé-lès-Le Mans en 1790. Il refusa de prêter serment et émigra en Allemagne. Il retourna en France en 1801 et exerça les fonctions de précepteur jusqu'au jour où la paroisse de Moncé lui fut confiée.

(3) *Liber Albus*. — Archives de la Sarthe et de la mairie de Moncé. — Arch. de la Fabrique.

(4) Registres de l'état civil de Moncé-en-Belin.

de décès, rédigé deux heures après sa mort par M. Michel Menon, maire de Moncé, le qualifie « cultivateur et ci devant curé de ladite commune ». Il avait 73 ans (1).

(1) Les Chouans, au nombre de quarante environ, armés de fusils, de pistolets, de sabres et de piques, se présentèrent d'abord vers six heures, à Ponthibault, à l'auberge de *l'Aigle* tenue par Joseph Simon et chez M^e Julien Fouineau, notaire public, où ils prirent un fusil, un couteau de chasse et des pistolets de poche. En arrivant au bourg de Moncé, « ils tirèrent deux ou trois grands coups de fusil et forcèrent qu'on les conduisit à la chambre commune », dont ils essayèrent de défoncer la porte à coups de hache. Ayant obtenu la clef, ils ouvrirent la porte et emportèrent au milieu de la rue toutes les archives, sauf les registres de l'état civil et des délibérations de la municipalité, et les brûlèrent au pied de l'arbre de la liberté, abattu et coupé, avec les écharpes des officiers municipaux, de l'agent national et les cordons des notables. Ils se divisèrent ensuite en trois groupes : le gros de la troupe se porta chez le curé, et deux pelotons de chacun sept hommes se rendirent, l'un chez M. Menon, maire, qu'ils « forcèrent de leur remettre un fusil et un ou deux coups de poudre », l'autre chez M. Négrier de La Crochardière, agent national, qui, prévenu de leur arrivée par leur bruit dans son avenue et les ayant aperçus à la faveur du clair de la lune, se sauva en toute hâte avec son cousin, M. Pillon de Saint-Chereau, à travers son jardin et les pièces de terre voisines. Tous deux se cachèrent dans un fossé. M^{me} de La Crochardière resta seule dans la maison. Les Chouans s'emparèrent de deux mauvais fusils et repartirent après s'être fait donner à boire et avoir ôté la cocarde tricolore au bonnet de M. de La Crochardière, que celui-ci avait laissé sur un fauteuil dans sa fuite précipitée.

M. Le Lardeux occupait encore le presbytère, « à raison de la goutte dont il souffrait depuis quelque temps et qui l'avait empêché » d'aller s'installer plus tôt dans sa maison. Les chouans le trouvèrent dans son lit ; ils brisèrent tous ses meubles et « lui portèrent différens coups, notamment un coup de feu au-dessous de la hanche » droite, qui occasionna presque aussitôt la mort.

A neuf heures, tous quittèrent Moncé pour se rendre à Saint-Gervais et à Laigné. A leur arrivée dans ce dernier bourg, vers dix heures, ils formèrent plusieurs bandes, suivant leur tactique ordinaire. Sept ou huit d'entre eux se rendirent chez M. Julien Le Barbier, maire, et lui demandèrent ses armes ; sur sa déclaration qu'il n'en possédait point, ils fouillèrent partout et prirent dans ses armoires deux chapeaux, deux trousses et d'autres effets. Puis, « lui mettant sous la gorge et autres parties de son corps des fusils et des sabres », ils le conduisirent « dans le carefour », où ils le firent garder par trois des leurs. De là ils se rendirent à la maison commune, où ils brûlèrent tous les papiers de la municipalité, et coupèrent l'arbre de la liberté en criant :

Une petite maison avec deux journaux de terre près le bourg, relevant du fief du Bignon sous le devoir de 12 deniers de cens, était affectée « de temps immémorial », nous dit le procureur de fabrique en 1690, pour la demeure d'un vicaire. M^e Dominique Quéru, curé de Moncé, avait fondé le 7 janvier 1591 « la première messe matutinale des dimanches de l'année et des festes solennelles » et donné à cette intention son bordage du Ruisseau (1).

Ces revenus étaient bien maigres pour l'entretien du vicaire. Les habitants en convinrent. Ils se réunirent le 8 novembre 1740 et s'engagèrent à lui donner chaque année, outre « l'aguilanleu et les œufs de Pasques », les uns trois boisseaux de seigle, les autres deux boisseaux, un boisseau, un demi-boisseau, à proportion de la grandeur de leurs exploitations ; d'autres 5 sols, 7 sols ou 10 sols (2).

Nous connaissons les noms d'un certain nombre de vicaires de Moncé : Jean Quéric, 1507 ; Louis Bruneau, 1593 ; Siméon Chesnay, 1600-1605 ; Barthélemy Quentin, 1604-1612 ; Marin Moulins, 1606-1610 ; Georges Rouillard, 1610-1614 ; François Robineu, 1612 ; J. Courte, 1612-1615 ; André Bourgneuf, 1615-1631 ; Loys Manceau, 1620-1648 ; Pierre Bossard, 1633-1636 ; Jean Richard, 1667-1669 ; Pierre Bordeau, 1673-1681 ; Pierre Foucher, 1689-1708 ; Jacques Bougas, 1708-1714 ; François Godefroy, 1715-1739 ; André Sucher, 1739-1759 ; Jean-Pierre Thoumin, 1759-1760 ; François Rousseau, 1760 ; Élie Pichon, 1760-1767 ; Bellanger,

« Vive le Roi ! » Pendant ce temps d'autres rendaient visite à Étienne-Gervais Morençais, à M^e Man, notaire, à Joseph Charlot, à Léon Renard et à plusieurs autres habitants, auxquels ils enlevèrent leurs fusils, leurs sabres et leurs pistolets, et au citoyen Mauchien, acquéreur de biens nationaux, qu'ils soulagèrent de 300 livres en argent et de 300 livres en papier. (Archives de la Sarthe, L. 276.)

(1) Étude de Laigné-en-Belin, minutes de M^e Rolland. — L'auberge de M. Husset fils occupe aujourd'hui l'emplacement de la maison d'habitation de ce bordage.

(2) Étude de Laigné-en-Belin, minutes de M^e Niéceron.

1767-1768 ; M. Le Crosnier, 1768-1769 ; Jacquin La Barre, 1769 ; Joseph Bouvet, 1769-1773 ; Louis Le Maître, 1773-1775 ; J.-N. Déro, 1776-1790 ; E. Pottier, 1790-1791 ; Paul Perrault, 1885-1887 ; Ferdinand Joubert, 1894.

Les revenus de la fabrique consistaient, en 1690, en terres et en rentes affectées à des messes ou à des services religieux : 6 livres de rente sur la demeure du vicaire ; en 1622, Julienne Cormier, femme de Noël Leboulleux, légua 10 livres de rente ; en 1628, René Bruneau, 12 sols ; en 1638, René Fouineau, un champ appelé « la Navette » ; en 1642, Urbain Laisné, femme d'André Ledru, les champs de la Fabrice et du Sablon (un journal), affermés 9 livres en 1690 ; en 1644, Jeanne Fouineau, femme de François Chopplin, une hommée de pré à Ponthibault ; en 1647, François Robisson et Catherine Couré, sa femme, le pré Robisson ; en 1655, Estiennette Robineu, veuve René Fouineau, et Catherine Bigot, veuve Louis Trouvé, 14 livres ; en 1662, Macé Brossard, 5 sols de rente sur un morceau de terre à Teloché ; en 1672, « damoiselle Marguerite de Lugerye », 7 livres sur une maison à Ponthibault ; en 1674, Renée Lemée, veuve Jean Ledru, 8 livres sur un champ à la Patorerie (1).

L'abbaye de la Couture possédait à Moncé, en 1789, le lieu de la Cathelinière, la métairie du Tertre, 60 arpents de landes au même endroit, et le bordage du Petit-Bray ; le prieuré de Château-l'Hermitage, 8 livres 8 sols de rente sur le lieu de La Patorerie et 12 sols 6 deniers sur le pré du Gué-aux-Oies, et les métairies du Grand-Aunay, du Petit-Aunay et du Petit-Anerai, vendues en 1791, comme biens nationaux, à Michel-Noël-Jacques Fay, ci-devant receveur des décimes au Mans, pour 12,300 livres, 9,800 livres et 9,856 livres ; l'église collégiale de Coëffort, le bordage de la Motte-de-Vaux, *alias* de la Maison-Dieu, adjudgé en 1791 à René Maris, de Laigné,

(1) Étude de Laigné-en-Belin, minutes de M^e Rolland.

pour 4,700 livres, et une rente de 25 sols et deux chapons sur le lieu des Brosses ; la Confrérie de l'Église du Mans, 3 livres de rente sur le lieu de la Boue ; le couvent des Jacobins du Mans, 7 livres 10 sols et 5 boisseaux de noix de rente sur le lieu du Petit-Vaux, donnés par Simon Seigneur, bourgeois du Mans, et Jeanne Le Prestre, sa femme, en 1529 ; la fabrique de Saint-Jean-de-La-Cheverie, du Mans, le bordage de la Perraudière, adjudgé en 1791 à Jean-François Bigot, pour 5,200 livres ; la chapelle de Corbuon, à Villaines-sous-Lucé, le bordage des Brosses, acquis en 1791 par Jacques-Marie Corbin-Baussonnière, de Moncé, pour 9,900 livres (1).

Une maladrerie exista autrefois aux bords de l'Unerotte, sur les confins ouest de la commune. Le champ sur lequel elle était érigée en porte encore aujourd'hui le nom, *La Maladrerie* (2).

IV.

COMMUNAUTÉ D'HABITANTS.

Les registres de l'état civil remontent à 1587. Outre les actes de naissance, de décès et de mariages, ils renferment par ci par là quelques notes qui nous ont été très utiles pour la rédaction de cette notice.

Un conflit s'éleva vers le milieu du XVIII^e siècle, entre le curé et les habitants de Moncé. Personne ne voulut plus donner le pain béni. Le procureur du roi intervint et M. de Samson de Lorchère, lieutenant général au siège présidial du Mans, par une ordonnance du 21 juillet 1760, enjoignit « aux habitans de ladite paroisse de Moncé-en-Belin de donner et offrir chaque dimanche de l'année à la grande

(1) Archives de la Sarthe, H. 38, 48, 541, 1204, G. 116, 746, 758.

(2) Archives de la mairie de Moncé-en-Belin, cadastre, section B, n^o 982.

messe paroissiale le pain à bénir », à partir du dimanche 3 août, « pour être ledit pain béni distribué aux fidèles en commençant du côté droit du cœur et de la nef, et ensuite du côté gauche sans aucune distinction sauf les droits du clergé et du seigneur et autres qui pourront avoir droit de se le faire présenter par distinction après le seigneur, lesquels habitans à partir de celui qui l'a donné le dernier seront tenus de l'offrir tour à tour suivant l'usage à peine de dix livres d'amende tant contre chaque contrevenant que contre le sacriste, s'il refusoit de le présenter » (1).

Les habitants jouissaient depuis un temps immémorial du droit d'usage et de pacage dans la lande du Bourray sur une étendue de soixante arpents environ joignant les landes du seigneur de Vaux. Ce don leur avait été concédé au XVIII^e siècle par une reine, la reine Blanche (2), à la condition de prier tous les dimanches pour le repos de son âme, condition bien légère qui fut toujours remplie jusqu'en 1790. M. Rottier de Madrelle, seigneur de Belin et de Vaux, leur concéda le 16 avril 1759 un passage pour conduire

(1) Archives de la Sarthe, fonds municipal, Moncé-en-Belin.

(2) La lande du Bourray appartenait aux comtes du Maine dès le XII^e siècle. Blanche de Castille, mère de saint Louis, aurait-elle fait ce don pendant qu'elle était régente du royaume, de 1226 à 1236 et de 1248 à 1252, ou, les reines veuves portant le deuil en blanc, serait-ce la reine Bérengère, veuve de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et comte du Maine, qui, le 19 mai 1191, jour de son mariage, lui avait constitué pour domaine entre autres seigneuries celle de Château-du-Loir? Aucun texte historique ne confirme la tradition locale. — Marie, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou et comtesse du Maine, « ayant le bail, garde et administration de Loys, roy desdits royaumes, et Charles », ses enfants, confirma, le 13 mars 1387, « le lieu du Bourray, qui sont froux et communs à tous ceux qui voudraient mectre leurs bestiaux paistre et pasturer esd. landes du Bouray, et icelles landes de Bouray qui sont froux dit est séparées et divisées d'avec les choses de la forest (de Longaulnay) par marques de pierres, fossés et aultrement, et d'icelles droit d'en jouir et user par eulx » comme leurs prédécesseurs en ont joui et usé « par dix, vingt, trente, quarante, soixante, quatre-vingts, cent ans et plus et par tel et si long tems qu'il n'est mémoire d'homme à ce contraire » (Arch. de la Sarthe, fonds de la seigneurie de Belin, procès des landes du Bourray en 1768).

leurs bestiaux dans la portion de lande qui leur appartenait. Chaque arpent était estimé cinq sols en 1692.

Le comté du Maine ayant été réuni à la couronne, Henri II ordonna en 1550 l'arpentage de toutes les landes qui en dépendaient, afin de procéder à leur adjudication. Les possesseurs de fiefs et les usagers du Bourray, dont les droits et la propriété se trouvaient compromis par cette mesure, intervinrent, et l'aliénation n'eut pas lieu. Plusieurs propriétaires s'adressèrent au roi, en 1768, pour obtenir en concession une partie du Petit-Bourray. Les habitants de Moncé et de Saint-Gervais-en-Belin s'y opposèrent de nouveau de toutes leurs forces et réussirent seulement à sauvegarder leurs intérêts pendant quelques années : quarante ans plus tard la vente du Bourray fut consommée (le 20 mars 1807) (1).

En 1767, une épidémie de dysenterie sévit avec intensité à Moncé et dans toute la région et causa un grand nombre de décès. L'intendant de Tours envoya à Moncé M. Lehoux, docteur en médecine au Mans, et fournit gratis toutes les drogues nécessaires aux malades, ainsi que le pain et la viande.

La misère publique, déjà grande, augmenta encore les années suivantes. Les récoltes manquèrent presque partout par suite des pluies continuelles qui inondèrent la terre ; le blé valut en 1770 « jusqu'à 7 livres 10 sols le boisseau, le seigle cent sols, 6 livres, l'orge 50 sols, un écu ». L'abondance ne revint qu'avec la récolte de 1773 (2).

Les impôts pesaient lourdement sur le peuple. Le dimanche 14 juin 1772, les habitants de Moncé, imitant l'exemple donné par ceux de Laigné en 1770 et de Saint-Gervais-en-

(1) Étude de Laigné-en-Belin, minutes de MM^{es} Roland et Salard.

(2) Registres de l'état civil de Moncé-en-Belin et de Laigné-en-Belin. — Quelques-unes des années qui suivirent furent remarquables par leur fertilité. En 1781, nous dit M^e Le Lardeux, « il y a eu abondance de vin et de cidre.... le vin de volier valoit depuis sept jusqu'à douze livres en fournissant le tonneau. Le cidre trois livres la busse en fournissant de tonneau ; quatre livres en busse. On ne manquoit point de pommes à vingt sols la busse ». Registres de l'état-civil de Moncé (année 1781).



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

tants se réunissent le 10 mai 1778 et décident de reconstruire « les murs, en ruines, qui font la clôture dudit cimetière par cet endroit..... et de diminuer ledit cimetière en coupant en droite ligne le coin saillant dans le gué dont est question pour le remplir des terres qui en proviendront, et ce à partir du mur qui fait face au portail d'entrée dudit presbitaire en ligne droite jusques vis-à-vis la cour du bordage du Ruisseau, dont il se trouve treize toises de longueur sur cinq et demie dans le coin le plus saillant sur ledit gué ».

De plus, pour se conformer à la déclaration du roi du 10 mars 1776, concernant les inhumations, ils demandent « d'une commune voix que ledit cimetière », placé autour de l'église, « soit transféré dans le journal de terre dépendant de la fabrique où est située la croix buissée » de la paroisse (1). Une ordonnance royale du 14 janvier 1830 autorisa la fabrique de Moncé à céder ce terrain à la commune pour l'établissement du cimetière actuel.

Moncé ne possédait point d'école avant la Révolution ; néanmoins les enfants étaient bien instruits (2).

V.

LOUIS BOUTEILLER

Louis Bouteiller, célèbre musicien, naquit à Moncé-en-Belin le 3 février 1648 (3). Il montra de bonne heure de grandes dispositions pour la musique. M^e Noël Robidas,

Joubert, 1784-1785 , Michel Garnier, 1785-1786 ; Michel Menon, 1786-1790.

(1) Étude de Laigné-en-Belin, minutes de M^e Fouineau. Son étendue était de quatorze ares. On l'a désaffecté vers 1860 et converti en place publique. Près de Ponthibault, deux pièces de terre, cadastrées section D, nos 505 et 506 et bornées par les routes du Lude et de Guécélard et le Rhonne, portent le nom de *Cimetière des Huguenots*.

(2) Archives du Chapitre du Mans, B 34.

(3) « Le troisième jour de febvrier 1648 fut baptisé Louys fils de Médart Bouteiller et de Marie Perrier son espouse ; fut le parrain Louys Bigot et

curé de Moncé, le remarqua et le fit entrer à la psallete de la cathédrale en qualité d'enfant de chœur. Ses progrès furent très rapides. Un an après sa sortie, le 22 novembre 1666, le Chapitre le proclama lauréat du concours musical institué par le chanoine Bernardin Le Rouge en l'honneur de sainte Cécile. La fondation de ce concours excluant les musiciens de la ville du Mans, le Chapitre ne voulut pas cependant laisser sans récompense l'œuvre du jeune artiste ; il ordonna que son motet serait chanté dans le chœur de la cathédrale « à l'offertoire de la grand'messe, et que la croix d'or pour ledit prix », serait « exposée à l'ordinaire, attachée au cierge de cire blanche » ; et, « pour luy aider à continuer ses études », il lui alloua « soixante sols par mois, à commencer du premier jour du présent mois de novembre, à la charge que festes et dimanches », il chante à la musique du chœur (1).

Louis Bouteiller devint quelques années plus tard maître de chapelle de la psallete de la cathédrale, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il refusa plusieurs fois des propositions avantageuses et même une place de maître de la musique du roi. Il mourut au Mans le 7 février 1725, regretté du Chapitre et de tous les amateurs de musique. Ses œuvres, motets et autres chants religieux, le classent parmi les bons auteurs de son temps (2).

HENRI ROQUET.

(A suivre.)

Renée Foulon de Laigné la marrenne. R. Delacroix » (Registre de l'état-civil de Moncé-en-Belin).

(1) Archives du chapitre B 12, p. 639 et B 17, p. 87.

(2) Cf. l'abbé Chambois, *La fête de sainte Cécile en la cathédrale du Mans*, dans *La Province du Maine*, t. II, p. 350-351. — Ansart, *Bibliothèque littéraire du Maine*, t. I, p. 331. — Pesche, *Biogr. et bibliogr. du Maine*, p. 114. — Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. VI, p. 325. — Fétis, *Biogr. des musiciens*, t. II, p. 287.

LE CHATEAU ET LA VILLE

DE

BEAUMONT - LE - VICOMTE

PENDANT L'INVASION ANGLAISE

(1417 - 1450)

IV

L'OCCUPATION ET LA DÉLIVRANCE

1433 - 1450

Beaumont après le combat de Vivoin : ingénieux système des Anglais pour remplir leurs coffres. — Prise de Beaumont par le comte d'Arundel, 1434. — L'occupation anglaise. — Expédition du comte de Somerset et siège de 1443. — La délivrance, 1449. — Traits de mœurs et épisodes : l'odyssée d'un cordonnier ; une histoire de sorcière ; un drame de famille. — Passage de Charles VII à Vivoin, 1450.

Le combat de Vivoin n'eût pas seulement pour résultat de provoquer la levée immédiate du siège de Saint-Cénery : il mit momentanément à l'abri d'une nouvelle attaque toutes les villes de la région occupées par les Français, Beaumont-le-Vicomte entre autres.

Pierre de Brézé, appelé à de hautes destinées, ne resta sans doute que peu de temps renfermé dans la *tour de Beaumont* avec son modeste détachement de vingt-cinq lances, mais il passa le commandement de la place à un

capitaine connu, lui aussi, dans l'histoire de son temps, Guy du Coing.

Guy du Coing, capitaine de Beaumont en 1433, avait eu un début peu heureux. Parti de Sablé en 1428, pour courir le pays avec une centaine de chevaux, il avait rencontré à une lieue du Mans l'anglais Guillaume Oldhall accompagné seulement de seize à vingt hommes. Il l'avait attaqué trop légèrement, sans prendre la peine de manœuvrer, si bien qu'en dépit de la supériorité de ses forces, il l'avait laissé échapper en perdant lui-même quelques prisonniers (1). Plus tard, Guy du Coing prendra une revanche éclatante ; en 1441, avec d'autres seigneurs angevins et manceaux, il surprendra dans le bourg de Saint-Denis-d'Anjou une bande anglaise et la taillera en pièces. Nous le verrons aussi jouer un rôle en 1438 comme négociateur « des appointements pour l'Anjou et le Maine » (2).

Pendant la durée du commandement de Guy du Coing à Beaumont, et malgré le succès de Vivoin, la situation de la place demeure assez difficile, car Alençon, Fresnay et

(1) C'est dans ce combat, que nous avons raconté en détail dans *Fresnay-le-Vicomte*, p. 100, que Guillaume Oldhall se tira d'affaire en exécutant le mouvement prescrit aujourd'hui encore par nos règlements militaires, en cas d'attaque par la cavalerie d'une troupe d'infanterie en marche. — V. aussi, Jean Chartier I, 22, et Cousinot, *Chronique de la Pucelle*, 242.

(2) Sur Guy du Coing, Cf. : Bourdigné, *Chroniques* II, 190 ; l'abbé Ledru, *Le château de Sourches*, Le Mans, 1887, p. 102 ; André Joubert, *Histoire de Saint-Denis-d'Anjou ; les Seigneurs angevins et manceaux à la bataille de Saint-Denis-d'Anjou ; Documents inédits pour servir à l'histoire de la guerre de Cent Ans dans le Maine de 1424 à 1452*, (extraits de la *Revue historique et archéologique du Maine*, 1882 et 1889) etc. D'après M. A. Joubert, Guy du Coing devait appartenir à la famille bretonne des du Coing, seigneurs du lieu, situé dans la paroisse de Saint-Fiacre, près de Nantes, et dont la branche aînée s'est fondue en 1561 dans celle des Pantin d'Anjou. Au XV^e siècle, Robert du Coing et un autre Guyon du Coing, seigneurs de Villaines, sont établis dans le Maine et rendent aveu au fief de Combres, à Montbizot, Arch. de la Sarthe E. 59 et 99. D'autre part, Pesche dans son *Dictionnaire*, IV, p. 760, signale près de Sablé un fief de *Coins* ou de *Coings*, avec une chapelle et un moulin sur la Sarthe.

Le Mans étant restées aux mains des envahisseurs, ses communications directes, au nord et au sud, se trouvent pour ainsi dire interceptées. On ne peut y arriver ni en sortir, dans ces deux directions, sans la permission des Anglais. Ceux-ci, d'ailleurs, ont prévu le cas ; avec leur sens éminemment pratique, ils ont même su concilier les besoins journaliers des populations et leurs propres intérêts. Leur receveur au Mans ne fait point de difficultés pour délivrer, moyennant finance, des sauf-conduits à tous ceux que les circonstances appellent à Beaumont, ou obligent à s'en éloigner. Pour une nation qui considère avant tout la guerre comme une affaire, c'est une vulgaire question d'argent, une occasion de battre monnaie.

Le capitaine de Beaumont, tout le premier, profite de temps à autre de l'avidité de ses adversaires pour prendre l'air sans danger. A trois reprises différentes, en octobre et décembre 1433, il obtient ainsi pour lui et une suite de trois ou quatre personnes, des sauf-conduits ou mieux de véritables passeports, valables durant trois semaines, qui lui permettent de se rendre dans les forteresses françaises de la région et même en Bretagne, sans avoir à craindre de mauvaise rencontre. Il paie chacun de ces sauf-conduits deux saluts d'or, soit environ 56 sols 8 deniers, monnaie de France. En épouse docile, sa femme, Jeanne de la Motte, suit son exemple. Le 9 novembre 1433, elle se fait délivrer un sauf-conduit de trois mois, pour elle, un compagnon de route nommé Turgis de Launay, son fils, deux hommes, deux femmes et un page. Eu égard, il est vrai, à la qualité de la voyageuse et à la durée du voyage, messieurs les Anglais élèvent leurs prix et se font payer double, quatre saluts d'or (1).

Grâce à cet ingénieux système, les habitants de Beaumont reçoivent, de leur côté, quelques visites qui charment leurs

(1) Archives nationales, 11. 324. *Compte des revenus du scel du régent, duc de Bedford, en Anjou (1433-1434).*

loisirs et adoucissent leur isolement. Tantôt ce sont des seigneurs des environs, comme Olivier de la Rivière, Robert et Étienne d'Aligné, Gieffroy, bastard de Beaumanoir ; des soldats, comme Aimery d'Anthenaise, capitaine de Sillé, Guillaumé de Boessay, capitaine de Mayet, messire Hue Le Gros, chevalier, Giles de Ségrie « nagaires prisonnier à Mayenne la Juhez », et même d'infortunés hommes d'armes, encore en quête de leur rançon, comme Gieffroy de la Fosse, « prisonnier au Mans ; » tantôt ce sont d'humbles inconnus, marchands et négociants, obligés par leurs affaires de subir les exigences de l'ennemi ; tantôt enfin de nobles dames, telles que Jehanne de Sainte-James, veuve de feu Colin de Saint-Bomer, et Catherine de Marcillé, femme « de Sire Ambrois de Loré, chevalier (1) ». Tous sont accompagnés de suites plus ou moins nombreuses d'hommes, de femmes et de pages, et ont payé leur sauf-conduit de un à sept saluts.

La plus illustre des visiteuses que la ville de Beaumont ait ainsi l'honneur de recevoir, Catherine de Marcillé, femme d'Ambroise de Loré, s'est mise en route le 10 décembre 1433, accompagnée d'un serviteur nommé Jehan Le Cordon, de quatre hommes, quatre femmes et deux pages. Elle a payé 6 saluts un sauf-conduit de trois mois, qui lui permet de se rendre à La Ferté-Bernard, Chateaugontier, Sablé, Sillé, Beaumont et Saint-Cénery, où commande alors son mari. Il n'est pas téméraire de supposer qu'un an après le combat de Vivoin, elle dut trouver un accueil particulièrement enthousiaste dans cette ville de Beaumont sous les murs de laquelle le capitaine de Saint-Cénery s'était si bravement battu et était tombé grièvement blessé.

Il n'est pas davantage téméraire de présumer que ces visites devaient être de véritables événements pour une population patriote, avide de nouvelles et anxieuse sans

(1) Archives nationales, 44. 324.

aucun doute de savoir ce qui se passait dans le reste de la France.

Les Anglais, cependant, ne pouvaient se contenter longtemps de garnir leurs coffres avec les maigres produits de la vente de leurs sauf-conduits. Ils avaient à venger leur honneur militaire dans cette partie du Maine, et surtout à briser la résistance désespérée des quelques forteresses qui retardaient la conquête définitive de la province et entravaient si mal à propos leurs communications entre Le Mans et la Normandie.

A la fin de l'année 1433, ils rentrent donc en campagne avec une armée formidable cette fois, que commande le comte d'Arundel, « lieutenant-général de Henri VI sur le fait de la guerre entre la Seine, la Loire et la mer. » Après avoir enlevé Bonsmoulins dès le mois de septembre, ils arrivent le 26 décembre devant Saint-Cénéry. La place résiste héroïquement pendant un mois, mais elle finit par succomber entre le 20 et le 26 janvier 1434. Sillé-le-Guillaume, à son tour, est assiégé avant le 3 février, et Beaumont-le-Vicomte quelques jours après.

Nous ne saurions, jusqu'ici, préciser le jour exact de la prise de la ville par le comte d'Arundel en 1434, mais elle eut lieu entre le 25 février et le 25 mars au plus tard. Les détails donnés par Guillaume Gruel font même présumer que Beaumont avait été réoccupé par les Anglais avant la journée dite de Sillé-le-Guillaume, antérieure dans tous les cas au 12 mars 1434.

A cette date, les Français ne possédaient plus, dit Gruel, qu'une seule place dans la région, celle de Sablé, et l'armée amenée par le connétable de Richemond au secours de Sillé ne fit aucune tentative pour dégager Beaumont, ce qu'elle n'eut sans doute pas manqué de faire si la place avait encore tenu (1).

(1) Malgré les nombreux et excellents travaux publiés depuis quelques années, les dates de la campagne du comte d'Arundel dans le Maine en



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

éloignés encore vers les frontières de l'Anjou, croient prudent de se garantir contre les Anglais de Beaumont, aussi bien que contre ceux de Sainte-Suzanne et de Mayenne, ce qui leur coûte un angelot (1).

A plus forte raison, les paroisses voisines sont mises en coupes réglées, et ne peuvent éviter une dévastation complète qu'en payant force *appatis*, *seuretés* et *congiés*. Le 9 juillet 1434 les habitants de Vivoin achètent quarante sols tournois un *congié* de trois mois : le 7 août les paroissiens de Juillé s'en procurent un autre d'égale durée pour le même prix. De modestes veuves s'estiment heureuses de vivre en paix moyennant des sauvegardes qui leur coûtent dix sols tournois par an. C'est, en un mot, dans son plein épanouissement, le régime de fiscalité ruineuse si bien décrit par M. Siméon Luce et signalé à diverses reprises déjà dans plusieurs régions du Maine (2).

Sous ce régime, beaucoup d'habitants dépouillés de toutes ressources, menacés chaque jour d'être volés ou battus, prennent le parti d'émigrer, comme nous le verrons plus loin par la curieuse odyssée d'un cordonnier réfugié à Beaumont, et les campagnes se dépeuplent. Le prieuré de Vivoin lui-même, jadis très florissant, est à moitié ruiné, et le nombre de ses moines réduit de dix à quatre (3). En quelques années, le mal devient si grand et la situation du pays si désastreuse, qu'Anglais et Français sont enfin obligés de s'en préoccuper.

Le 20 décembre 1438, une sorte de traité, ou mieux un «*appointement*», est conclu entre le comte de Dorset «*cappitaine général et gouverneur des pais d'Anjou et du Mame*» au nom du roi d'Angleterre, Charles d'Anjou, comte

(1) Archives nationales, 44. 324.

(2) Siméon Luce. *Le Maine sous la domination anglaise en 1433 et 1434*, Paris et Le Mans, 1878, in-8 ; l'abbé Robert Charles, *L'invasion anglaise dans le Maine de 1417 à 1428*, etc.

(3) Denille. *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, in-8, 1899, tome I, 112.

du Maine, et Jean, duc d'Alençon, « pour le bien, utilité et repopulation du povre peuple (1) ». L'ancien capitaine de Beaumont, Guy du Coing, est, du côté français, l'un des négociateurs de ce traité dont les termes révèlent dans toute leur acuité les souffrances des populations. Nous n'en retiendrons ici qu'un détail caractéristique : désormais, les paroisses en retard pour le paiement de leur appatis ne pourront être « courues », c'est-à-dire pillées, qu'une fois par trimestre ! Si incomplet qu'il soit, l'appointement du 20 décembre 1438 n'en apporte pas moins un léger soulagement aux habitants du Maine, et c'est un honneur pour Guy du Coing d'y avoir apposé sa signature.

La lutte, cependant, continue toujours au cœur du pays occupé, soutenue avec une héroïque opiniâtreté par les capitaines français et d'intrépides partisans, ouvriers ou paysans, qui quittent leur travail « par plusieurs et diverses fois pour courir sus contre les ennemis et adversaires ». Vers 1440, un coup de main, demeuré jusqu'ici inexpliqué, a chassé les Anglais de Beaumont-le-Vicomte, dont la garde semble alors confiée, comme celle de La Ferté-Bernard, à des capitaines gascons, sous le commandement supérieur de Poton de Xaintrailles (2).

Mais dès 1443, le comte de Somerset, depuis peu débarqué en Normandie, et qui vient de pousser une pointe rapide jusqu'en Anjou, sans oser entreprendre le siège de Pouancé ni celui d'Angers, se rabat brusquement vers le Maine dans l'espoir de compenser au moins l'insuccès de son expédition en reprenant Beaumont. Arrivé devant la place au milieu du mois de décembre, il « la met à com-

(1) André Joubert. *Documents inédits pour servir à l'histoire de la guerre de Cent Ans dans le Maine*, Mamers, 1889, in-8, p. 31.

(2) *Chroniques de Mathieu d'Escouchy*, Édit. de Beaucourt, tome III, *Pièces justificatives* p. 4 : Juin 1440, « Mémoires des plaintes et demandes faites au Conseil du Roi estant à Montferrant, pour les ducs d'Alençon et de Bourbon, tant pour eulx que pour M^{gr} le Daulphin, et demandes et responces du Roy et de M^{gr} le Daulphin ».

position à rendre ou à combattre à certaine journée ». Comme il redoute, paraît-il, l'intervention d'une armée française de secours, il mobilise tous les gens de guerre des vicomtés de Caen et Vire « estant et vivans sur le païs, qui ne sont pas en leurs garnisons, même les nobles », et leur prescrit de se concentrer sur-le-champ à Caen, pour venir le rejoindre devant Beaumont sous la conduite de Richard Harington, bailli de Caen. De plus, il appelle à lui les détachements de marche des garnisons voisines, entre autres un détachement de la garnison de Fresnay (1).

Les Français, malheureusement, ne parurent pas, et Somerset après quelques jours de siège vint sans peine à bout de la place, réduite à ses seules forces. Ce fut, il est vrai, l'unique profit que l'Angleterre retira d'une expédition organisée à grands frais ; ce profit sembla si maigre « que la nation entière en fut mécontente et découragée (2) ».

L'heure de la délivrance du Maine approchait, d'ailleurs, et les défenseurs inconnus de Beaumont, en décembre 1443, avaient eu, pour ainsi dire, l'honneur de faire retentir aux oreilles anglaises le premier glas de la débâcle.

L'année suivante, 1444, à l'occasion du mariage de Marguerite d'Anjou avec Henri VI, le roi de France obtient la promesse de la restitution prochaine de la ville du Mans et des autres places du Maine. Tout en évitant de tenir sa parole dans les délais convenus, le gouvernement anglais ne peut renier le principe, et, malgré des lenteurs calculées, se voit contraint, en 1447, de reprendre de sérieuses négociations.

Au nombre de ses représentants aux conférences du Mans, se trouve avec Mathieu Goth, Osbern Mundeford, alors capitaine de Beaumont-le-Vicomte et du Mans. Après avoir

(1) Archives nationales, ̄. 67, nos 21 / 9 et 10. J. Stevenson, *Letters and papers*, II, 347. *Portef. Fontanieu*, 119 et 120. *Fresnay-le-Vicomte*, p. 112. Monstrelet, *Chronique*, VI, p. 67.

(2) E. Cosneau, *Le Connétable de Richemont*, p. 344.

débuté, en 1433, comme simple maréchal de la garnison de Fresnay, chef de détachement, Osbern Mundeford est devenu rapidement un haut personnage, mais il se distingue entre tous par son opiniâtreté et sa mauvaise foi. Il recourt à de multiples subterfuges pour retarder l'évacuation du Maine et éluder les ordres du roi d'Angleterre lui-même. Bien mieux, le 14 février 1448, à la tête de la garnison anglaise du Mans, il menace d'un véritable guet-apens les ambassadeurs de Charles VII, et contribue à pousser à bout la patience de ce dernier. Il faut qu'au mois de mars, une armée française commandée par Dunois vienne bloquer la ville du Mans pour décider enfin les Anglais à la remettre à la France (1).

Pendant quelque temps encore, l'entêté Mundeford trouve moyen de garder Beaumont-le-Vicomte, qu'il rend enfin avant le mois de juin 1449 (2). En désespoir de cause il se réfugie dans Fresnay, dont il est nommé capitaine. Dès lors, la fortune le trahit. Au mois d'août, il se fait prendre dans Pont-Audemer et ne recouvre sa liberté qu'en mars 1450, en échange de la reddition de Fresnay (3). Compromis plus tard dans la guerre des Deux-Roses, Osbern Mundeford sera décapité à Calais, le 25 juin 1459, par ordre du comte de Warwick, mésaventure tragique qui terminera dignement la carrière du dernier capitaine anglais de Beaumont-le-Vicomte.

La ville de Beaumont eut ainsi le privilège d'être délivrée du joug anglais neuf mois environ avant Fresnay. Plus heureuse que Fresnay aussi, elle l'avait subi d'une manière moins continue, et à plusieurs reprises, de 1420 à 1450, elle avait eu la joie patriotique de voir reparaître au sommet de

(1) V. de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, Paris, 1888, IV, p. 284 : *L'occupation du Mans*.

(2) De Beaucourt, *Ibidem*, tome V, p. 5, et *Chroniques de Mathieu d'Escouchy*, tome III, *Pièces justificatives* p. 366-370, *Lettre de Guillaume Fortin, vicomte d'Alençon*, en date du 19 juin 1449.

(3) *Fresnay-le-Vicomte*, p. 62 et 63.

son vieux donjon la bannière fleurdelysée de France. Cette différence, surprenante au premier abord, entre deux forteresses de la même vicomté, si rapprochées l'une de l'autre, s'explique, croyons-nous, par ce fait que la place de Beaumont était moins forte que celle de Fresnay et que les Anglais s'y étaient installés moins solidement, sans la rattacher à l'administration de la Normandie.

Dès que son autorité eût été rétablie dans la région, le roi de France tint à honneur de reconnaître par des faveurs bien méritées le dévouement des populations à la cause nationale. Il n'hésita pas, entre autres, à accorder généreusement des lettres de rémission à quelques malheureux dont les méfaits trouvaient dans les troubles mêmes de l'époque, si non leur excuse complète, au moins des circonstances bien atténuantes.

Trois de ces rémissions sont relatives à des habitants des environs de Beaumont. Comme toujours, elles sont précieuses pour l'étude des mœurs et de la situation du pays. Les épisodes qu'elles nous racontent, avec une pittoresque naïveté, formeront la conclusion naturelle de ce chapitre, en le complétant par quelques traits curieux.

Le premier de ces épisodes peut s'intituler l'odyssée d'un cordonnier.

Vers 1438, Gervais de Laquenaye, cordonnier à Mont-Saint-Jean, près Sillé-le-Guillaume, s'était vu forcé, « par la fortune de guerre », d'abandonner son village natal où il possédait « de beaux et bons héritaiges », et d'émigrer avec sa femme à dix lieues de là, au lieu de « Paressay » (1). Il y était resté environ six mois, « pendant lequel temps il était alé par diverses fois, avec autres, courir sus et contre les ennemis et adversaires les Anglais qui tenaient et occupaient plusieurs places audit pays ». Moins patriote, semble-t-il, sa femme avait mal pris ces expéditions ; elle s'était ennuyée

(1) Sans doute Parcé, commune du canton de Sablé.

et était retournée à Mont-Saint-Jean. Gervais de Laquenaye, ainsi délaissé, était venu demeurer « au chastel de Beaumont-le-Vicomte ». Il y avait aussitôt rappelé la fugitive, mais après un séjour de quelques semaines, celle-ci s'était ennuyée de nouveau ; elle était repartie pour Mont-Saint-Jean, et le mari, découragé, « avait prins une chambrière pour le servir ».

Déjà malheureux dans son ménage, notre cordonnier ne devait pas jouir d'une longue tranquillité. La nouvelle s'étant répandue « que les Anglais vont mettre le siège devant Beaumont », la peur le prend ; il émigre une seconde fois et va se réfugier en Poitou, à Thouars, où il demeure et « besogne de son métier l'espace d'environ sept ans ». S'il faut l'en croire, il n'oublie pas cependant l'ingrate qui l'a abandonné. A deux ou trois reprises il va la voir, « il lui baille même de l'argent pour acheter des vaches et mieux s'entretenir ». Puis il revient à Beaumont, et après la délivrance du pays, s'en retourne à Mont-Saint-Jean, près de sa femme, à laquelle il montre imprudemment le fruit de ses économies, quinze écus d'or !

Quelques jours plus tard, une cousine lui ayant demandé à emprunter un écu, il ne retrouve plus son trésor. Il le réclame à sa femme qui lui répond « fièrement et arrogamment ». Bref, les deux époux se disputent, si bien que la femme s'envole de rechef pendant un mois sans dire où elle est, et à la suite de cette fugue le ménage se sépare définitivement. Le cordonnier laisse, prétend-t-il, à sa volage moitié « la plus grand part de ses biens », et « par desplaisance » s'en va à Sablé chercher du travail. A Sablé, Gervais de Laquenaye, poursuivi par la mauvaise chance, ne trouve personne « qui le meist en besogne » ; il mange peu à peu ses dernières ressources, et en fin de compte revient à Mont-Saint-Jean pour y reprendre quelques biens qu'il a confiés avant son départ à l'une de ses sœurs.

Le malheur veut qu'il rencontre un jour sa femme dans

une maison du bourg. Une nouvelle dispute, plus grave que la précédente, s'engage au sujet des écus disparus ; le cordonnier, poussé à bout, saisit un quartier de pain et le lance si vigoureusement à la tête de sa femme qu'il l'atteint près de l'ouye et qu'une demi-heure après « elle s'en va de vie à trespas ! »

Plus ou moins sincère dans ses regrets, Gervais de Laquenaye, « bien esbay, » s'empresse de partir pour le Mont-Saint-Michel, où tous les Français de ce temps sont bien convaincus qu'ils doivent trouver le remède aux pires infortunes.

A son retour, hélas, il est appréhendé par les sergents de la justice de Sillé-le-Guillaume, mais, en vieux routier qu'il est, il leur échappe au milieu du bourg de Boyère (1) et se jette dans le cimetière. Les sergens furieux l'en arrachent de force. Aussitôt survient le curé qui revendique à grand tapage le droit d'asile dont jouit son cimetière, et somme les sergents d'y remettre leur prisonnier. Il n'en faut pas davantage pour soulever un de ces interminables conflits de juridiction si fréquents alors entre les autorités ecclésiastiques et laïques. L'évêque du Mans seul pourra le trancher et dire si le prévenu « demourera en franchise ou non ».

En attendant, le curé et les sergents font entre eux « un appointment » en vertu duquel Gervais de Laquenaye est « enferré » et mis « en un certain lieu » pour y passer la nuit. Le lendemain matin, « pour ce qu'il faisait bien froid » les sergents trouvent le pauvre cordonnier « tout roide et en grand dangier de mort ». Ils en ont pitié et le portent toujours enferré dans une maison voisine afin de l'y réchauffer.

Si mouvementée qu'elle soit déjà, l'odyssée de Gervais de Laquenaye se termine par un fait plus extraordinaire encore.

(1) Bouère ? Mayenne, arrondissement de Château-Gontier.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Un beau jour, la maudite sorcière est rencontrée par trois valets anglais. L'un d'eux s'en empare, et la livre au fils de l'ensorcelé, Jean Guincelin, jeune écuyer de vingt-cinq ans, à l'imagination ardente. Il lui dit que ladite Guillemette a avoué son crime devant le chapelain de Teillé, mais que s'il consent à la laisser aller sans la mener à la justice, elle lèvera le sortilège et fera en sorte « que ledit Regnault habitera avec sa femme comme auparavant ».

Jean Guincelin, tout d'abord, veut interroger lui-même la sorcière. Celle-ci a l'impudence de renouveler son aveu et sa proposition devant la métayère de l'hôtel de la Belaudière. Dès lors, « la sorcellerie » est évidente, et Jean Guincelin, impitoyable, se résoud « à mener la coupable à justice pour être pugnée dudit cas ».

Comme Guillemette est connue, parait-il, et amie d'aucunes gens de guerre, Jean Guincelin craint qu'elle ne lui soit enlevée en route. Il évite donc de suivre le chemin ordinaire et la fait passer au travers d'un petit bois, où il l'attache à un arbre pendant qu'il se repose quelques instants.

Mais voici qu'à peine liée, la sorcière se prend à appeler « tous les ennemis d'enfer et à dire des paroles si très orribles », que son conducteur, saisi d'une terreur panique, croit en mourir sur place. Il parvient néanmoins à se sauver et reste environ trois heures sans oser revenir dans le bois. Quelle n'est pas sa surprise, à son retour, de trouver la sorcière morte en l'état où il l'avait liée, « bien qu'il ne l'eut aucunement bléciée » !

De notre temps, en présence d'un pareil événement, les médecins légistes ne manqueraient pas de déclarer que la terrible Guillemette avait été liée un peu trop solidement et qu'elle avait succombé à quelque congestion. Plus naïfs, les jurisconsultes du XV^e siècle déclarèrent non moins gravement, d'après la déposition de Jean Guincelin, « *que le diable avait tué la sorcière* » (1).

(1) Archives nationales, JJ. 179, fol. 64.

La perte n'était pas grande, somme toute, et en bonne justice, on ne pouvait rendre responsable des méfaits « des diables d'enfer » un brave écuyer, « d'excellente renommée et d'honnête conversation », qui s'était fait simplement l'auxiliaire de la justice. Charles VII le comprit ainsi dans sa royale sagesse, et imposa silence perpétuel sur l'incident. Il ne nous apprend pas, malheureusement, si Regnault Guincelin se trouva du coup désensorcelé et s'il eut désormais, comme dans les contes de fées, beaucoup d'enfants.

Dans tous les cas, l'histoire achève de caractériser l'époque. Le XV^e siècle est, par excellence, le siècle des sorciers et de la magie ; témoin l'étrange et criminelle folie de Gilles de Raiz, qui fit d'un brave soldat, devenu maréchal de France, le monstre que la légende devait immortaliser sous le nom de *Barbe-bleue*. Ajoutons que le pays de Beaumont paraît avoir été alors tout particulièrement fertile en sorcières. Quelques années plus tard, en 1457, quatre femmes, dont l'une Jeanne Foro, de la même paroisse de Teillé, comparâtront pour sortilèges et maléfices devant l'évêque du Mans, Martin Berruyer, de passage au prieuré de Vivoin. Convaincues d'avoir évoqué le diable, à la suite d'un procès qui fera un bruit énorme dans la province, elles seront tondues devant les halles de Beaumont, en présence de vingt mille spectateurs, puis bannies du diocèse (1). Jeanne Foro était sans doute une élève de notre Guillemette, et l'évêque du Mans dut regretter que l'ennemi d'enfer ne lui ait pas rendu le même service qu'à Jean Guincelin, en étranglant à propos ses quatre sorcières.

Après les précédents, le dernier épisode que nous avons à raconter semblera banal : c'est un gendre qui tue son beau-père dans un accès de colère contre sa belle-mère. Les détails, cependant, ne sont pas sans intérêt et quelques-uns ont une réelle importance (2).

(1) V. Archives de la Sarthe, Fonds municipal du Mans, 809 ; dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, V. p. 163.

(2) Archives nationales, JJ. 186, fol. 13.

Grâce à ce drame de famille, en effet, nous apprenons pour la première fois *que les membres du Conseil du roi et peut-être Charles VII lui-même passèrent à Vivoin au mois d'août 1450*, sans doute en revenant de Caen à Tours, et qu'au lendemain de leur départ la belle église du prieuré fut dévalisée (1).

Le fait, comme on le pense, avait fortement ému les habitants et donné libre carrière aux mauvaises langues. Un honnête praticien en cour laye de la paroisse de Vivoin, André Le Rougetel, âgé de vingt-huit ans, étant à Beaumont un jour du mois de septembre de cette année 1450, fut averti par des amis charitables que la femme de Gervais Moisy, sa belle-mère, « tenait de lui parolles avec ses voisines », l'accusant non seulement de complicité dans le vol de l'église mais encore d'avoir dérobé de l'argent qu'elle avait perdu au même moment.

« Courroucié » de tels propos, « marry et desplaisant de tout son cueur », André Le Rougetel revint au plus vite à Vivoin et se rendit « à l'ostel » de ses beaux-parents. Il les y trouva avec le curé et plusieurs autres personnes, « fit

(1) « L'église dudit lieu de Vivoingn [au país du Maine], *qui tantost après notre partement dudit lieu de Vivoingn a este robée...* » Ibidem, II, 186, f. 13. *Lettre de rémission donnée à Tours au mois de septembre 1450.* — Le passage de Charles VII à Vivoin n'étant signalé jusqu'ici par aucun autre document, nous nous sommes permis de consulter l'éminent historien de Charles VII, M. le marquis de Beaucourt, qui a bien voulu nous transmettre les renseignements suivants, extraits des itinéraires inédits du roi : « Après avoir quitté Caen le 11 juillet 1450, Charles VII séjourne du 15 au 28 à l'abbaye de Saint-André près Falaise, et du 29 juillet au 11 août à Écouché (Orne). Le 15 août, un acte est donné à Séez « à la relation du Conseil ». Un autre acte dans les mêmes conditions est donné à Vaas en ce même mois d'août. Le 22 août, le roi est à Château-du-Loir (Sarthe) ; le 31 à Maillé, et de là il se rend à Tours ». Vivoin se trouvant sur la route directe de Séez à Château-du-Loir, ces renseignements semblent entièrement confirmer notre document, mais il est à remarquer que la présence du conseil n'implique pas toujours celle du roi. Nous prions M. le marquis de Beaucourt d'agréer tous nos remerciements pour sa bienveillante communication.

révérence au curé en ôtant son chapeau et bonnet », puis tira à part Gervais Moisy et sa femme pour leur demander raison des paroles qu'on lui avait rapportées.

Gervais Moisy, pour son malheur, était un homme « fier et despitieux », qui, « du temps des Anglais, avait été leur chastellain à Fresnay et avait eu auctorité soubs eux » (1). Il le prit de très haut avec son gendre, et lui répondit si arrogamment que celui-ci furieux le menaca de sa dague. Le Rougetel, toutefois, parvint à se contenir, remit sa dague dans sa gaine et partit pour rentrer chez lui.

Sur ce, Gervais Moisy saisit « un eroq de fer emmanché en un gros bois, commence à regnier Notre-Seigneur », se précipite à la poursuite de son gendre et le frappe à la tête avec son croc, malgré les efforts des assistants. La vue de son sang affole André Le Rougetel. S'estimant en cas de légitime défense, il tire de nouveau sa dague, et « en repellant force par force », lance à son adversaire « un coup de male fortune qui par aventure l'atteint au ventre, tellement que vingt trois heures plus tard, Gervais Moisy s'en va de vie à trespassement ».

La fin du drame est des plus édifiantes. Avant de mourir, le blessé reconnaît ses torts, pardonne à son gendre, « fait écrire son pardon par mots expres dans son testament », et requiert que l'affaire n'ait aucune suite.

André Le Rougetel, au premier moment, n'en prend pas moins la fuite, « pour doubte d'être pugny », mais son cas comporte de telles circonstances atténuantes que, dès la fin du mois, on obtient pour lui pleine et entière rémission.

Le passage de Charles VII, ou tout au moins des membres de son conseil, à Vivoin, et la mort tragique de cet ancien châtelain de Fresnay, partisan des Anglais, sont en quelque sorte symboliques. En évoquant parallèlement les souvenirs

(1) En 1444, Gervais Moisy était effectivement, « commis à la réparation du chastel de Fresnay ». *Fresnay-le-Vicomte*, p. 28.

du voyage triomphal du roi de France dans les pays reconquis et la triste fin d'un des derniers serviteurs des Anglais, les deux faits s'accordent pour montrer que la délivrance du pays est dès lors définitive, et pour terminer par un rapprochement des plus significatifs l'histoire de Beaumont-le-Vicomte pendant la guerre de Cent Ans (1).

ROBERT TRIGER.

(1) Un extrait des *Taux levés sur la paroisse de Marolles-les-Braults pendant l'occupation anglaise*, que M. Chardon a bien voulu nous communiquer depuis peu, nous apprend que l'anglais Robert Stafford commandait à Beaumont au mois de novembre 1424, et qu'il exerçait alors dans les paroisses des environs, notamment à Marolles, des réquisitions continuelles de blé, d'avoine, de « harnays », etc. Robert Stafford, dont le nom se rencontre fréquemment parmi les capitaines anglais de l'époque, reçut en 1426 le commandement de La Ferté-Bernard, mais dès l'année suivante il laissa cette place retomber aux mains des Français, ce qui lui attira une disgrâce retentissante et la confiscation de ses biens. Cf. Charles et Froger, *l'Invasion Anglaise dans le Maine de 1417 à 1428*, pp. 57 et 92.

LE THÉÂTRE AU MANS PENDANT LA RÉVOLUTION

CHAPITRE IV

La réaction Thermidorienne. — Institutions républicaines en décadence : le calendrier, la décade. — Réouverture de la salle de spectacle en l'an III ; les artistes dramatiques. — Le registre de l'acteur Collin ; pièces données au Mans en l'an IV ; frais, recettes en numéraire et en papier, mouvement des spectateurs, répartition des bénéfices entre les membres de la troupe. — Une lettre comminatoire du commissaire du directoire exécutif près le département. — Huit représentations des artistes dramatiques à Château-du-Loir ; succès de la troupe ; comment fondirent les superbes recettes. — Retour de la troupe au Mans, le 29 messidor an IV ; un théâtre au complet ; départ de la troupe pour Alençon où elle se brouille avec les autorités.

Après le 9 thermidor, la chute du Triumvirat, le relâchement de la Terreur et l'élargissement des prisonniers, la France éprouva cette indicible impression de soulagement et de délivrance ressentie par le malade qui s'éveille en sursaut au milieu d'un cauchemar où il s'est vu tout vivant enseveli dans la tombe.

Comprimée dans son élan naturel vers le plaisir par une secte haineuse, jalouse de toute supériorité, ignorante et

cynique, la jeunesse était lasse « de faire jeûner ses passions, d'accommoder sa vie aux lois de Sparte et à la livrée du sans-culottisme », la carmagnole, le bonnet phrygien et les cheveux plats (1).

Elle se liguait, pour ramener l'ère des divertissements, du luxe et des arts, avec les femmes ses alliées naturelles. Celles-ci avaient passé l'hiver de l'an II dans l'épouvante ; elles voulurent passer celui de l'an III dans les fêtes. « Elles étaient pressées de faire succéder aux apparences de la simplicité, de l'indigence, de la saleté même qu'on avait longtemps affectées pendant la terreur, les parures recherchées, les mœurs élégantes et les festins » (2).

Et l'on assista à la renaissance de la vie mondaine qui s'accompagna d'une licence effrénée. Plus extravagante que jamais, la mode recouvra son despotique empire. Les femmes adoptèrent les *nudités grecques* avec les *bonnets à l'humanité* et les *corsets à la justice*. Madame Tallien, en tunique de gaze, les doigts de pied cerclés de carlins d'or ; l'éblouissante madame Hamelin, le corps serré dans un fourreau de linon « violet cul de mouche », se promènent dans les jardins de l'hôtel d'Aligre, au milieu d'une cour de jeunes hommes. Ceux-ci, les muscadins, la jeunesse dorée de Fréron, qui attaquent les Jacobins, les pourchassent à coups de bâton et ferment leur club, on sait quelle excentrique toilette ils se sont composée.

Ils portent les cheveux *en cadenettes poudrées* c'est-à-dire noués en tresse et rattachés sur le derrière de la tête avec un peigne ; et au cou, en guise de cravate, « un énorme goitre de mousseline ; en sorte que la tête sort comme d'une lucarne entre le chapeau aux bords relevés en gondolo et l'engoncement du collet de l'habit ». L'habit, vert bouteille, « *carré comme quatre planches* (3), dont les boutons de

(1) Les Goncourt. *La société française pendant le Directoire*.

(2) Thiers. *Histoire de la Révolution*.

(3) Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

d'aise et « les soufflettera de ses bravos frénétiques » (1).

Toutefois, bâtons-nous de le dire, le mouvement réactionnaire qui transporte la capitale ne gagne pas immédiatement la province et particulièrement Le Mans.

Sans doute on accueille ici avec joie les « changements et les remplacements » auxquels procède, en vertu de la loi du 7 vendémiaire an III, le représentant Génissier, « après avoir pris l'avis et les renseignements d'un grand nombre de citoyens recommandables par leur civisme et leurs lumières » (2). L'élimination de quelques sectaires, la nomination près des Directoires ou des tribunaux d'hommes riches, probes, connus par leur modération et leur libéralisme, l'épuration du comité révolutionnaire (3) rétablissent l'ordre et la confiance.

Mais que ce soit l'effet de la satisfaction qu'apporte cette mesure ou de la lenteur provinciale à s'approprier les idées nouvelles, notre ville demeure calme, à l'écart des factions. Pour la sortir de son inaction, la jeter momentanément dans l'agitation, il faudra la contagion de l'entraînement universel, la surexcitation, causée chez une jeunesse oisive, ardente, avide d'émotion et de lutte, par les provocations et la tyrannie d'un jacobinisme aussi maladroit qu'attardé.

Nous verrons alors à nouveau les partis choisir pour leur champ clos la salle de spectacle et la destinée d'une pièce controversée tenir en éveil la curiosité de toute la ville.

Mais n'anticipons pas et continuons à suivre l'ordre chronologique des événements intéressant le théâtre man-

(1) Les Goncourt. *La société française pendant le Directoire*.

(2) Le représentant du peuple Génissier était délégué dans les départements de l'Orne et de la Sarthe. *Affiches du Maine* du 20 frimaire an III.

(3) « Les membres du comité révolutionnaire du district du Mans devant cesser toute fonction au 1^{er} germinal (21 mars 1795) prochain, invitent leurs concitoyens auxquels le comité peut devoir pour travaux, fournitures à lui faites d'apporter, sous trois jours, leurs mémoires et quittances pour en recevoir le montant ». *Affiches*, 20 ventôse an III.

ceau en constatant, en notre ville, la décadence de certaines institutions chères à la constitution de l'an II. Le calendrier républicain se laisse peu à peu supplanter par le calendrier Grégorien. Dès l'an III celui-ci se glisse à côté de celui-là sous l'étiquette vieux style ; au début de l'an V, les *Affiches du Maine* datent avec les deux.

L'observation de la décade est tombée en désuétude. Malgré les efforts poétiques de Ducis pour faire goûter au pays le charme de cette cérémonie nationale et lui assurer que

« La décade est par sa gaieté
L'âme de la liberté, »

le peuple, dans son indépendance, s'est permis d'en douter. En voyant qu'on prescrivait que les magasins seraient fermés, que tout travail cesserait les *Décadis* que l'on se rendrait au temple de la Raison, il a protesté contre cette nouvelle contrainte. Il est revenu aux anciens usages et le jour dominical est rentré en grâce. Et les Manceaux recommencent à consacrer la semaine à travailler et la journée du Dimanche à se reposer de leurs labeurs, à se promener et à se divertir en famille. Le soir, à 5 h. 1/2 — on a conservé l'usage de dîner de 2 à 3 heures — ils se rendent en bande joyeuse à la salle de spectacle, en sortent à 9 heures, font, en rentrant chez eux une collation et se livrent au sommeil réparateur.

Dès l'an III, en effet, le théâtre a rouvert ses portes.

Avec la réaction thermidorienne qui entraîne la chute de la Société populaire, la Société fraternelle et dramatique s'est dispersée. Bien que les circonstances ne semblent pas encore très favorables à l'art, les Manceaux ont témoigné un si vif désir d'oublier le souvenir des années de trouble, d'anarchie, de despotisme qu'ils ont traversées que cette disposition a encouragé une troupe de comédiens à

venir les y aider dans le temps de la Pentecôte de l'an III (1). Cette troupe de comédie, de drame et d'opéra (elle renferme même des danseurs) s'intitule : *Les artistes dramatiques*. Elle comprend dix hommes et six femmes.

Nous ignorons absolument ce qu'elle devient en l'an III. Tout porte à croire qu'elle reçut un bon accueil, qu'elle satisfait les Manceaux puisqu'elle demeura en notre ville

Mais par bonheur un document d'un prix inestimable pour notre sujet et que nous devons à la complaisance d'un savant angevin, M. Quéruau-Lamerie, qui l'avait découvert dans les papiers de son grand-père, notaire à Laval, nous renseigne sur la même troupe en l'an IV (2).

Ce document n'est point, il est vrai, une sorte de mémorial écrit au jour le jour et relatant tout ce qui se passe d'intéressant au sein de la troupe comme celui de Varlet de la Grange, le secrétaire de l'illustre théâtre. C'est uniquement le registre des dépenses et recettes tenu par l'acteur Collin, le trésorier de la troupe. Toutefois si succincts que soient les renseignements que nous livre ce manuscrit, il nous fait connaître :

1^o Les pièces représentées par la troupe, en l'an IV, au Mans, à Château-du-Loir et une à Alençon ; en un mot son répertoire qui, à l'exception de deux pièces inspirées par la Révolution, comme « *les Visitandines* » et les « *Victimés*

(1) « Malgré la disette des subsistances qui se fait sentir dans la commune du Mans, le Conseil général, considérant que rien n'est plus propre à rétablir la circulation des subsistances et à favoriser le commerce et l'abondance que de laisser subsister les foires et marchés, arrête : que la foire, dite de la Pentecôte, aura lieu dans la commune du Mans comme par le passé ; mais que tous citoyens, qui voudront s'y rendre, sont invités d'apporter avec eux les comestibles dont ils auront besoin pendant le séjour qu'ils feront dans la dite commune, la municipalité se trouvant dans l'impossibilité de leur en procurer. *Affiches* du 20 floréal an III.

(2) Nous prions M. Quéruau-Lamerie d'agréer tous nos remerciements pour la spontanéité, et la parfaite obligeance avec lesquelles il a mis à notre disposition un document aussi précieux.

cloîtres », ne se distingue pas de celui du théâtre de l'ancien régime ;

2° Les dépenses générales inhérentes à toutes représentations et celles nécessitées par certaines ; les dépenses qu'entraînaient les déplacements de la troupe à Château-du-Loir et à Alençon ;

3° Les recettes encaissées à chaque représentation, *tant en numéraire qu'en papier*, et, avec le détail des places louées, le chiffre des entrées, le mouvement des spectateurs ;

4° Les partages opérés entre tous les membres de la troupe et par conséquent le gain mensuel de chaque associé.

Malheureusement le registre de Collin n'est pas entier. Au commencement, au milieu, à la fin, des pages ont été lacérées.

Il ouvre à la seconde représentation donnée au Mans par la troupe, au cours de la saison d'été, 25 floréal an IV (samedi 14 mai 1796) et termine à la première représentation donnée à Alençon le samedi 19 thermidor an IV (6 août 1796).

Dépouillons maintenant ce registre qui se présente sous la forme d'un cahier formé d'une main de papier.

Après s'être éloignée quelque temps, à la suite de la saison d'hiver, la troupe des artistes dramatiques était revenue au Mans à l'occasion de la Pentecôte, suivant une habitude invétérée. Elle paraît débiter le 13 mai 1796 avant-veille de la Pentecôte ; mais la page qui s'y rapporte a été déchirée.

Le premier feuillet mentionne donc la représentation du lendemain 25 floréal an IV, samedi 14 mai 1796.

Ce jour, la troupe donne *Le Barbier de Séville* et *Blaise et Babet*.

Voici l'énumération des frais :

Salle et musique, 15 livres ; Gravé Foulard, 1 livre 10 sols ; Portes, 2 livres 8 sols ; Afficheur, 15 sols ; Bureau, 1 livre 5 sols ; Chandelles, 6 livres 16 sols ; Perruquier et sa femme,

1 livre 16 sols ; Femme Guirlain (1) 12 sols ; imprimeur 1 livre 10 sols ; Supplément de musique, 1 livre 10 sols. Total : 33 livres 2 sols.

RECETTE *en numéraire* :

34 premières : 34 livres. — 3 deuxièmes : 1 livre 10 sols. — 59 parterres : 14 livres 15 sols. — Total, 50 livres 5 sols.

RECETTE *en papier* :

17 Premières : 4,250 livres. — 6 Deuxièmes : 600 livres. — 32 Parterres : 1,920 livres. — Total : 6,770 livres.

Les places de premières coutaient donc en numéraire 1 livre ; celle des secondes 10 sols ; celles des troisièmes cinq sols.

Les places de premières coûtaient 250 livres en papier. *Un louis* représentait donc à cette époque 5,000 livres en assignats. C'est bien en effet, au cours de l'an IV, que l'histoire enregistre la plus folle progression de la baisse de l'assignat. En Vendémiaire de cette heureuse année, on payait une cravate, bleue et jaune, soie et coton 200 livres ; en brumaire, trois livres de bougie à 1 livre 10 sols la livre coûtent 330 livres ; en frimaire un paquet de chandelles 625 livres, une livre de café 210 livres (2).

Quoi qu'il en soit, en ajoutant au numéraire les assignats réduits à leur valeur métallique, la recette nette ne dépassait pas 45 livres 5 sols. Les entrées ne montaient qu'à 151 (3).

Le lendemain Dimanche, jour de la Pentecôte, 26 floréal (15 mai 1796) les artistes dramatiques représentent *Jérôme Pointu* et *Paul et Virginie*. Composés des mêmes éléments que la veille les frais s'élèvent à 33 livres 19 sols ; mais la recette est beaucoup plus belle, les entrées atteignent 432.

Malgré la suppression officielle du culte catholique et des fêtes religieuses depuis trois ans, les Manceaux sont restés fidèles au souvenir de la Pentecôte. Elle demeure toujours

(1) Une habilleuse évidemment.

(2) Les Goncourt. *La société française pendant le Directoire*.

(3) La recette de la veille avait atteint 57 l. 12 s. en numéraire et en papier 8,370 l.

pour eux une date solennelle, un jour de réjouissance qu'ils célèbrent comme ils peuvent. Voilà bien un témoignage de cette force d'inertie dans le maintien du passé contre les innovations révolutionnaires !

RECETTE *en numéraire* :

143 Premières : 143 livres. — 10 Deuxièmes : 5 livres. —
133 Parterres : 33 livres 5 sols. — Total 181 livres 5 sols.

RECETTE *en papier* :

30 Premières : 7,500 livres. — 46 Deuxièmes : 4,600 livres.
— 70 Parterres, 4,200 livres. — Total : 16,300 livres.

En réunissant l'actif précédent à celui du jour, on obtient une masse de 222 livres en numéraire et de 31,440 livres en papier. La troupe procède alors au partage. Le numéraire est divisé en 14 parts $1/2$ à raison de 15 livres par part, qui font 217 livres, et le papier à raison de 2,000 livres par part et il en reste 3,440 livres. Ces 2,000 livres équivalent à 8 livres en monnaie. Il s'ensuit que chaque artiste touche 23 livres.

Lundi 27 floréal (16 mai 1796) la troupe joue : *Guerre ouverte* et la *Revanche forcée*.

L'acquit de certaines dépenses « 25 livres de suif à 15 sols, soit 18 livres 15 sols, reste de voyage et huit jours en plus, soit 14 livres ; à Pitrot et autres pour port de leurs malles, 26 livres 12 sols ; biscuits 2 livres ; feu d'artifice 1 livre 10 sols » grossissent les frais qui se chiffrent par 101 livres 7 sols. Il est vrai que la soirée est relativement brillante puisque les entrées s'élèvent à 547 (I). Antérieurement à la Révolution (et cette coutume n'avait point encore disparu à l'époque où nous nous trouvons) on chôrait le lundi de la Pentecôte, plus encore qu'aujourd'hui.

Aussi, malgré le total inusité de la note des frais, la recette nette en numéraire atteint-elle encore 145 livres

(1) 194 premières, 132 secondes, 221 parterres. Nous savons que le théâtre ne contient qu'environ 600 places.

8 sols et en papier 19,970 l. après défalcation d'une livre de bougie à 750 livres.

Le mardi 28 floréal (17 mai 1796) la troupe donne *Zémir et Azor* et *l'Enrôlement*. Quelques fournitures et travaux d'ouvriers portent les frais à 56 livres 14 sols. Mais les recettes, plus productives encore que la veille (1) accusent un net de 331 livres en numéraire et de 42,810 livres en papier. En ajoutant celles du lendemain beaucoup moins élevées, il est vrai, on obtient un total de 443 livres 15 sols en numéraire et de 55,460 livres en papier.

Il est procédé à une répartition des bénéfices et Collin inscrit sur son registre la mention suivante :

« Partagé le numéraire à raison de 20 livres pour 15 parts fait 300 l. ; il reste en caisse 143 l. 15 s. plus une demie part à reporter 10 l. Partagé le papier à raison de 3,500 l. fait pour 15 parts : 5,200 l. Reste en caisse 3,460 l. plus une demie part à ajouter 1,730 l. »

Le papier équivalant à 7 livres en numéraire, chaque associé touche donc 27 livres.

Aux représentations suivantes, les entrées sont plus faibles alors que les dépenses se maintiennent élevées.

Le dimanche, 3 prairial, on joue : *Nina, Georges et Gros Jean, Barogo*, la recette est plus favorable. Avec les reports, l'encaisse atteint en numéraire un total de 343 livres 4 sols ; en papier, un total de 55,000 livres. On procède au partage. « Partagé le numéraire à 14 parts $\frac{3}{4}$ à raison de 20 l. par part, fait pour le tout 295 l. ; il reste donc en caisse la somme de 48 l. 4 s. ; partagé le papier de même à raison de 3,500 l. fait pour les 14 parts $\frac{3}{4}$: 54,125 l. ; il reste en caisse 875 l. »

Ces 3,500 livres valaient 14 livres en numéraire. Ainsi chaque artiste a donc reçu 34 livres.

Le lendemain 4 prairial (2) les entrées bornées à 121 constituent un maigre profit. Quelques pages lacérées dans

(1) Les entrées sont de 593.

(2) On joue : *Bagnolet, la Revanche, les Visitandines*.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



soirée (1). Or, les artistes dramatiques s'abstenaient-ils d'exécuter cette obligation par opposition systématique ? C'est peu probable. Quoi qu'il en soit, à la date du 19 prairial, le commissaire du Directoire exécutif près l'administration du département de la Sarthe, leur adressa la lettre suivante :

« Je suis instruit, citoyens, que vous vous abstenez de chanter, entre les deux pièces, l'hymne marseillais ou quelque autre air patriotique. Je veux bien croire que ce n'est qu'un oubli, car je me persuade que tout républicain doit être jaloux de respecter les airs chéris qui conduisent si souvent nos braves frères d'armes aux champs de l'honneur et de la victoire. Je vous préviens, citoyens, que j'écris aujourd'hui même à la municipalité pour qu'elle fasse fermer votre spectacle le lendemain du jour où vous aurez eu la négligence coupable de désobéir aux arrêtés du Directoire, aux ordres du ministre et au vœu des patriotes et de tous les bons citoyens. Salut et fraternité.

Il est inutile de vous recommander de chanter les airs de la liberté avec toute la décence et l'intérêt qu'ils doivent inspirer ; vous ne vous ferez sûrement pas remarquer par cette affectation d'obéissance passive qui équivaut indirectement à un refus de remplir une obligation sans doute chère à vos cœurs » (2).

Aux soirées des 19, 21 et 22 prairial, on donne, entre autres pièces, *les Victimes cloîtrées*. Les entrées varient entre 150 et 237.

Comme d'habitude, la représentation du dimanche (24 prairial) est plus fructueuse. En numéraire, la recette s'élève à 172 l. ; et, en papier, déduction faite des droits d'auteurs, qui semblent assez rarement acquittés, à 16,635 livres (3).

On procède au partage.

(1) Dès cette époque, le *Chant du Départ* et la *Marseillaise* ne se chantaient plus au palais royal où dans les théâtres à la mode.

(2) Archives de la Sarthe, série L. 273.

(3) « Les droits d'auteurs restent en souffrance excepté 3,570 l. (en papier) que j'ai déjà versées à M. de la Ferrière ». Note de Collin.

« Partagé le numéraire à raison de 11 l. par part, fait pour les 15 parts 1/2 170 l. 10 s. ; il reste à la masse 1 l. 10 s. » (1).

Voilà un mois que les artistes dramatiques sont installés au Mans ; chacun d'eux a encaissé au cours de ce mois la somme de 121 livres. Comme ils sont presque tous mariés, chaque ménage a donc touché 242 livres (2).

Clôture de la saison, le dimanche 15 messidor, par *Roméo et Juliette* et *Jérôme Pointu*. Les frais ordinaires augmentés de réparations payées au menuisier, de 20 l. de suif, 15 l. ; du décor de Roméo, 8 l. 4 s. 2 d. etc., montent à 79 l. Mais la recette est satisfaisante car les entrées s'élèvent à 481. Il y a lieu de retenir ce chiffre qui témoigne l'intention du public de donner une marque de sympathie aux artistes, de les récompenser des efforts qu'ils ont tentés pour conquérir et conserver ses suffrages.

Le 17 messidor (mardi 5 juillet 1796) la troupe quitte le Mans et se met en route pour Château-du-Loir.

Bien que Château-du-Loir eut vu son importance diminuer singulièrement par suite des réformes administratives et judiciaires introduites par la Révolution, elle était restée encore à cette époque une petite ville très vivante, possédant d'ailleurs un régiment de chasseurs qui ne devait pas peu contribuer à entretenir le mouvement et la gaieté. La salle de spectacle d'aujourd'hui, passablement grande, ménagée dans les bâtiments de l'ancien couvent des Récollets, existait, pensons-nous, dès 1796.

Bref, la troupe des artistes dramatiques y débuta, le mercredi 18 messidor, par la *Mélomanie* et *Blaise et Babet*.

(1) Les assignats ne furent pas partagés et la somme de 16,635 l. reportée aux recettes suivantes.

(2) Rappelons que les comptes des 5, 6, 7 prairial nous manquent. Par conséquent, pour apprécier exactement le montant des bénéfices retirés dans le mois par chaque associé, il convient de majorer d'une dizaine de livres au minimum la somme que nous fixons ici d'après l'addition des partages successifs.

Voici l'état des frais et des recettes :

FRAIS : Bureau, 2 livres. — 2 portes, 1 l. 17 s. — Menuisier, 1 l. 5 s. — Deux garçons de théâtre, 2 l. 10 s. — A Guirlain pour clous, 1 l. 4 s. — Au même ses appointements, 2 l. — A Auguste (un acteur) pour frais de théâtre, 1 l. 16 s. — Total 12 livres 12 sols.

RECETTES : 30 premières, 45 livres. — 50 parterres, 30 livres. — Dû par Châteauneuf (un acteur), 10 livres 4 sols. — Total : 85 livres.

D'où, en retranchant les frais des recettes, un net de 73 livres 12 sols.

Les places de premières coûtent 1 l. 10 sols, celles du parterre 12 sols.

Cette soirée fut, paraît-il, goûtée des habitants de Château-du-Loir, qui *furent part de leur satisfaction à leurs amis et connaissances*, car le lendemain, 19 messidor (jeudi 7 juillet 1796), les entrées ont doublé et s'élèvent à 154.

Voici l'affiche de cette soirée que nous avons trouvée dans les comptes de l'acteur Collin :

THÉÂTRE DE LA RÉPUBLIQUE

Sous la protection de la loi et l'agrément de la municipalité

Les Artistes dramatiques donneront aujourd'hui 19

messidor an 4^e une représentation de

L'ÉPREUVE VILAGEOISE

Opéra en 2 actes, paroles du citoyen Desforges, musique du citoyen Grétry, suivi de

RENAUD D'AST

Opéra en 2 actes, paroles des citoyens Radet et Barré
musique du citoyen D'Aleyrac

Entre les pièces, le citoyen Pitrot dansera l'Anglaise
avec des sabots

On commencera à cinq heures précises

On prendra aux loges 1 l. 10 s. et au parterre 12 sous

A Château-du-Loir, chez D. Plot, imprimeur, an IV de la République française, une et indivisible

Le succès de la troupe alla croissant ; le vendredi 20 messidor, les entrées s'élèvent à près de 300, sur lesquelles

116 premières. Telle est l'affluence de spectateurs que l'on doit rendre leurs billets à quatre chasseurs. En raison d'un léger surcroît de dépense provenant d'un feu d'artifice les frais montent à 12 l. 3 s., mais la recette nette atteint 179 l. 5 s. (1).

Moins fructueuse est la soirée du samedi 21 messidor (2) ; par contre celle du dimanche 22, où la troupe interprète *Paul et Virginie* et les *Deux Martines*, offre la plus belle recette obtenue jusqu'ici : 191 livres 5 sols nets. Les lundi 23 et mardi 24 messidor (3) ne lui cèdent guère.

Fait singulier, la représentation de clôture est la plus faible de toutes. Les entrées n'excèdent pas 62, et l'absence des places chères fait tomber la recette nette à 29 livres 18 sols.

Quoi qu'il en soit, le 25 messidor au soir l'actif social — après 8 représentations — s'élève à 902 livres 6 deniers.

Quel beau partage à effectuer ! Les bourses des artistes dramatiques durent bailler d'aise quand le citoyen Collin énonça ce chiffre prestigieux !

Malheureusement, avant de procéder à une distribution, il convenait d'acquitter les dettes. Et Collin, au lieu de la rubrique ordinaire : Partagé etc... écrivit sur son livre de compte ce qui suit :

Dépense pendant notre séjour à Château-du-Loir

Mardi 17 messidor, à Guirlain pour son voyage	6 l. » » s.
Vin d'un charretier, ordre d'Auguste (4).	15
A Gravé, pour avoir amené la voiture de Saint-Pralx (5).	12
Fourrage des chevaux qui ont amené la voiture de Saint-Pralx et vin du garçon.	2 02

(1) On joue : *Paul et Virginie*, *l'Enrôlement*.

(2) On joue : *Le Sourd*, *Jocrisse*.

(3) On joue : *Waltron*, *Alexis et Justine*, *le Déserteur*, opéra, *les Visi-tandines*.

(4) Auguste était un acteur.

(5) Pralx était un acteur.

Souper et déjeuner à Ecommoy des premières voitures.	37 l. 06 s.
Voyage de Courcelles (1) d'aller.	6 »»
Voyage d'aller de Saint-Pralx et moi.	9 10
Mémoire de Colin.	20 06
Au chandelier suivant ses 4 mémoires.	49 07
A l'imprimeur suivant ses 2 mémoires.	21 »»
Quatre livres de bougies que j'ai fournies.	9 »»
Gratification au menuisier.	12 »»
Au perruquier.	18 »»
Payé à une femme qui ne savait point écrire pour ferrage de chevaux, présent Guirlain.	5 02
Gratification aux deux habilleuses.	6 »»
Mémoire de l'auberge des <i>Trois Vieillards</i>	50 »»
Mémoire de l'auberge du <i>Croissant</i>	457 14
Mémoire de l'auberge du <i>Dauphin</i>	106 »»
Mémoire des feux d'artifice.	3 13
Réparation de voitures.	2 04
Mémoire du café.	7 10
Voyage de Guirlain (retour).	9 »»
A Guirlain appointements.	3 »»
Pourboire de l'auberge du <i>Croissant</i>	12 »»
Mémoire d'Auguste.	2 09
Graissage des roues.	» 10
Pour le cheval de Boiré, resté malade à Pontlieu.	10 »»
28 messidor; Payé au <i>Croissant</i> pour le de- jeuner de Guirlain.	3 »»
Ferrage des chevaux de Saint-Pralx et son de l'arrivée.	1 08
Pour un collier de la berline et les traits.	3 14
Payé pour l'avoine.	1 40
Payé pour un fouet de poste.	» 18

(1) Courcelles était un acteur.

Payé aux enfants qui sont allés chercher un collier à Écommoy.	31. »» s.
Petits billets d'avis 200 et 1 affiche 1 ^{re} pour Château - du - Loir.	3 10
A Gravé pour avoir transporté plusieurs paquets de chez les camarades au théâtre, et du théâtre à la misson.	1 l. 16 s.
	<hr/>
Total des frais.	885 l. 10 s.
Il y a en masse.	902 »»
Reste à partager.	17 »»

Ces 17 livres, par suite de quelques oublis au chapitre des dépenses, étaient finalement réduites à 13 livres 6 sols.

Tout l'avoir de la pauvre troupe avait fondu ! N'allez pas croire cependant qu'elle regrettât son déplacement à Château-du-Loir. Huit jours elle avait vécu confortablement dans une jolie contrée où l'habitant affable et hospitalier l'avait accueillie avec joie et empressement, où le vin, à bon marché, pétillant et légèrement capiteux entretenait la gaieté et la bonne harmonie. N'était-ce rien ? Songez qu'à cette époque le comédien ne visait ni à une grosse fortune ni aux honneurs ; qu'il se contentait de peu, se plaisant à cette vie de hasard, à cette poésie de la bohème qui avait jadis séduit tant d'esprits aventureux et jeté dans les troupes de campagne, au XVII^e siècle, des hommes que leur naissance, leur éducation et leur état appelaient à de hautes fonctions.

La troupe des artistes dramatiques revient au Mans dans le but d'y donner une série de représentations du dimanche 29 messidor (17 juillet 1796) au dimanche 13 thermidor (31 juillet 1796).

Dans les trois premières, les entrées restent assez modestes ; mais, le 6 thermidor, elles montent à 646 : 210 premières, 148 secondes, 288 parterres.

D'après notre connaissance de la contenance de la salle de

spectacle (600 places), nous pouvons dire que, ce soir là, les spectateurs des premières et des secondes durent s'asseoir les uns sur les autres. Quant au parterre debout, il justifia une fois de plus cet adage que les foules se portent puisque, ne pouvant renfermer que 170 personnes, il en contint, ce soir-là, 288.

Le programme se composait de *Médée et d'Azémia*. La recette, en numéraire seulement, s'éleva nette à 295 livres 3 sols.

Toutefois, si satisfaisantes que soient en somme les représentations du 29 messidor au 7 thermidor, les frais montent si haut que la somme à partager n'excède pas 417 livres 10 sols. Les artistes reçoivent chacun 27 livres en numéraire et 1,000 livres en assignats.

On clôture le Dimanche 13 thermidor et la soirée est encore belle, car les entrées atteignent 585 et la recette brute 306 l. 9 s. Il est vrai par contre que les frais montent à 170 livres. Notons parmi ceux relatifs au voyage de la troupe à Alençon : « aux conducteurs des caissons 6 l. ; aux trois hommes qui ont aidé à porter les malles 3 l. 6 s. ; bière et eau-de-vie 3 l. ; aux cinq hommes qui ont gardé les voitures 3 l. 15 s ; mémoire du citoyen Andrieux, charron, voiture de société 10 l. ; eau-de-vie au chef du poste 6 s. ; déjeuner avec les conducteurs des voitures 3 l. » (1).

La masse active accumulée monte cependant à 336 l. 17 s. et l'on distribue 22 l. à chaque sociétaire.

La troupe débute à Alençon, le 19 thermidor (samedi 6 août 1796) par *Céphise, Nina et l'Enrôlement*.

Combien de temps demeura-t-elle en cette ville ? Nous l'ignorons. Un mois peut-être. Nous savons seulement qu'elle la quitta à la suite d'un désaccord survenu entre elle et la

(1) L'état des frais de la première représentation à Alençon contient le plus intéressant article concernant le voyage du Mans à Alençon : « voyage des sociétaires à 15 l. chaque 240 l. »



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

tisans de la constitution de l'an II. Ce revirement dans les mœurs et l'opinion hante et inquiète les Jacobins au point que Rigomer Bazin, leur chef, ne peut se retenir de le signaler dès le deuxième numéro de son journal la *Chronique* (parue pour la première fois le 4^e jour complémentaire de l'an IV) et de le dénoncer en termes amers et menaçants.

Dans un article de tête intitulé : *la promenade du Greffier*, le rédacteur de la *Chronique* imagine qu'il a reçu la visite d'un *étranger* de ses amis, zélé républicain. Après un frugal déjeuner, il l'emmène visiter « le plus joli morceau de la cité », une promenade « délicieuse » (1).

La soirée est fort belle ; c'est un dimanche ; cinq heures et demie ont sonné. Mais l'*étranger* « n'aperçoit que des têtes plébéiennes. Attendez donc, lui dit son interlocuteur, c'est à présent l'heure du peuple, celle du *beau monde* va bientôt arriver.

« *L'Étranger* : — Parbleu ! J'admire votre distinction ! *Le beau monde* n'est-il pas *peuple* lui-même ?

Le Citoyen : — Oui, cela se disait ainsi *l'an passé* ; mais *aujourd'hui* cela ne se dit plus ».

Pendant que l'*étranger* proteste et que son compagnon admire sa naïveté en reconnaissant « qu'il ne peut rien concevoir au changement qui *s'opère aujourd'hui dans nos usages* », *le peuple* s'écoule peu à peu de la promenade.

« Insensiblement le scène change. De nombreuses sociétés apparaissent dans l'allée qui borde la rivière. Quelle élégance ! Quelle variété ! Quel éclat ! Là, ce sont des femmes charmantes qui savent réunir les grâces du maintien à celles de la parure. Elles parcourent les allées avec une aisance qui surprend, une légèreté qui plait : ce n'est plus ce ton pesant et guindé que l'on reprochait jadis à la Province ; aussi la modestie et la décence ne sont-elles plus que des vertus

(1) La promenade du Greffier avait été créée en 1789 par l'ingénieur Bruyère. V. Robert Triger, *Les Travaux publics au Mans pendant la Révolution et l'ingénieur Bruyère*, 1896, in-8.

ridicules, aussi l'innocence du jeune âge n'a-t-elle plus de formes particulières ; et si toutefois on ne l'a point chassée on a du moins su habilement la déguiser. Ici des jeunes gens, épiaut les saillies, le geste et le rire du beau sexe qu'ils courtisent, s'étudient aux ingénieuses découvertes de l'à-propos. Malheur à l'obscur artisan, au maladroit observateur dont l'œil se promène sur eux ! Malheur à l'homme sans prétention, dont le maintien et l'habit sont pour eux une satire ! Le voile du dédain couvre leurs regards ».

L'Étranger devant « les courses rapides, les ris affectés et bruyants, les mille et un quolibets qui se multiplient au-dessous de lui » reconnaît « le beau monde ». Il se confond avec cette foule brillante afin de mieux l'étudier. Mais « à peine a-t-il achevé le deuxième tour qu'il conjure son ami de l'emmener ».

L'Étranger : — Ah ! mon ami, quel séjour ! J'ai plus entendu là de sottises.... Si vous saviez ce qu'on disait de vous en vous voyant passer ! ma bouche se refuse...

Le Citoyen. — Que cela ne vous affecte pas plus que moi... C'est ici le contrôle général de la parure, de la beauté, des modes et des opinions. L'agrément de la promenade n'y entre pour rien. Voir et être vu, tel est l'objet ; voir pour tout critiquer, être vu pour être admiré, tel est le but général » etc. (1).

Retranchez dans cet article les appréciations personnelles, c'est-à-dire la malveillance et le fiel ; ne conservez que l'information et vous vous représenterez l'état de la société mancelle et les sentiments dont elle est animée au début de

(1) *L'Étranger*. — Ainsi donc le français est toujours corrompu, frivole, tracassier ; la révolution n'a point changé son caractère.

Le Citoyen. — Détrompez-vous, mon ami ; le peuple est toujours *bon* ; le peuple est le tout et le *beau monde* n'est que la partie ».

L'Étranger. — Et si la partie s'avisait de vouloir dévorer le tout.... le tout dévorerait la partie.

Chronique du département de la Sarthe, dirigée par une société d'amis de la patrie, 4 vendémiaire an V (Samedi 25 septembre 1796).

l'an V. Avec la défaite du terrorisme l'anxiété auquel chacun était en proie, soit pour sa vie soit pour sa fortune, s'est dissipée de même qu'un épais brouillard qui dérobaient la clarté du jour se dissipe sous un rayon de soleil. Dès lors les Manceaux ont retrouvé comme par enchantement leur gaieté, cette pointe d'esprit d'une bonhomie sceptique et caustique qui les caractérise. Tout ce monde est si aise de se revoir, de jouir sans crainte du lendemain, de goûter pleinement les bienfaits de la liberté, de la jeunesse et de la vie qu'il témoigne une ardeur, une effusion, un laisser-aller peut-être excessifs mais bien explicables et il entend bien que ce bonheur dure. Il est prêt à dire : « elle est passée cette ère de barbarie dont à tout prix nous voudrions étouffer le souvenir. Elles ne sont plus ces époques infâmes où le crime seul levait la tête tandis que la vertu proscrite de notre sol y demeurait confondue, anéantie, sans protection et sans asile. Non, nous le jurons, elles ne reviendront pas au moins sans éprouver la résistance la plus énergique de la part des amis de l'ordre et des autorités constituées, qui sont encore une masse bien imposante dans ce département » (1).

Qu'on n'argumente pas de ce que Le Mans « n'a point eu à gémir sur les excès des Lebon et des Carrier » (2) pour taxer d'exagération ces accusations et ces sentiments. Sans doute l'échafaud n'était point demeuré ici en permanence sur la place publique comme à Angers, Nantes et Laval. Mais il s'en fallait que la population n'eût point eu à souffrir des vexations, des dénonciations des Jacobins et de leur ombrageux despotisme. Sans parler des confiscations des biens d'émigrés, de la persécution contre le clergé, des exploits de Valframbert et autres maratistes, la moitié de la

(1) Prospectus du journal : *L'Espion constitutionnel*.

(2) Lettre au ministère de la police générale, 19 frimaire an V. Archives de la Sarthe, L. 159.

vieille société, arrêtée par ordre du comité de surveillance, avait rempli les prisons de l'Évêché et de la Visitation ; beaucoup de ces suspects, transportés dans les cachots de Chartres, y avaient passé près de cinq mois dans les privations et les transes.

Mais revenons au début de l'an V.

La société s'est donc reconstituée, dans des conditions étrangement disparates, il est vrai. Mais l'opinion confond tous les rangs, rapproche l'agioteur, le grand fournisseur ou le manufacturier de la marquise, le gentilhomme de la boutiquière envolée de son échoppe. Soupers, concerts, jeux, cercles brillants, bals surtout, si goûtés jadis, ont reparu avec un entrain prodigieux.

A nouveau la poésie afflue dans les feuilles locales ; toutefois elle affecte l'allure guerrière d'une épigramme politique :

« Dansez, amusez-vous, sexe délicieux,
En brave chevalier, je prends votre défense ;
Si certain chroniqueur veut - être de la danse
Je tiens un violon ; il va sauter au mieux » (1).

Nombreuse, oisive, avide comme partout de luxe et de frivolité, la jeunesse a adopté avec transport les modes parisiennes.

Le Mans à ses *Merveilleuses* ; « cette brune piquante aux traits mâles, à la taille haute, au maintien hardi.... Quelle franchise dans sa gaîté !... Quelle légèreté dans ses mouvements..... Cette autre qui succombe sous le poids de sa mollesse... soupire sans cesse après les plaisirs que le présent lui rappelle et que l'avenir chassera bientôt ; elle n'est point *de condition*, mais, dévouée par genre aux intérêts de la noblesse, elle travaille sourdement au retour des char-

(1) Signé : Moiré-la-Martellière. *L'Espion* du 16 février 1797.

mants fugitifs ; cette femme nue... ; cette dame couverte d'or, de brillants, c'est l'épouse d'un brasseur d'affaires ; elle a fait un grand saut depuis quelques années, car il y a loin de sa boutique à l'endroit où nous sommes ; Cette petite femme qui ne cesse de tourner la tête, qu'enfle l'orgueil et que le faste enlaidit autant elle vous paraît évaporée, glorieuse et importante, autant elle était simple, affable et modeste sous l'humble toit de ses pères ».

A la suite de cet article, paru dans la *Chronique* du 24 pluviôse an V, où le citoyen Bazin se vengeait par une acerbe critique du ralliement des nouvelles couches au nouvel ordre de choses, les *Merveilleuses* publièrent, dans le numéro du 16 février 1797 de *L'Espion* leur réponse à *l'incomparable chroniqueur*. Elles regrettent qu'il ne leur ait pas prodigué à toutes ses plaisanteries ; elles le prient de ne pas les oublier à l'avenir et surtout de si bien désigner celles qui lui paraîtront dignes d'attention qu'on ne puisse s'y méprendre. Toutes veulent être distinguées par *l'aimable Bazin* et le supplient de distribuer également ses faveurs.

Les jeunes gens avaient revêtu le costume de *muscadin*, *d'incroyable* : le collet noir, la coiffure à oreille de chien, *l'habit carré* qui valent à eux seuls une profession de foi. La plupart des autorités constituées avaient plutôt souri de cette marque assez platonique de protestation. Elles connaissaient l'esprit gaulois, satirique, mais peu agissant de la population et elles pensaient que ces nouvelles modes, à l'inverse de ce qui se passait à Paris, n'offriraient rien d'inquiétant pour la tranquillité publique.

Il en alla autrement par le fait des coryphées du jacobinisme qui abusèrent de la crédulité des militaires de la garnison au point de les amener à proscrire ces toilettes comme attentatoires à la sûreté de la République et à courir sus aux habits carrés. Et voilà la guerre allumée !.... Désormais il n'est plus question au Mans que des mauvais traitements exercés par les grenadiers contre les habits

carrés, des revanches que prennent ceux-ci contre leurs persécuteurs quand l'occasion s'en présente et des manifestations auxquelles ils se livrent contre les Jacobins, et qui désespèrent les fonctionnaires chargés d'assurer l'ordre.

Le 25 vendémiaire, le général Quesnel écrivait à Letourneur, membre de l'administration centrale du département, la lettre suivante :

« Tous les jours des plaintes me sont portées contre des militaires qui insultent frappent même des citoyens porteurs d'habits connus sous la désignation *d'habits quarrés* ; tous les jours aussi ces militaires sont punis avec sévérité quand ils sont connus ; mais ce sont moins ces punitions que des mesures particulières prises par l'administration qui pourraient arrêter les progrès d'un genre de discorde *que des malveillants se sont plu à établir*. Il faut découvrir *les hommes dangereux* qui emploient des moyens de séduction pour mettre en avant les militaires qui, couverts de gloire à la défense de la patrie sont prompts à saisir les impressions défavorables qui leur sont suggérées contre tels ou tels individus par cela seul qu'ils leur sont désignés comme peu ou point attachés aux intérêts de la république. J'ajouterai que ces jeunes gens *porteurs d'habits quarrés* ne devraient pas affecter, en passant devant les militaires de les regarder avec un air moqueur lorsqu'il se croient assez à l'abri de voies de fait de la part de ceux qu'il toisent... » (1).

« Il n'y a plus moyen d'y tenir, écrit à nouveau le général Quesnel à Letourneur, le 28 vendémiaire, *six habits quarrés* au café de l'Union chantaient ce matin le *Réveil du peuple*. Il ne faut pas que cela continue » (2).

Alarmée de la gravité et de la persistance de ces querelles au sujet des costumes, la municipalité « fit afficher une pro-

(1) Archives de la Sarthe, L. 196.

(2) Archives de la Sarthe, L. 196.

clamation conçue dans les meilleurs principes » (1). Elle n'obtint aucun succès.

Alors la poésie lyrique s'en mêla et prétendit par ses accords harmonieux et ce pouvoir d'adoucir les mœurs qu'on lui accorde plus facilement qu'elle n'en prouve l'efficacité, à réconcilier les esprits.

CHANSON

(Air de la Corisée)

Ne disputez pas, mes Enfants,
Disait un sage et tendre père
Sur tels ou tels habillements
Faits de telle ou telle manière.
Que revient-il le plus souvent
De batailler sur ces misères ?
Quoique vêtus différemment,
N'êtes-vous pas tous frères ?

La patrie vous en dit autant,
O vous, généreux militaires ;
Regardez comme son enfant
Quiconque cherche et peut lui plaire.
Surtout souvenez-vous souvent,
En disputant sur ces misères
Que,
Quoique habillés différemment
Tous les Français sont frères (2).

L'auteur « de ce petit morceau », le citoyen Bhôse, employé au département, n'eut pas le privilège de renouveler

(1) Lettre de l'administration centrale à l'administration municipale. Archives de la Sarthe, L. 161.

(2) *Affiches du Maine* 15 brumaire an V (5 novembre 1796).



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

« Depuis plusieurs jours, des militaires apostés dans les différents quartiers de cette ville, au nombre de deux, trois, quelquefois quatre, arrêtent les passants, leur mettent le sabre sous la gorge, et, sous le vain prétexte d'examiner s'ils ont les cheveux bouclés, des habits de telle ou telle forme, vomissent contre eux toutes sortes d'atrocités et fort souvent les maltraitent de la manière la plus cruelle et la plus lâche puisqu'ils s'attaquent toujours à des citoyens paisibles, sans armes et sans défense. Plusieurs de ces arrestations ont encore eu lieu ces jours derniers à la place des Jacobins, dans la rue de la Sarthe et autres endroits. Si cela continue, cette ville deviendra un vrai coupe-gorge et personne n'osera sortir de chez soi à 4 h. du soir ».

Ces querelles n'étaient pas près de prendre fin.

Le 17 thermidor (5 août 1797) l'administration centrale adressait en effet à l'administration municipale la lettre suivante :

« Nous avons appris avec peine, citoyens, qu'il s'élevait entre les militaires de la garnison et les jeunes gens de notre commune des commencements de rixes, de ces questions trop souvent allumées relativement aux cheveux, à la forme des habits. Ces querelles peuvent, à raison de l'irascibilité des esprits entraîner des suites fâcheuses et il est de la sagesse d'une bonne administration de les prévenir. Nous avons déjà averti le général Cambrai des écarts et actes arbitraires que se sont permis les volontaires, *qui ont très grand tort de persécuter les jeunes gens sur l'objet de leur habillement*. Nous avons vu avec satisfaction que le général a pris de suite des mesures de répression. Et nous avons lieu de présumer qu'aucun soldat de la garnison ne contreviendra à l'ordre intimé, au moins impunément. Mais nous devons vous observer également, citoyens, qu'il est de votre devoir de rappeler aux jeunes gens de la commune qu'ils doivent se garder de provoquer comme ils le font les volontaires par ces airs de hauteur et de suffisance qui irritent les

esprits. Vous devez leur défendre de marcher armés de gros bâtons dits « juges de paix », très souvent garnis de lances dont ces jeunes gens frappent le pavé avec affectation et dont ils semblent menacer les militaires ; il faut leur recommander cette conduite sage et tranquille, qui annonce l'amour de l'ordre et de la paix.... » (1).

Cette digression n'était pas inutile, il nous semble, pour faire connaître l'état politique de la ville du Mans, en l'an V, et quels adversaires se trouvaient en présence.

On aura déjà deviné que le journal *la Chronique*, son rédacteur et la *Société d'amis de la patrie* qui l'entourait, représentaient, sous l'étiquette du plus pur républicanisme, l'opposition anarchiste. Pour eux, il n'existait qu'une constitution, celle de l'an II, et tous leurs efforts tendaient à y ramener le pays qu'ils voyaient avec rage et désespoir marcher vers une ère de modération et de libéralisme (2).

Environ deux mois après l'apparition de *la Chronique* avait surgi un nouveau journal bi-hebdomadaire, le 30 brumaire an V, (20 novembre 1796) : *Le Préservatif de l'anarchie ou l'Espion constitutionnel* (3) auquel nous avons déjà emprunté quelques citations. Que cet organe des modérés, des hommes sages, désireux de rétablir la religion par la morale, *du beau monde*, fut rédigé par un chouan amnistié, ainsi que l'en accusa immédiatement *la Chronique*, c'était possible. En tout cas, *l'Espion constitutionnel* s'était placé sur le terrain légal. « Ce ne sera point, avait-il déclaré dans

(1) Archives de la Sarthe, Série L. 161.

(2) Par arrêté du Directoire exécutif en date, à Paris, du 7 germinal an VI, « le journal intitulé *la Chronique de la Sarthe*, imprimé au Mans, est prohibé comme étant rédigé dans des principes contraires à la constitution de l'an III et les scellés apposés sur les presses servant à son impression.... Pour expédition conforme, le président du Directoire, signé Merlin, le ministre de la police générale Doudeau ». Archives de la Sarthe, L. 161.

(3) Rédigé par Tréton et Maudet, rédacteurs. Il paraissait le jeudi et le dimanche.

son prospectus, par les déclamations souvent exaltées et rarement sans amertume qui se trouvent dans les feuilles dominées par un esprit de parti que nous entreprendrons de ramener nos frères à *l'union sociale et à la soumission aux lois de la République*. La constitution de 1795 sera constamment la boussole de notre conduite et un égide impénétrable aux traits des factieux de quelque masque spécieux qu'ils se couvrent ... *Nous nous élèverons contre les anarchistes... qui entravent ici, par leurs sourdes machinations*, la marche des lois constitutionnelles dont la pleine exécution fait l'objet des réclamations des amis de la paix et de la justice ».

On saisira mieux maintenant les sujets spéciaux d'animosité qui règnent entre les deux partis irréconciliables, et les motifs de la lutte qui va s'engager entre eux et aura pour arène la salle de spectacle.

Les Jacobins ne pardonnaient pas aux artistes dramatiques, rentrés au Mans en 1796, d'avoir, « par leur opiniâtreté à représenter une pièce prohibée, failli soulever une poignée de mécontents contre les autorités constituées d'Alençon » (1).

Ils redoutaient par dessus tout que cette pièce ne fut jouée sur la scène mancelle. Or il y avait lieu de présumer que les comédiens, assurés d'un succès énorme auprès du *beau monde*, tenteraient de l'y porter. Et s'il n'appartenait qu'à la municipalité, conformément à la loi de 1791 sur la police des théâtres, de les y autoriser, on devait craindre que cette autorisation ne fut accordée en raison des sentiments modérés professés par la majorité de cette assemblée.

Dans cette difficile conjoncture, les Jacobins n'hésitèrent pas à prendre les devants. Ils résolurent de contraindre la troupe à quitter la ville en organisant contre elle une opposition systématique. Puis le rédacteur de la *Chronique*,

(1) Lettre au ministre de la Police générale, du 19 frimaire an V. Archives de la Sarthe, L. 159.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Non seulement les artistes dramatiques déployèrent ce courage, mais encore ils bravèrent le *Chroniqueur* en lui signifiant la riposte suivante montée au diapason de l'attaque :

Les Comédiens au nommé Bazin,

« Nous avons lu, M^r le Journaliste, mais avec un plaisir inexprimable, le 15^e n^o de votre Chronique *scandaleuse*. Les mille et une injures, que vous nous y vomissez, méritent, assurément un tribu de remerciements de notre part. Fiers et glorieux de votre diatribe contre nous, nous en avons pesé avec vanité toute la grossièreté, toute la noirceur et toute la platitude. Aussi y avons nous bien reconnu votre humeur atrabilaire et le langage dégoutant d'un écrivain histrion (car on voit de vils histrions dans tous les états). Vous cesserez, Monsieur, d'être étonné de notre gratitude en apprenant que nous considérons votre mépris comme un titre non équivoque de gloire et d'honneur et vos grossiers sarcasmes comme l'apologie bien explicative de notre système politique qui, à coup sûr, n'est pas celui des terroristes. Car, Monsieur, nous calculons comme les honnêtes citoyens, c'est-à-dire que nous serions très fâchés et très honteux de plaire aux factieux, aux turbulents anarchistes et aux professeurs éhontés d'une doctrine immorale et sanguinaire.

Vous, Monsieur, qui prétendez au bel esprit, qui vous piquez de finesse et de sagacité, comment avez-vous la gaucherie de dire que, depuis 3 ans, nous ennuyons le public ? Qui croira jamais qu'une troupe de comédiens, selon vous si mauvaise et si fastidieuse, puisse prospérer dans une ville telle que le Mans ? Certes, il faut que le public nous y goûte et nous honore de sa présence pour y subsister avec nos avantages. Votre besoin toujours *pressant* de calomnier, de déchirer dans votre journal les gens

honnêtes et modérés, vous a rendu inconséquent dans vos moyens d'impertinence....

.... Il nous serait facile de répondre partiellement à toutes vos invectives ; mais c'est déjà leur avoir donné trop d'importance que d'avoir si longuement répliqué à un misérable et chétif journaliste, à un individu diffamé ; le mépris devrait toujours être la monnaie de sa pièce.

COLLIN, AUGUSTE, PITROT » (1).

Le rédacteur de la *Chronique* avait perdu une belle occasion de garder de Conrard le silence prudent. Par son attaque aussi fougueuse qu'insolente et intempestive il avait montré le bout de l'oreille à ses adversaires en même temps qu'il s'était aliéné les manceaux ennemis-nés des intrigants, des mesures extrêmes et des violences.

L'Espion Constitutionnel constata avec joie la désapprobation que rencontrait la conduite de Bazin et les sympathies que recueillait la troupe si odieusement provoquée. Il avait barre contre le chroniqueur. Il en profita aussitôt pour signaler à l'attention de la foule la pièce politique dont Bazin appréhendait si fort la représentation, piquer adroitement sa curiosité et lui montrer dans ce nouveau spectacle l'occasion de bafouer le Jacobin et d'infliger une leçon à ce brouillon et insolent chroniqueur.

« Nous voyons avec peine que les citoyens artistes dramatiques ne régaleront point le public de la pièce très agréable intitulée : *l'Intérieur des Comités Révolutionnaires*. Outre qu'en la jouant ils contribueraient à bonifier l'opinion publique par le tableau des horreurs familières à la queue de Robespierre, ils auraient l'avantage de se réconcilier avec l'auteur de la *Chronique*. Nous répondons du succès de cette réconciliation, s'ils veulent bien lui proposer le premier rôle

(1) *L'Espion constitutionnel* du 4 frimaire an V (27 novembre 1796).

à remplir. Certes, il le jouera au naturel, et personne ne l'accusera d'y être un dégoûtant histrion ; il nous retracerait l'auteur rempli de son sujet.

Sans doute les citoyens artistes dramatiques sont trop sages, et partagent trop la confiance dont le peuple Manceau honore ses magistrats pour ne pas, au préalable, solliciter son agrément avant l'annonce de cette pièce. Comme elle n'est point prohibée, à coup sûr nous aurons le plaisir de la voir jouer, comme on la joue à Laval, à Rennes et ailleurs » (1).

Ce court article est à retenir ; il offre pour nous une capitale importance. Il est le point de départ des luttes successives, auxquelles vont se livrer autour de la scène mancelle, les partisans de la Constitution de l'an III et ceux de la Constitution de l'an II.

ROBERT DESCHAMPS LA RIVIÈRE.

(A suivre.)

(1) *Le Préservatif de l'anarchie ou l'Espion constitutionnel* du 4 frimaire an V (24 novembre 1796).



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



historique et archéologique du Maine, et combien peu il leur reste de temps avant l'heure du départ.

« Une surprise cependant, leur est encore réservée : celle d'un lunch, somptueusement servi dans l'hospitalier édifice par des valets en costume du XV^e siècle. C'est avec effusion que leur président et ses collègues remercient de nouveau de leur excellent accueil M. Singher et le Bureau de la Société du Maine.

« Quelques instants après, les membres des deux sociétés se séparaient en émettant l'espoir de se rencontrer un jour dans une nouvelle excursion dirigée vers les limites du Maine et de l'ancien Dunois. »

En outre de cet article de l'*Écho Dunois*, le *Bulletin de la Société Dunoise* doit publier ultérieurement un compte-rendu détaillé de l'excursion, par M. l'abbé Juteau. Le peu de temps dont disposaient nos hôtes ne nous avait malheureusement pas permis de convoquer tous nos confrères à cette réception.

Favorisée par un temps magnifique, l'excursion de notre Société et de la Société française d'archéologie à Fresnay, pour la remise à la municipalité de la médaille qui lui avait été décernée l'année dernière par le Congrès de Chartres et l'inauguration d'une plaque à Ambroise de Loré sur l'ancienne porte du Château, récemment restaurée, a eu lieu le jeudi 4 juillet, comme nous l'avions annoncé, et a obtenu un succès complet. *Quatre-vingt-douze* membres des diverses sociétés savantes de la région y ont pris part sous la direction de MM. Eugène Lefèvre-Pontalis et Robert Triger. Nous publierons dans notre prochaine livraison le récit de cette brillante réunion avec le texte intégral des discours prononcés.

Dès maintenant nous pouvons annoncer à nos confrères

que les instantanés pris au cours de l'excursion par M. de Sauverzac, photographe au Mans, sont en vente chez lui, avenue Thiers 26, et rue Dumas, à la papeterie Joniaux. Ils comprennent, entre autres clichés : l'arrivée des Sociétés à l'église de Fresnay ; des vues de la place du Château pendant et après la réception de l'hôtel de ville ; et le groupe, fort bien réussi, des excursionnistes à Saint-Léonard-des-Bois.

Trois jours après cette journée de Fresnay où le nom d'Ambroise de Loré évoquait de si grands souvenirs historiques et patriotiques, nous apprenions une nouvelle de nature à causer à tous les archéologues de la Sarthe une satisfaction bien vive. Mis en vente le 7 juillet par une municipalité moins soucieuse que celle de Fresnay des gloires du passé, le donjon de Beaumont était acheté par un intelligent et généreux amateur, M. Florentin, officier de paix en retraite, dans le but exclusif d'en assurer la conservation et de le soustraire à une destruction imminente.

En annonçant cette acquisition le soir même à notre président, M. Florentin voulait bien l'assurer que les articles publiés dans cette revue même, sur le Château et la ville de Beaumont pendant l'occupation anglaise, n'avaient pas été sans influence sur sa décision.

On ne saurait trop remercier M. Florentin, à qui la ville du Mans doit déjà la restauration du charmant hôtel de Courthardy, place Saint-Michel, et le féliciter de cet acte de dévouement archéologique, qui est la meilleure récompense des efforts faits depuis quelques mois pour sauver le donjon de Beaumont : il peut être certain, d'ailleurs, que sa généreuse initiative sera hautement appréciée de tous ceux qui s'intéressent aux vieux monuments de notre histoire nationale.

Le jeudi suivant, 11 juillet, une fête à la fois archéologique et religieuse, qui avait attiré une nombreuse affluence, avait lieu au village d'Étival-en-Charnie, à l'occasion de la bénédiction de l'ancien transept de l'église abbatiale du XII^e siècle, depuis peu restauré sous la direction de M. Robert Triger, à l'aide des souscriptions de plusieurs membres de notre Société et d'une subvention de la Commission des Monuments historiques. Heureux d'un événement qui marquait pour leur village une sorte de résurrection morale et matérielle, les habitants s'étaient unis dans un même élan pour témoigner leur gratitude à leurs bienfaiteurs et donner à la fête toute la solennité possible. M. Leroy, maire de Chemiré, à la tête du Conseil municipal et du Conseil de fabrique au complet, assistait à cette cérémonie, ainsi que M. Cornu, conseiller général du canton, et M. Choplin, conseiller d'arrondissement. M. Robert Triger, M. le marquis de Beauchesne, M. Édouard de Lorieère et le R.-P. dom Guilloreau, y représentaient plus particulièrement la Société historique et archéologique du Maine ; M. le comte Charles Lair, inspecteur divisionnaire, la Société française d'archéologie. Au grand regret de tous, M. le duc des Cars et M. Julien Chappée, qui avaient si généreusement contribué à la restauration eux aussi, n'avaient pu se joindre à leurs collègues. Un compte-rendu spécial de cette fête sera publié à part, en attendant l'étude historique et archéologique que le R.-P. dom Guilloreau prépare sur l'ancienne abbaye des Bénédictines d'Étival-en-Charnie.

Au cours des recherches qu'il poursuit avec autant d'ardeur que de compétence sur l'histoire de la région, notre érudit confrère et ancien vice-président, M. Henri Chardon, maire de Marolles-les-Braults, a eu la joie de retrouver quelques nouveaux traits de patriotisme, des plus



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Richepin et rappelé quelques vieux souvenirs de l'ancien collège de l'Oratoire, tels que la représentation du *Bon Vieillard* en 1783, et les haltes pittoresques des écoliers au pied de la tour du Forgeur. Cette conférence, faite dans un langage très clair et très pur, sans prétention, avec beaucoup de finesse et de sens critique, à obtenu un légitime succès. Un deuil récent a empêché, à son grand regret, le président de notre Société, M. Robert Triger, d'y assister, et de répondre à la gracieuse invitation qu'on avait bien voulu lui adresser.

L'Association amicale des anciens élèves se propose, croyons-nous, de conserver le souvenir de cette fête par la publication d'une plaquette spéciale qui méritera une place d'honneur dans la bibliographie de ce célèbre collège de l'Oratoire devenu le lycée du Mans.

A l'occasion de cet anniversaire, les palmes d'officier d'Académie ont été remises à MM. Paul Beldent et Pavet, président et secrétaire de l'Association amicale des anciens élèves du lycée du Mans, qui ont tout particulièrement contribué, ainsi que notre confrère M. Séguin, à l'organisation de la fête et au développement de l'association.

M. A. Picard, libraire-éditeur à Paris, rue Bonaparte, 82, vient de se rendre acquéreur de quelques exemplaires de la deuxième édition de *l'Histoire littéraire du Maine*, de M. Hauréau, en dix volumes in-8. Il peut les céder à nos confrères au prix de dix francs l'exemplaire. C'est une occasion exceptionnelle pour ceux qui ne posséderaient pas encore cet ouvrage, l'un des plus importants de notre bibliographie locale ; aussi nous tenons à la leur signaler sans retard.

Depuis l'impression de notre dernière livraison, M. Gabriel Fleury a publié un tirage à part de ses articles sur *l'Éperon et la Vieille-Porte au Mans*. Il y a ajouté, en appendice, de nouvelles observations très judicieuses, avec une reproduction du plan publié précédemment dans cette *Revue*, et que M. Robert Triger s'est empressé de mettre à sa disposition. A la suite de ces dernières comparaisons, il propose définitivement pour l'éperon un tracé *polygonal* ayant ses deux points de départ, d'un côté derrière les maisons de la Vieille-Porte, de l'autre au pied de la tour Vineuse, suivant le fossé indiqué sur le plan publié par M. Triger. Cette solution, très plausible, semble concilier les éléments essentiels du problème, en tenant compte, tout au moins, des dispositions désormais indiscutables.

Parmi les dons récents faits à la bibliothèque de notre Société, nous avons à signaler particulièrement l'envoi, dû au bienveillant intermédiaire de M. Le Vayer, du tome V du *Répertoire des Sources manuscrites de l'histoire de la ville de Paris*, par M. A. Tuetey, et le tome III de la *Bibliographie révolutionnaire de la ville de Paris*, par M. Tourneux, ouvrages d'une importance exceptionnelle publiés aux frais de la ville de Paris; une très intéressante notice biographique de M. Louis Duval, archiviste de l'Orne, sur le regretté marquis de Chennevières-Pointel, ancien directeur des Beaux-Arts; un nouveau volume de notre excellent confrère M. Grosse-Duperon, *Deux excursions au pays de Saulges, souvenirs d'un touriste*, et une charmante plaquette, *Excursion à la chapelle de la Vallée près de Mayenne*, édités comme les précédentes publications du même auteur par M. Poirier-Béalou avec beaucoup de goût, et qui ont pour but, l'un et l'autre, de vulgariser sous une forme attrayante

les curieuses légendes des célèbres grottes de la vallée de l'Erve et les vieux souvenirs du pays de Mayenne ; enfin *dix* brochures de M. l'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou historique*, relatives à l'histoire de l'Anjou.

La principale de ces études est intitulée *Les Premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers*, (Angers, Siraudeau, 1901, in-8, de 106 pages), et a été présentée au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1900. Elle emprunte à la date du centenaire et aux circonstances présentes un intérêt d'actualité qui la feront lire avec plus d'attention encore en ce moment. Sur bien des points, la situation qu'entraînait la mise en vigueur du Concordat soulevait de multiples difficultés et des questions délicates. Avec un peu de bonne volonté, de tolérance et de loyauté, on en vint à bout sans trop de peine à la grande joie des populations, et l'étude de M. l'abbé Uzureau, remplie de faits instructifs, met en relief une fois de plus, d'après les documents officiels eux-mêmes, les heureux effets de la réconciliation de l'Église et de l'État au double point de vue de la tranquillité publique et de la prospérité du pays.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



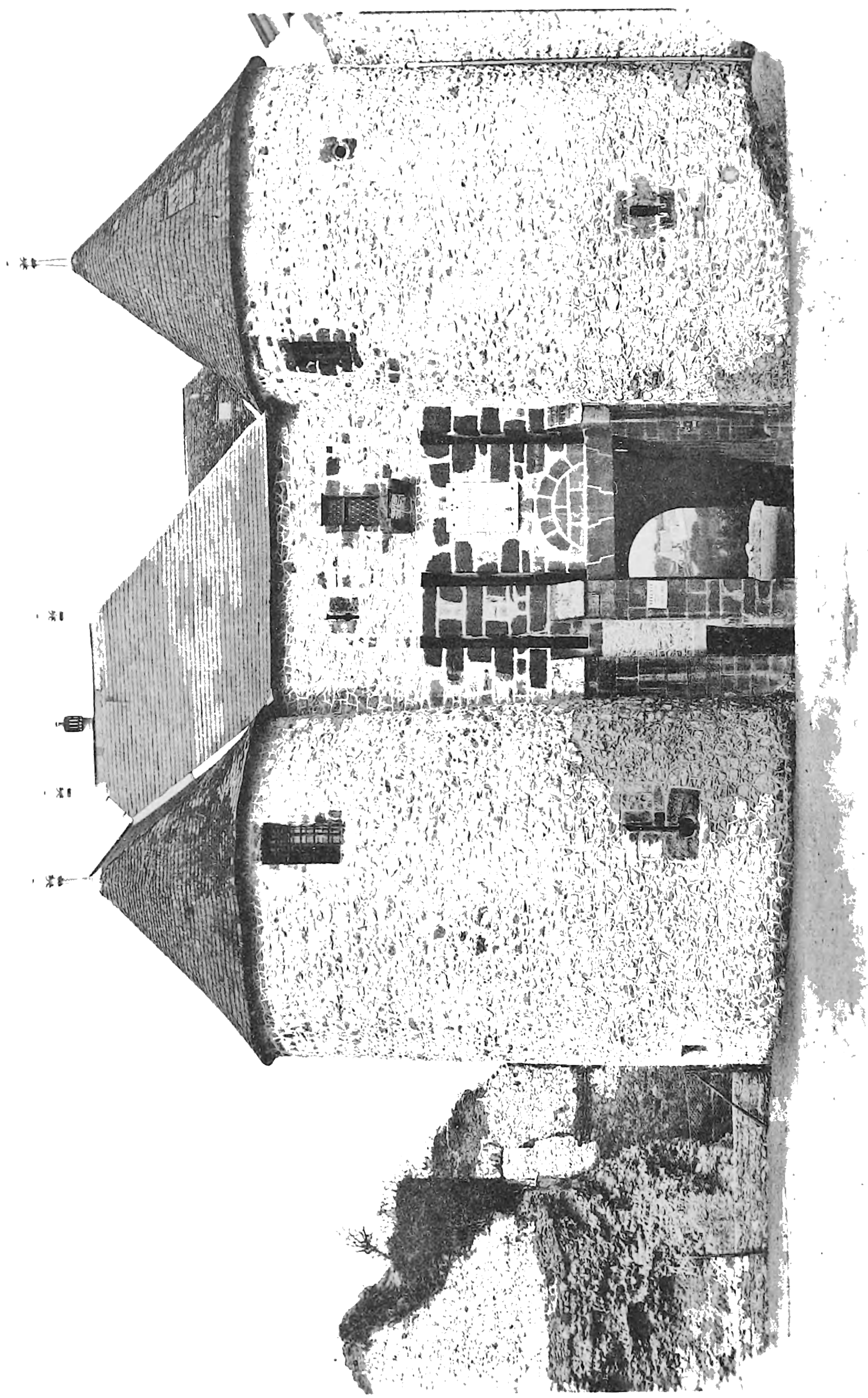
HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Phototypie Berthaud, Paris

Cliché de M. Xavier Gasnos

PORTE DU CHATEAU DE FRESNAY

EXCURSION

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

A FRESNAY-SUR-SARTHE

LE JEUDI 4 JUILLET 1901

ET

ÉRECTION D'UNE PLAQUE A AMBROISE DE LORÉ

CAPITAINE DE FRESNAY DE 1418 A 1420

Du XI^e siècle à la fin de la guerre de Cent-Ans, le château de Fresnay-le-Vicomte — aujourd'hui Fresnay-sur-Sarthe — a été l'une des forteresses principales de la frontière septentrionale du Maine, du côté de la Normandie.

Assiégé à plusieurs reprises par Guillaume-le-Conquérant, il est déjà célèbre dans les guerres normandes.

Aux XIV^e et XV^e siècles, lors de la lutte décisive entre la France et l'Angleterre, son rôle devient plus important encore. Bâti à l'extrémité d'un rocher escarpé qui domine à pic le cours de la Sarthe, dans une très forte position, le château de Fresnay forme alors le centre de la première ligne de défense de la province, et tous les partis s'en disputent successivement la possession. Les Anglais l'occupent dès les premiers jours de l'invasion de 1417. Quelques mois plus tard, Ambroise de Loré, le vaillant capitaine qui

sera pendant vingt ans l'un des plus intrépides champions de la cause nationale, le reprend et le défend victorieusement jusqu'en 1420, époque où une rencontre malheureuse fait retomber la place aux mains de l'ennemi.

Connue depuis quelque temps dans tous ses détails, grâce à une abondance exceptionnelle de documents, l'histoire de Fresnay sous la domination anglaise est particulièrement intéressante et a mérité à cette ville une notoriété spéciale parmi les anciennes forteresses du Maine (1).

Pour la dernière fois, les guerres de religion rendent au château de Fresnay une certaine importance, puis son rôle militaire prend fin peu à peu avec l'affermissement du pouvoir royal et les progrès de la centralisation (2).

A la fin du XVII^e siècle, la déchéance est complète et irrémédiable.

Le 9 juin 1687, Louis XIV, propriétaire de la baronnie de Fresnay, bat monnaie comme un vulgaire bourgeois embarrassé dans ses affaires et peu soucieux des souvenirs du passé, avec le vieux château désormais démantelé. Il en fait vendre la majeure partie, moyennant deux deniers de cens et quarante-cinq livres de rente annuelle, à l'un de ses très humbles sujets, Jacques-Marie Fouquelin, sieur des Essarts, bailli de Fresnay. Aux termes de l'acte d'aliénation, l'antique forteresse, jadis si redoutable, ne consiste plus « qu'en un grand corps de logis où il y a caves dessous, chambres et greniers dessus, avec une petite chapelle à costé, une

(1) Cf. Robert Triger, *Une forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise, Fresnay-le-Vicomte de 1417 à 1450*, Mamers, Fleury et Danguin, 1886, un vol. in-8^o (épuisé). Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*.

(2) Cf. les *Documents inédits sur le château de Fresnay en 1569*, publiés par M. Robert Triger à la suite de ce compte-rendu. On peut consulter, en outre, sur l'histoire de Fresnay : Dom Piolin, *Fresnay-le-Vicomte*, dans *Le Maine et l'Anjou* du baron de Wismes ; Leguicheux, *Chroniques de Fresnay*, Le Mans, 1877, in-8^o ; P. Moulard, *Analyse d'anciennes archives de Fresnay-le-Vicomte*, Le Mans, Lebrault, 1895, n-8^o.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

escurie, jardin, cour et issues, joignant d'un bout la place où estoit le jeu de paume, d'autre bout la rivière de Sarthe, d'un costé la porte du pont de Fresnay, d'autre costé le clos de Paris ! » Seules, deux tours qui flanquent la porte d'entrée et servent de prison sont distraites de l'adjudication et réservées au domaine royal (1).

En 1714, toutefois, le sort du château déchu se relève quelque peu, au moins nominativement. Le 28 août, la fille du bailli, Marie-Madeleine Fouquelin, le revend à très haut et très puissant seigneur, monseigneur René, sire de Froullay, comte de Froullay et de Tessé, grand d'Espagne, chevalier des ordres du roi, général de ses armées, grand écuyer de feu madame la Dauphine, lieutenant général pour Sa Majesté en ses provinces du Maine et du Perche, général des galères royales, etc. Le maréchal de Tessé vient, en effet, d'acquérir en 1701 la baronnie de Fresnay, par échange avec le roi de terres situées aux environs de Versailles, et il met son honneur à ne pas laisser les restes du château, chef-lieu de la baronnie, entre des mains étrangères. Mais il ne les entretient pas mieux que le roi et la famille Fouquelin.

Pendant la Révolution, la ville de Fresnay, menacée par les Chouans, remet tant bien que mal ses murailles et ses portes en état de défense : elle crée de nouveaux cachots dans les tours de la porte du château dont elle jouit comme bien national, puis elle songe à utiliser d'une manière pratique les terrains et les bâtiments qui en dépendent.

En l'an IV, l'administration municipale, il est juste de le rappeler tout d'abord, propose de réserver leur emplacement « pour agrandir la place qui y est contigue et servir de promenade à la ville ». Le 26 messidor, le citoyen Joseph

(1) Archives municipales de Fresnay : *Titres d'acquisition du château*. Cette vente du château de Fresnay à la famille Fouquelin avait échappé jusqu'ici aux historiens de Fresnay.

Jollivet, arpenteur-géomètre au Mans, appuie chaleureusement cette heureuse idée dans un procès-verbal d'estimation qu'il importe de reproduire ici intégralement.

« La demande de l'administration, écrit le citoyen Jollivet, ne peut être mieux fondée, et cet emplacement doit l'intéresser sous tous les rapports. Son site présente le coup d'œil le plus beau et le plus imposant, au sommet d'un rocher escarpé, baigné par la rivière de Sarthe, au-dessus de laquelle il s'élève à pic de 60 à 80 pieds de hauteur. L'observateur s'y trouve entouré d'une campagne riante, pittoresque et qui offre le plus agréable paysage.

» Ce local porte avec lui sa destination : *c'est d'être la propriété de tous*. L'aliéner à un particulier, c'est sacrifier la jouissance de tout un pays aux plaisirs d'un seul. Les jardins dudit château sont en ce moment entre les mains de quelques particuliers qui en jouissent à titre de fermiers, attendu qu'ils ont été donnés à bail par les officiers de la régie nationale. *C'est certainement un malheur public*, et tout le monde se trouve privé d'un emplacement qui devrait être ouvert à tous.

» Nous ne dissimulerons pas à l'administration que pour parvenir à former une place ou tout autre établissement, il faudrait quelque dépense. Nous sentons même que le moment n'y est pas favorable, mais qu'on ouvre ce château, qu'on invite les particuliers à tirer des démolitions les matériaux dont ils auront besoin, le désir de jouir excitera leur zèle : en peu de temps tout sera démoli et il ne restera à faire que quelques règlements de terre peu dispendieux (1) ».

Ainsi compris, le projet était regrettable au point de vue archéologique, car il vouait à une rapide destruction les derniers restes du château de Fresnay dont les murs extérieurs conservaient des parties d'un réel intérêt. Par contre,

(1) Archives de la Sarthe, Q. II : 37, publié par M. Robert Triger dans *Fresnay-le-Vicomte de 1417 à 1450*, p. 169.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

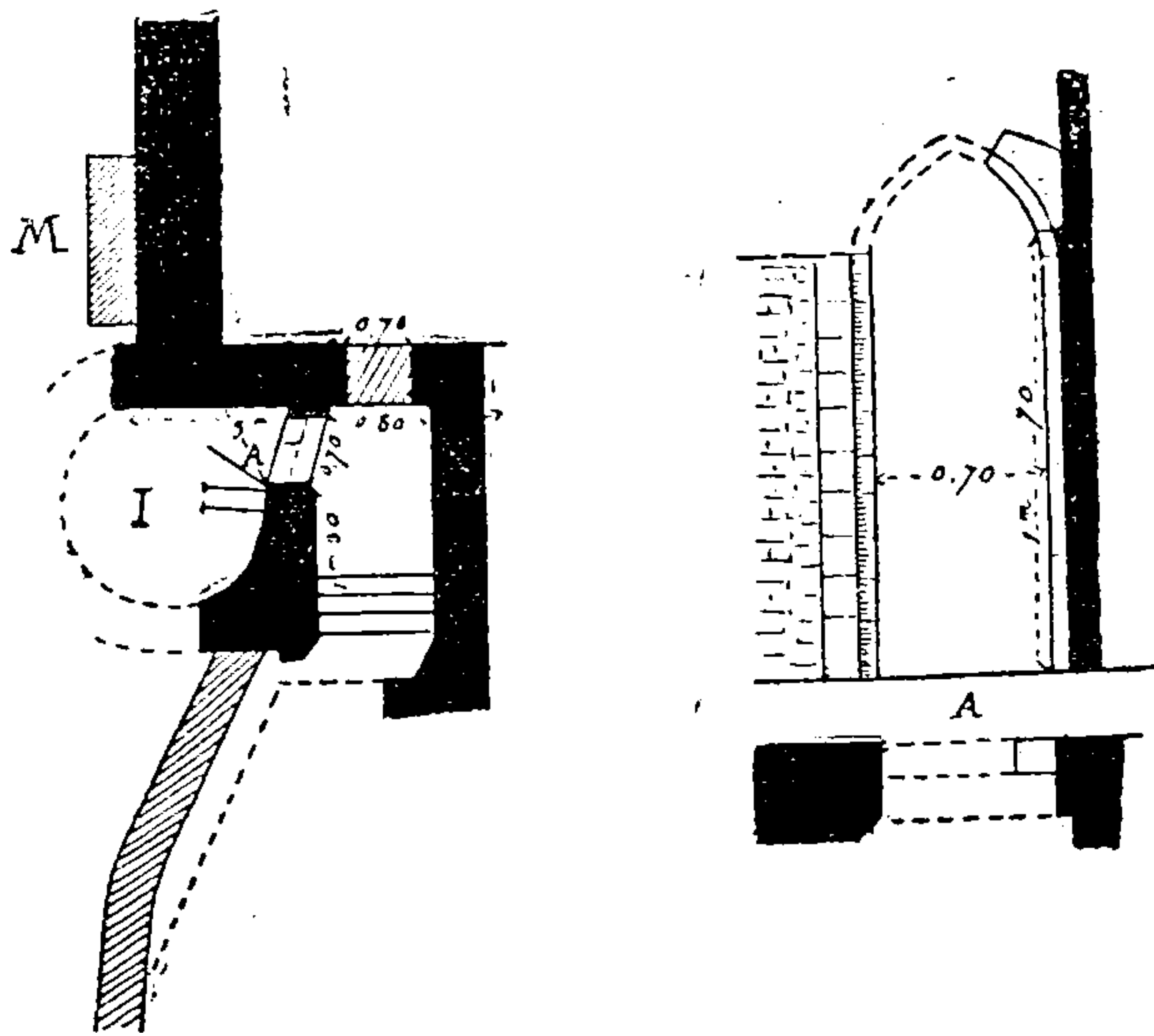
Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

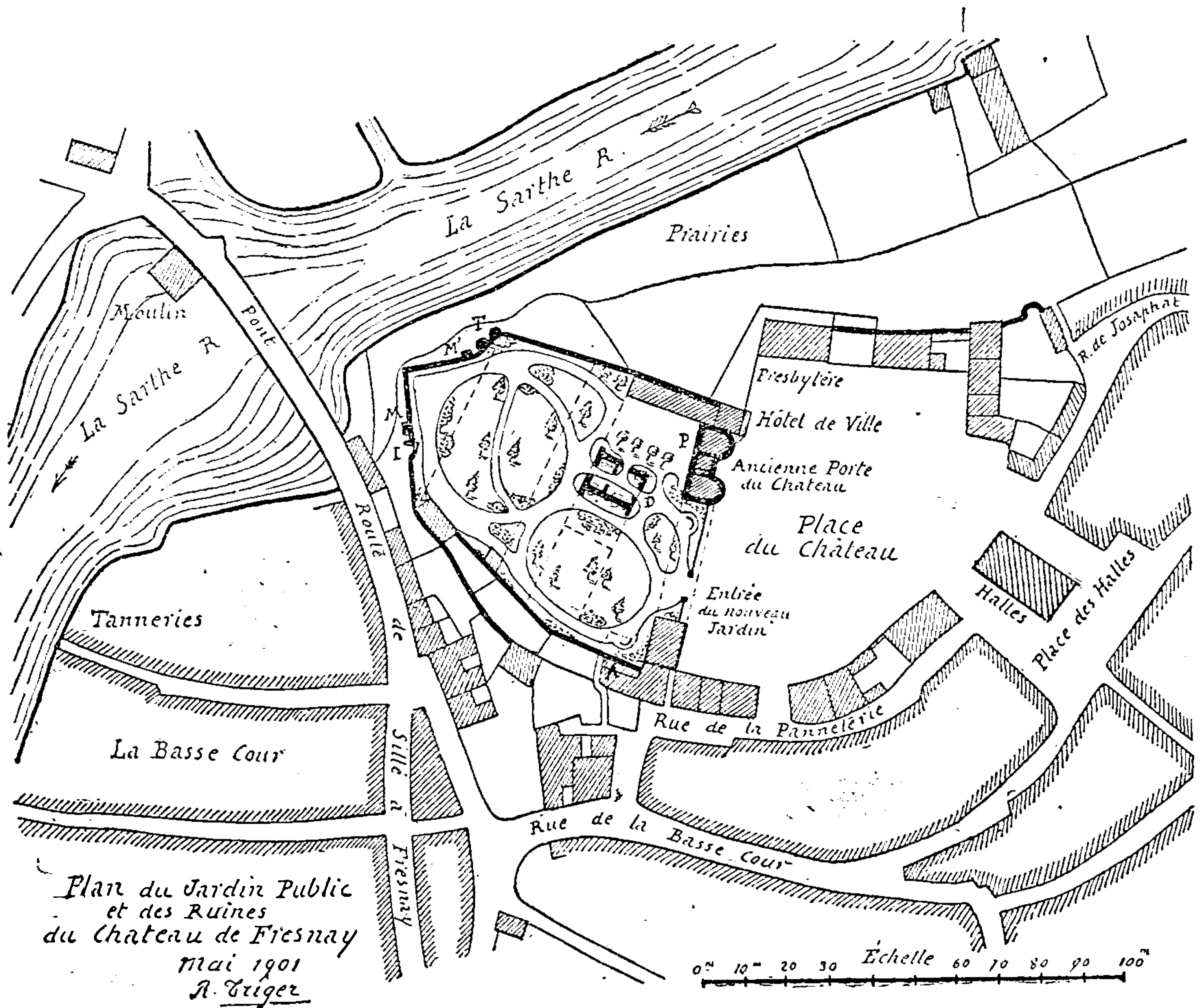
Commencés dès le mois de novembre 1900 sous la direction d'un habile paysagiste du Mans, M. Dupuy, ancien élève d'Alphand, secondé par MM. Vazeux, entrepreneur, et Fretté, jardinier pépiniériste à Fresnay, les travaux de dégagement, de terrassement et de création du jardin se poursuivirent activement pendant l'hiver. Ils amenèrent la découverte de nombreuses substructions, dont la destination ne saurait malheureusement être précisée; et sur l'un des points de l'enceinte [en I] celle de l'escalier d'une poterne de ravitaillement qui s'ouvrait au-dessus du pont, sous la protection d'un machicoulis en pierre [M]. Jusqu'ici, l'existence de cette poterne n'avait pu être que présumée d'après les principes de l'architecture militaire et les nécessités de la défense : la découverte de l'escalier et de la partie du chemin de ronde qui y aboutissait, tranche désormais la question en confirmant par des preuves matérielles l'hypothèse émise en 1886 (1). De plus, il semble résulter du dégagement d'un second machicoulis et de deux petites tours rondes retrouvées sous les lierres, dans une position symétrique sur l'autre face du saillant [en T], qu'un moyen quelconque de ravitaillement avait dû être établi aussi de ce côté, au-dessus d'un ancien moulin, depuis longtemps détruit. Enfin la démolition de toutes les mesures modernes, en mettant davantage en relief les ruines du principal corps de logis du château, leur donnait l'aspect inattendu d'un donjon, dont la masse imposante, encadrée de verdure, ne sera pas l'un des moindres attraits du futur jardin.

Désireuse de compléter une œuvre si heureusement conçue, la municipalité ne tardait pas, d'autre part, à entreprendre, avec le secours d'une subvention de la Commission

(1) Cf. *Fresnay-le-Vicomte de 1417 à 1450*, p. 19. Cet ouvrage, auquel nous empruntons les plans des fortifications de Fresnay et de la porte du château avant sa restauration, donne une description détaillée de l'ancien château de Fresnay, que complètent les croquis ci-joints du nouveau jardin public et de l'escalier de la poterne de ravitaillement.



POTERNE DE RAVITAILLEMENT DU CHATEAU,
ESCALIER, PORTE ET DÉTAILS



PLAN DU NOUVEAU JARDIN PUBLIC ET DES RUINES DU CHATEAU DE FRESNAY



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

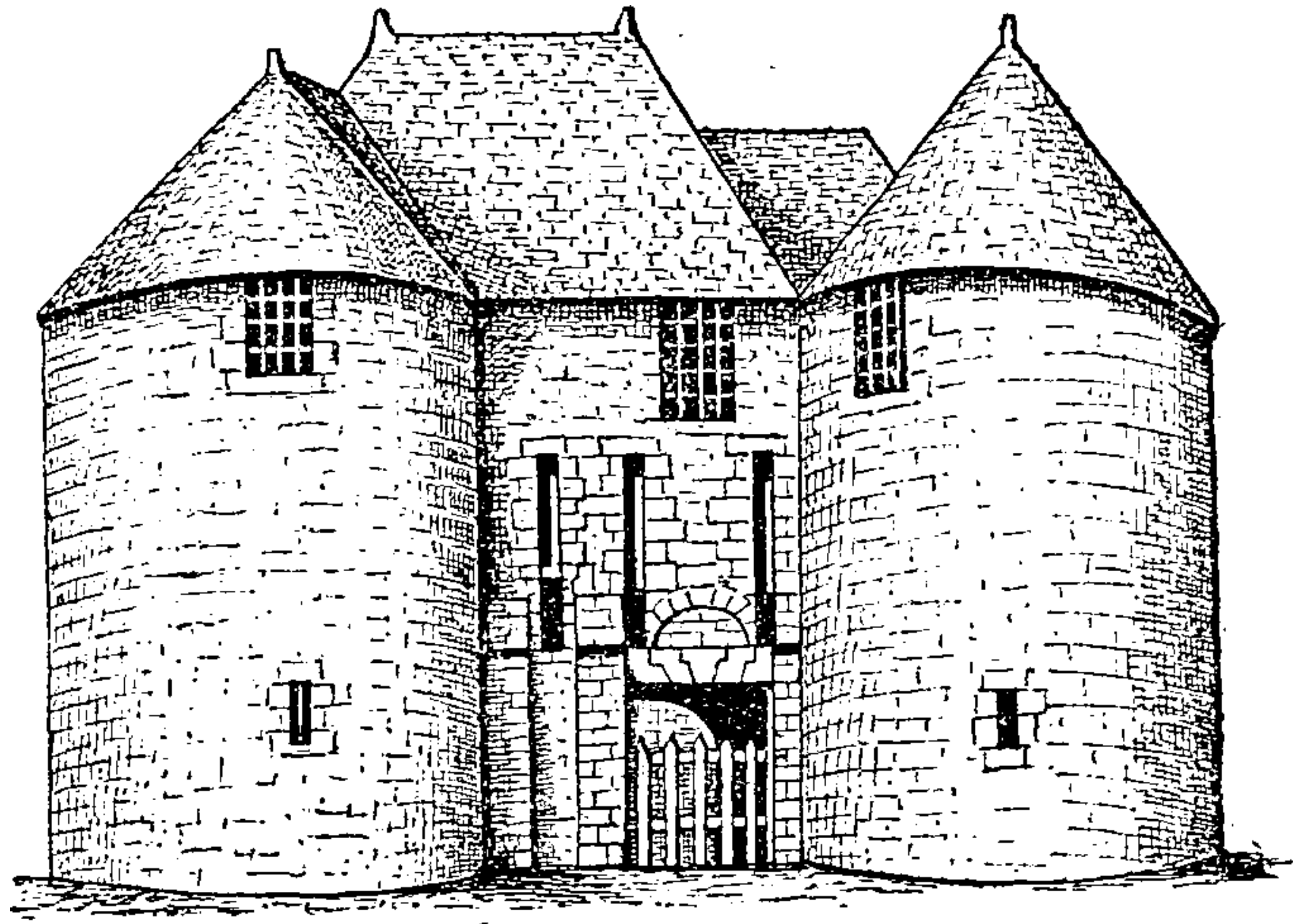
Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

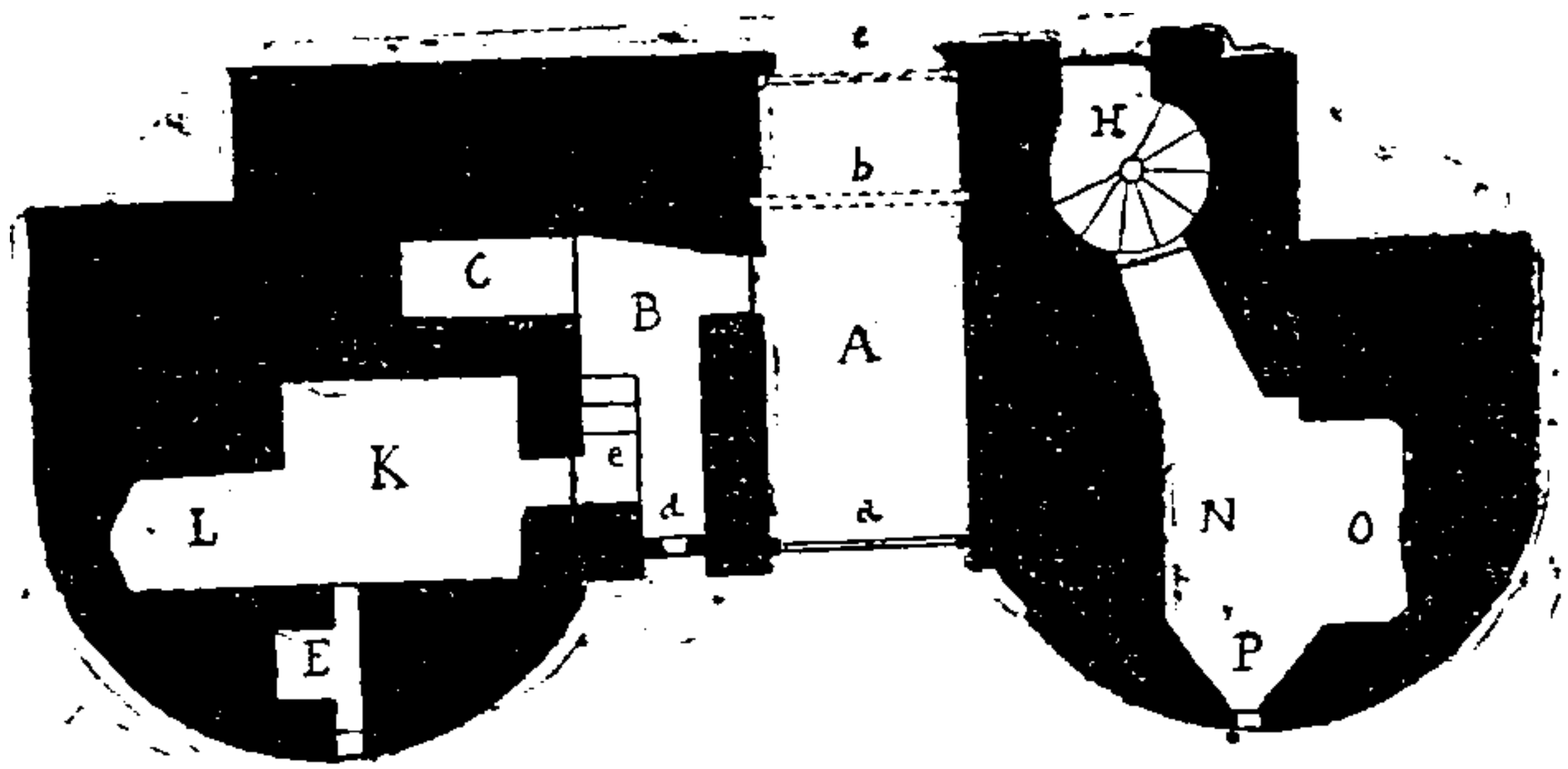
française d'archéologie, fondée par M. de Caumont, s'était empressée de décerner au Conseil municipal de Fresnay une médaille d'argent. Plus tard, la Société historique et archéologique du Maine avait sollicité comme un honneur l'autorisation de se joindre à la ville de Fresnay pour contribuer à l'érection de la plaque à Ambroise de Loré. Les deux Sociétés s'étaient ensuite concertées en vue d'organiser une excursion commune à Fresnay, afin de remettre à la Ville avec une solennité exceptionnelle la médaille que lui avait décernée le Congrès de Chartres, de visiter le nouveau jardin public et de prendre part au légitime hommage rendu à l'intrépide défenseur de l'indépendance nationale.

A peine annoncée pour le jeudi 4 juillet, cette excursion rencontrait les plus encourageantes adhésions. La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, la Commission historique et archéologique de la Mayenne, la Société historique et archéologique de l'Orne, voulaient bien promettre de s'y faire représenter ; en quelques jours 92 membres étaient inscrits, et à ces 92 adhésions venaient s'ajouter plus de 80 lettres de regrets, émanées de collègues que retenaient des circonstances imprévues ou involontaires (1). Si charmantes qu'avaient pu être les excursions des années précédentes à Sablé et Solesmes, à Laval et Châteaugontier, à La Flèche et au Lude, cette excursion à Fresnay offrait, il est vrai, un caractère particulier. Pour la première fois elle avait pour but une visite de remerciements bien mérités à une Municipalité et l'accomplissement d'un acte patriotique. Le nom du grand soldat manceau Ambroise de Loré avait réveillé de tous côtés d'irrésistibles échos.

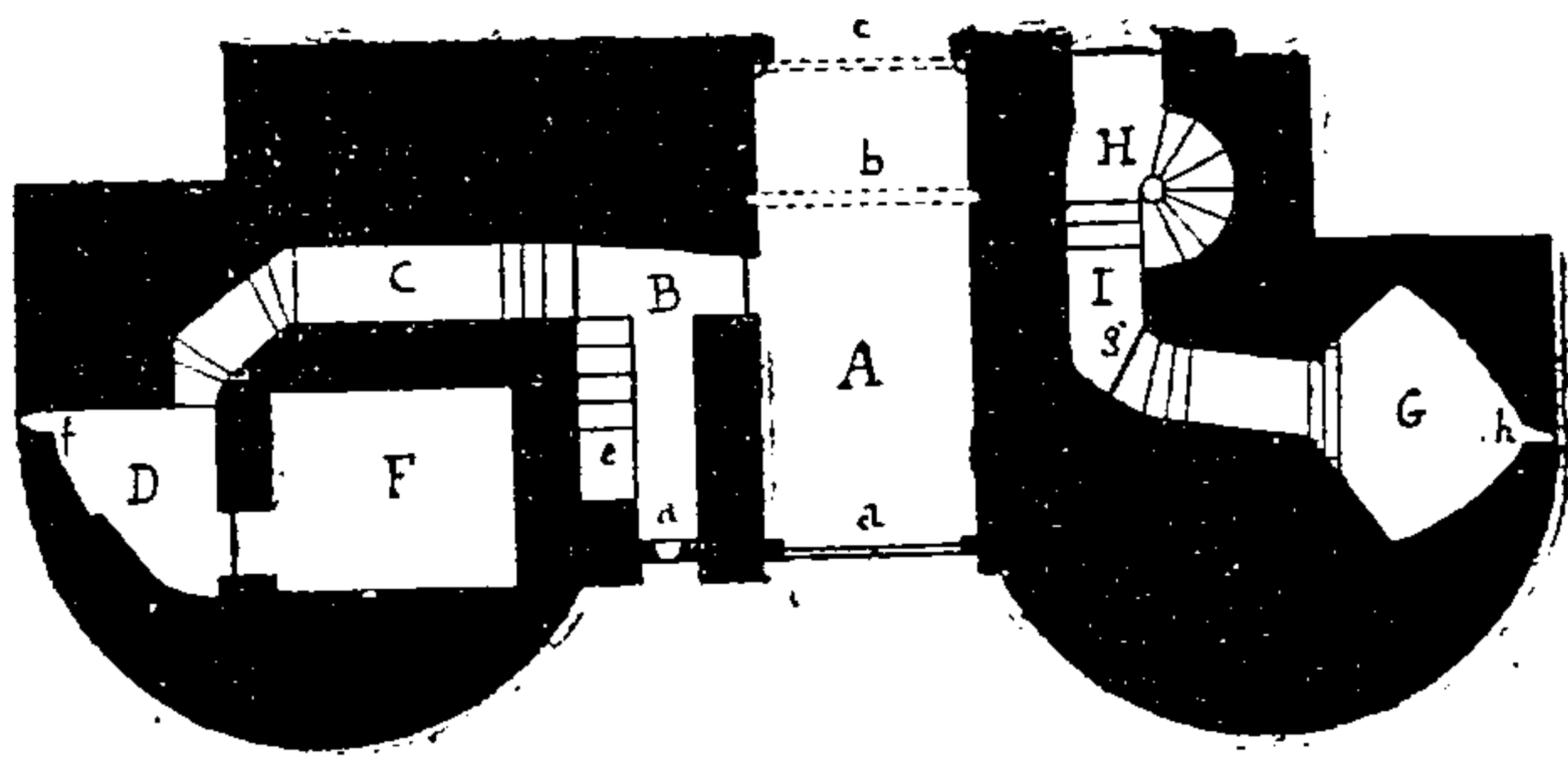
(1) L'excursion *étant exclusivement organisée par la Société historique et archéologique du Maine*, les membres seuls de cette Société avaient tous été convoqués individuellement. En ce qui concerne les autres Sociétés, notamment la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, les invitations ne pouvaient être adressées qu'aux Bureaux et, à *titre privé*, à quelques membres plus directement en bons rapports avec la Société historique et archéologique du Maine.



PORTE DU CHATEAU AVANT LA RESTAURATION



PLAN DE L'ÉTAGE SUPÉRIEUR



PLAN DES BASSES-FOSSES

Extraits de *Fresnay-le-Vicomte de 1417 à 1450*,
par M. Robert Triger, 1886.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

membre de la Société de l'histoire de France, le savant éditeur de la *Chronique de Morosini*, M. Gentil, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, M. Tournouer, président de la Société historique et archéologique de l'Orne, M. Grosse-Duperon, représentant de la Commission historique de la Mayenne, le comte Charles de Beaumont, délégué de la Société archéologique de Touraine, et quatre dames qui, à la dernière heure, ont eu la gracieuse pensée de prendre part, elles aussi, à cette excursion exceptionnelle : M^{me} de la Sicotière, qui a bien voulu venir d'Alençon faire revivre à Fresnay l'inoubliable souvenir de l'éminent historien de la Normandie, sa fille la baronne de Sainte-Preuve et MM^{mes} Chappée (1).

(1) La liste complète des personnes qui ont pris part à cette excursion de Fresnay étant trop longue pour être insérée dans le texte de ce récit, nous nous empressons de la donner ci-dessous *in-extenso* :

Société française d'archéologie : MM. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur ; Emile Travers, directeur-adjoint ; comte Charles Lair, inspecteur divisionnaire ; Germain Lefèvre-Pontalis.

Société historique et archéologique du Maine : MM. Robert Triger, président ; marquis de Beauchesne, vice-président ; Edouard de Lorie, secrétaire ; Louis Brière, Julien Chappée, Albert Mautouchet, membres du Bureau ; général de Boisdeffre et Adolphe Singher, membres d'honneur ; marquis d'Agoult, Auburtin, comte de Beaurepos, Bordeaux, de Brébisson, abbé Brière, Paul Brindeau, Chappée, secrétaire de la Chambre de Commerce du Mans, et M^{me} Chappée, M^{me} Julien Chappée, docteur Candé, Marcel Cottereau, André Courdoux, abbé Coutard, comte de Cumont, Cormaille, Paul Degoulet, Deschamps-la-Rivière, abbé Dessartre, abbé Devaux, Dupuy, architecte-paysagiste, comte d'Elva, Fleuriot, Gabriel Fleury, Gaston Galpin, de Gayffier, Guillaume de Gayffier, Gasnos, Xavier Gasnos, Henri Gasnos, Giraud, chevalier de Grandval, Guérin, abbé Guérin, Guerrier, Héry, abbé Hullin, abbé Lacroix, L'Hermitte, de Moloré, Monnoyer, Nivert, baron Amaury de la Barre de Nanteuil, vicomte de Noailles, abbé Olivier, abbé Patard, chanoine Pralon, abbé Pottier, Piron, colonel Reiss, Ricordeau, Rommé, abbé Roulin, Edmond Saillant, de Saint-Denis, Armand Surnont, Gustave Triger, Vérité, comte de Viennay.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe : MM. Gentil, président ; Goyer, trésorier ; Daguet, Guy, Morancé.

Commission historique et archéologique de la Mayenne : MM. Grosse-Duperon, délégué ; Dubel, maire de Saint-Ouen-des-Toits, Gouvrion,

Conformément au programme, la colonne se dirige aussitôt vers la belle église Notre-Dame, dont M. l'abbé Olivier, curé-doyen de Fresnay, et les membres du Conseil de Fabrique, MM. Le Révérend, E. Saillant, Leroy, Grassin et Querreau, font eux-mêmes les honneurs aux excursionnistes avec la plus parfaite amabilité.

Construite dans les dernières années du XII^e siècle, l'église Notre-Dame de Fresnay est un très intéressant spécimen de l'architecture romane dite de transition. Son plan primitif comportait une nef unique à trois travées, sans bas-côtés, avec un chœur en hémicycle : en 1865 seulement, l'accroissement de la population a nécessité la construction de deux transepts avec absidioles, mais cet agrandissement a été si heureusement compris et exécuté que l'harmonie générale n'en a point souffert. Dans la façade occidentale de la nef s'ouvre une superbe porte romane d'une ornementation très pure et très vigoureuse, que ferme un remarquable portail en bois sculpté de 1528 ; les vantaux de ce portail artistement restaurés par MM. Reboursier, représentent l'*Arbre de Jessé* et les *Apôtres* avec le texte du *Credo*. Sur le carré du transept s'élève une tour à base carrée, avec un étage octogonal, flanqué de quatre clochetons et percé d'élégantes baies géminées en arc-brisé du commencement du XIII^e siècle, que surmonte un clocher en ardoises refait depuis quarante ans (1).

A l'intérieur, les voûtes sur croisées d'ogives semblent

Léon de Lorie, conseiller général de la Mayenne, Thuau, président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Laval.

Société historique et archéologique de l'Orne : MM. Tournouer, président ; abbé Letacq, secrétaire ; Gilbert, trésorier ; M^{mes} de La Sicotière et baronne de Sainte-Preuve, MM. Descoutures, Léon Hommey, conseiller municipal d'Alençon, capitaine Lefèvre-Desnoettes, abbé Richer, Tome-ret, conseiller de préfecture en retraite.

Société archéologique de Touraine : Comte Charles de Beaumont, délégué.

(1) Après l'incendie de 1858 ; il était plus élevé auparavant.

indiquer des influences angevines (1), tandis que dans la travée du milieu les colonnes, les arcades et les nervures empruntent à l'emploi de la pierre blanche et du grès roussard, symétriquement alternés, un genre de décoration particulier au pays. Des peintures murales, badigeonnées en 1826, notamment un grand *Christ bénissant* entouré des symboles des quatre Évangélistes, ornaient la voûte du chœur ; elles ont été refaites en 1870 par M. Renouard. Très soigneusement entretenue par les habitants de Fresnay qui savent en apprécier la valeur, l'église Notre-Dame s'était encore enrichie, la semaine précédente, d'un beau vitrail moderne, dans le style du XII^e siècle, sorti des ateliers de M. Hucher, du Mans, représentant saint Bonaventure le patron de la Corporation des Tisserands jadis si florissante à Fresnay.

Après quelques explications sommaires de M. Robert Triger, M. Eugène Lefèvre-Pontalis veut bien prendre la parole et mettre en relief les principales particularités de l'édifice dans une savante conférence qui intéresse au plus haut point tout son auditoire et révèle une fois de plus la science si profonde et si sûre du très distingué directeur de la Société française d'archéologie. M. Lefèvre-Pontalis ayant promis sous peu à la *Revue historique et archéologique du Maine* une étude spéciale sur l'église de Fresnay, nous lui laissons le soin d'exposer lui-même le résultat de ses observations et nous réservons pour cet article, qui formera le complément précieux du présent compte-rendu, toutes les illustrations relatives à l'église de Fresnay.

Quelque convaincus qu'ils soient cependant, les archéologues n'ont pas trouvé le moyen jusqu'ici de se nourrir

(1) Ces influences s'expliquent d'autant plus facilement que Fresnay possédait au XII^e siècle un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, et qu'au XII^e siècle les vicomtes de Beaumont avaient restitué aux moines de Saint-Aubin les églises de Saint-Léonard et de Notre-Dame de Fresnay. Cf : *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers* publié par M. Bertrand de Broussillon sous les auspices de la *Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, Angers, 1896, I, p. 384, et II, p. 255.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Fresnay, que s'il nous ramène quelques instants au XV^e siècle, époque des tournois chevaleresques, il ne laisse point de place aux tournois d'éloquence. Les souvenirs que nous nous proposons d'honorer aujourd'hui sont, d'ailleurs, des souvenirs exclusivement archéologiques et militaires qui ne comportent point de banalités oratoires. Toutefois, ils ne sauraient nous dispenser d'acquitter les dettes de cœur, et ces dettes j'ai hâte de les payer dès la première heure.

Permettez-moi donc avant tout, mon Général, ici que nous sommes encore dans l'intimité, entre collègues et amis, de vous remercier, au nom de tous, du grand honneur que vous avez bien voulu nous faire en vous rappelant avec tant de bienveillance votre titre de membre d'honneur de la Société historique et archéologique du Maine, et en vous joignant à nous dans cette circonstance exceptionnelle. Permettez-moi de saluer respectueusement en vous l'un de ces grands chefs de la race d'Ambroise de Loré qui placent au-dessus de tout les intérêts de la Patrie. (*Applaudissements répétés.*)

Par métier, les historiens et les archéologues sont gens de mémoire. Ils n'oublieront jamais que c'est beaucoup grâce à vous, mon Général, qu'en ce moment même les couleurs de France et de Russie flottent aux fenêtres de cet hôtel, fraternellement unies, et que vous aurez contribué par cette alliance si heureuse et si populaire à faire remporter à notre cher Pays la plus grande victoire morale de notre temps. (*Triple salve d'applaudissements.*)

A vous aussi, merci bien sincère et bien cordial, mon cher directeur et mon cher directeur-adjoint de notre grande Société française d'archéologie, qui n'avez pas hésité à entreprendre de longs et fatigants voyages pour apporter à vos amis, à vos élèves du Maine, une nouvelle preuve de votre si précieuse sympathie. Mieux que tous autres, vous saurez rajeunir et développer l'œuvre de M. de Caumont, en perpétuant les chers souvenirs de votre regretté prédéces-

sour, le comte de Marsy, qui lui aussi témoignait à notre Société du Maine tant d'amitié et d'intérêt.

Seule, votre présence nous autorisait à convier à cette modeste réunion locale les présidents et les représentants de nos Sociétés sœurs de la région : M. Gentil, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, M. Tournouer, président de la Société historique et archéologique de l'Orne, M. Grosse-Duperon, le savant historien de Mayenne, représentant de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, M. le comte Charles de Beaumont, délégué de la Société archéologique de Touraine.

En répondant à cet appel avec un empressement dont nous leur sommes profondément reconnaissant, tous ont eu à cœur de vous prouver une fois de plus, mon cher Directeur, la solidarité affectueuse qui unit nos sociétés régionales à la Société française d'archéologie ; tous ont voulu vous montrer que nous étions prêts à vous suivre dans cette voie de progrès archéologique que vous nous tracez de main de maître avec un si infatigable dévouement.

Merci aussi à vous, mon éminent ami, M. Germain Lefèvre-Pontalis, d'avoir bien voulu vous arracher quelques heures à vos grands travaux d'érudition pour venir de Paris vous associer à cet hommage à Ambroise de Loré, au nom des historiens qui ont voué leur vie au XV^e siècle et dont vous êtes l'un des plus autorisés et des plus appréciés (1).

Merci maintenant à vous, Mesdames, et à vous tous, mes chers collègues et amis de la Sarthe, de la Mayenne et de

(1) En outre de l'importante *Chronique de Morosini* qu'il édite en ce moment pour la *Société de l'Histoire de France* avec de savants commentaires, M. Germain Lefèvre-Pontalis, qui avait déjà consacré sa thèse de l'École des Chartes à l'histoire du XV^e siècle, a commencé la publication d'une série d'articles d'une haute érudition sur l'invasion anglaise. Cf : *Épisodes de l'invasion anglaise, la guerre de partisans dans la Haute-Normandie (1424-1429)*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, années 1893, 1894, 1895 et 1896 ; *La Panique anglaise en mai 1429*, dans le *Moyen-Age* de 1894, etc.

l'Orne, d'être venus si nombreux. C'est assurément la meilleure récompense de nos efforts, et je m'en félicite tout particulièrement pour mes dévoués collaborateurs du Bureau de la Société historique et archéologique du Maine dont le zèle et les talents assurent à notre association une influence de plus en plus grande.

Bien que d'un genre différent, cette excursion de Fresnay ne le cédera en rien, je l'espère, aux précédentes. Jaloux de suivre les généreuses traditions d'hospitalité de M. Singher à la maison de la reine Bérengère, de MM. le marquis de Beauchesne et Édouard de Loriaire à Sablé, de M. Léon de Loriaire à Varenne, de M. le colonel Terme et de M. l'abbé Morancé à La Flèche, de M. le marquis et de M^{me} la marquise de Talhouet au Lude (1), nos collègues de Fresnay ont mis sans compter à votre service toute leur activité, tout leur dévouement. C'est à une délicate attention de MM. Gasnos, entre autres, que nous devons les charmants menus qui décorent nos tables et que vous allez emporter comme un document rarissime.

D'autre part, je n'ai pas à vous rappeler que nous avons dans notre excellent ami M. Galpin, conseiller général de Fresnay, et dans son aimable voisin de Sillé, M. le comte de Cumont, que je suis si heureux de retrouver ici, non seulement deux de nos plus anciens collègues, mais deux de nos plus fidèles appuis auprès de ce Conseil général de la Sarthe, toujours si bienveillant pour notre Société.

Enfin, Messieurs, il y aurait ingratitude à oublier les absents. Si nous avons eu la grande joie de recevoir pour

(1) Cf: *Excursion historique et archéologique à Sablé, Solesmes et dans la Champagne-Hommet, les 20 et 21 juin 1898*, par le marquis de Beauchesne et Robert Triger; *Excursion historique et archéologique à Laval et Château-Gontier, le 21 juin 1899*, par Paul Brindeau; *Excursion historique et archéologique à La Flèche et au Lude, le 25 juillet 1900*, par Raoul de Linière, Le Mans, A. de Saint Denis, et Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 3 broch. in-8, illustrées, extraites de la *Revue historique et archéologique du Maine*.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Je suis assuré d'être l'interprète de vos sentiments en les associant à mes remerciements, et de tout cœur je lève mon verre à tous, Messieurs, présents et absents.

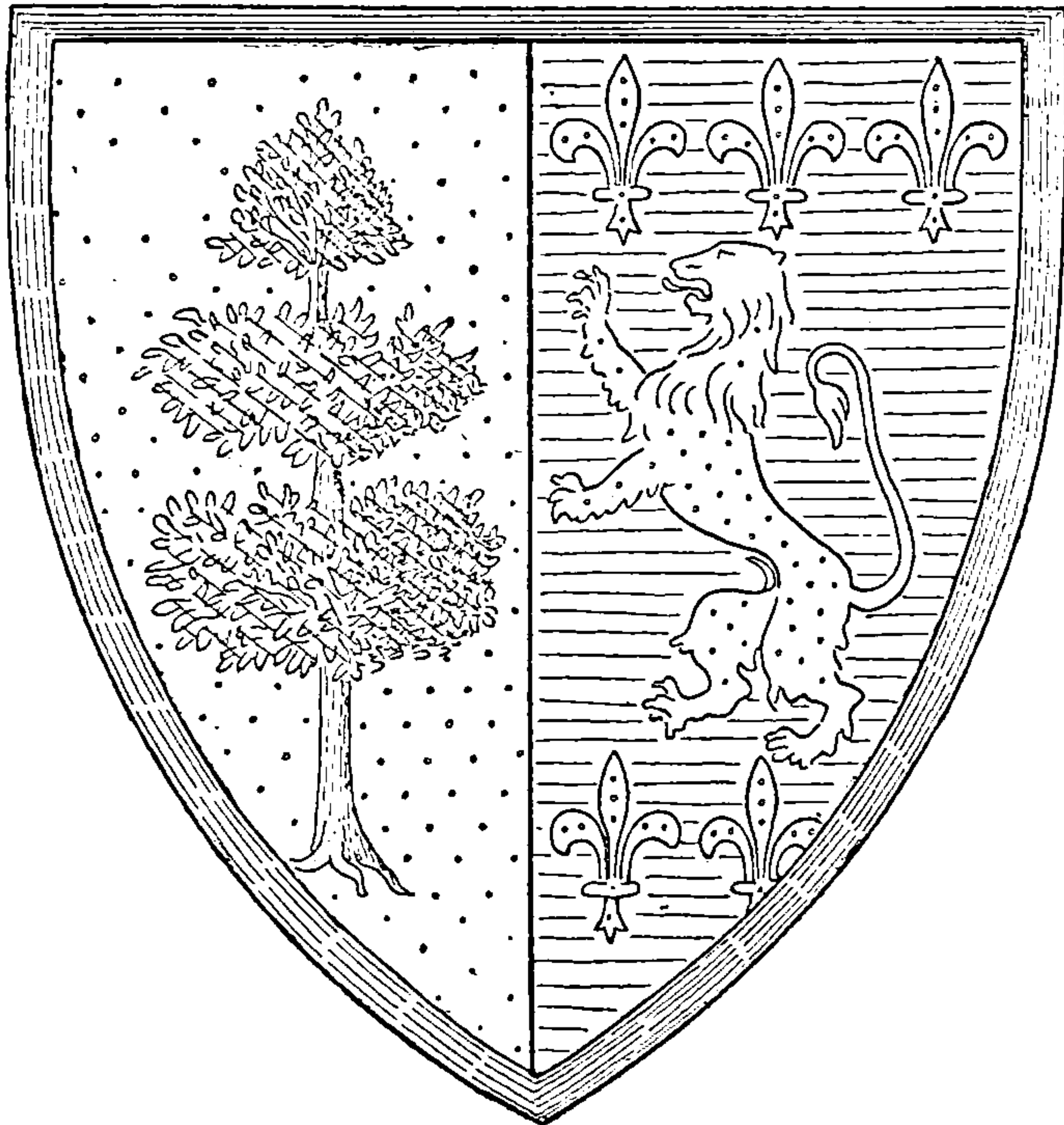
A peine les applaudissements provoqués par ces derniers mots ont-ils cessé que le général de Boisdeffre prend la parole à son tour au milieu d'un respectueux silence. Visiblement ému de l'hommage si spontané qu'il vient de recevoir, il remercie M. Robert Triger et l'assemblée entière dans une chaleureuse improvisation d'une éloquence toute militaire, où vibrent avec une énergie communicative ses grands sentiments de soldat, de patriote et de chrétien. On sent, en l'écoutant, qu'il est heureux de se trouver dans un milieu avant tout français, où toutes les opinions se confondent dans une sympathie commune pour de pacifiques études et s'effacent devant les glorieux souvenirs de l'histoire nationale. Après avoir apprécié dans les termes des plus flatteurs les efforts des historiens et des archéologues, il termine en portant à la Société française d'archéologie et à la Société historique du Maine un toast qu'accueillent d'enthousiastes acclamations.

M. Lefèvre-Pontalis donne alors le signal du départ, et les excursionnistes, charmés déjà d'un si heureux début, se rendent en groupe compact à l'hôtel de ville : tous les habitants des rues qu'ils traversent sont à leurs portes ou à leurs fenêtres et les saluent cordialement.

Dès que la tête de colonne paraît, vers une heure et demie, sur la place du Château, la musique municipale, qu'une aimable attention de M. le Maire a convoquée pour la circonstance, accueille son arrivée par une marche entraînante. La façade de l'hôtel de ville est pavoisée comme aux jours de fête, et c'est à l'entrée du salon d'honneur que M. le docteur Horeau, entouré de ses deux adjoints, MM. Fautrard

et Vaseux, et des membres du Conseil municipal, reçoit les archéologues (1).

La chaleur et l'ardeur du soleil ne permettant pas aux orateurs de parler en plein air, on s'entasse tant bien que mal à l'intérieur de l'hôtel de ville. Grossie de bon nombre d'habitants de Fresnay et d'un groupe de dames, l'assistance



ARMES DE LA VILLE DE FRESNAY

Dessin de M. Cottereau.

est si nombreuse que ses derniers rangs se prolongent jusqu'au dehors. Sur le perron même, d'intrépides curieux l'entourent d'un cercle pressé et bravent héroïquement les rayons du soleil.

(1) *Conseil municipal de Fresnay, au 4 juillet 1901* : MM. Le Révérend, Cosneau, Horeau, Coupvent, Gasnos, Fautrard, Morin, Vaseux, Breteau, Géhard, Léger-Langevin, Croisé, Chevalier, Renard, Saillant, Grassin, Quatecous (démissionnaire), Gallais, Heurtebize, Rault et Poissier.

Les présentations achevées, M. Eugène Lefèvre-Pontalis s'avance vers M. le maire de Fresnay, lui remet au nom de la Société française d'archéologie la médaille décernée au Conseil municipal par le Congrès de Chartres et prononce le discours suivant :

DISCOURS DE M. EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS

Monsieur le Maire,

L'année dernière, au Congrès de Chartres, l'excellent inspecteur général de notre Société, M. Robert Triger, nous signalait le zèle archéologique dont vous aviez fait preuve ainsi que vos collègues du Conseil municipal, en profitant d'une heureuse occasion pour dégager les ruines du château de Fresnay et pour restaurer la porte de son enceinte. Le bureau de la Société française d'Archéologie, soucieux d'encourager une municipalité qui s'est imposée de véritables sacrifices pour conserver un de nos monuments nationaux, avait décerné aussitôt à la ville de Fresnay la médaille d'argent que je suis venu vous apporter avec les félicitations unanimes de tous les archéologues et de l'assistance d'élite qui m'entoure.

La science que vous cultivez, M. le Maire, vous dispose à vous associer aux efforts des archéologues pour conserver le patrimoine artistique de la France. C'est un médecin, le docteur Woillez, qui a su le premier, vers 1839, disséquer les églises rurales du Beauvaisis pour faire comprendre les origines de l'architecture gothique. Nous pratiquons aussi l'art médical à notre manière, en soignant avec sollicitude nos vieux monuments. Quant un édifice est sérieusement malade, nous venons lui tâter le pouls et discuter les moyens de consolider sa constitution chancelante, mais nous craignons les cures trop radicales et nous tenons à ménager ses dernières forces, en recommandant aux archi-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Cent Ans, la Révolution dans le Maine ou la maison de la Reine Bérengère, il fait toujours preuve de la même érudition et du même zèle pour la science.

A son appel, un véritable Congrès archéologique s'est réuni aujourd'hui à Fresnay et je veux remercier mon ami Émile Travers, directeur-adjoint, nos inspecteurs et nos confrères qui sont venus se grouper autour du directeur pour donner plus d'importance à cette solennité. Heureux de retrouver ici les membres de la Société historique du Maine, toujours si dévoués à l'œuvre fondée par M. de Caumont, en travaillant sans relâche à maintenir leur Revue au premier rang, je tiens à dire encore merci à tous ceux qui veulent bien donner par leur présence un témoignage de gratitude à la municipalité de Fresnay pour l'œuvre accomplie.

Honneur à M. le maire et à ses collègues qui ont bien mérité de l'archéologie française !

M. le docteur Horeau répond en termes dont la délicatesse et l'heureux à propos sont fort appréciés de tout l'auditoire :

DISCOURS DE M. HOREAU MAIRE DE FRESNAY

Monsieur le Directeur de la Société Française
d'archéologie,

Je vous remercie au nom de la municipalité et de la ville de Fresnay d'avoir bien voulu venir nous apporter la médaille qui nous a été décernée par le Congrès archéologique de Chartres.

La ville de Fresnay s'est décidée à de gros sacrifices pour arriver à redevenir propriétaire de l'emplacement de l'ancien château qui n'aurait jamais dû cesser de lui appartenir. Elle y a consacré une trentaine de mille francs, ce qui est une grosse somme pour une petite ville comme la nôtre. Depuis

bien longtemps, mais surtout depuis que je suis à la tête de la municipalité, je désirais voir la ville faire cette acquisition et j'estime que c'eût été une grosse faute de laisser passer une occasion qui probablement ne se fut pas présentée d'ici longtemps. La grande majorité du conseil municipal en a jugé ainsi et je suis heureux de pouvoir la remercier devant cette brillante assemblée d'avoir bien voulu non seulement me suivre mais même m'encourager dans cette voie. Je suis convaincu que dans la visite que vous allez faire de notre nouveau jardin vous éprouverez les mêmes sentiments d'admiration pour ce site merveilleux que tous les étrangers qui nous ont déjà fait l'honneur de le visiter. Monsieur Dupuy, architecte paysagiste au Mans, qui a été chargé de dresser le plan de ce jardin a su tirer un excellent parti de l'emplacement mis à sa disposition. Je lui adresse, au nom du conseil municipal, de bien vifs compliments. Il a du reste été parfaitement secondé par M. Fretté, jardinier pépiniériste à Fresnay, qui a dirigé les travaux et je le prie de prendre une bonne part de ces compliments.

Je manquerais à tous mes devoirs si je ne profitais de cette circonstance pour adresser au nom du Conseil municipal tous nos remerciements à la Société archéologique du Maine qui a bien voulu nous accorder une subvention et en particulier à son distingué président M. Robert Triger. Non seulement il a su plaider notre cause auprès de ses collègues de façon à nous les rendre favorables, mais encore par ses connaissances spéciales, par ses conseils, il nous a puissamment aidés dans la restauration de l'ancien château. C'est également lui qui a eu l'idée de cette excursion qui réunit aujourd'hui à Fresnay tant d'hommes éminents. Il doit être fier du succès qui a probablement dépassé ses espérances, car c'est une nouvelle preuve de la haute estime en laquelle il est tenu par toutes les sociétés savantes et en particulier par celles qui s'occupent d'archéologie. Il doit nous faire une conférence sur Ambroise de Loré et son rôle dans la

défense du pays. Cette conférence sera certainement très intéressante et je ne veux pas retarder plus longtemps le moment où il nous sera donné de l'entendre.

D'unanimes applaudissements ayant souligné cet échange bien sincère de félicitations et de remerciements, M. le maire de Fresnay ouvre la seconde partie de la séance, la partie historique consacrée plus spécialement à Ambroise de Loré. Successivement il donne la parole à M. Robert Triger, à M. Émile Travers et à M. Germain Lefèvre-Pontalis qui se sont réservé de rappeler, chacun à un point de vue différent, les titres du vaillant capitaine de Fresnay à la reconnaissance de la postérité.

ALLOCUTION DE M. ROBERT TRIGER

Ambroise de Loré capitaine de Fresnay, son rôle historique et militaire.

Messieurs,

De tout temps, le premier devoir d'une nation qui veut vivre vaillante et respectée est d'honorer ses héros et de rendre hommage aux patriotes qui, dans les jours difficiles, ont courageusement lutté pour l'indépendance nationale. Quelque merveilleuses que soient les conquêtes de la science ou de l'industrie, quelque éblouissantes que soient les manifestations du progrès matériel, elles ne suffisent pas à assurer la grandeur d'un peuple. Si elles peuvent lui donner une richesse momentanée et une prédominance apparente, elles ne lui donnent point cette éducation forte, cette énergie virile indispensables pour tremper les caractères. Seuls, les mâles enseignements du passé et l'exemple des dévouements patriotiques suscitent les nobles enthousiasmes et les ambitions généreuses.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



A l'âge de 19 ans, il fit ses premières armes sous les ordres du comte d'Armagnac, en un jour de désastre néfaste, à la bataille d'Azincourt, et il en rapporta une haine patriotique contre les vainqueurs.

Aussi deux ans plus tard, en 1417, lorsque les Anglais entreprirent la conquête de la Normandie et du Maine, le jeune écuyer d'Azincourt, revenu dans son pays natal, fut-il un des premiers à y organiser la résistance. Comme jadis le bon connétable Bertrand du Guesclin, Ambroise de Loré, retranché au château de Courceriers, commença par faire aux envahisseurs une guerre de partisans, les guettant aux coins des chemins creux avec quelques compagnons, les détroussant sans trêve ni merci, leur tendant mille pièges heureux. Puis il s'enhardit si bien qu'il parvint, au bout de quelques mois, avec le concours du bâtard d'Alençon et de Pierre de Fontaine, à reprendre Beaumont et Fresnay occupés par l'ennemi dans les premiers jours de l'invasion.

C'est alors, en 1418, qu'en récompense de ses premiers exploits, Ambroise de Loré fut nommé capitaine du château et de la ville de Fresnay.

Depuis les guerres de Guillaume-le-Conquérant, le château de Fresnay était l'une des places les plus fortes et les plus importantes de nos frontières. Situé au sommet de ce rocher escarpé qui domine à pic le cours de la Sarthe, il commandait le passage de la rivière, formant un réduit inexpugnable d'où une garnison courageuse et entreprenante pouvait s'élancer chaque jour pour harceler l'ennemi et

appeler son attention sur un point qu'il importe de signaler sans retard. D'après l'étude de M. d'Achon sur les *Seigneurs de Courceriers*, publiée dans le *Bulletin historique de la Mayenne*, 1895, p. 70, il y aurait lieu de reconnaître qu'Ambroise de Loré était le fils et non le mari de Guillemette de Courceriers, comme on le répète souvent. Nous prions M. d'Achon de recevoir l'expression de tous nos remerciements pour ses observations, appuyées sur un ensemble de documents dont les historiens futurs d'Ambroise de Loré seront heureux de faire leur profit.

couper ses communications entre la Normandie et le Maine.

Dès les premiers mois de son commandement à Fresnay, Ambroise de Loré se révèle un véritable homme de guerre, et se charge d'apprendre aux Anglais à leurs propres dépens, comment il convient de défendre une place. Doué ainsi que tous les grands chefs d'un coup d'œil très sûr, d'une ardeur infatigable et d'une activité prodigieuse, il se garde bien de rester derrière ses murailles dans une sécurité trompeuse. Avec le secours de deux ou trois cents combattants que lui ont amenés deux capitaines écossais au service du Dauphin, il ne laisse jamais l'ennemi s'approcher de la ville. Par une série de sorties continuëles et de courses hardies qu'il pousse jusque dans les environs d'Alençon et de Sées, il prévient tous ses mouvements, l'empêche de se concentrer et lui enlève les loisirs de préparer un siège régulier. Isolé au milieu de l'armée d'invasion, le jeune et brillant capitaine de Fresnay a compris, au début même de sa carrière, tous les avantages pour la défense d'une place d'une offensive vigoureuse sur une défensive passive si consciencieuse qu'elle soit. Il a fait preuve par là même de remarquables aptitudes militaires et s'est acquis déjà une telle renommée qu'à deux reprises différentes il est choisi par des Anglais de la garnison d'Alençon comme juge du camp dans des combats singuliers.

A la guerre malheureusement, une initiative trop audacieuse devient souvent un danger. Un jour de l'année 1420, le capitaine de Fresnay s'étant aventuré jusqu'à Villaines-la-Juhel afin d'en déloger l'ennemi, se heurte inopinément à des forces supérieures. Les renforts sur lesquels il comptait n'étant pas arrivés à temps, la fortune le trahit pour la première fois depuis Azincourt et il est fait prisonnier avec une partie de sa troupe. L'événement fut désastreux pour votre ville, Messieurs. Enhardis par la prise de son habile

défenseur, les Anglais se hâtèrent de revenir l'attaquer. Ils s'en emparèrent sans peine sur une garnison décimée, et du coup, instruits par l'expérience, ils gardèrent si bien le château de Fresnay qu'ils ne le lâcheront que trente ans plus tard, en 1450, lors de la libération définitive de la province.

Toutefois, le rôle d'Ambroise de Loré dans la défense du pays ne devait point se terminer avec sa mésaventure de Villaines-la-Juhel et la perte de Fresnay. Délivré après onze mois de captivité par l'entrée des Français au château de Croisy, l'intrépide capitaine reprend aussitôt les armes avec une nouvelle ardeur. Désormais, on peut le dire, son rôle grandira d'année en année, et pendant dix années, toujours sur la brèche, il demeurera le principal champion de la résistance dans le Maine.

Tout d'abord, il reçoit le commandement de Sainte-Suzanne, l'une des places les plus célèbres de la région par sa formidable position et par les nombreux sièges qu'elle a subis ; puis il profite en 1422 de ce que cette ville n'est pas encore menacée pour courir sus aux Anglais, avec plusieurs autres capitaines, jusqu'à Bernay, en Normandie. Il revient ensuite sur les bords de la Sarthe, et concerte avec Jean du Bellay un coup de main sur Fresnay dont la perte lui demeure particulièrement sensible. Deux soldats de la garnison ont promis de lui ouvrir les portes, mais au dernier moment le complot est déjoué. L'ennemi, justement défiant, se garde bien de sortir des murailles et refuse le combat en rase campagne. Dans l'impossibilité d'entreprendre un siège régulier les deux capitaines français sont contraints de se retirer.

L'année suivante par contre, en 1423, Ambroise de Loré prend à quelques lieues au nord de Laval une revanche singulièrement éclatante. Il décide par une habile manœuvre de la victoire de la Brossinière où est anéantie l'armée de Suffolk qui vient de ravager l'Anjou. Ce beau succès, le



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

déclare à plusieurs reprises que l'œuvre accomplie n'est pas une œuvre humaine, mais bien une œuvre d'en haut.

A partir de ce moment, il appartient tout entier à Jeanne qu'il soutient énergiquement. Il la suit aux sièges de Jargeau et de Beaugency ; à la bataille de Patay, où il culbute l'avant-garde anglaise et reçoit l'honorable mission de conduire au roi le fameux Talbot fait prisonnier dans le combat ; au siège de Troyes et au sacre de Charles VII à Reims ; à l'attaque de Paris et dans toutes les escarmouches livrées sous les murs de la capitale. Partout il se distingue parmi les plus braves, au nombre des partisans les plus convaincus de Jeanne d'Arc et de ses compagnons d'armes les plus fidèles.

Il s'en fallut même d'un rien qu'à la fin de cette mémorable campagne de la Loire, le duc d'Alençon et Ambroise de Loré, alors son maréchal, ne ramenassent avec eux sur notre terre du Maine la sainte de la Patrie. Le duc d'Alençon, l'un de ses admirateurs les plus enthousiastes, l'avait formellement demandée au roi pour conduire les opérations dans sa vicomté. Jeanne, qui aimait le duc plus que tout autre, désirait répondre à son invitation et à celle de la duchesse d'Alençon. Mais La Trémoille s'opposa au projet et le fit échouer, craignant sans doute qu'entre le duc d'Alençon et Ambroise de Loré la pauvre Jeanne ne fut trop bien gardée. Les desseins de la Providence sont impénétrables, Messieurs, et pour grandir tout à fait l'héroïne il lui fallait l'auréole de la martyre !

Quoi qu'il en soit, lors de la fatale trahison de Compiègne, Ambroise de Loré n'était plus à ses côtés. Il était resté à Lagny-sur-Marne, dont il avait reçu la garde et d'où il fut bientôt rappelé par le duc d'Alençon, son chef immédiat, pour défendre la forteresse de Saint-Cénéry qui venait d'être remparée.

De longues pages seraient nécessaires, Messieurs, pour esquisser convenablement l'histoire des quatre années de la

défense de Saint-Cénéry par Ambroise de Loré. Ces quatre années ne correspondent pas seulement à l'une des périodes les plus actives, les plus brillantes, de la carrière de notre héros : elles présentent toutes les péripéties d'une véritable épopée digne de l'antiquité. Sièges homériques, ruses de guerre, provocations épiques, combats dramatiques, rien n'y manque, mais c'est surtout contre la garnison anglaise de Fresnay qu'Ambroise de Loré et ses braves soldats s'en donnent à cœur joie avec une *furia* toute française. Aujourd'hui encore, Messieurs, après quatre siècles et demi, le souvenir des combats livrés alors sous les murs de Fresnay demeure vivant et populaire parmi vous. Qu'il me suffise de rappeler ce fameux combat du Mai où Messieurs les Anglais pour avoir voulu narguer le capitaine de Saint-Cénéry reçurent une si mémorable correction.

Au mois de janvier 1434, lorsque Saint-Cénéry succomba enfin sous les coups de la formidable armée du comte d'Arundel, la place avait subi successivement quatre sièges réguliers, et Ambroise de Loré avait livré à l'ennemi quatre combats importants, notamment celui de Vivoin qui fut une véritable victoire. Entre temps, il avait trouvé le loisir d'exécuter l'un des coups de main les plus prodigieux de l'époque en allant courir en 1431 jusque sous les murs de Caen et y piller la grande foire de la Saint-Michel.

Bien mieux, la chute de Saint-Cénéry qui mettait fin à la résistance dans notre région ne put débarrasser les Anglais de leur terrible adversaire. Par une tactique analogue à celle qui vient d'illustrer les Boers dans la colonie du Cap, l'infatigable capitaine n'ayant plus de place à défendre s'avisa de porter la guerre en plein pays ennemi, au cœur même de la Basse-Normandie, et d'aller y soutenir, comme on vous le rappellera bientôt, les patriotes insurgés contre la domination anglaise.

Seule, la confiance bien justifiée de son roi devait enlever Ambroise de Loré à cette terre du Maine qu'il défendait

depuis près de vingt ans avec tant d'héroïsme et d'opiniâtreté. En 1436, après la rentrée des Français dans Paris, Charles VII eut besoin pour maintenir la capitale et y rétablir l'influence française d'un administrateur énergique, expérimenté, d'un homme de cœur, d'un courage et d'un dévouement à toute épreuve. Il ne crut pouvoir mieux le rencontrer que dans l'ancien capitaine de Fresnay, de Sainte-Suzanne et de Saint-Cénery, et il nomma Ambroise de Loré prévôt de Paris.

Ce n'était pas seulement pour le défenseur du Maine une récompense bien méritée : c'était un magnifique couronnement de carrière et un témoignage d'estime exceptionnellement flatteur. Le prévôt de Paris était alors l'un des personnages les plus importants du royaume, cumulant à la fois des fonctions judiciaires, administratives et militaires, avec une partie des attributions actuelles du préfet de la Seine et du général gouverneur de Paris.

Jusqu'à sa mort survenue en 1446, Ambroise de Loré occupa ce poste considérable qui lie honorablement son nom à l'histoire de la ville de Paris.

Telle fut, Messieurs, dans ses lignes essentielles, la vie glorieusement remplie de ce grand soldat et de ce grand patriote que la province du Maine s'est honorée de tout temps de revendiquer au nombre de ses plus illustres enfants.

Si incomplet qu'il soit, ce rapide exposé vous prouvera au moins que votre ancien capitaine de Fresnay, Ambroise de Loré, n'est pas seulement l'une de nos gloires locales, mais bien un héros national, qui appartient à l'histoire nationale du pays, tout aussi bien que ses émules et compagnons d'armes, plus connus, les La Hire et les Poton de Xaintrilles. Jusqu'ici la postérité s'est montrée quelque peu ingrate à son égard. La plupart des historiens ne l'ont pas encore placé à son véritable rang, et dans ce pays du Maine lui-même qu'il a si héroïquement



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Plus que tous autres ils ont qualité pour témoigner à la ville de Fresnay notre sincère gratitude et l'approbation chaleureuse que rencontre dans la région entière l'érection de cette plaque à l'un des plus vaillants défenseurs de l'indépendance nationale.

Permettez-moi d'ajouter en terminant que cette plaque comporte pour les habitants de Fresnay et pour nous tous, Messieurs, de bien salutaires enseignements et de bien douces espérances. A l'heure même où Ambroise de Loré franchissait pour la dernière fois cette porte du château de Fresnay en 1420, la situation du pays semblait désespérée. Ses armées étaient dispersées, son sol envahi, ses campagnes ravagées par un ennemi toujours impitoyable qui massacrait les blessés, incendiait les chaumières et pillait les villages : de déplorables divisions, des haines criminelles paralysaient la résistance et conduisaient à l'anarchie.

Quelques années plus tard un merveilleux revirement s'était produit : les vaincus de la veille étaient devenus les vainqueurs du lendemain, ils avaient repris les provinces perdues et expulsé jusqu'au dernier des envahisseurs, pour ce seul motif qu'à la voix de Jeanne d'Arc, la libératrice de la France, et à l'exemple de ses héroïques compagnons d'armes comme Ambroise de Loré, tous avaient enfin oublié les divisions néfastes et n'avaient plus songé qu'au salut du Pays, à l'honneur du drapeau.

Si nous n'avons plus la bonne Lorraine nous avons encore des généraux de la race d'Ambroise de Loré, des soldats sans peur et sans reproche qui placent l'honneur au-dessus de tout. Nous avons encore le drapeau, plus aimé, plus respecté que jamais de tous les bons citoyens. Puissent les glorieux souvenirs du XV^e siècle nous grouper tous sous ses plis, en nous rappelant que le patriotisme est, à toutes les époques, le plus sûr élément de la résurrection nationale.

ALLOCUTION DE M. ÉMILE TRAVERS

Ambroise de Loré en Basse-Normandie.

Messieurs,

En me rendant à votre gracieuse invitation, je croyais n'avoir ici qu'à accompagner le Directeur de la Société française d'archéologie, mon ami Eugène Lefèvre-Pontalis, apportant, au nom de ses confrères, à la municipalité de Fresnay-sur-Sarthe un témoignage de reconnaissance pour l'intelligente initiative avec laquelle cette ville vient d'assurer la conservation de son vieux château.

Je pensais que là se bornerait mon rôle. Robert Triger m'a imposé une autre tâche. Il m'annonçait, il y a quelques jours, que mon nom était inscrit au programme de votre réunion, sous prétexte que la Société des Antiquaires de Normandie, dont j'ai l'honneur d'être secrétaire, siège à Caen et que c'est sur cette ville qu'Ambroise de Loré tenta son fameux coup de main. Je n'ai pu refuser d'apporter le respectueux salut de mes concitoyens à la mémoire du hardi capitaine de Saint-Cénery et j'ai relu une brochure que je connaissais de longue date, la première œuvre historique de Triger, où se font remarquer, comme dans tous ses travaux, l'ampleur des informations et la sûreté de la critique (1). C'est d'après cette excellente étude que je veux parler brièvement de la sévère leçon infligée au XV^e siècle par un courageux patriote aux envahisseurs étrangers.

En 1417, Henri V, roi d'Angleterre, était débarqué à Touques avec quarante-cinq mille hommes. La Normandie, conquise en quelques mois, fut séparée de la France pour

(1) Robert Triger, *Un coup de main d'Ambroise de Loré en Basse-Normandie (1431)*. Mamers, Fleury et Dangin, 1878, in-8°, extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*.

plus de trente années. L'ennemi n'avait rencontré qu'une faible résistance. A la suite des querelles des Armagnacs et des Bourguignons, le royaume était épuisé et, dans tout l'Ouest, ses défenseurs étaient peu nombreux, mal armés ; quant aux places fortes, leurs antiques murailles ne pouvaient résister à l'artillerie dont le rôle était devenu décisif. A mesure que les villes tombaient l'une après l'autre en leur pouvoir, les Anglais assuraient leur domination avec régularité. Cependant, malgré leur politique prévoyante, malgré leur désir de garder à tout jamais le riche duché de Normandie, malgré leurs efforts pour rétablir l'ordre et la prospérité, ils ne surent pas se concilier l'affection des vaincus. Un grand nombre de nobles émigrèrent et leurs fiefs confisqués récompensèrent les services des soudards d'Outre-Manche ; les bourgeois des villes portèrent leurs industries dans d'autres provinces ; le petit peuple fut contraint de se résigner, et ce n'est pas chez lui que la haine contre les envahisseurs fut le moins vivace. Alors, pendant un temps, la Normandie sembla disposée à subir ses nouveaux maîtres. Mais, au moment où les maux de l'invasion commençaient à s'effacer, Henri V mourut ; le joug anglais se fit plus lourd et partout éclatèrent des révoltes réprimées sans pitié.

Charles VII, à peine monté sur le trône de France, tenta de reprendre la Normandie où il comptait tant d'irréductibles et courageux partisans. La défaite de Verneuil rendit plus pesantes les chaînes ; elle ne brisa pas les espérances.

Saluons, Messieurs, ces fidèles sujets de la France et de son monarque légitime, ces gentilshommes qui prirent la croix blanche, et qui, blottis dans les halliers avec leurs vassaux, harcelèrent sans trêve les Anglais, dont les chefs n'osaient plus s'aventurer par les chemins sans une solide escorte.

Parfois on a nié ce grand mouvement patriotique des habitants des campagnes normandes, ou, tout au moins, on en a contesté l'importance. De nos jours, les choses ont été



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

et d'adversaires du roi notre seigneur », qui ont assurément une toute autre signification. Les pièces portant de pareilles mentions se reproduisent sans cesse à partir de l'an 1424 (1) ».

Tels étaient la situation matérielle et l'état des esprits en Normandie, quand Ambroise de Loré entreprit sa hardie chevauchée.

Les vieux chroniqueurs, (Jehan Chartier, Parceval de Cagny, Wavrin, le religieux de Saint-Denis), puis les historiens locaux, (Bourgueville de Bras, Huet, Odolant Desnos, Le Corvaisier, Blondeau, Cauvin, Léon Puiseux, Léon de La Sicotière, Charles de Beaurepaire,) ont à mainte reprise parlé de ce gentilhomme qui, après s'être distingué à Azincourt, suivit Jeanne d'Arc au siège d'Orléans, joua un rôle si important dans la défense de notre sol contre l'Anglais et fut plus tard prévôt de Paris. Sa vie et ses services viennent de vous être racontés par Triger dont vous avez applaudi les éloquentes paroles. Permettez-moi d'ajouter quelques détails.

A l'amour pour la France, à la haine contre l'étranger, se joignait chez Ambroise de Loré un profond ressentiment envers certains chefs anglais contre lesquels il bataillait depuis longtemps. Capitaine du château de Saint-Cénery, il se trouvait à un avant-poste d'où sans trêve il courait sus à ses adversaires et ravageait les marches de la Normandie ; une fois même, il avait poussé une pointe audacieuse sur Rouen.

Or, un beau matin de l'an de grâce 1431, il se dit qu'il ne serait peut-être pas fort difficile de s'emparer de la capitale de la Basse-Normandie, où son ennemi personnel, le fameux John Falstoff, commandait pour le duc de Bedford.

On était à la veille de la Saint-Michel. Ce jour là se tenait à Caen, dans le faubourg du Bourg-l'Abbé, entre l'église

(1) Vicomte Louis Rioult de Neuville, *De la résistance à l'occupation anglaise dans le pays de Lisieux de 1424 à 1444*, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*. t. XVI, p. 325, 372.

Saint-Nicolas et la porte de Bayeux, une foire concédée à l'abbaye de Saint-Étienne par Guillaume-le-Conquérant ; de toutes parts y affluaient les marchandises les plus variées et les plus précieuses. Les bourgeois et les soldats de la garnison seraient tout à leurs affaires ou à leurs plaisirs. Un coup de main aurait des chances de succès. Loré ne se trompait pas.

Mais de Saint-Cénéry à Caen il n'y avait pas moins de trente lieues ; les chemins étaient mauvais et assez bien défendus par de petites forteresses. Que d'obstacles pour une faible colonne ! Heureusement presque toute cette partie de la Normandie est montueuse et boisée ; le chef manceau avait sous la main des guides sûrs et les paysans qui sauraient son passage ne devaient pas le trahir.

Ambroise de Loré partit donc de Saint-Cénéry avec sept cents hommes résolus et bien équipés, remonta le cours du Sarthon, traversa la forêt d'Écouves et suivit la vallée de l'Orne. Sa marche fut rapide — un véritable *raid* — et si bien cachée que l'ennemi n'en eut aucun soupçon. Pour mieux surprendre Caen, un mouvement tournant était nécessaire et il fallut traverser l'Orne, à trois lieues en amont au gué de Percouville, où chevaux et gens franchirent la rivière à la nage. Bientôt, des hauteurs de Venois, on aperçut les blanches murailles et les vingt clochers de la ville, avec le vaste champ de foire, ses tentes et ses richesses.

Loré se jeta en avant avec cinquante lances et cent archers pour soutenir le choc des Anglais, pendant que le reste de sa troupe enlèverait les marchandises et ferait des prisonniers. Une panique épouvantable suivit cette attaque imprévue. Trafiquants et bourgeois s'enfuirent ; tout ce qui voulut résister fut tué ou dispersé. Quant l'alerte est donnée au château, quatre cents hommes d'armes que suit un groupe d'habitants se livrent à de furieuses sorties ; ils sont repoussés et ne peuvent empêcher le pillage. A un moment,

les agresseurs pénètrent même assez loin dans les rues étroites de la ville en poursuivant les fuyards : mais ils sont en petit nombre, ils vont être enveloppés et force leur est de renoncer à se rendre maîtres de la place. Loré, qui avait payé de sa personne avec un courage inouï, fait prudemment sonner la retraite. Avec quelques cavaliers il tient l'ennemi en respect et couvre les siens qui emmènent un butin énorme et près de quatre mille prisonniers.

Les Manceaux repassèrent le gué de l'Orne sans être inquiétés et firent halte quelques pas plus loin, sur la lisière de la forêt de Cinglais, auprès d'une vieille croix de pierre. A ses compagnons rangés autour de sa bannière, Loré, (dit un chroniqueur), « fait crier à son de trompe, au nom du Roi et du duc d'Alençon, dont il est le maréchal, que, sous peine de la hart, tout homme qui a prisonnier prestre ou autre homme d'église qu'il le renvoye et délivre sans rançon ; que tous ceux qui ont sauf-conduit des seigneurs ou capitaines français soient semblablement mis en liberté, ainsi que tous vieux hommes, jeunes enfants et pauvres laboureurs ». Sept à huit cents prisonniers, délivrés de la sorte, acclament leur libérateur qui veille à la sécurité de leur retour vers la ville de Caen. Et puis, comme un aventurier breton, Pierre Ferrebourg, capitaine de Bonsmoulins, lui amène une jeune fille de Falaise, « merveilleusement belle », Loré la fait reconduire à ses parents sous bonne garde.

Cette scène émouvante, dont nous lisons le récit dans Jehan Chartier, n'est-elle pas digne de l'antiquité et des temps chevaleresques de notre histoire ?

Huit jours plus tard, Loré et ses gens, auxquels l'ennemi n'avait pas osé barrer le chemin, rentrèrent à Saint-Cénéry avec leur butin et trois mille prisonniers encore, — ceux-là de bonne prise, — dont il fut tiré de grosses rançons.

L'audace de cette tentative, son succès surprenant produisirent une impression considérable en Normandie et dans les provinces voisines. Pour se mettre à l'abri de telles



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



l'ennemi occupe en maître l'héritage des ancêtres. Sa main cruelle sépare le frère du frère et arrache des lambeaux de la chair des vaincus.

Mais, — le passé nous en est garant, — l'heure de la revanche vient toujours pour ceux qui ne se laissent pas abattre et ont en leur âme l'amour de la Patrie.

Et un pays qui conserve pieusement les monuments du passé, un pays qui honore ses héros, un pays où l'armée a pour chefs des hommes dont l'inoubliable dévouement prépare la lutte suprême, un pays tel que le nôtre, Messieurs, est assuré qu'un jour tous ses fils lui seront rendus.

ALLOCUTION DE M. GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS

Ambroise de Loré compagnon de la Pucelle.

Messieurs,

Après les éloquentes évocations qui viennent de captiver votre attention émue, et dont la haute portée fait de cette journée une impressionnante manifestation de vitalité régionale, je me demande, en vérité, quels éléments nouveaux je pourrais ajouter à la vie du héros dont les dures et vaillantes étapes sont à présent fixées dans toutes nos mémoires.

Manceaux et Normands, enfants de cette héroïque et superbe contrée qui s'étend de la Loire jusqu'à la mer, féconde en richesses comme en hommes, vous venez de sentir vos cœurs secoués d'une pulsation pareille, au récit imagé de ces exploits sonores, de ces efforts opiniâtres et quotidiens, de ces chevauchées entraînantes qui lièrent si étroitement, d'une des deux provinces à l'autre, la continuité de la défense de notre sol contre une tyrannique et odieuse conquête. De ce fier et âpre rocher de Fresnay, berceau de la renommée militaire d'Ambroise de Loré,

jusqu'aux genêts des landes de la Brossinière, de la presque île historique de Saint-Ceneri-le-Géré jusqu'au pied des remparts de Caen, vous venez de suivre, à travers les combats, les corps à corps, par forêts et par vaux, par monts et par gués, les traces de la carrière la plus aventureuse, la plus hardie, la plus trempée d'audace que puisse rêver la chevalerie d'autrefois.

Saluons la encore une fois, Messieurs, avec M. Robert Triger et M. Émile Travers, saluons la, cette noble existence du héros du Maine, comme un pur exemple de ce que peut le courage au service de l'équité, la vertu guerrière combattant pour une cause sainte, la cause d'un peuple défendant son droit de vivre contre une des spoliations les plus iniques et les plus monstrueuses de l'histoire, celle que notre cher et malheureux pays faillit alors subir sous la griffe rapace de l'Angleterre, jusqu'à l'heure du furieux réveil où la France, d'un sursaut irrésistible, balaya de la terre natale un envahisseur dont nos divisions faisaient la seule force, et qui se croyait invincible parce qu'il était sans pitié.

Permettez-moi seulement, en quelques traits aussi brefs et aussi sobres que possible, de retenir un instant votre curiosité sur les quelques mois de la vie de Loré pendant lesquels son vaillant cœur battit le plus près du cœur même de la nation. Je veux parler des heures extraordinaires au cours desquelles, dévoué et passionné compagnon de la libératrice de la France, il figura parmi les plus irréprochables ouvriers de son œuvre surhumaine, la comprenant et la sentant, et, plus que tout autre peut-être, s'efforçant par ses actes de la seconder et de la compléter, au-dessus des machinations de l'égoïsme, des écœurantes combinaisons de la diplomatie, des criminelles intrigues des hommes de cour et des hommes de peur. Ces heures là, Loré les vécut en soldat et en chevalier, au niveau des plus grands et des

plus légendaires : elles lui valent, sans indulgence et sans emphase, la place et le rang d'un héros national.

Dès l'assemblée de l'armée de délivrance qui s'apprête à libérer Orléans, au printemps de la grande année 1429, Loré se met en ligne dans le peloton des fidèles qui veulent espérer, combattre et vaincre. En avril, il est à Blois, avec les chefs de compagnie qui composent le convoi de secours. Il en part avec elle, l'escorte par la terre de Sologne, par la rive gauche de la Loire, jusqu'en face Orléans, assurant par le fleuve l'entrée de Jeanne d'Arc dans la ville menacée, où le convoi sauveur, à son tour, parviendra le 4 mai, après un long et périlleux retour vers Blois et vers un pont praticable. Le 8 mai, le jour de la retraite définitive de toute l'armée anglaise, — le jour solennel qu'Orléans commémore avec enthousiasme tous les ans, — il est à l'avant-garde, avec la Hire, poursuivant vers Meung et Beaugency les forces redoutables de Talbot. Orléans délivré, l'assaut de Jargeau le retrouve, le mois suivant, aux côtés du duc d'Alençon, le jeune et vaillant prince, l'enthousiaste et généreux lieutenant de la Pucelle. Puis c'est Patay où il chevauche, encore à l'avant-garde, entre la Hire et Saintrilles, à la tête des 1,500 cavaliers français, rempart mouvant de lances en arrêt qui entre d'un élan dans la masse des 5,000 anglais retranchés derrière leurs lourds pieux ferrés, les émiette et les disperse, dans cette glorieuse journée du 18 juin, premier retour de triomphe saluant nos armes depuis si longtemps déshabituées de la victoire.

C'est ensuite, dans une fièvre universelle d'espérance, la route prodigieuse vers Reims, l'armée nationale courant de ville en ville des bords de la Loire jusqu'aux clochers du grand Lieu Saint des Gaules, le léopard anglais fuyant sous les pas de la vierge guerrière, menaçant encore et grondant de colère, mais de colère impuissante désormais. A Troyes, le 10 juillet, pendant que le roi prend possession de la place, devant laquelle a failli se briser tout l'effort de la marche



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

l'abbaye qui portait le nom symbolique et prédestiné de la Victoire !

Elle ne vint pas cependant, cette journée si souhaitée par tant de braves. Par deux fois vingt-quatre heures, dans cet étroit espace de terre où il m'est arrivé bien souvent de chercher les traces de votre héroïque compatriote, Anglais et Français s'observèrent, escarmouchèrent sans s'engager à fond. Les Anglais se replièrent enfin, laissant le champ libre, mais c'est librement et en bon ordre qu'ils gagnaient Paris pour le garder.

Trois semaines plus tard, c'était l'échec du fatal 8 septembre contre le rempart parisien. La porte Saint-Honoré tenait bon contre un assaut mal préparé, mal dirigé, contre-carré à distance par les tortueux et bas calculs d'une diplomatie de courtisans. Le roi, mené par les pires ennemis de son règne, battait en retraite, de Saint-Denis, vers ses châteaux du Centre, vers le repos, vers l'inaction, vers tout ce que craignaient, réprouvaient et maudissaient la Pucelle et ses fidèles.

Derrière le roi, derrière l'armée, Loré demeurait au plus périlleux des postes, au passage de la Marne, commandant de la place de Lagny, clef de toute la France du Nord si merveilleusement reconquise en quelques semaines.

Pendant les apprêts de l'attaque de Paris, le 29 août, plus de huit jours avant l'assaut, Lagny, sur la Marne, entre Paris et Meaux, s'est volontairement rendu à la cause nationale. Le duc d'Alençon, chargé par le roi de prendre possession du lieu, y a envoyé son meilleur auxiliaire. C'est Loré auquel il confie cette mission d'honneur, la garde du seul pont de la Marne que l'armée possède au-dessous de celui de Château-Thierry, distant de plus de vingt lieues dans l'Est. Ilot perdu au milieu des forces ennemies, menacée et assaillie de toutes parts, l'enceinte de Lagny est en bonnes mains. Loré préservera la place, où se maintiendront intactes désormais les couleurs françaises, comme un jalon

de bravade audacieusement planté sur le chemin de Paris.

C'est par le pont de Lagny que la Pucelle, le désespoir au cœur, repasse sans retour, avec le roi et toute l'armée, la Marne naguères franchie à Châlons, en juillet, dans tout l'enivrement de la marche vers Reims. Là sans doute, au bout de ce pont, le matin du 14 septembre, l'armée prenant sa retraite par la route de Provins dans la brume qui flotte presque toujours, en cette saison, sur la dépression de la rivière sinueuse, elle jeta son dernier adieu au vaillant Manceau, au fidèle et éprouvé compagnon qu'elle ne devait plus revoir.

Elle disparue, entrée pour de longs mois dans l'ombre, jusqu'à la fatale campagne que termina le drame de Compiègne, elle absente et désarmée, Loré sut encore s'inspirer d'elle.

Quelle entreprise rêve-t-il, vers quel projet oriente-t-il son audacieuse énergie ? Si des textes formels ne le précisaient en termes décisifs, notre inspiration aurait peine à l'évoquer.

C'est Rouen qu'il veut surprendre, Rouen même, l'immense et formidable ; c'est à la tête et au cœur qu'il veut frapper la domination anglaise.

Le 20 octobre, le duc de Bedford, oncle du jeune roi anglais Henri VI, le tout puissant régent qui personnifie à lui seul en France toute la force étrangère, est venu s'établir à Rouen, venant de Paris. Entre Rouennais demeurés fidèles à l'esprit national et l'entreprenant commandant de Lagny, des relations s'échangent, des avis mystérieux circulent. Un Rouennais, dont on voudrait savoir autre chose que le simple nom de Grandpierre, en est l'âme. Des intelligences dévouées sont aux aguets dans la grande ville. Trois conjurations noyées de sang y ont maintenu l'idée française. Une poterne saisie vers la pointe de l'aube, un poste égorgé sans bruit, un signal rapide à la troupe des assaillants en armes massés dans l'ombre, dans un pli de

terrain, à bonne portée des murailles, un galop furieux par la ville prête à rejeter ses oppresseurs, et Rouen, en une heure, peut être rendue à la France, Bedford capturé, la Normandie libérée, l'œuvre de la Pucelle achevée par ceux auxquels elle a légué son exemple.

Quarante lieues de pays sont entre Lagny et Rouen, dont trente de dur parcours, une fois dépassée la région parisienne, une fois franchie l'eau d'Oise, trente lieues d'après et rudes chemins, sans voies ni directions maîtresses, par les terrasses, les longs plateaux inclinés, les côtes et les vallées profondes du Vexin. Mais pour ces intrépides chevaucheurs, la distance et les obstacles ne comptent pas. Trente lieues aussi séparent la presqu'île de Saint-Cénéri du champ de foire de Caen. Vous savez de quel élan Loré devait un jour les franchir, en connaisseur exercé des passages. des traverses propices, des fausses traces et du but à joindre.

Entre Lagny et Rouen, il a tout aussi soigneusement jalonné sa route. Un jour de novembre est proposé, pour l'exécution du coup de main, par Grandpierre et les conjurés rouennais. Mais Loré, en praticien consommé des longues randonnées nocturnes, fait modifier la date. La clarté de la lune, auxiliaire indispensable du périlleux trajet, ferait défaut aux cavaliers, et leur chef sait trop bien, pour une route si longue, l'insurmontable danger de la nuit noire, où se perdent les pelotons désorientés. Avec la lune complice, brillant clair ou filtrant sa lueur diffuse sous le couvert du ciel, la chevauchée, au contraire, malgré distances et fondrières, peut se diriger, se coordonner, amener jusqu'aux portes de Rouen, avant l'aurore, à l'heure critique où toute garnison se garde le moins, assez d'hommes dispos et entraînés pour réussir à point la magnifique et enthousiasmante entreprise.

Comment donc, si étudiée, si prête et si mûrie, faillit-elle à tant de promesses ? Jalousie du conseil royal laissé par Charles VII à Senlis pour administrer les pays reconquis,



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

heureux si, après le tenace défenseur du Maine, après l'infatigable soutien des insurgés normands, j'ai pu désigner à votre admiration le héros national que fut Ambroise de Loré.

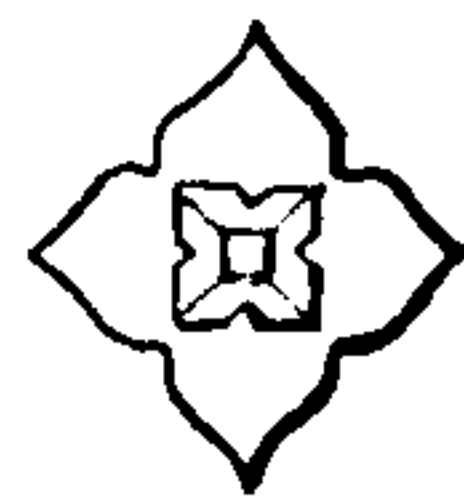
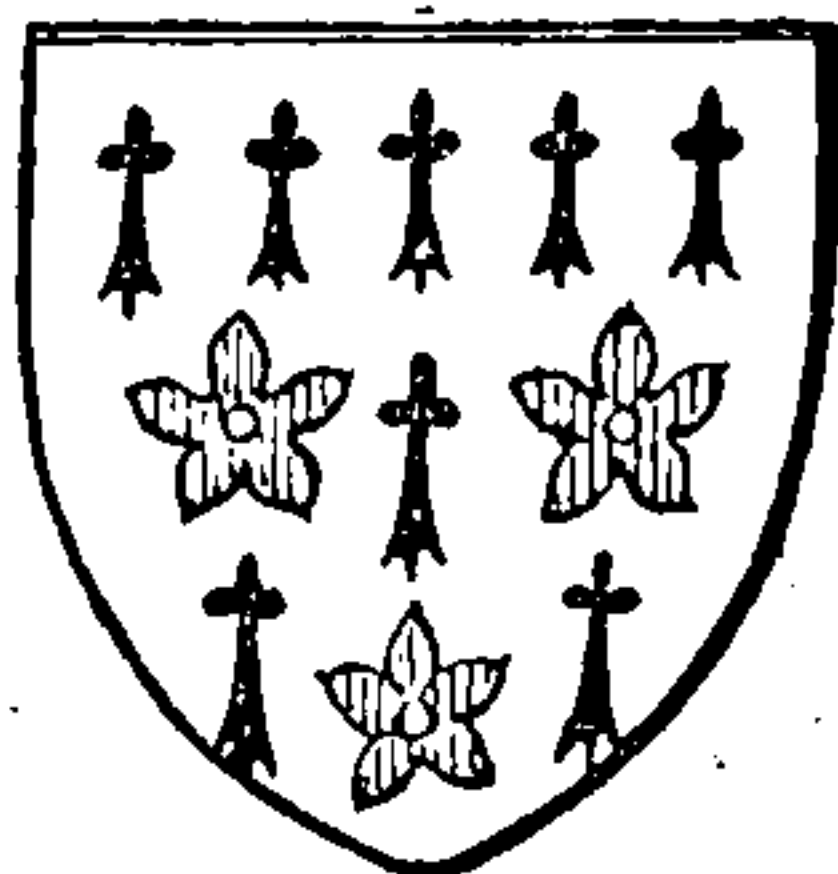
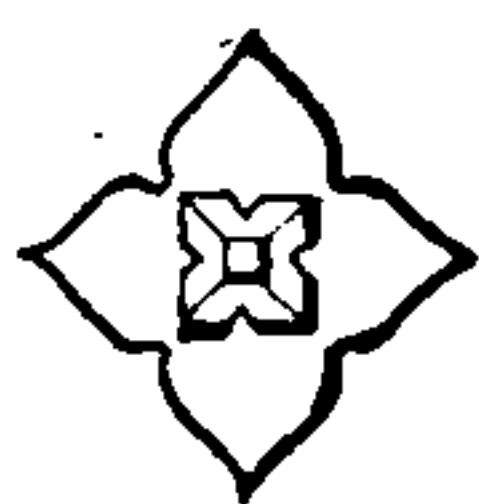
Gardez à son souvenir une place fidèle dans vos pensées ! La commémoration émouvante que vous avez instituée aujourd'hui conquiert à Loré sa légende définitive, celle qui classe dans la mémoire de tous, pour le présent comme pour l'avenir, la trace épique des hautes figures de l'histoire. Qu'il soit désormais de pair, au premier rang de nos gloires de France, avec tous ceux qui ont lutté, sans trêve et sans défaillance, dans ce duel gigantesque avec l'insatiable Angleterre, pour l'indépendance de notre sol et le maintien de notre intégrité nationale contre l'éternel adversaire toujours armé sur notre route, contre le réel, implacable et héréditaire ennemi de notre race et de notre sang.

Ces trois allocutions, ou mieux ces trois conférences historiques qui mettent si bien en relief, sous ses multiples aspects, le rôle du héros manceau, sont écoutées avec un vif intérêt : elles obtiennent d'autant plus de succès qu'elles évoquent de glorieux souvenirs trop oubliés et dont tous ont le droit d'être fiers.

Aussi, est-ce avec plus d'empressement encore, qu'après les avoir applaudies, l'assistance entière se joint à la municipalité et aux présidents des Sociétés pour assister à l'inauguration de la plaque érigée à Ambroise de Loré sur l'ancienne porte du château, contiguë à l'Hôtel de ville.

A ce moment, la musique municipale entame la *Marseillaise*, et la plaque jusqu'alors voilée est découverte.

Gravée par MM. Cottereau, sculpteurs au Mans, sur une pierre de Tonnerre, de 1^m 20 sur 0^m 80, cette plaque porte à son sommet l'écusson en couleurs d'Ambroise de Loré « *d'hermines à trois quintefeuilles de gueules,* » à la partie inférieure les armes de la ville de Fresnay : « *Parti d'or à un fresne de sinople, et d'azur semé de fleur de lys d'or à*



A

AMBROISE DE LORE
CAPITAINE DE FRESNAY

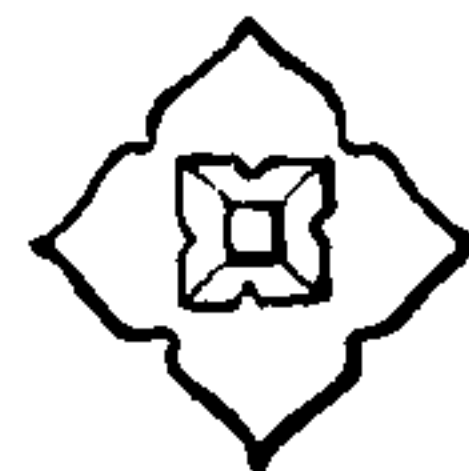
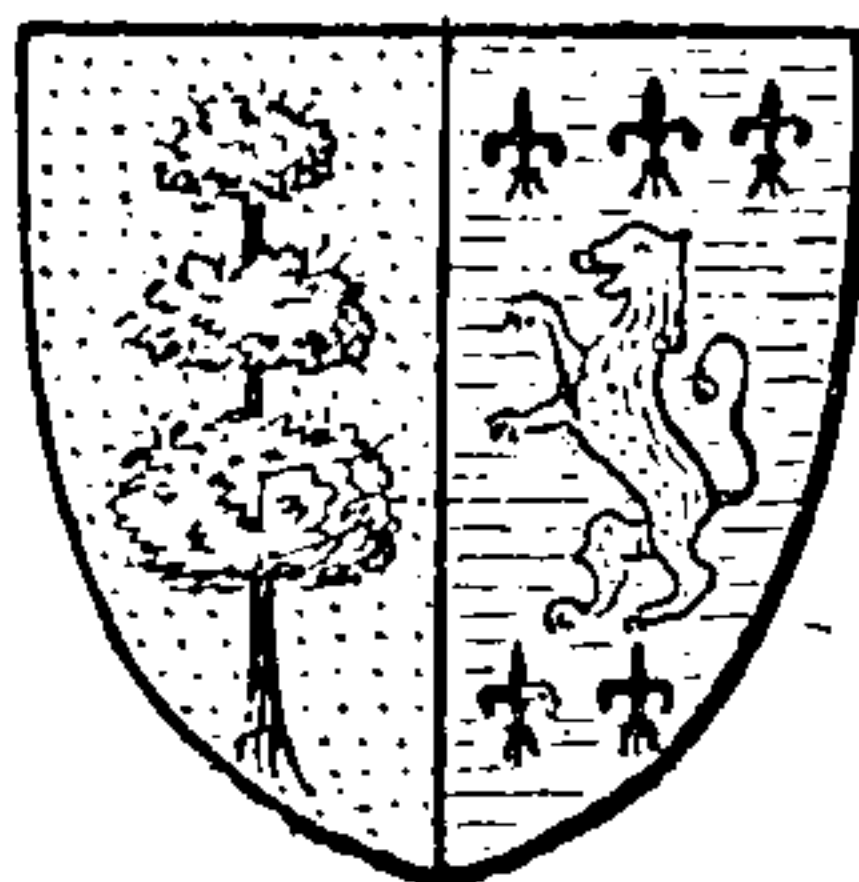
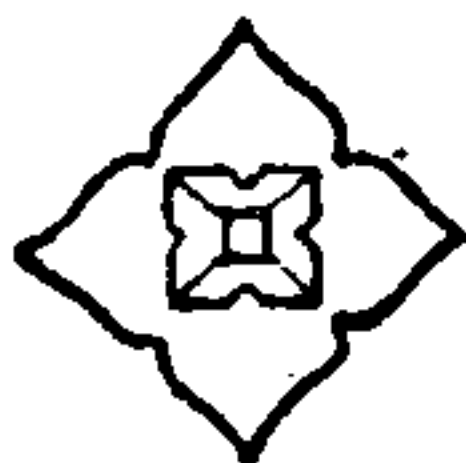
1418-1420

DÉFENSEUR DU MAINE CONTRE LES ANGLAIS
COMPAGNON D'ARMES DE JEANNE D'ARC

1429

PRÉVÔT DE PARIS

1436-1446



CROQUIS RÉDUIT AU 10^e DE LA PLAQUE
ÉRIGÉE LE 4 JUILLET 1901
SUR LA PORTE DU CHATEAU DE FRESNAY

un lion de même brochant sur le tout ». L'inscription, en lettres rouges, est ainsi conçue : *A Ambroise de Loré, Capitaine de Fresnay, 1418-1420, Défenseur du Maine contre les Anglais, Compagnon d'armes de Jeanne-d'Arc, 1429, Prévôt de Paris 1436-1446*. L'ensemble, très sobre et d'un goût parfait, s'harmonise heureusement avec le cadre de la vieille porte et réunit d'unanimes suffrages.

La restauration de la porte elle-même est appréciée avec une égale faveur ; ceux surtout qui l'ont connue jadis demeurent agréablement surpris de la transformation. Dégagées des enduits qui les déshonoraient, les deux tours ne sont plus reconnaissables ; il a suffi du simple dégagement de quelques meurtrières, des rainures du pont-levis et de la poterne des piétons, jadis murée, pour rendre au modeste édifice un certain aspect architectural, en dépit du voisinage désastreux de la façade de l'Hôtel de ville, en style « grec » de 1830.

Le temps presse toutefois, et les excursionnistes ne peuvent s'attarder à maudire cette malencontreuse façade, ni même à visiter l'intérieur de la vieille porte qui conserve encore des basses-fosses intéressantes. Entraînés par leurs aimables guides du Conseil municipal, ils franchissent donc ce seuil tant de fois foulé par Ambroise de Loré, et aux sons de la *Marche Lorraine* dont les accents patriotiques sont si bien de circonstance, ils pénètrent dans le nouveau jardin public créé sur l'emplacement du château.

Certes, si elles ont pu entendre les exclamations d'étonnement et d'admiration qui s'élèvent alors de tous côtés, les mânes du citoyen Jollivet ont dû tressaillir d'allégresse. Plus encore que les hommes du siècle dernier, les hôtes distingués de la ville de Fresnay apprécient ce site extraordinaire, ce paysage si varié et si frais, ce panorama superbe qu'on découvre du sommet du rocher de Fresnay. Du premier coup, tous s'accordent pour reconnaître que dans quelques années, lorsque les plantations auront pris leur



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

avec effusion le Maire et les Membres du Conseil municipal de leur charmant accueil, de leur délicate invitation, pour les assurer du reconnaissant souvenir que tous en conserveront. Il boit à la ville de Fresnay, si hospitalière, à ses aimables représentants et à la musique municipale dont le concours a brillamment rehaussé cette fête archéologique.

M. le docteur Horeau, au nom de la ville, exprime avec un même bonheur d'expressions la réciprocité des sentiments des habitants de Fresnay, et lève son verre en l'honneur des Sociétés qui leur ont apporté en si grand nombre le témoignage flatteur de leurs sympathies.

Puis, comme le souvenir d'Ambroise de Loré domine jusqu'à la fin cette inoubliable réception, un membre de la Société des sciences et arts de la Sarthe, M. Daguet, depuis longtemps connu par ses poésies, veut bien donner lecture d'un sonnet de sa composition au vaillant capitaine de Fresnay :

La tâche du poète est grande, surhumaine,
Lorsqu'il peut, sur son luth, exalter un héros :
D'Ambroise de Loré, valeureux capitaine,
Je viens chanter la gloire et les nobles travaux !

Ami de Jeanne d'Arc, la sublime lorraine,
Compagnon de Dunois, l'un de ses vrais rivaux,
Il repoussa l'Anglais et délivra le Maine
De ses envahisseurs, trop longtemps ses bourreaux.

C'est pourquoi, dans ce jour, Fresnay se remémore
Les exploits d'un tel preux dont la vertu l'honore,
Dont le nom populaire est encore triomphant.

Il est réconfortant et juste cet hommage
Au brave gentilhomme, au glorieux enfant
D'un pays qu'il sauva des horreurs du servage !

Dès lors, la partie historique du programme et la cérémonie publique sont terminées. On échange les dernières poignées de main au bruit des derniers applaudissements ; on dit un cordial merci et un affectueux adieu aux confrères obligés de reprendre le train de quatre heures, et après avoir donné rendez-vous pour le dîner du soir aux Membres du Conseil municipal, qui ont bien voulu accepter l'invitation des Sociétés, on regagne les voitures massées sur la place du Château et l'on prend gaiement la route de Saint-Léonard-des-Bois.

Une excursion à Fresnay n'eut pas été complète, en effet, sans une pointe dans cette pittoresque région du canton qu'on a surnommée les *Alpes mancelles* et dont les habitants sont si justement fiers. Au reste, les beautés de l'archéologie n'excluent point les beautés de la nature, et il faut bien convenir que si les œuvres humaines sont parfois d'un haut intérêt, l'œuvre du Créateur souvent leur demeure supérieure. En tous cas, après l'étude des monuments de Fresnay et l'évocation des grands souvenirs de la guerre de Cent-Ans, rien ne pouvait mieux reposer ni charmer les esprits qu'une promenade au milieu des vastes horizons et des paysages agrestes qui donnent par leurs heureux contrastes un caractère si particulier à cette partie de la Sarthe.

En traversant triomphalement dans leurs douze voitures les rues de Fresnay, sous les regards ébahis de l'excellente population, les excursionnistes, avouons-le, semblent éprouver la joie innocente d'écoliers en vacances. La conscience satisfaite du devoir patriotique qu'ils viennent de remplir sous un soleil de feu, ils sont heureux de courir aux champs, de respirer l'air vivifiant d'une ravissante campagne, que le héros du jour, Ambroise de Loré, a d'ailleurs maintes fois parcourue, lui aussi, dans sa chasse à l'Anglais. Un détachement de cyclistes tient lieu d'éclaireurs et le convoi s'augmente même d'un automobile du dernier genre que montent MM. le comte d'Elva et le marquis d'Agoult.

A peine est-on sorti de la ville que tous s'extasient sur les magnifiques panoramas qu'offre déjà la vallée de la Sarthe entre Fresnay et Sougé-le-Ganelon. A l'entrée de ce dernier village surtout, près ce vieux manoir de l'*École Corbin* si longtemps habité par l'un des membres les plus dévoués de la Société historique et archéologique du Maine, le regretté M. Moulard, la vue est merveilleuse : jalonnée par les clochers de Douillet-le-Joly et de Mont-Saint-Jean, elle s'étend, au-dessus des courbes fantastiques de la Sarthe, jusqu'aux sombres hauteurs de la forêt de Sillé.

Au mois de janvier 1871, hélas, le bourg de Sougé-le-Ganelon a payé cher le charme de sa situation dominante : une colonne prussienne l'a incendié de sang-froid, pour l'exemple, après avoir massacré dans leurs lits deux malheureux mobiles, et ce n'est pas sans émotion qu'on remarque encore sur plusieurs maisons des inscriptions rappelant qu'elles ont été reconstruites par la souscription du *Sou des chaumières* (1). Ajoutons que ce fut sur le territoire de Sougé qu'atterrit, le 28 janvier, le dernier ballon sorti de Paris, le *Général Cambronne*, dont la nacelle et la banderolle sont encore conservées à la mairie de la commune (2).

Sur la place de l'Église, la colonne s'arrête. En l'absence du maire, retenu par un deuil cruel, l'adjoint, M. Royer, le curé M. l'abbé Sacier, et son voisin M. l'abbé Lautour, curé d'Assé-le-Boisne, ayant bien voulu venir la saluer au

(1) Ce lugubre épisode a donné lieu cette année même, le lundi de Pâques 8 avril, à une émouvante démonstration de la Section des Vétérans de Fresnay qui est allée, drapeau et musique en tête, en présence d'une foule considérable, assister à un service religieux célébré dans l'église de Sougé pour les victimes des Allemands et déposer une palme sur leurs tombes. Cf : *Manifestation patriotique à Sougé-le-Ganelon le lundi de Pâques 8 avril 1901*, Sillé-le-Guillaume, imp. Deslandes, in-8.

(2) C'est à notre regretté confrère M. Moulard, ancien archiviste-adjoint de la Sarthe, que revient, comme on le sait, l'honneur d'avoir soustrait aux reconnaissances prussiennes et porté à l'état-major français, au péril de sa vie, les importantes dépêches du *Général Cambronne* : il avait reçu pour ce fait une médaille dont il était justement fier.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

à travers une contrée de plus en plus accidentée, sur une route que bordent d'un côté la Sarthe et de l'autre des rochers couronnés de sapins et de bruyères roses, on arrive à la hauteur des fameuses « buttes » de Saint-Léonard-des-Bois. Pour mieux les apercevoir, les excursionnistes se hâtent d'abandonner leurs voitures, et visitent tout d'abord au passage le vieux manoir de Linthe dont l'aspect pittoresque frappe vivement leurs imaginations.

Bâti au XVI^e siècle par les du Hardatz, ce manoir appartient dans la suite aux familles des Portes, de Courtarvel de Pezé, de Vassé et Hatton de la Gainière. Il était jadis entouré de douves et conserve encore des croisées à meneaux, encadrées de lierre, une toiture élancée et une énorme fuie, percée de centaines de trous à pigeons (1).

En face de Linthe, sur l'autre rive de la rivière, s'ouvre l'étrange et profond ravin surnommé la *Vallée de Misère*, véritable désert de pierres qui prend, à certaines heures, des teintes fantastiques. Tout à côté, se dresse, sombre et abrupte, la butte de *Narbonne*, l'une des plus célèbres de Saint-Léonard.

Le village se cache, pour ainsi dire, entre cette butte et celle de *Haut-Fourché*, sa rivale, au centre d'un cirque de prairies verdoyantes qu'entoure la Sarthe. Le pont de pierre qui y donne accès a remplacé un vieux pont de bois, justement regretté des artistes et maintes fois dessiné. Du parapet de ce pont, le paysage est particulièrement saisissant : c'est la montagne avec tout son charme, avec ses aspects variés et sévères.

(1) Cf. : P. Moulard, *Recherches historiques sur Saint-Léonard-des-Bois*, Le Mans, 1888, un vol. in-8. En 1593, lors du passage à Villaines-la-Juhel et à la Poôté des Anglais de Norris, le manoir de Linthe était habité par M^{gr} Martin du Hardatz, mari de Marguerite de Bouillé, qui renseignait les habitants des environs sur la marche de l'ennemi. Cf. marquis de Beauchesne, *Les Anglais au Bas-Maine pendant les guerres de religion*, Mamers, 1900, in-8, p. 39, extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*.

Reçus par le sympathique maire de Saint-Léonard, M. Couvé, qui a tenu, lui aussi, à venir leur souhaiter la bienvenue au nom de la municipalité et à leur faire les honneurs de son territoire, les excursionnistes se dirigent tout d'abord vers l'église.

D'origine très ancienne, ce modeste édifice rappelle seul, aujourd'hui, le souvenir du saint moine Léonard qui, au VI^e siècle, avait fondé en ces lieux le monastère de Vandœuvre : malheureusement il a été tant de fois remanié qu'il a perdu, comme l'église de Sougé, tout caractère. De grossières peintures murales, refaites il y a quelques années, ont même recouvert les derniers vestiges des peintures anciennes. Cependant, dans le chœur, se trouvent encore une antique statue de saint Léonard, le corps enlacé d'un serpent, en mémoire d'un miracle du saint qui détruisit par ses prières les nombreux reptiles dont le pays était infesté, et sous l'autel d'une chapelle latérale un très intéressant groupe en terre cuite représentant la *Mise au tombeau de la Vierge*.

Composé de quatorze personnages de moins d'un mètre de hauteur, ce groupe a dû être donné, d'après M. Moulard, par un curé de la paroisse en 1626, messire Brandelys Laigneau, figuré à genoux, aux pieds de la Vierge, les mains jointes. Quoi qu'il en soit, ce donateur à la barbe en pointe, vêtu d'un surplis blanc à col liseré de noir, présente un type très caractéristique du XVII^e siècle. Sa tête est fort expressive, comme celles de plusieurs autres personnages, et le groupe dans son ensemble ne manque pas de valeur artistique (1). Il est regrettable que le défaut de lumière le rende presque impossible à photographier.

En outre de ces souvenirs historiques, Saint-Léonard-des-Bois est, par excellence, le pays des légendes. Chaque butte, chaque ravin, chaque carrefour a la sienne, tantôt une his-

(1) Sur ce groupe et l'histoire de Saint-Léonard, cf. Moulard, *Ibidem*.

toire de trésor caché par les Sarrasins ou par les Anglais, — peu importe à l'imagination populaire — tantôt une aventure dramatique dans laquelle le diable ou un sorcier de joviale humeur joue un rôle merveilleux. Les noms de *Puits aux Sarrasins*, de *Ville de la Finance*, de *Pierre au Diable*, de *Maison à la Belle* attestent éloquemment la réalité des faits. Bien mieux, certaines buttes reportent le touriste jusqu'aux premiers âges de l'humanité, témoin la butte du *Déluge* (1).

Les sceptiques eux-mêmes sont forcés de reconnaître qu'au point de vue géologique l'étude du sol de Saint-Léonard est d'un attrait exceptionnel, et qu'au point de vue historique on y rencontre, à défaut de poinçons d'or, des traces indiscutables du passage des Anglais, notamment des boulets de pierre et des vestiges de retranchements. Saint-Cénéry-le-Géré, il est vrai, n'est qu'à cinq kilomètres de là, et son terrible capitaine Ambroise de Loré a dû plus d'une fois pourchasser messieurs les Anglais sur ce terrain si favorable aux embuscades.

Mais les exigences du programme ne permettent pas de tenter de fatigantes ascensions : elles ne permettent pas même de vérifier si, « en mettant *Haut-Fourché sur Narbonne*, on verrait *Paris et Rome*, » ainsi que le prétend un dicton traditionnel. Il faut se contenter de faire quelques pas au delà du village, pour contempler le fameux *Chapelet de pierres* sur lequel jadis on traversait la rivière en amont et admirer le site ravissant qu'offre en ce point la route de Villaine.

Séduit par ce cadre étonnant de verdure et de rochers, un photographe du Mans, qui a suivi l'expédition en volontaire, prie les excursionnistes de s'arrêter un instant et les

(1) Pour les légendes et traditions de Saint-Léonard-des-Bois, cf. surtout : Paul Delasalle, *Excursions à Saint-Léonard-des-Bois et Saint-Cénéry-le-Géré*, 1846, in-8, et l'ouvrage bien connu de M. A. du Perroux, *Les Alpes mancelles*, Le Mans, 1861, in-8.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

vingts, bon nombre sont obligés d'aller chercher asile dans une autre salle.

Au dessert, M. Eugène Lefebvre-Pontalis, M. le docteur Horeau, M. l'abbé Olivier, M. Travers et M. Galpin tour à tour prononcent quelques mots très applaudis. M. Lefèvre-Pontalis adresse un dernier adieu aux habitants de Fresnay dont la mémorable réception laissera à leurs hôtes d'inoubliables souvenirs ; M. le docteur Horeau exprime ses regrets de voir si vite finie une visite qui a réuni pour la première fois à Fresnay tant d'hommes distingués ; M. l'abbé Olivier les remercie plus particulièrement de l'attention qu'ils ont accordée à son église, et redit à M. Eugène Lefèvre-Pontalis avec quel intérêt et quel profit il a suivi sa savante conférence ; M. Travers, porte aux dames un gracieux toast qui prouve que chez les archéologues la science s'allie toujours à la vieille galanterie française ; M. Galpin parle en ami, oubliant son importante situation de député et de conseiller général pour se souvenir de préférence de ses titres de membre de la Société française d'archéologie et de la Société historique du Maine et pour remercier, en cette qualité, ses confrères étrangers d'être venus, si nombreux, visiter une ville et un canton qui lui sont tout spécialement chers. Enfin M. Robert Triger donne lecture d'un télégramme qu'il vient de recevoir de M. Émile Moreau, et par lequel le président de la Commission archéologique de la Mayenne renouvelle ses bien vifs regrets de n'avoir pu prendre part à une excursion qu'il a suivie du moins par le cœur et la pensée.

Sur ce, 9 heures sonnent à l'horloge de la vieille église Notre-Dame et marquent le moment fatal de la séparation. La plupart des excursionnistes se hâtent de gagner la gare, sous la conduite de M. Robert Triger, laissant ceux de leurs collègues qui doivent rester jusqu'au lendemain prolonger la soirée, quelques moments encore, avec leurs amis de Fresnay.

Tous emportent d'une journée si bien réussie les mêmes impressions de gratitude, de satisfaction et de joie patriotique. Non seulement, au cours de cette charmante réunion qu'on pourra appeler le premier *Congrès archéologique de Fresnay*, ils ont visité d'intéressants monuments, rendu hommage à un héros national et admiré des sites superbes, mais ils ont constaté qu'il est encore possible en France, avec un peu de bonne volonté, d'oublier parfois les divergences d'opinions ou de situations pour se rapprocher et s'unir, au grand profit du pays, dans un amour commun de la science et du drapeau (1).

(1) Nous devons, en terminant, un remerciement particulier à la presse locale qui a bien voulu sans distinction d'opinions rendre compte avec une égale sympathie de cette excursion à Fresnay. Cf. *La Sarthe, le Nouvelliste de la Sarthe* et le *Journal du Mans*, des 5 et 6 juillet 1901, *La Croix du Maine*, du 7 juillet, le *Journal d'Alençon*, du 6 juillet, etc.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LE

CHATEAU DE FRESNAY

EN 1569

Jusqu'ici, l'histoire de la ville et du château de Fresnay pendant les guerres de religion du XVI^e siècle n'a pu être étudiée d'après des documents inédits, comme elle l'a été pour l'époque de la guerre de Cent Ans. Elle se réduit à quelques notes sans liaison, extraites des comptes de fabrique et des registres paroissiaux (1).

A cette époque, cependant, Fresnay semble avoir ressenti plus d'une fois le contre-coup direct des événements.

La baronnie de Fresnay étant passée, en 1548, aux mains d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, leur influence y favorisa les progrès de la Réforme. Non-seulement, les quelques documents déjà connus révèlent la présence à Fresnay, dès le milieu du XVI^e siècle, de plusieurs huguenots de haute marque, tels que le bailli même de la ville, Jean Le Roy (2), mais l'un des principaux seigneurs des

(1) Cf. Moulard, *Analyse d'anciennes archives de Fresnay-le-Vicomte*. Le Mans, Lebrault, 1895, in-8.

(2) Cf. Moulard, *Analyse d'anciennes archives de Fresnay-le-Vicomte*. « Le dernier jour d'octobre 1572, mourut maistre Jehan Le Roy, bailli de



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

en conclut « qu'il ne fut fait aucun déplaisir aux habitants de Fresnay, hormis que ceux de la Religion rompirent les images et les cloches de leur temple ». En temps de guerre civile certains historiens se contentent de peu, paraît-il.

Quelques semaines plus tard, Fresnay est occupé, au nom du roi, par un capitaine du nom de La Borderie, commandant de cent arquebusiers à cheval. Bien que le Chapitre de la cathédrale du Mans se soit adressé à ce capitaine pour retrouver les bijoux que lui avait pris pendant l'occupation protestante le sieur de Cerisay, La Borderie ne traite guère mieux les populations que les bandes qu'il est chargé de combattre. Il s'attache surtout, dit-on, « à emplir sa bourse et ne ménage pas même les gentilshommes ». Ses réquisitions de fourrages et d'argent sont si multipliées que les paroissiens d'Assé-le-Boisne finissent par se fâcher et envoient leur procureur au Mans réclamer « par devers les gens du Roy ». Ceux-ci donnent raison au réclamant, mais on ne peut trouver au pays de Beaumont et de Fresnay un sergent royal pour signifier la décision au seigneur de La Borderie ; il faut en faire venir un de la Poôté, et finalement le terrible capitaine trouve moyen de faire emprisonner quand même le procureur d'Assé (1).

Comme le prouvent ces faits, les habitants de Fresnay et des paroisses voisines avaient déjà pati assez durement de la première guerre de religion.

La troisième les épargne un peu plus, peut-être, tout en ramenant pour eux des vicissitudes analogues.

En 1568, en effet, les Calvinistes de Normandie repassent à Fresnay pour rejoindre dans le Maine M. de Lavardin et se réunir ensuite à l'armée des princes au-delà de la Loire. L'année suivante, 1569, au mois de septembre, les troupes

(1) Cf. Moulard, *Recherches historiques sur Assé-le-Boisne*. Le Mans, Lebrault, 1885, in-8, p. 360, extrait des *Comptes de fabrique d'Assé, 1560-1562*.

royales, à leur tour, réoccupent Fresnay, en exécution d'un arrêt du Parlement de Paris du 17 août, qui a prescrit de faire garder par des soldats catholiques les places des seigneurs de la religion nouvelle pour empêcher qu'elles ne soient surprises par les rebelles et ennemis du roy ».

C'est à ce dernier épisode, inconnu des précédents historiens de Fresnay, que se rapportent les documents ci-dessous qui nous ont été obligeamment communiqués jadis par M. l'abbé Froger et que nous sommes heureux de publier aujourd'hui à titre de contribution inédite à l'histoire du château de Fresnay (1).

Pour la première fois, ces documents font connaître le capitaine de Fresnay en 1569, Jean de Biars, chevalier, seigneur de la Motte, marié à Françoise de Neuville, l'effectif exact et les noms des soldats de la garnison tous recrutés dans le pays, le chiffre de leur solde, et la part que l'élément civil, représenté par les « officiers et députés du Conseil de Fresnay », est alors appelé à prendre à la réception des montres. Ils contiennent en outre quelques fragments de la correspondance personnelle de François de Vendômois, lieutenant général du Maine, aïeul du poète Racan, avec le capitaine de Fresnay.

I.

PROVISIONS DE CAPITAINE DU CHATEAU ET DE LA VILLE DE
FRESNAY, AU NOM DE JEAN DE BIARS, S^r DE LA MOTTE, ET
ÉTAT DE LA SOLDE DE SA COMPAGNIE.

17 Septembre 1569.

François de Vendosmois, s^r du Vau, chevalier de l'Ordre

(1) Ces documents ont été copiés dans le chartrier de M. de Baglion, à Aubigné, par M. l'abbé Froger que nous prions de recevoir ici nos plus sincères remerciements pour cette intéressante communication.

du Roy et son lieutenant général au pais et comté du Maine et aucuns ressorts, en l'absence de Monseigneur le prince Dauphin et Monsieur le vidame du Mans, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut (1).

Scavoir faisons qu'obéissants à l'arrest de la cour donné au parlement de Paris le dix-septiesme jour d'aoust mil cinq cent soixante-neuf, par lequel est ordonné qu'ès maisons fortes des seigneurs qui sont de la prétendue religion nouvelle seront mis capitaines et soldats en icelles de la religion catholique, apostolique et romaine pour empescher que lesdites places ne soient surprises par les rebelles et ennemis du Roy.

Nous à plain confiant de la Religion, preudhommie, loyauté et vaillance de noble Jehan de Biars, s^r de la Mote, l'avons commis et commettons avec vingt soldats de la religion catholique, apostolique et romaine à la garde de la ville et chasteau de Fresnay, appartenant à M^{sr} le prince de Navarre, de la prétendue religion nouvelle, auquel S^r de la Mote avons enjoins et enjoignons de faire bonne et seure garde de ladite ville et chasteau de Fresnay et avoir l'œil qu'il n'en arrive inconvenient (2).

(1) François de Vendômois, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant au gouvernement du Maine, seigneur du Vau, dans la paroisse de Sainte-Cérotte, près de Saint-Calais, avait épousé Fraçoise de la Mothe. Leur fille et unique héritière, Marguerite, devenue veuve de Mathurin de Vendômois, son cousin, se maria en secondes noces à Louis de Bueil, chevalier, s^r de Racan, lieutenant royal en Bretagne, gouverneur du Croisic, etc., et de cette union naîtra au manoir de Champmarin à Aubigné (Sarthe), le 5 février 1589, le poète Honorat de Bueil, s^r de Racan. Cf. *Le Bas-Vendômois historique et monumental*. Saint-Calais, 1878, in-8, p. 173 et surtout le savant ouvrage de M. Louis Arnould sur *Racan*. Paris, Colin, 1896, in-8. p. 18.

(2) Originaire de Normandie, dit-on, la famille de Biars ou de Biards qui avait donné au XIV^e siècle une abbesse du Pré, possédait les seigneuries de Saint-Jean-sur-Erve, de l'Hommois à Joué-en-Charnie, et dès le commencement du XVII^e siècle, celle de Saint-Georges-le-Gaultier, paroisse du doyenné de Fresnay. Cf. Leguicheux, *Chroniques de Fresnay*, p. 411.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

II.

LETTRE DE FRANÇOIS DE VENDOSMOIS A JEAN DE BIARŞ,
CAPITAINE DE FRESNAY.

30 Novembre 1569.

Monsieur de la Mote, premier que de vous bailler ordonnance pour estre payé de ce qui vous est deu et à vos soldats, il faut que vous m'envoyez un rôle signé des officiers et députez du Conseil de Fresnay de la monstre que vous en aurez fait faire par devant eux. La monstre faite et le rôle signé, je vous donnerai ordre que vous serez payez. J'en escritz auxdits officiers et députez du Conseil pour cette affaire.

Je me recommande bien heumblement à votre bonne grâce, priant Dieu, Monsieur de la Mote, vous donner santé bonne et longue vie.

Au Mans, ce dernier jour de novembre 1569.

Votre entièrement bon et assuré amy,

F. DE VANDOSMOYS.

Au dos de laquelle lettre sont escrits ces mots :

« A Monsieur, Monsieur de la Mote, capitaine et gouverneur à Fresnay » et scellé en placart de cire rouge.

III.

MONTRE DE LA GARNISON DE FRESNAY.

5 Décembre 1569.

Rôle de la monstre et nombre des soldats ordonnés pour la

garde et deffense de la ville et chasteau de Fresnay, entrez en service le 19^e jour de septembre l'an mil cinq cent soixante-neuf.

Jean de Biars, capitaine.

André de Biars.

Françoys Baudouin, de Ballon.

Françoys Gotyver, de Ballon.

Jean Barat, de Ballon.

Loys Henry, de Ballon.

Philippes du Donnet, de Ballon.

Mathurin Bougler, de Ballon.

Françoys Pervyn, de Dangeul.

Pierre Moullin, de Dangeul.

Rhémy Poitevin, de Dangeul.

Anthoine Pré, de Saint-Aulbin.

Thomas Eluevier, de Ségrie.

Françoys Constance, de Ségrie.

Jacques Chappelain, de Saint-Georges.

Nicolas Trézain, de Saint-Rhémy-du-Plain.

Clément Genelle, de Hellou.

Charles Martin, de Coulombées.

Pierre Ynart, de Memers.

Françoys Pommyer, de Memers.

Loys Poupinie, de Memers.

Aujourd'huy cinquiesme de décembre l'an mil cinq cent soixante-neuf, par devant nous Jouachin Leboucher, juge en la ville de Fresnay, comme plus ancien avocat pour l'absence de Monsieur le bailly et ses lieutenants, sont comparus noble Jean de Biars, chevalier, sieur de la Mote, capitaine de vingt soldats ordonnéz par Monsieur le gouverneur du Mans pour la garde de la ville et chasteau de Fresnay, lequel et sessusdits nommez soldats nous ont remontré que par le commandement de Monsieur le gou-

sieur le gouverneur contenu en ses lettres du dernier jour de novembre dernier, que ledit s^r de la Mote nous a présentées, il nous estoit mandé leur faire faire monstre en tel cas requis, et que pour ce faire estoient comparus par devant nous avec leurs armes et équipages, au moyen de quoy, après avoir en présence de M^e Yves Picard et René Laigueau, eschevins de ladite ville, M^e Julien Lemaitre, procureur de la baronnie dudit Fresnay, M^e Nicolas Daange, curé dudit Fresnay, Estienne Robin, René Drouet et autres députez de ladite ville (1) fait appeller, est comparu ledit capitaine et soldats susnommés par maistre Sébastien Cornillet, greffier ordinaire en ladite baronnie. Avons desdits capitaines et soldats pris et exigé le serment de bien et fidèlement faire service au Roy vers et contre tous, vivre et mourir en la foi de l'Église catholique, apostolique et romaine, et en tous cas se comporter en leurs charges comme bons subiets et loyaulx serviteurs dudit Roy, ce qu'ils ont promis et juré faire. Dont audit de Biars capitaine avons décerné acte par ces présentes pour lui servir ce que de raison aux fins et contenu du mandement de mondit s^r le gouverneur.

Fait audit Fresnay, ledit jour et an susdit.

Ainsi signé :

« JEHAN DE BIARS, LE BOUCHER, et S. CORNILLET ».

(1) La composition de ce « Conseil de Fresnay » en 1569 mérite une attention toute particulière, car elle révèle en termes indiscutables un premier germe d'administration municipale qu'aucun des historiens de la ville ne paraît avoir distingué jusqu'ici de l'administration fabricienne. Les mêmes personnages se retrouvent, il est vrai, dans l'une comme dans l'autre de ces deux administrations encore étroitement unies en ce qui concerne les diverses affaires de la communauté d'habitants.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

et quand il y serait, ce serait simplesse de luy demander acquit pour les fermiers, aussy qu'ils n'en ont point de besoin pour leur seureté. Il leur suffist l'édict du Roy et l'arrest de la Cour du Parlement avec mon ordonnance attachée au roole de la monstre de vos soldats et votre quittance, et ne scauraient avoir meilleur garand que le Roy et Messieurs de sa cour de Parlement.

J'empescherai bien que ledit sr de la Chaise ne leur fera aucun empeschement. A ce que je vois, mon corps de cuirasse ne sera si tost prest que j'espérais.

Je me recommande de bien bon cœur à votre bonne grâce et prie Dieu, Monsieur de la Mote, vous donner santé bonne et longue vie.

Au Mans, ce 13 décembre 1569.

Votre entièrement bon amy,

F. DE VENDOSMOYS.

Escrite au dos et scellée en placart de cire rouge
A Monsieur de la Mote de Biars, capitaine et gouverneur de Fresnay, à Fresnay.

Collation faite des cinq pièces cy attachées aux originaux et déclarée valoir iceux, fait à la prière et requeste de noble demoiselle Françoise de Neuville, veuve dudit seigneur de Biars nommé esdites présentes; les coppies desquelles pièces avons paraphées de nos paraphes après avoir rendu les originaux à ladite demoiselle de Neuville, par nous Jacques Chantron, demeurant à (*sic*) en Champagne et Mathurin Vauquelin, demeurant à Chassillé, notaires royaulx en ce païs du Maine, cy mis le ving et deuxiesme jour de janvier l'an mil cinq cent soixante-quatorze.

Ainsi signé: « VAUQUELIN et J. CHANTRON », avec paraphes.

Nous ne saurions dire si Jean de Biars et ses soldats se comportèrent mieux que les huguenots ; toujours est-il que quelques années plus tard, les habitants de Fresnay paraissent redouter au plus haut point la présence d'une nouvelle garnison, et qu'ils font tous leurs efforts pour l'éviter.

Au mois de décembre 1575, par exemple, ayant appris « que monsieur de Lavardin a délibéré de faire venir sa compagnie à Fresnay pour y tenir garnison », les bailli, échevins, députés et habitans de la ville, le curé, M^e Nicolas Dange, Thomas Richer, sieur de la Saulsaye, et François Jouin, *procureur des habitans*, « avisent qu'il est besoing d'y remédier et d'empêcher telle entreprinse, même par le moyen de M. de Mymbré ». En gens pratiques, ils commencent par « defrayer aux despens de la ville et par faire bonne chère » à un gentilhomme que M. de Lavardin vient d'envoyer pour préparer le cantonnement et qui est logé à « l'ostellerye du *Lion d'Or* » ; puis ils expédient en toute hâte leur procureur de fabrique, François Robin, jusqu'en la ville du Mans pour acheter deux poinçons de vin d'Orléans et une pipe de vin blanc d'Anjou qu'une députation de notables, conduite par le curé, s'en va solennellement présenter au château de Tucé, au sieur de Marcillé, maistre d'hostel de M. de Lavardin. D'autre part, ils obtiennent de M. de Mymbré des lettres de recommandation qu'ils font porter à M. de Lavardin par une seconde députation, composée « du sieur de la Brisolyère, du sieur du Breuil et dudit François Robin, qui, « après avoir disné au château de Tucé, s'en reviennent soupper et coucher à Conlie ». Bien mieux, ils envoient à M. de Lavardin un troisième ambassadeur le sieur de Brestel de passage à Vivoin (1).

(1) Cf. Moulard, *Analyse d'anciennes archives de Fresnay-le-Vicomte*, p. 18 et 19. Extrait des *Comptes de René Laigneau et de François Robin, procureurs de la fabrique, 1572-1575*. On voit dans cet épisode le *procureur du général des habitants*, François Jouin, se distinguer très

Arrosées si libéralement de vin d'Orléans et de vin d'Anjou, les lettres « escriptes par M. de Mimbré en faveur des habitants de Fresnay », durent produire leur effet, mais elles ne les préservèrent sans doute que momentanément, car en 1578, de nouveaux gens de guerre parcoururent les environs : quatre capitaines d'aventure, Courtremblay et Vauvert d'un côté, Monceaux et la Magdaleine de l'autre, se livrent même près de Vivoin un combat acharné dans lequel les deux premiers restent sur le terrain (1).

Quoi qu'il en soit, il est piquant de voir à quels moyens naïfs les administrations locales avaient alors recours pour éviter les bandes catholiques ou protestantes. Les grandes villes elles-mêmes, comme Le Mans, ne dédaignaient pas ces petits moyens qui ne sauraient, d'ailleurs, étonner outre mesure notre époque et qui coûtaient moins cher que certains chèques (2).

Ajoutons en terminant que la ville et le château de Fresnay, pris par Hertré au nom de Henri IV pendant les guerres de la Ligue, connurent longtemps encore les mauvais jours.

Le 13 janvier 1593, ils furent attaqués par des Ligueurs espagnols qui faillirent s'emparer de la place par escalade, à la faveur du brouillard (3). Peu après, les Anglais de Norris qui ravageaient les environs venaient y faire des visites intéressées et y faisaient emprisonner un brave petit seigneur d'Assé, François Maillart, pour avoir osé résister avec un patriotique courage à leurs déprédations (4).

nettement des procureurs de fabrique et des officiers du Roi, avec lesquels il ne peut désormais être confondu.

(1) Cf. Moulard. *Ibidem*, p. 93, extrait des *Registres paroissiaux*, à la date du 6 mars 1578.

(2) Cf. *Comptes de l'hôtel de ville du Mans*, publiés dans l'*Annuaire de la Sarthe* de 1893 à 1895.

(3) *Registres paroissiaux de Fresnay*.

(4) Sur le passage, jusqu'ici fort peu connu, des Anglais de Norris aux environs de Fresnay, cf. le récent et très intéressant travail du marquis de



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

MONCÉ-EN-BELIN

VI

FÉODALITÉ

VAUX, LE BIGNON, LA BAUSSONNIÈRE, LES HATTONNIÈRES, LA GOURDINIÈRE, BRAY, LES LUÈRES, LA PATORERIE, LA COSSAZIÈRE, LA REMBOURGÈRE.

La paroisse de Moncé était comprise tout entière, sauf La Cossazière, dans la mouvance des deux fiefs de Belin et de Vaux, soit directement, soit par l'intermédiaire des fiefs du Bignon, de La Baussonnière, des Hattonnières, de La Gourdinière, de Bray, des Luères et de La Patorerie.

Vaux.

Le château de Vaux, aujourd'hui disparu, était situé sur le haut d'une butte artificielle, tout près du hameau auquel il a donné son nom. Cette motte, de forme circulaire, est parfaitement conservée, bien qu'on l'ait abaissée de quatre ou cinq mètres il y a une soixantaine d'années, pour niveler la prairie qui l'entourne. Elle a encore cinq mètres de hauteur, avec un escarpement de dix mètres ; son diamètre est de trente mètres. Le fossé qui l'entourait, large de dix mètres, devait être toujours rempli d'eau.

La position de ce château, sa forme et surtout son genre de fortifications nous font attribuer sa construction à l'époque très reculée où les seigneurs Francs, conservant quelque chose de leur origine germanique, possédaient des demeures fortifiées, destinées plutôt à la défense de leurs domaines qu'à celle du territoire national.

« La forteresse franque était construite d'après les errements romains ; elle était assise sur une éminence ou dans une plaine, et consistait en une enceinte palissadée entourée de fossés, au milieu de laquelle s'élevait, sur un tertre factice ou *motte*, un donjon qui en était la défense principale. Quand le château était en plaine, il affectait la forme d'un rectangle ou d'une ellipse plus ou moins régulière : quand il était placé sur une élévation, son assiette était toujours choisie sur une colline en forme de promontoire projeté à la rencontre de deux vallées, et son enceinte se trouvait naturellement tracée par la configuration du plateau qui couronnait l'éminence.

« Mais il arrivait fréquemment, alors » — et c'est ici notre cas — « que l'assiette du château n'était pas assez vaste pour contenir ses nombreuses dépendances. Le long des remparts de la colline, ou au bas de l'escarpement, on élevait une première enceinte en palissades ou en pierre sèches, protégée par des fossés, au milieu de laquelle on construisait les logements propres à enfermer la garnison, les magasins, les écuries, etc. Cette première enceinte, que nous retrouvons dans presque tous les châteaux du moyen-âge, était désignée sous le nom de *basse-cour*. Quelquefois il y avait plusieurs cours successives, ayant leur enceinte particulière avec fossés et palissades ; souvent les clôtures de ces basses-cours étaient faites de haies d'épines et de branchages fortement enlacés. Le bois devait être seul employé, aussi bien pour les enceintes que pour les bâtiments de service et ceux de défense, tels que les donjons (1) ».

(1) L. Château. *Histoire et caractères de l'Architecture en France*, p. 345.

C'est ce qui explique pourquoi, en pratiquant une brèche dans la *motte* de Vaux il y a une vingtaine d'années, on ne rencontre aucune trace de muraille, mais seulement quelques pierres éparses et de gros morceaux de bois en partie carbonisés. Ces débris, parmi lesquels on trouva aussi des bois de cerf, des os d'animaux, des fragments de poteries de l'époque mérovingienne et une hachette, forment à un mètre et demi au-dessus du niveau du fossé, avec les cendres d'un incendie qui détruisit le château, un lit assez épais, visible dans tout son pourtour.

Placé dans un endroit peu accidenté, à 250 mètres sur la crête d'un coteau, Vaux était une forteresse de peu d'importance. Le « chemin tendant de la maison seigneuriale de Belin en la ville du Mans » passait à ses pieds (1). La première enceinte, protégée par un fossé large de sept à huit mètres, garni de palissades, décrivait une ellipse qui pouvait occuper, au nord de la motte, une surface de cinquante à soixante ares ; elle dominait d'environ deux mètres le terrain extérieur et aboutissait à trente mètres du chemin allant de la route de Tours au bourg de Moncé et à Ponthibault. Du sommet des tours du donjon, on pouvait facilement découvrir la ville du Mans et le château de Belin, avec lequel, nous rapporte la tradition, il était souvent en guerre.

Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, signa auprès du château de Vaux, en 1078, une trêve avec Foulques le Réchin, comte d'Anjou et prétendant au comté du Maine, soulevé contre lui (2).

Ce château fut incendié en juillet 1099. La guerre s'étant rallumée cette année-là entre Hélié de La Flèche et Guillaume le Roux, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui prétendait à la suzeraineté du Maine, celui-ci, alors en Angleterre,

(1) Arch. de la Sarthe, fonds de la seigneurie de Belin.

(2) Abbé R. Charles et vicomte Menjot d'Elbenne, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent*, p. 68.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

s'embarqua en toute hâte sur un mauvais navire, réunit précipitamment une armée et s'avança dans le Maine. Hélié recula devant lui, brûlant et dévastant tout sur son passage. Guillaume s'attacha à sa poursuite et ne daigna même pas s'arrêter au Mans, encore tout en feu. Il fit dresser ses tentes au delà de Pontlieue, dans une vaste plaine qui depuis en a retenu le nom de *Camp*, et se mit le lendemain à ravager la contrée voisine d'Écommoy. Les partisans d'Hélié faisaient eux-mêmes le dégât, « afin que les dévastateurs ennemis ne trouvassent rien à piller : c'est ainsi que les châteaux de Vaux et d'Outillé (1) furent livrés aux flammes avec plusieurs places et plusieurs campagnes. Robert de Montfort, chef de l'armée anglaise, se porta en avant, escorté de cinq cents chevaliers, éteignit l'incendie qui dévorait le château de Vaux et fortifia le retranchement pour le service du roi. Hélié se tenait avec des troupes considérables au Château-du-Loir et, se réservant pour de plus favorables circonstances, attendait l'événement (2) ». Guillaume le Roux alla ensuite inutilement assiéger Mayet, où il manqua être tué, et se retira au Mans, après avoir désolé et ruiné tout le pays : les vignes furent arrachées, les arbres fruitiers coupés, les maisons et les murailles démolies ; en un mot, il fit porter partout le fer et la flamme.

Il est probable que, dans cette guerre, le château de Belin, bâti sur l'emplacement d'un *castellum* romain, eut à subir quelque insulte de la part de l'un ou de l'autre parti. L'histoire est muette sur ce point.

Guillaume Chamailart (3), chevalier, sire d'Anthenaïse, vendit la châtellenie de Vaux, le 13 septembre 1367, « ou nom et pour monseigneur le duc d'Anjou, à cause du rachat

(1) « *Valles et Ostilliacum consumpta sunt* ». (Ord. Vital).

(2) Orderic Vital, t. IV, p. 60.

(3) Armes : *Chevronné d'or et de gueules de huit pièces* (Cauvin).

de la viconté de Beaumont » (1), à Jehan Turpin, chevalier, seigneur de Saint-Julien-en-Champagne, qui la céda le 5 mai suivant, à Guillaume Becquet (2), chevalier, conseiller et maître-d'hôtel de la reine de Sicile, pour la même somme de « cinq cens vint deux frans d'or de bon coynz et leal poys » (3).

Guillaume Becquet n'eut qu'une fille, Marie, qui épousa en 1370 Jacques de Maridort et hérita de tous ses biens.

La famille de Maridort prétendait descendre des anciens comtes de Warwick, *alias* de Maldor ou Maridort, célèbres dans l'histoire de l'Angleterre. Elle portait les mêmes armes : *d'azur a trois gerbes d'or*.

Le 31 mars 1399, Jacques I^{er} de Maridort, écuyer, rendit aveu à Louis II, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou et comte du Maine, pour sa châtellenie de Vaux, relevant de la tour Ribandelle du Mans. Ses domaines se composaient alors de la Motte de Vaux, du moulin de Moncé, de 500 journaux de landes près Ponthibault (4), des

(1) Guillaume Chamillard, seigneur d'Anthenaise, avait épousé Marie de Beaumont-Brienne, qui lui apporta ses biens du Maine ; ils eurent pour unique enfant Marie Chamillard, vicomtesse de Beaumont, mariée à Pierre, comte d'Alençon, le 30 octobre 1371.

(2) Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné de deux quintefeuilles en chef, et en pointe d'un cygne d'argent becqué et membré de sable ; au chef de gueules chargé de trois croissants d'argent (Armorial de la Mayenne)*.

(3) Arch. de la Sarthe, fonds de la seigneurie de Belin.

(4) Ces landes, maigres et incultes ne produisaient que des bruyères, des ronces et des ajoncs. En 1675, Louis-Jacques de Mesgrigny, seigneur de Belin et de Vaux, leur propriétaire, en sema une partie en pins maritimes (*pinus maritima* Lam., vulgairement sapin). Il fut un des introducteurs dans le Maine de cet arbre précieux, qui croît dans les terrains les plus pauvres et dont les premiers semis furent effectués à cette époque « aux environs d'Écommoy » avec des graines apportées du Bordelais par des négociants manceaux. La carte du diocèse du Mans publiée par Jaillot en 1706 désigne déjà plusieurs sapinières : 1^o à la droite du chemin de Pontlieue à l'Épau ; 2^o Celle de M. de Mesgrigny, sur la rive droite du ruisseau de l'Unerotte, à l'Ouest du clocher de Moncé ; 3^o à Bélerot, au sud-est et près du bourg de Brette ; 4^o au sud du clocher du

bois, landes et bruyères nommées « landes d'Antenaise » (400 journaux), du four à ban du bourg de Moncé; des métairies de la Rembourgère, de Clée, de Rosne, de la grande prée de Vaux, etc.

Parmi ses vassaux, nous trouvons: Jehan d'Averton, seigneur de Belin, pour son « chasteau et habergement fortifié de Belin »; Jacques Papillon, pour « 98 journaux de terre labourable avec lestraige et maisons de la Pastourerie »; le maitre de la maison de Coëffort, pour les métairies du Grand et du Petit Vivier, et les landes de la Ronsseraye, à Pontlieue (300 journaux); le prieur de Château-l'Hermitage, pour la métairie du Plessis-Lancelin, à Teloché, le domaine de La Rousière et le clos de Vaux (18 journaux); Jehan de Frescent, écuyer, seigneur de Monthaumeau, pour son fief de la Grande-Quinte, à Laigné; les terres de la Coudraie, à Laigné; les « enfans feu Nicollas de La Baussonnière, pour leur fief de La Baussonnière et le moulin du même nom; Jehan Poytevin, à cause de sa femme, pour ses fiefs de La Gourdinière et de La Rochère; Jehan d'Espagne, pour son habergement d'Espagne, sa métairie de Champ-Dorcé, et le fief de Croy; Richard Londay, pour le Petit-Aunay, à Teloché; René de Breslay, pour son fief de Posset; Jehan Perot, pour la Grande-Chauvière; les métairies du Saule, du Pont, de la Chauvelière; Martin Veau, pour son « aistre » de la Massonnière; André Housseau, pour son bordage du Housseau; la « veuve feu Gayet Bouvet pour la quarte partie par indivis des lieux et appartenances des Hatonnières »; la communauté de Buffes, etc.

Pour toutes ces choses, Jacques de Maridort reconnaît

Breil, entre les deux branches de la Merize; 5^o à l'extrémité de la lande des Fauconnières, au nord-ouest de Foulletourte. Presque tous les sapins du Maine périrent dans l'hiver rigoureux de 1709. (Chartrier du Plessis-Belin. — H. Roquet, *Recherches historiques sur Laigné-en-Belin et le comté de Belin*, 1^{re} partie, p. 104. — Cauvin, *Annuaire du département de la Sarthe*, 1829, p. 163).



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Richelieu la céda sept ans plus tard, le 26 avril 1630, avec 5,000 livres de profit, à messire François II d'Averton (1), comte de Belin, qui l'incorpora à son comté de Belin et en fit foi et hommage au roi le 2 décembre 1631 (2).

Les petits-enfants de François II d'Averton, décédé en 1638, se partagèrent ses biens en 1656. Éléonore de Rochechouart, fille d'Éléonore d'Averton et de François de Rochechouart, marquis de Bonnivet, obtint dans son lot le comté de Belin et Vaux. Elle épousa en 1644 Louis-Jacques de Mesgrigny (3), lequel décéda en 1677, et lui donna deux enfants : François-Romain-Luc et Éléonore de Mesgrigny. Elle mourut le 23 octobre 1707 et fut inhumée dans l'église de Saint-Gervais-en-Belin.

François-Romain-Luc de Mesgrigny (4), chevalier, comte de Belin, de Vaux, de Vivonne et de Brein, marquis de Bonnivet, épousa, en 1684, Angélique Turpin (5), fille de Henri-Charles Turpin, chevalier, comte de Vihiers, et de feu Marie de Laurens ; il en eut Éléonore de Mesgrigny, mariée à Eutrope-Alexis Chateigner (6), chevalier, marquis de Saint-Georges. Devenu veuf, il s'unit à Marguerite-Radegonde de Bessey de Lusignan, dont naquit Éléonore-Marguerite-Radegonde de Mesgrigny, mariée le 21 novembre 1721 à Benjamin-Louis Frotier, comte de La Coste-Messelière. Il mourut au château du Plessis le 21 mars 1712, à l'âge de

(1) Archives de la Sarthe, fonds de la seigneurie de Belin.

(2) Armes : *De gueules à trois jumelles d'argent, surmontées d'un petit lion d'or au coin dextre de l'écu.*

(3) Armes : *D'argent au lion de sable.*

(4) Armes : *Écartelé, aux 1 et 4 fascé, enté ou nébulé d'argent et de gueules de six pièces (Rochechouart), aux 2 et 3 de gueules à trois jumelles d'argent (Averton), sur le tout d'argent au lion de sable (Mesgrigny) ; supports, deux griffons ; couronne de duc ; cimier, une tête de griffon.*

(5) Turpin : *Lozangé d'or et de gueules (Cauvin).*

(6) Armes : *D'or à un lion de sinople lampassé et armé de gueules (Arm. ms.) ; d'or au lion léopardé de sable (Dub.).*

59 ans, et fut enterré auprès de sa mère, dans l'église de Saint-Gervais-en-Belin (1).

Sa sœur, Éléonore de Mesgrigny, épousa : 1^o Philippe-Charles Turpin, chevalier comte de Crissé, et en eut Angélique, née le 2 avril 1685, mariée à Armand-Gabriel de Crux, seigneur de Montaigu ; et en 1706, Jean Ferdinand, comte de Poitiers (2), dont Éléonore-Henriette, unie à Maximilien Bleikard, comte d'Helmstadt (3), baron du Saint-Empire.

Les deux filles de François de Mesgrigny héritèrent de la presque totalité des comtés de Belin et Vaux et les possédèrent par indivis jusque vers 1735. Ce fut seulement à cette époque que les biens d'Éléonore de Rochechouart furent définitivement partagés. En 1737, Éléonore de Poitiers, veuve de Maximilien Bleikard, comte d'Helmstadt, chevalier, mestre de camp d'un régiment allemand-cavalerie entretenu pour le service de Sa Majesté, rend aveu pour la terre et seigneurie de Belin et Vaux, à elle échue par partage avec Armand-Gabriel de Crux, seigneur de Montaigu, et Angélique-Marie-Éléonore-Damaris Turpin de Crissé, son épouse, seules filles et héritières d'Éléonore de Mesgrigny, dame de Poitiers, héritière en partie de Jacques de Mesgrigny, chevalier, et d'Éléonor de Rochechouart, dame de Bonnivet » (4).

Le 11 janvier 1756, suivant acte passé devant Doyen Waslin, notaire au Châtelet de Paris, Éléonore de Poitiers, comtesse d'Helmstadt, vendit le comté de Belin, la châtellenie

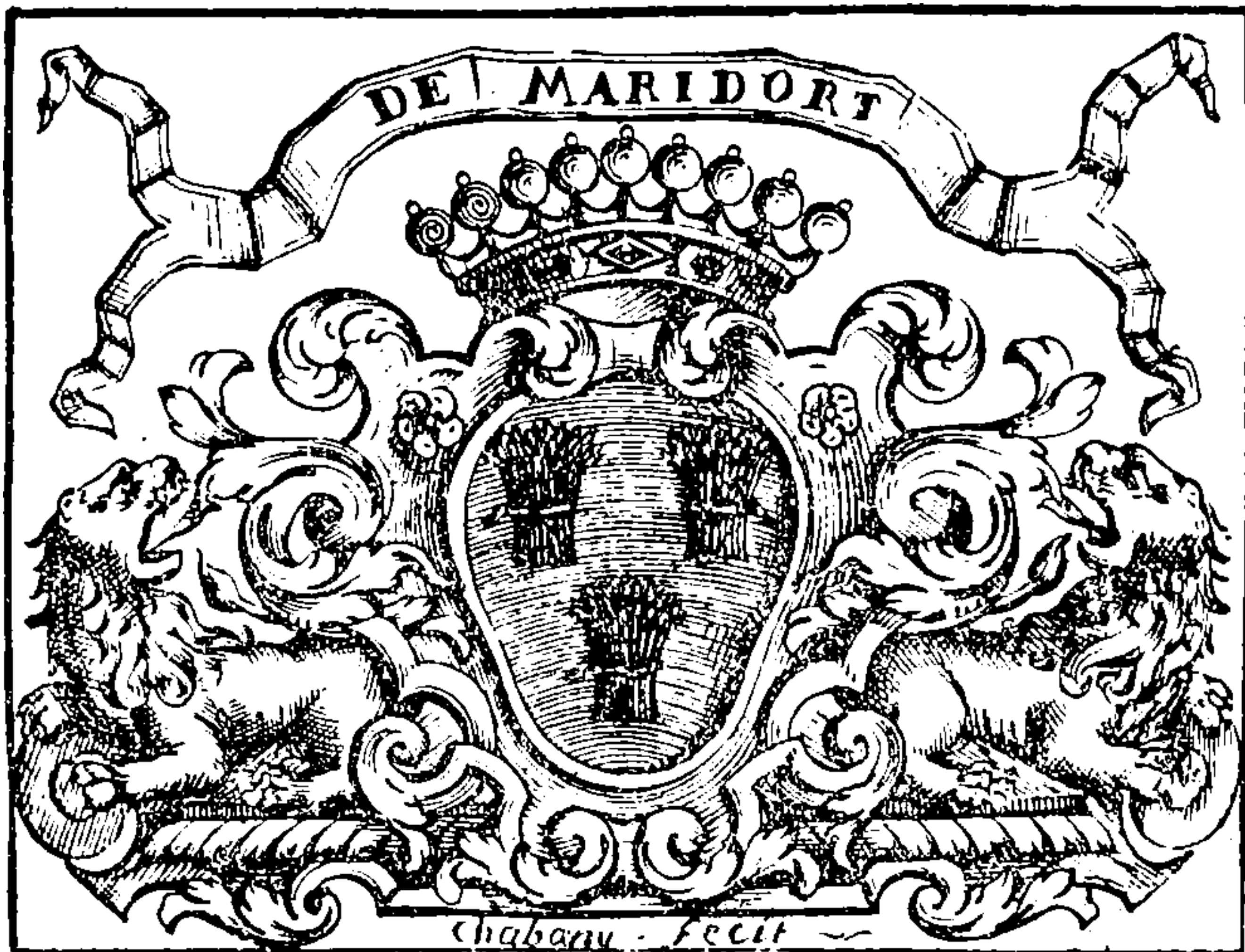
(1) En 1841 on transféra les cendres des anciens seigneurs de Belin et Vaux dans la nouvelle église de Saint-Gervais et on y plaça leurs épitaphes. Plusieurs d'entre elles sont très remarquables. Au mois de juin 1899, M. le curé de Saint-Gervais les a fait enlever et poser les unes sur les autres dans une des sacristies. Personne ne s'était encore aperçu, depuis bientôt soixante ans, qu'elles troublaient par leur présence la pureté des lignes de l'église.

(2) Armes : *D'azur à six besants d'or, 3, 2, 1 au chef d'or* (Trésor hérald.) ; *De gueules au léopard d'or*. (Courc.)

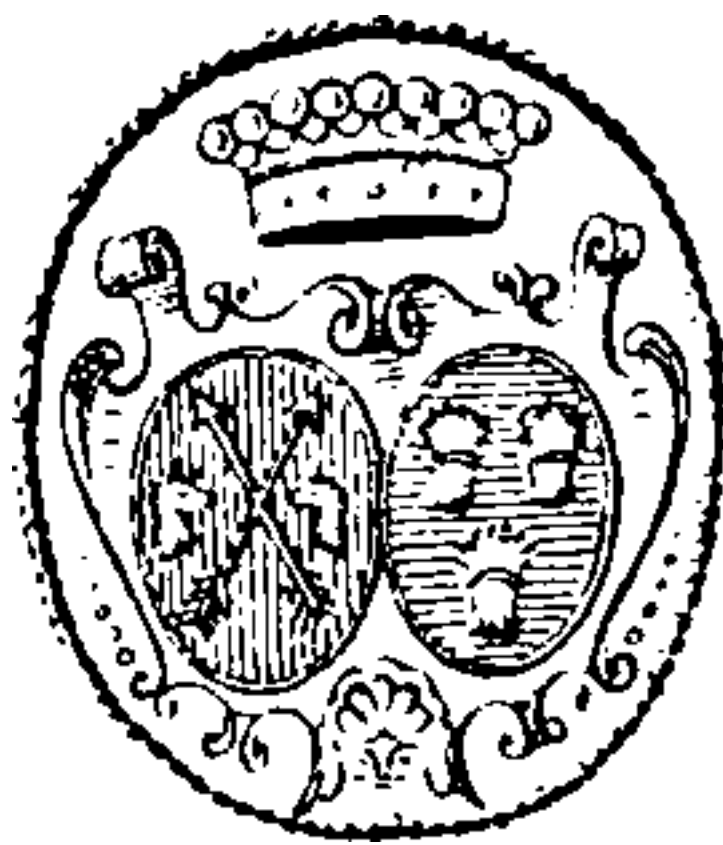
(3) Famille des Pays-Bas. Armes : *D'argent à une corneille de sable* (Chartrier du Plessis).

(4) Archives de la Sarthe, fonds de la seigneurie de Belin.

de Vaux et la seigneurie du Plessis à messire Marin Rottier de Madrelle et à Louise de Maridort, son épouse, seigneurs d'Yvré-le-Pôlin, moyennant la somme de 228,000 livres, M. l'abbé Joseph-Augustin - Emmanuel Rottier de Moncé,



EX-LIBRIS DES MARIDORT



CACHET DE MARIN ROTTIER DE MADRELLE, 20 JUIN 1780

chanoine honoraire de la cathédrale du Mans, leur fils, conserva ces terres jusqu'à sa mort (28 février 1843) (1).

La châteltenie de Vaux avait droit de haute, moyenne et basse justice sur toute son étendue et sur la communauté de

(1) Voir pour plus de détails nos *Recherches historiques sur Laigné-en-Belin et le comté de Belin et Vaux*, 1^{re} partie. Le Mans, 1889, p. 73-134.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

de tabellionage et de sceaux, de chasse et de garenne, de pesche à toutes manières d'engins et de filets dans la rivière de Rhonne et dans ses affluents, tant sur elle-même que sur la communauté de Buffes. Elle avait son four banal dans le

charette chargée de cuirs, 5 s. ; 10° par charette chargée de miels, 5 s. ; 11° par charette de meubles, 5 s. ; 12° par charette chargée de pierres de meules, 5 s. ; 13° par charette chargée de morues, 5 s. ; 14° par charette chargée d'étoffes de laine, bas et soye, 5 s. ; par charette chargée d'eau-de-vie, de guetterie et de mercerie, 5 s. ; 16° par charette chargée de fruits, foin, bois de chauffage, 1 s. ; 17° par charette chargée de vinaigre, 1 s. ; 18° par charette chargée d'huile, 5 s. ; 19° par charette chargée de laine, 5 s. ; 20° par charette chargée de bois ouvragé, 1 s. 4 d. ; 21° par chaque pipe de vin et cidre, 9 d. ; 22° par chaque somme de toile, 3 d. ; 23° par chaque somme de sucre, amanderie, noix, marrons, chanvre, fil, poupée, poterie, verrerie, plume, drap de laine et étamine, drapeaux, 3 d. ; 24° par chaque somme de poisson de mer ou de rivière, 3 d. ; 25° par chaque somme de cuir, quinquaille, chaudronnerie, poëlerie, mercerie et droguisterie, 6 d. ; 26° par chaque somme de beurre, fromage et suif, 3 d. ; 27° par chaque dard et faux, 3 d. ; 28° par chaque somme de fer et d'acier, 6 d. ; 29° par chaque somme de chapeaux, 3 d. ; 30° par chaque daim ou chèvre, 3 d. ; 31° par chaque somme de meules, 3 d. ; 32° par chaque van, 1 d. ; 33° par chaque barrique d'huile, 2 d. ; 34° par cent de cloux façonnés et de caboches, 2 d. ; 35° par chaque somme de grains à moutarde, 3 d. ; 36° par chaque barrique d'eau-de-vie, 6 d.» Très expresses inhibitions et défenses furent faites « audit sieur Rottier de Madrelle de percevoir d'autres et plus grands droits de péages que ceux compris dans le tarif ci-dessus ni aucun droit sur les bleds, grains, farines et légumes verds ou secs passant debout par ledit lieu de Pontibault, conformément à la déclaration du 25 mai 1768, nonobstant tous arrests, réglemens, tarifs ou pancartes à ce contraires, auxquels il est dérogé par le présent arrest. Enjoint Sa Majesté audit Rottier de faire transcrire le susdit tarif en caractère bien lisible sur une feuille de fer blanc qui sera attachée à un poteau, lequel sera posé à l'endroit où le droit se perçoit, d'entretenir à l'avenir en bon état le pont dudit lieu de Pontibault et les chemins des abords dudit pont, d'acquitter les autres charges dont il peut être tenu pour raison dudit droit de péage, et de se conformer dans la perception d'icelui aux édits, déclarations, arrests et réglemens concernant les droits de péages, le tout à peine contre lui de suppression dudit droit, de restitution des sommes qui auroient été induement exigées, d'une amende arbitraire au profit de Sa Majesté ; et contre ses fermiers ou receveurs d'être poursuivis extraordinairement comme concussionnaires, et punis comme tels suivant la rigueur des ordonnances » (Arrêt du Conseil d'État du 19 septembre 1773, une f. pl. — Bibliothèque publique du Mans, 617 C.).

bourg de Moñcé et ses sujets étaient tenus de moudre leurs blés à son moulin de Vaux. La seigneurie de paroisse lui appartenait : ses seigneurs avaient droit de bancs dans l'église, litre, ceinture au dedans et au dehors de cet édifice, armes et armoiries.

Le Bignon.

La terre et seigneurie du Bignon, à laquelle étaient réunis dès le XIV^e siècle les fiefs du Verger et de Mollans, relevait de la châtellenie de Vaux et lui devait foi et hommage simple et dix sous de service le jour de saint Jean-Baptiste.

Le *Livre terrier de Belin et Vaux* nous donne les noms de ses propriétaires, d'après leurs aveux ou leurs prestations de foi et hommage ; en 1399, Jeanne de Constance, veuve André Seichet ; en 1413, Jean Seicheterre ; en 1451, Jean Papillon, à cause de sa femme, fille de Jean Seicheterre ; en 1476, Jacques Papillon ; en 1486, Catherine Papillon, veuve Patrice Le Veston ; en 1486 et 1492, Jacques Papillon ; en 1494, Jean Maroye ; en 1536, François Beauvoisin et ses cohéritiers ; en 1540, Mathurine Beauvoisin, veuve Jean Piau et Nicolle Beauvoisin, femme de Jean Denisot, conseiller du roi au Mans ; en 1572, Louise Denisot, épouse de Jacques de Mondragon, dont elle est veuve en 1584 ; en 1606, 1621 et 1642, Barbe de Mondragon, épouse de Pierre Le Roy, écuyer, sieur de La Carrelière et de Montaupin, et en deuxièmes noces, dès 1621, de Cyprien Le Vayer, écuyer, sieur de Bourg-Joly.

Le 27 juin 1653, Louis Le Roy, écuyer, sieur de Montaupin, en son nom et comme tuteur et garde-noble des enfants issus de lui et de défunte Marie de Bellanger, sa femme, demeurant en sa maison seigneuriale de Montaupin, à Oizé, vend, pour 9,900 livres, à noble M^e Pierre Trouillard, sieur de Monchenou, conseiller au siège présidial du Mans, et à

Marie Le Clerc, sa femme, « les lieux et métairies du Bignon et du Verger, avec les fiefs et seigneuries en dépendant, et le fief des Mollans, vassaux, subjects, cens, rentes, charges et debvoirs, situés à Moncé-en-Belin, appartenant audit Le Roy, vendeur par adjudication après licitation entre feu Jehan de Mondragon, chevalier, sieur de Hires, et Marie Aubert, sa femme, Urban de Bellanger, écuyer, sieur des Bizerais, Charles de Bellanger, écuyer, sieur de Lucé, René de Guillot, écuyer, sieur de Launay-Frémillonnière, fils et unique héritier de feu René de Guillot, écuyer, sieur de Launay-Frémillonnière, et de Marguerite de Bellanger, tous héritiers de défunte damoiselle Barbe de Mondragon, par représentation de défunte demoiselle Marguerite de Mondragon, leur ayeule ; et encore Marie Le Vayer, veuve de Nicolas de Pitard, écuyer, sieur du Chesne, et Françoise de Lespervier, veuve en dernières noces de feu Jean de Hodon, écuyer, sieur de La Gruellerie » (1).

Pierre Trouillart, sieur de Monchenou, décéda paroisse Saint-Nicolas du Mans en 1659.

En 1662 et 1673, René Négrier, sieur de La Crochardière, fils de défunt René Négrier, sieur de La Crochardière, avocat en parlement, et de Renée Moré, avoue au seigneur de Belin et Vaux ses fiefs du Bignon, du Verger et de Mollans (2). Il

(1) Abbé Esnault, *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, t. I, p. 303.

(2) La famille Négrier est d'origine mancelle. Elle tire son nom de La Crochardière d'un fief de la paroisse d'Aigné, possédé à la fin du XV^e siècle par Jehan Négrier, marchand, demeurant au Mans. Le 20 septembre 1611, Christophe Négrier, sieur de La Crochardière, est témoin à Avoise, au bourg duquel demeure, le 23 janvier 1634, Étienne Négrier, sieur de La Crochardière. Le 13 novembre 1647, Claude Rabinard, femme de noble René Négrier, sieur de La Crochardière, demeurant paroisse de la Couture, dicte son testament à Marin Drouet, notaire au Mans. — Un boulevard de la ville du Mans est appelé boulevard Négrier, en honneur du général François Négrier, tué sur les barricades le 25 juin 1848, oncle de M. le général Négrier, inspecteur de nos armées ; une des cinq casernes du Mans, située en face de la rue de la Crochardière, porte



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

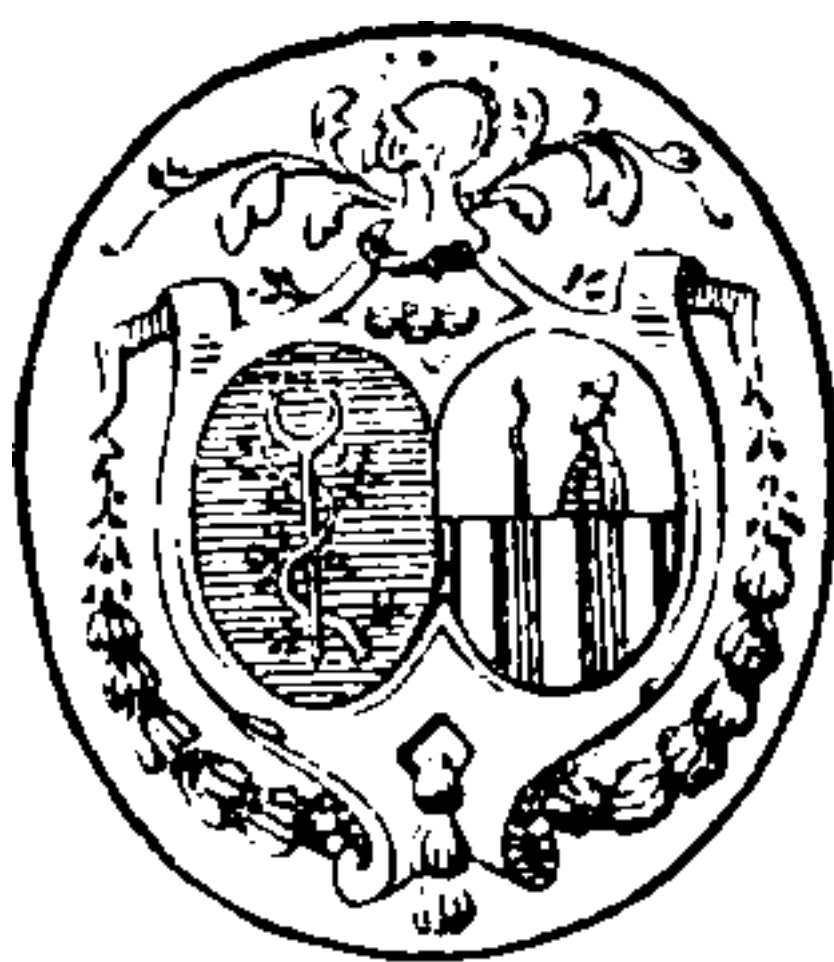
Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

roi au siège présidial du Mans et la conserva jusqu'à la Révolution. Les habitants de Moncé-en-Belin, reconnaissants



EX-LIBRIS DE RENÉ-ANSELME NÉGRIER DE LA CROCHARDIÈRE



CACHET DE RENÉ-ANSELME NÉGRIER DE LA CROCHARDIÈRE

23 MAI 1779

des services qu'il leur avait rendus, le choisirent pour leur procureur (1792-1794). En 1793, il acquit pour 1,530

livres l'église de cette commune, vendue comme bien national. Lorsque le calme fut revenu, il en fit don à la commune, le 4 fructidor an XII ; Napoléon I^{or} en autorisa l'acceptation par décret du 23 ventôse suivant. Nommé maire du Mans en 1800, il exerça ces fonctions jusqu'en 1813, après une courte interruption en 1812. Il mourut en cette ville le 17 février 1817.

René-Anselme Négrier de La Crochardière eut de son mariage (15 février 1775) avec Madeleine-Louise Pillon, fille de Louis-Claude-François Pillon de Saint-Chereau, conseiller au siège présidial du Mans depuis 1747, et d'Eléonore-Marie-Françoise Mersent : René-Louis Négrier de La Crochardière (24 janvier 1776), Paul-Eugène Négrier de La Crochardière, (10 novembre 1777), et Madeleine Négrier de La Crochardière (25 juin 1784).

René-Louis Négrier de La Crochardière épousa en janvier 1798 Marie-Sophie de La Vye, fille de René-Jean de la Vye, maître particulier des eaux et forêts à Bellême, et de Françoise Chesneau de Vouvereau. Une fille, Honorée-Désirée, leur naquit le 4 janvier 1799 ; elle mourut le 3 décembre 1801. Devenu veuf le 24 janvier 1799, il contracta une nouvelle alliance, le 27 avril 1802, avec Joséphine-Anne-Henriette Le Prince de Clairsigny. « Joséphine Le Prince de Clairsigny parvint à un âge fort avancé et mourut au Mans le 27 avril 1868, après avoir marié quelques jours auparavant sa petite-fille, mademoiselle Laure Négrier de La Crochardière, née à Paris le 8 juin 1849, à M. Louis-Lucien Ledemé, avocat et depuis substitut. Le 7 mars 1803, Joséphine Le Prince accoucha d'un fils, René-Adolphe, mort jeune, ainsi qu'un second fils, Jules-Louis, né en 1809 » (1).

René-Anselme Négrier de La Crochardière céda Le Bignon en 1813 à René-Jean-François Prudhomme de La Boussinière,

(1) *Mémoires du chanoine Nepveu de la Manouillère*, publiés par l'abbé G. Esnault, t. II, p. 333, 376 et 397.

filz de René-François de La Boussinière, président au siège de l'Élection du Mans en 1761, puis en cette ville subdélégué de l'intendant de la généralité de Tours, et neveu du curé du Crucifix qui devint, sous la Révolution, évêque de la Sarthe. René Prudhomme administra comme maire la commune de Moncé-en-Belin du 26 avril 1814 au 31 août 1830.

Le 3 février 1871, un incendie détruisit une partie du château de Bignon. Des Prussiens, du 16^e corps, y étaient cantonnés la veille. Pour vaincre le froid, très rigoureux, ils firent de grands feux dans les cheminées. La flamme se communiqua au moment de leur départ à la paille dont tous les appartements étaient jonchés, puis de là au parquet. Les dégâts furent très importants : le château devait être démoli. Il n'en reste plus aujourd'hui que l'aile sud et les communs. Mis en vente quelques années plus tard, il devint, avec quelques terres environnantes (7 hectares 78 ares), la propriété de M. Victor Palmé, ancien éditeur à Paris et né à Moncé-en-Belin, qui y a établi sa demeure. Les héritiers de M. Adolphe-Prudhomme de La Boussinière vendirent à des spéculateurs, en 1892, les derniers restes de la terre du Bignon.

HENRI ROQUET.

(A suivre.)



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



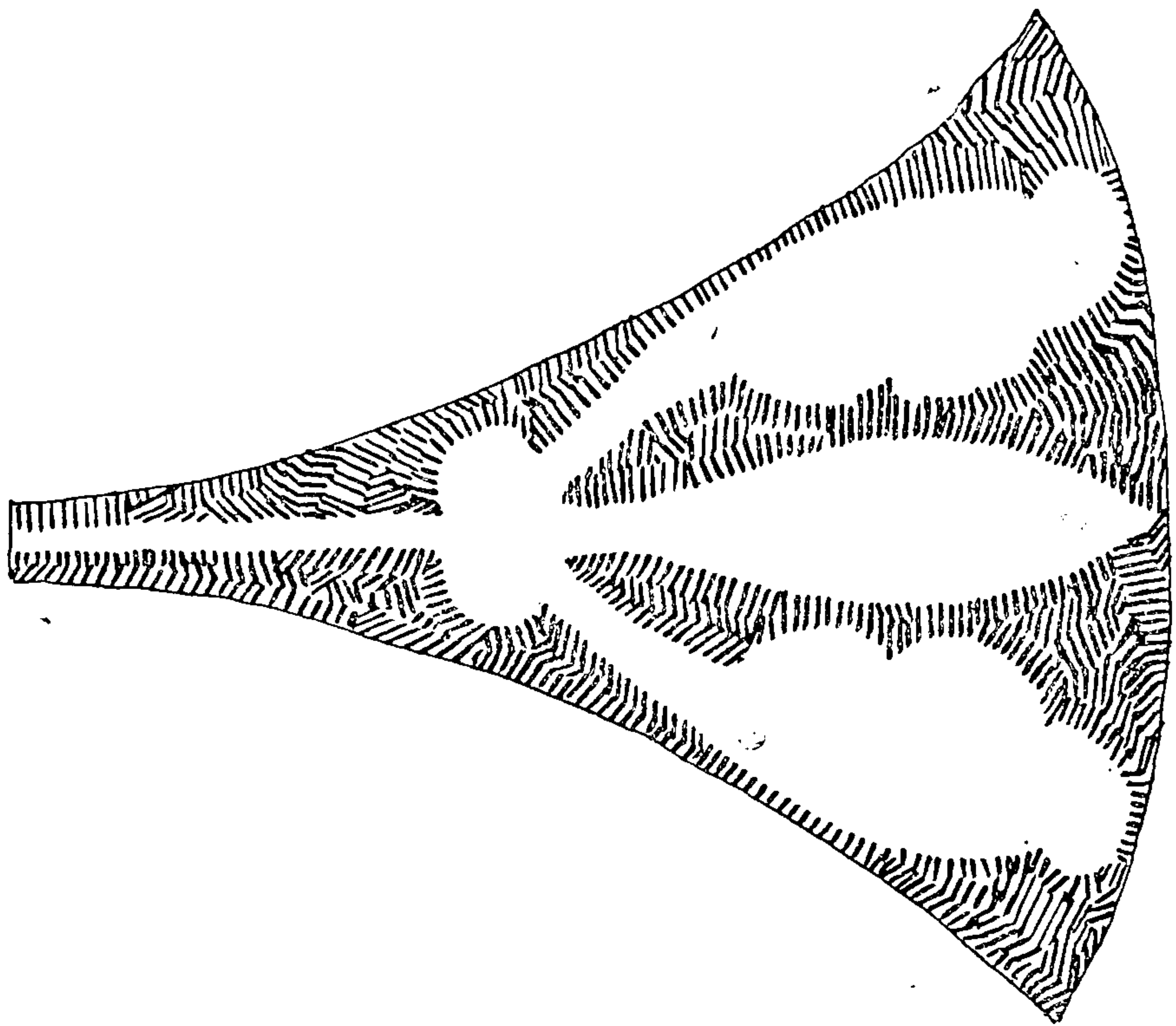
HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

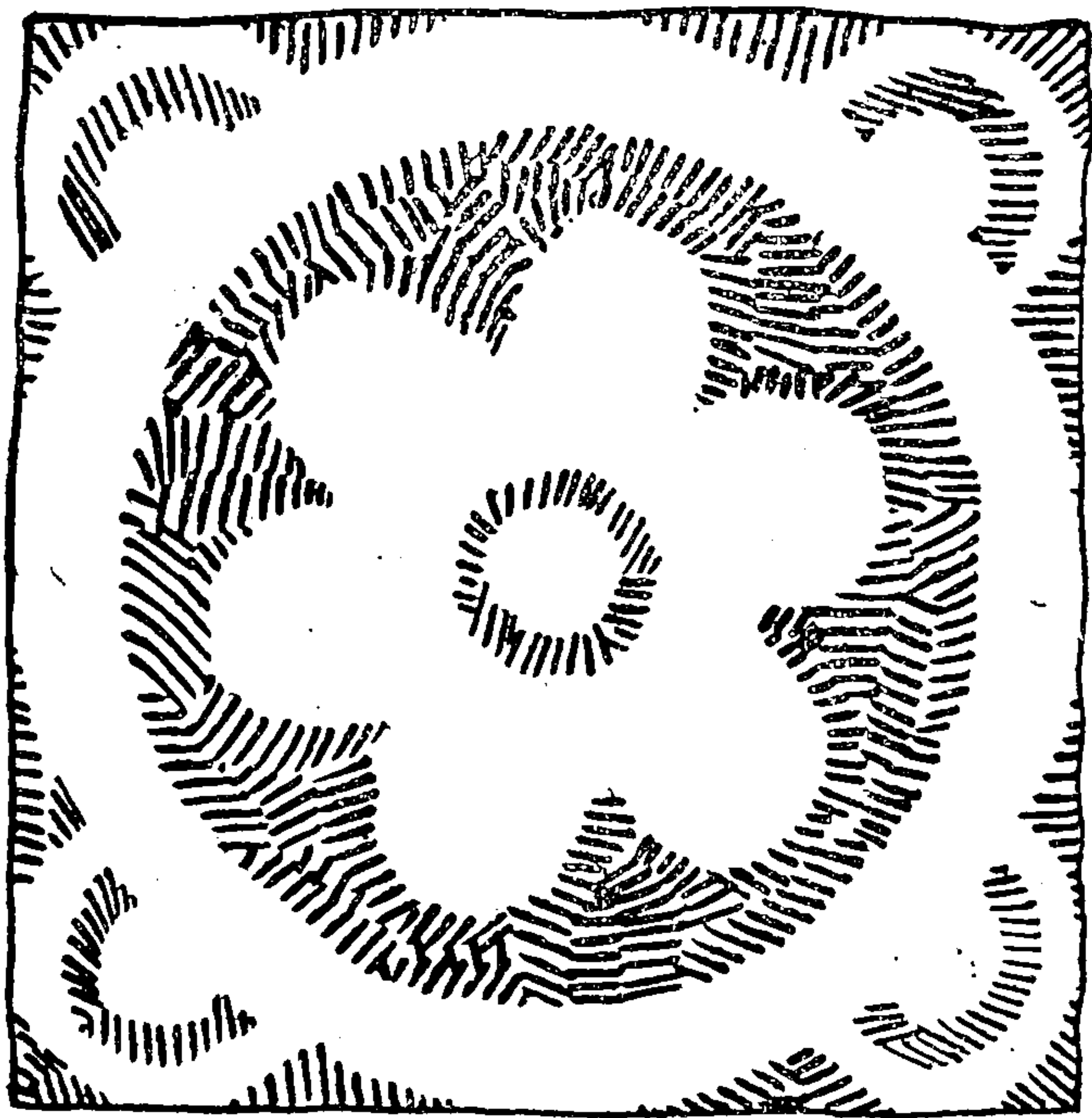
Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

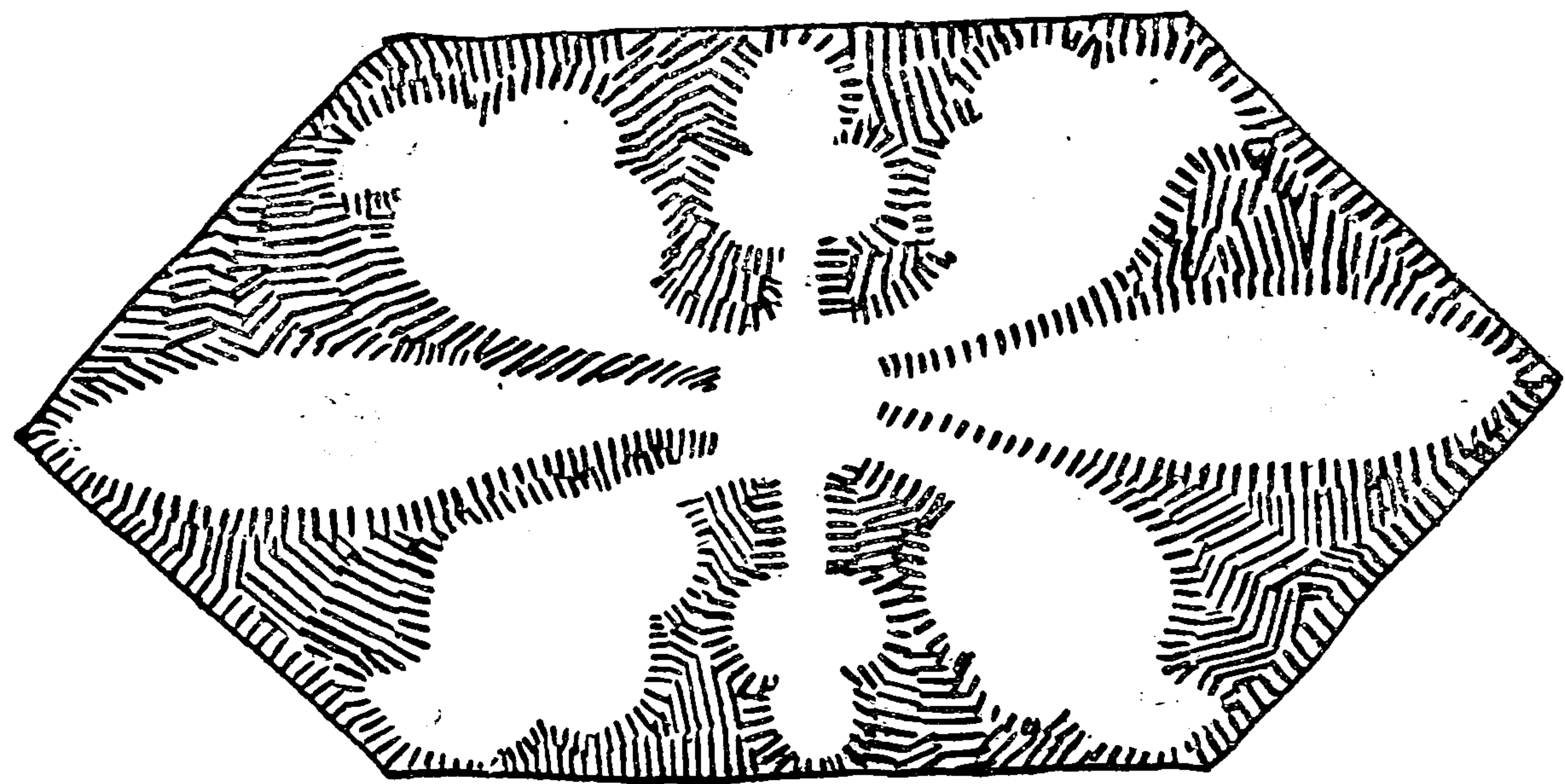
*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



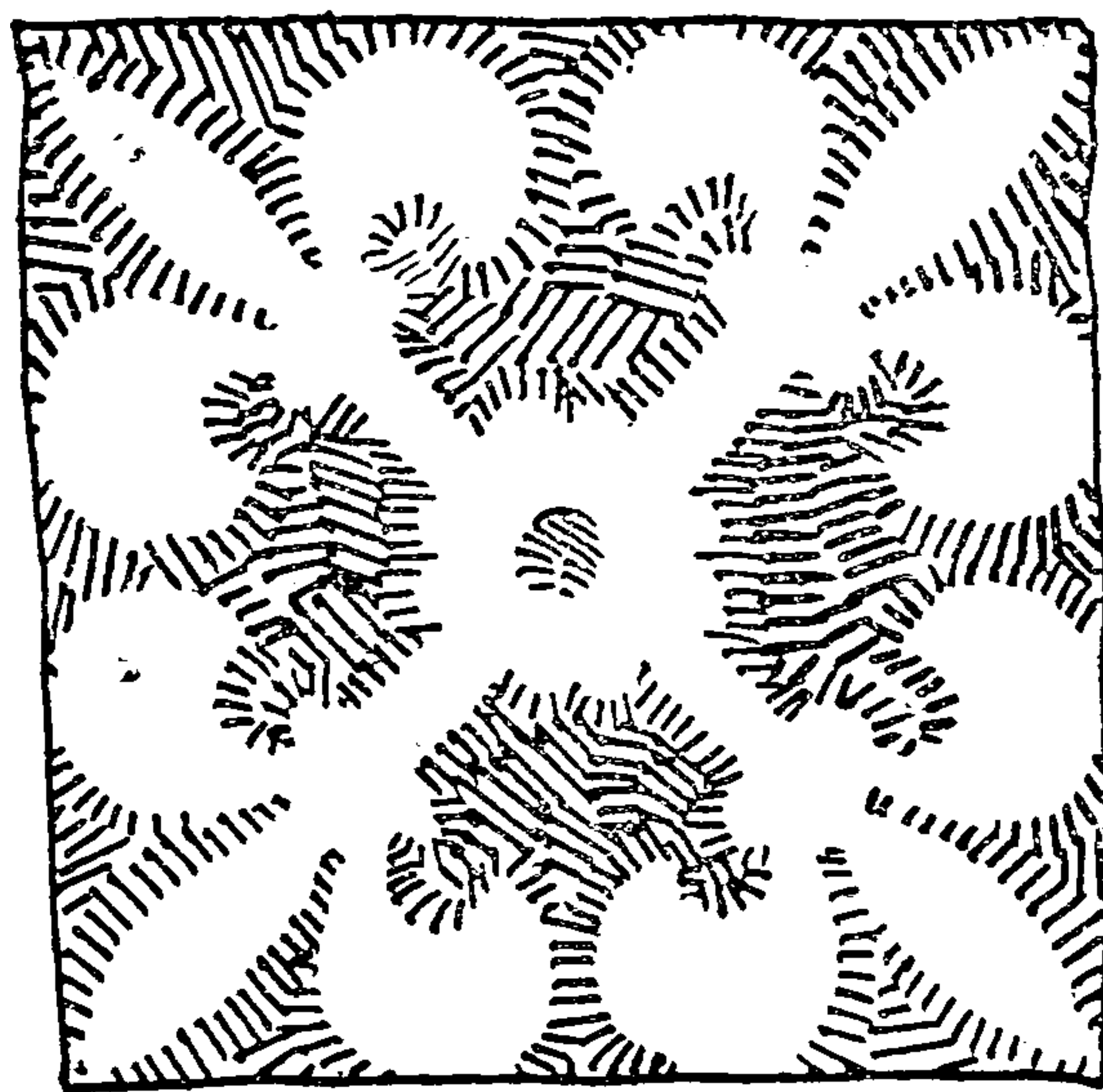
Nº 15.



Nº 16.



Nº 17.



Nº 18.

Même composition que le n° 1. Dimensions : grand axe, 140 m/m, petit axe 67 m/m. Six exemplaires ont été trouvés.

Le même au musée Saint-Jean d'Angers, n° 2591, provenant de Saint-Pierre du Lac.

N° 18. — Pavé carré, dessin complet en un seul pavé.

Même composition que le n° 1. Dimensions : le côté du carré mesure 62 m/m.

Cinq exemplaires complets ont été trouvés, plus un demi pavé, la section coïncidant avec une diagonale.

Le même, musée Saint-Jean, n° 2623, et dans la collection d'Achon.

Les n°s 19, 20, 21, 22, sont tous de la même composition que le n° 1.

N° 19, lettre A. — Un seul exemplaire trouvé ; dimensions 57 m/m sur 55 m/m.

N° 20, lettre H. — Un seul exemplaire trouvé ; dimensions : 38 m/m sur 54 m/m.

N° 21, lettre I. — Un seul exemplaire trouvé ; dimensions : 38 m/m sur 54 m/m.

N° 22. — Lettre T, probablement.

Toutes ces lettres sont de même hauteur, mais de largeurs différentes. Elles sont bien conservées, chaudes de ton, couleur chocolat dans les fonds. D'autres lettres faisant partie du même alphabet se trouvent à Angers au musée Saint-Laud, chez M. d'Achon et chez M. Paul de Farcy à Château-Gontier.

« Je n'ai jamais rencontré, dit M. de Farcy (1), comme il n'est pas rare de le faire en Anjou et sur les bords de la

(1) De Farcy, *La céramique dans le Calvados, atelier de Molay* ; extrait des comptes-rendus du Congrès tenu à Caen par la Société française d'archéologie en juillet 1883, page 9.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

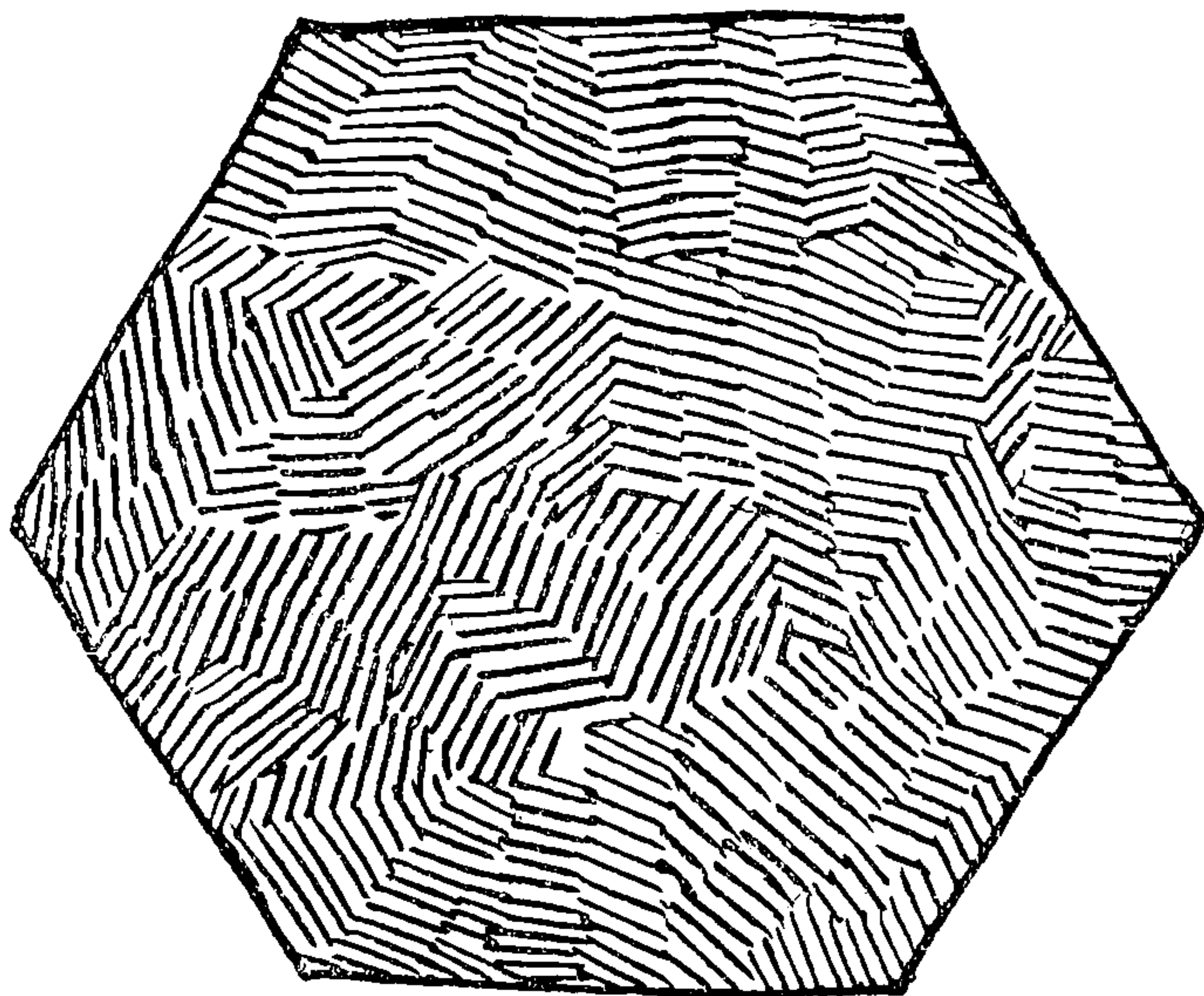
*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Loire, de ces petites briques portant une seule lettre, et permettant de composer ainsi toutes sortes de mots ».

N° 23. — Pavé rectangulaire. Émail vert noir ; dimensions : 35 m/m sur 100 m/m.

Une vingtaine d'exemplaires ont été trouvés.

Le même, collection d'Achon.



N° 24.

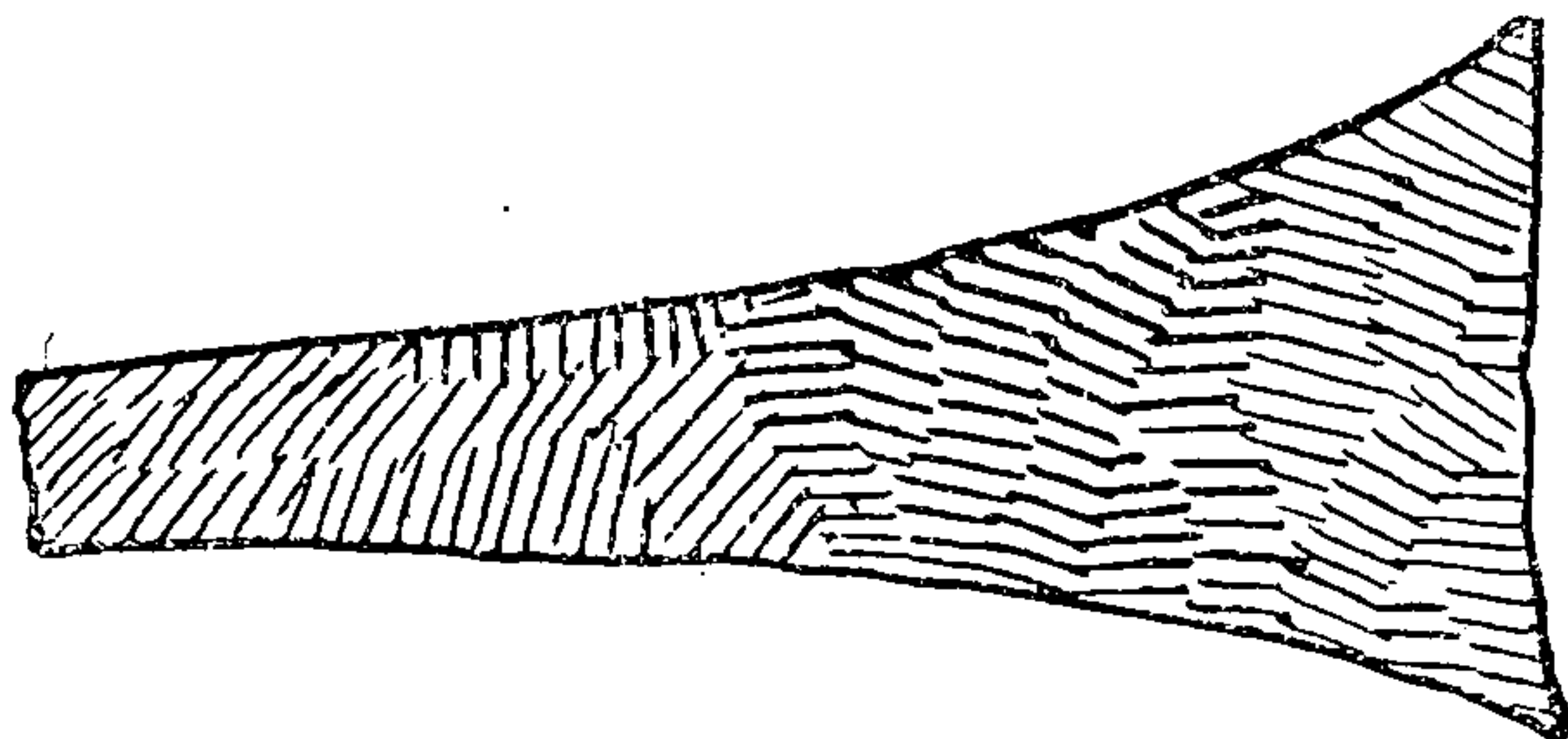
N° 24. — Pavé hexagonal. Émail probablement vert noir ; dimension : 41 m/m de côté.

Un seul exemplaire entier a été trouvé ; trois fragments et un demi pavé, séparé par une diagonale.

Le même pavé, collection d'Achon, musée Saint-Jean, n° 2699 provenant de l'abbaye de Saint-Nicolas en 1858 ; d'autres exemplaires non numérotés ni classés.

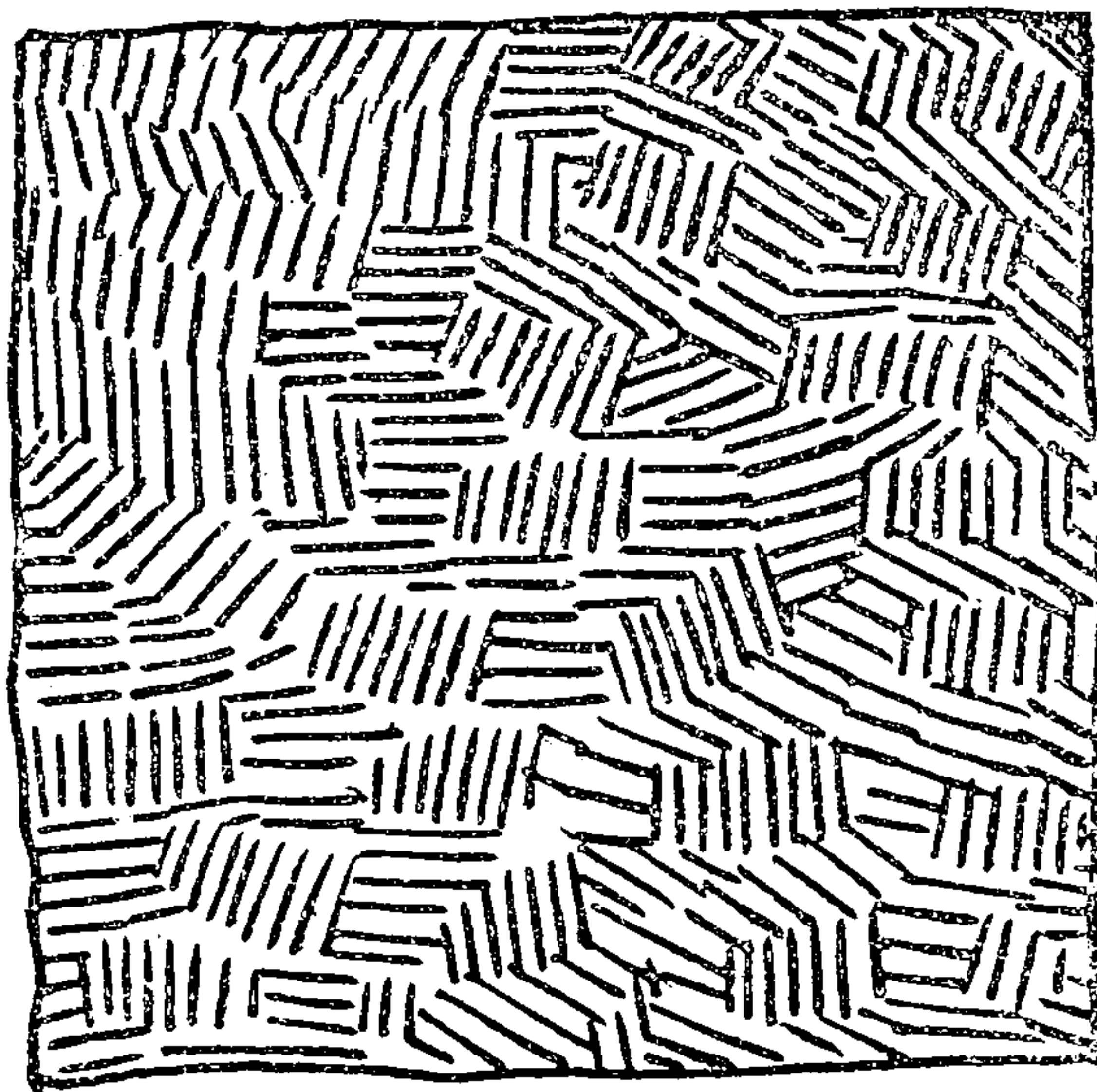
N° 25. — Pavé à quatre côtés dont trois curvilignes. Émail vert noir, Dimension : 70 m/m dans sa plus grande longueur.

Il en a été trouvé quatre exemplaires, deux semblant appartenir à deux dimensions un peu différentes.



N° 25.

N° 26. — Pavé carré. Couleur impossible à établir ; dimension du côté 61 m/m.

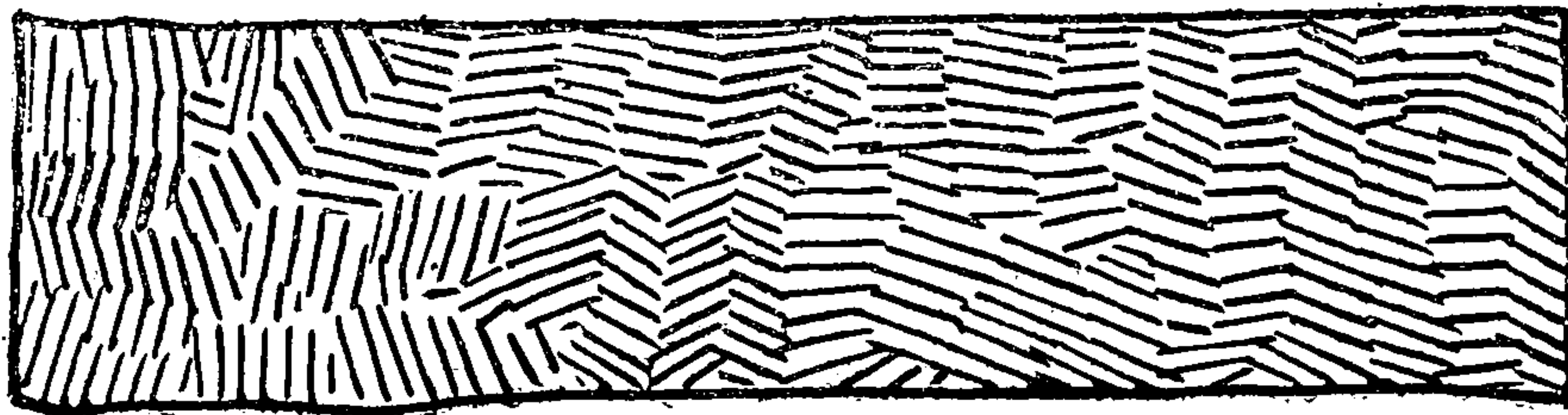


N° 26.

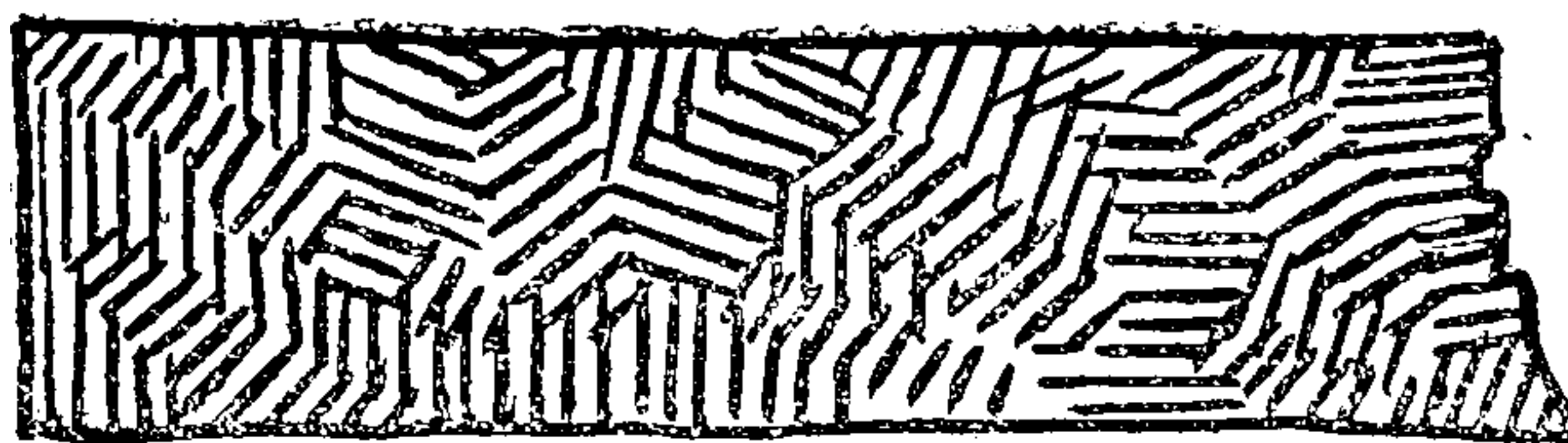
Un seul exemplaire incomplet a été retrouvé.

N° 27. — Pavé rectangulaire. Émail vert noir ; dimensions : 110 m/m sur 23 m/m.

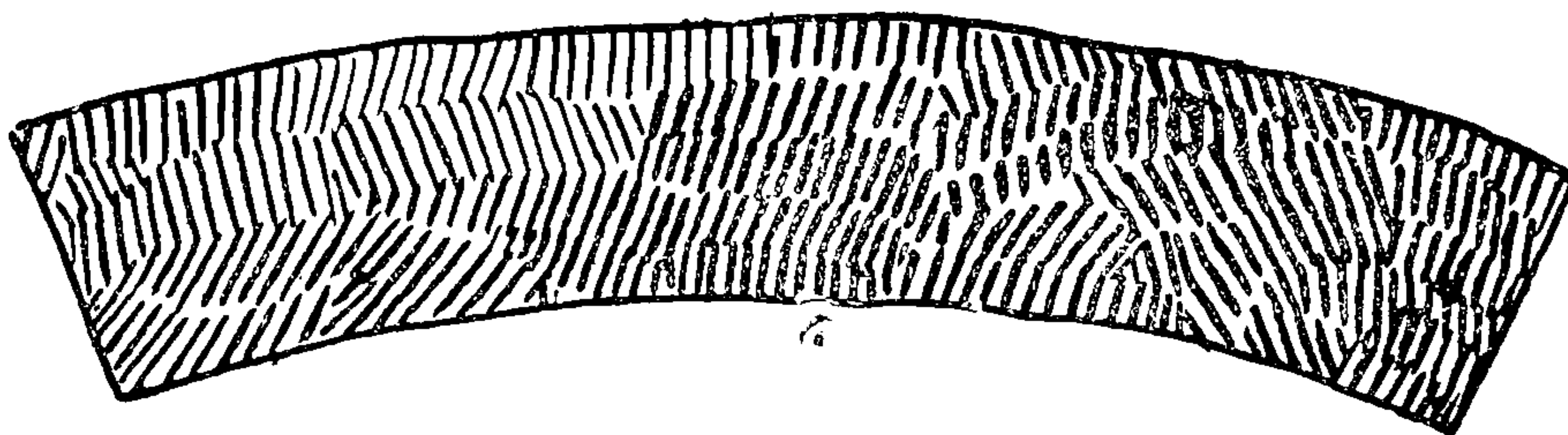
Il en a été trouvé deux exemplaires recouverts d'un vernis noir.



N° 27.



N° 28.



N° 29.

N° 28. — Pavé rectangulaire, mais incomplet par suite d'une brisure.

Il offre cette particularité d'être recouvert d'un émail vert pomme marbré, d'une conservation parfaite.

Dimensions : 70 m/m sur 18 m/m.

Il n'a été trouvé que cet exemplaire unique.

Un autre pavé un peu moins large que celui-ci et d'une



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

N^o 31. — Pavé à quatre côtés dont deux rectilignes et deux curvilignes. Émail vert noir.

Dimensions : grande ligne droite 36 m/m, petite ligne droite 9 m/m ; distance de l'une à l'autre 72 m/m.

Je dois ajouter que si j'arrête ici le catalogue des pavés retrouvés à Glanfeuil, ce n'est pas parcequ'il ne s'en est pas rencontré d'autres ; mais parce que les autres me paraissent plutôt des variétés des précédents que des types absolument nouveaux. Quelques-uns semblent seulement avoir été déformés à la cuisson, d'autres présentent des accidents de vernis. Je crois dès lors qu'il suffit de les mentionner et qu'il est inutile de s'y arrêter plus longuement.

JULIEN CHAPPÉE.

CHRONIQUE

La Société historique et archéologique du Maine, ainsi qu'elle l'a prouvé en diverses circonstances, a pour principe absolu de rester en dehors des questions politiques et d'ouvrir ses rangs à tous les travailleurs de bonne volonté, sans distinction d'opinions, mais aussi elle s'honore d'une entière indépendance, surtout lorsqu'il s'agit d'un devoir d'amitié et de gratitude.

Au moment où les Bénédictins de Solesmes ont le profond regret de quitter le territoire national, elle ne peut oublier le concours tout spécial qu'ils lui ont prêté et elle leur doit un suprême hommage.

Depuis 1833, l'abbaye de Solesmes était pour l'ancienne province du Maine un centre intellectuel et artistique des plus actifs. Non seulement elle offrait à l'admiration d'innombrables visiteurs les célèbres groupes des *Saints de Solesmes*, une magnifique bibliothèque et de récentes constructions d'un haut intérêt architectural, œuvres d'un moine architecte de grand talent, mais, fidèles à leur passé, ses membres n'avaient cessé de produire de nombreux travaux historiques, et, dans ces derniers temps, ils avaient conquis une renommée européenne par leur savante reconstitution du chant grégorien.

A maintes reprises, notre Société avait rencontré près d'eux un appui infiniment précieux et dévoué. Pendant neuf années elle avait eu l'honneur d'avoir pour président le R. P. dom Piolin, dont la grande *Histoire de l'Église du*

Mans conservera toujours l'incontestable mérite d'avoir frayé les voies et résumé tout ce qu'on pouvait faire il y a cinquante ans. En ce moment encore, nous trouvons chez le R. P. dom Heurtebize, l'un de nos secrétaires, et chez son érudit confrère le R. P. dom Guilloreau, une collaboration des plus appréciées, un zèle des plus fructueux pour nos études d'histoire locale.

Enfin, en toute occasion, le R^{me} Père abbé, dom Delatte, daignait réserver lui-même aux sociétés savantes et aux travailleurs de tout ordre l'accueil le plus bienveillant, l'hospitalité la plus généreuse. Qu'il nous suffise de rappeler les inoubliables réceptions de la Société historique et archéologique du Maine et de la Commission historique et archéologique de la Mayenne à Solesmes, le 20 juin 1898, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne au mois de septembre suivant, de la Gilde belge de Saint Thomas et de Saint Luc le 7 septembre 1899, du Congrès de la Loire navigable en juillet 1900.

De tels souvenirs demeurent ineffaçables et imposent à la plupart d'entre nous, à l'heure présente, un devoir de reconnaissance dont aucune considération ne saurait arrêter l'expression.

Au nom du Bureau et de tous nos collègues qui ont reçu à Solesmes une hospitalité si cordiale, nous tenons donc à honneur d'adresser à ceux qui viennent de partir le respectueux hommage de nos très sincères regrets, de nos plus fidèles souvenirs et de nos meilleurs remerciements. Si leur éloignement momentané ne peut diminuer en rien leur amour de la Patrie et de la terre du Maine, ils peuvent être assurés, de leur côté, qu'ils n'y seront point oubliés, et qu'en dépit de tous les bouleversements ils y garderont dans les cœurs et dans les intelligences la place dominante que leur ont méritée leurs travaux.

A cet hommage nous nous permettons d'associer l'abbaye de Sainte-Cécile de Solesmes qui était, elle aussi, un centre



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

déclaration. Récépissé en a été délivré à la date du même jour.

Aux termes de l'article 6 de la même loi, cette déclaration, rendue publique par insertion au *Journal officiel*, donne à notre Société le droit d'ester en justice, d'acquérir à titre onéreux, de posséder et administrer, en dehors de la subvention départementale, les cotisations de ses membres, le local destiné à l'administration et à la réunion de la Société, les immeubles nécessaires au but qu'elle se propose.

Elle n'implique aucune demande d'autorisation et elle laisse à la Société sa pleine indépendance dans les limites prévues par les statuts.

Dans sa dernière session d'août, le Conseil général de la Sarthe, sur la bienveillante proposition de M. le Préfet, a renouvelé à notre Société la subvention ordinaire qu'il lui accorde chaque année. Nous prions MM. les membres de l'assemblée départementale de recevoir l'expression de nos sincères remerciements.

Depuis la publication de la dernière livraison, le Conseil de la Société a admis comme membres de la Société:

MM. CALENDINI (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Paul, à Mamers (Sarthe).

CHARDON (Charles), avocat près la Cour d'appel de Paris, capitaine au 25^e régiment territorial, rue de Villersexel, 6, à Paris, et à Fresnay-sur-Sarthe.

LATOCHE (Henri), ancien greffier du tribunal civil, rue des Arènes, 4, au Mans.

Nous avons malheureusement, en même temps, le regret d'apprendre la mort de deux de nos collègues, enlevés l'un

et l'autre bien prématurément, M. l'abbé Hamel et M. l'abbé Coutard.

Ancien professeur au collège de Mamers, où il avait laissé les meilleurs souvenirs, curé de Flée depuis 1889, M. l'abbé Hamel était né à Mansigné en 1839, et comptait depuis de longues années au nombre des membres associés de notre Société. Après avoir été pendant vingt-huit ans un professeur éminent aux talents complexes et très appréciés, il s'était entièrement dévoué à sa modeste paroisse ; sa mort survenue le 7 août dernier, y a provoqué des regrets unanimes.

M. l'abbé Coutard, membre titulaire de notre Société depuis de longues années, n'était pas seulement pour nous un lecteur assidu et un confrère : il avait été l'un de nos collaborateurs en publiant dans cette *Revue* un curieux article sur les noms de lieux de Sainte-Sabine. Il s'adonnait avec une compétence toute particulière aux études d'histoire locale, et depuis sa nomination à la cure de Vallon, il avait consacré à cette paroisse une monographie illustrée qu'il avait même fait imprimer sous sa direction personnelle au presbytère de Vallon. Tout en réservant à une autre Société, dont il était secrétaire, la plupart de ses derniers articles, il était resté l'un de nos fidèles compagnons d'excursions, et cette année encore nous avons le plaisir de le voir au milieu de nous à Fresnay, le 4 juillet. Frappé subitement en pleine activité d'esprit, à l'âge de 53 ans, M. l'abbé Coutard laisse un vide des plus sensibles dans les rangs des historiens du Maine : tous nous espérons profiter longtemps encore de ses consciencieuses recherches et de son ardeur au travail.

Au moment où nous commençons la rédaction de cette chronique, des découvertes archéologiques d'un réel intérêt viennent d'être faites sous la partie de l'église Saint-Benoit

du Mans, actuellement en reconstruction. On y a dégagé, notamment, des fragments de murs très anciens, d'époques différentes, dont l'un, en petit appareil avec chaîne de briques, semble remonter à la période romaine, de très nombreux ossements, des débris de poteries et une agrafe paraissant dater de l'époque mérovingienne.

Ces découvertes n'ont rien de surprenant en présence des vicissitudes multiples que le quartier de Saint-Benoît a subies depuis les invasions barbares, mais il serait téméraire, à première vue, d'en tirer des conclusions précises. L'architecte M. Vérité, notre collègue, ayant l'obligeance de relever au fur et à mesure, à l'intention de cette *Revue*, un plan des constructions découvertes, nous attendrons que ce plan soit définitif pour le publier avec les observations qu'il pourra comporter.

Nous apprenons avec une bien sincère satisfaction que le premier volume du *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne* de M. l'abbé Angot vient d'obtenir une médaille au concours des antiquités nationales et nous tenons à joindre sans retard nos meilleures félicitations à celles que notre savant confrère a déjà reçues. Jamais récompense n'a été mieux méritée, en attendant la récompense plus importante encore que l'Institut ne peut manquer d'accorder à l'ouvrage, lorsqu'il sera complet.

HISTOIRE DE LA VILLE ET DU CHATEAU DE LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR, par l'abbé L.-J. Denis. La Chartre-sur-le-Loir, J. Moire, 1901, un vol. in-8° VIII-238 pages avec planches.

Cet ouvrage que vient de publier M. l'abbé Denis est une étude consciencieuse et savante, qui apporte un jour nouveau sur l'histoire d'une paroisse, dont les annales jusqu'à ce jour étaient connues seulement par les articles sommaires donnés jadis par Pesche et par Cauvin, et trop souvent



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

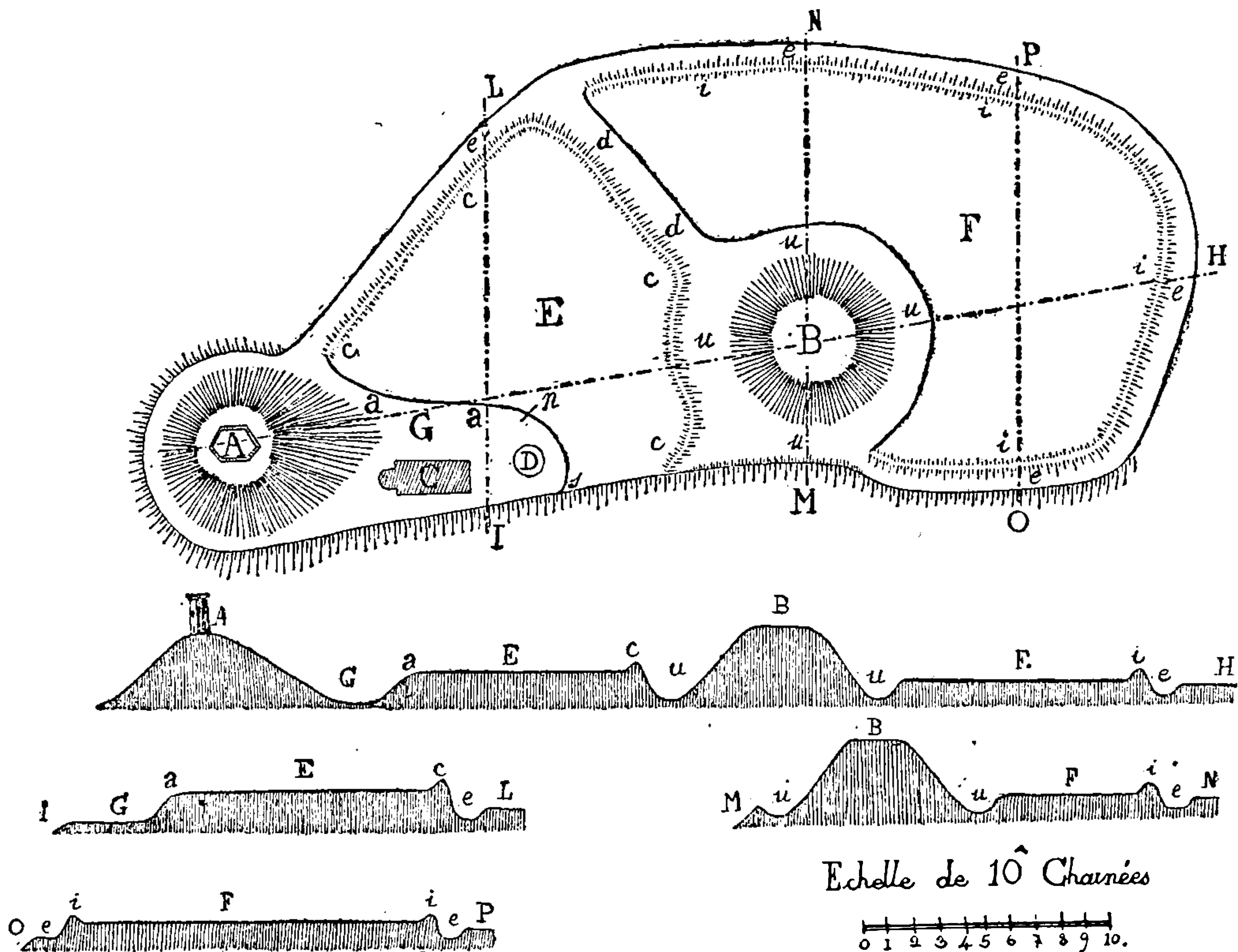
copiés sans critique par d'autres chroniqueurs. Tout autre est le travail de M. l'abbé Denis ; on y trouve des recherches faites sur les documents originaux puisés dans les archives publiques et particulières avec des analyses rédigées dans de bonnes proportions.

Ce volume est écrit avec méthode, facilité et bien documenté. Il est divisé en trois parties : 1^o Histoire seigneuriale ; 2^o histoire religieuse ; 3^o histoire civile. Dans la première partie, après des considérations générales sur la formation de La Chartre, l'auteur donne la vie des seigneurs, leur succession, leurs principaux actes, depuis le commencement du XI^e siècle, avec une note sur de nombreux fiefs, le tout écrit sobrement et relevé par des récits et des anecdotes qui par leur charme varié corrigent l'aridité du sujet. Des chapitres consacrés aux prieurés, aux paroisses et aux chapelles avec leurs dépendances et leurs titulaires, forment la partie de l'histoire religieuse. L'histoire contemporaine, avec son administration civile, et ses divers services, compose la troisième partie qui renferme aussi la liste des curés, vicaires, maires et adjoints de La Chartre. Des pièces justificatives complètent heureusement ce volume avec des tables sommaires.

Ce bon travail est gentiment illustré par de jolies planches au nombre desquelles nous citerons de bonnes vues photographiques, de fins dessins à la plume de mesdames Bulloz et une très artistique sépia de madame Girod-Corras, représentant la vue du Loir à Roche-Marie. Comme on le voit l'illustration répond à la valeur du texte.

Une des planches nous donne avec plan et coupe une restitution du château de La Chartre d'après un plan du XVIII^e siècle complété par des études que l'auteur a faites sur le terrain. Par une gracieuse amabilité, M. l'abbé Denis nous a permis de le reproduire ici ; on y remarque une disposition toute spéciale : ce camp qui se compose de deux enceintes avec deux mottes est un type assez rare dont

nous ne pouvons guère citer que deux exemples semblables le camp de Sainte-Suzanne et celui du Mont-Barbet, au Mans, dans lesquels nous voyons non pas un plan primitif mais une transformation par agrandissement successif, c'est-à-dire deux camps de mêmes dimensions juxtaposés à deux époques différentes (1).



PLAN ET COUPE DU CHATEAU DE LA CHARTRE

Dans sa préface M. l'abbé Denis après avoir exposé modestement le but de sa publication demande au lecteur de juger le résultat obtenu par ses travaux et ses recherches. Nous sommes certain que pas un lecteur ne lui refusera son approbation et ses félicitations.

GABRIEL FLEURY.

(1) Cf. notre étude sur *La Tour Orbrindelle et le Mont-Barbet au Mans*, p. 19-21. Mamers, 1891.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

PEINTURES DE SAINT-MARTIN-DE-COINNÉE

A



B



LA VIE ET HISTOIRE

DE

MADAME SAINTE BARBE

LE MYSTÈRE JOUÉ A LAVAL EN 1493
ET LES PEINTURES DE SAINT-MARTIN-DE-CONNÉE

I

LE MYSTÈRE DE SAINTE BARBE A LAVAL (1).

L'an 1493, aux alentours de la fête de l'Angevine (2), il y eut à Laval joyeux émoi et sans doute le plus grand

(1) Si la représentation du *Mystère de sainte Barbe* à Laval en 1493 a déjà été signalée d'après la *Chronique rimée* de Guillaume Le Doyen, les peintures de Saint-Martin-de-Connée n'ont encore été l'objet d'aucune étude, et la connexité entre les deux œuvres, surtout, n'a jamais été mise en relief. Le présent travail, en faisant connaître pour la première fois ces curieuses peintures de Saint-Martin-de-Connée et l'influence évidente du *Mystère* sur leur composition, offrira, non-seulement pour l'histoire du culte de sainte Barbe mais pour l'histoire de l'art dans le Maine, quelques aperçus nouveaux d'un intérêt exceptionnel ; nous tenons à remercier particulièrement l'auteur d'avoir bien voulu les réserver à cette Revue. [*Note de la Rédaction*].

(2) Guillaume Le Doyen, *Annales et Chroniques du pays de Laval*, Laval, Godbert, 1 vol. in-8. — Les préparatifs dont parle Guillaume Le Doyen n'ayant commencé qu'après la Pentecôte, n'ont vraisemblablement été terminés qu'au mois de septembre.

concours de peuple qu'on eût vu depuis que Charles VIII

A Laval si fist son entrée
Quatriesme jour du moys de may
Mil quatre cens quatre vingts sept,
Dont Laval si fut honorée !

Cette fois peut-être les grands seigneurs de France sont accourus moins nombreux que pour l'entrée du roi Charles ; Guillaume Le Doyen n'a pas à signaler la présence d' « Alençon, Bourbon, Angoulême ». Pourtant à la foule des petites gens qui affluent des bourgs et des villes du comté se mêlent d'illustres personnages, dont plusieurs venus de Paris ! Oui !

Monsieur par son commandement
De Paris sieurs de Parlement
Fist venir, à ses propres mises,
Pour de Barbe veoir les devises.....

Il s'agissait en effet de « *la Vie de Madame Ste Barbe par personnaiges, avecqs plusieurs beaux miracles d'icelle* » (1).

(1) Le culte de sainte Barbe, si populaire en France, a été dès les temps les plus reculés très répandu dans l'ancienne province du Maine.

Avant la Révolution, le diocèse du Mans comptait un chapitre, le collège de sainte Barbe à Saint-Ulface, et près de trente chapelles ou bénéfices fondés sous le vocable de Sainte-Barbe. Plusieurs confréries étaient placées sous son invocation. La plupart des églises possédaient sa statue ; souvent même un autel ou une chapelle lui étaient spécialement consacrés. Dès le XV^e siècle, le missel manceau contenait une naive séquence en son honneur, et maintes fois le nom de sainte Barbe se retrouve dans les testaments, au premier rang des patronnes préférées des habitants du Maine. *Le culte de sainte Barbe dans le diocèse du Mans*, notes de M. l'abbé Lochet, *Semaine du Fidèle du Mans*, VIII 1869, p. 10, 33 et 63. — *Le culte de sainte Barbe dans le diocèse de Laval*, notes de M. l'abbé Pavy, *Semaine religieuse de Laval*, 1872. — *La Province du Maine*, 1845, n^o 47. — L'abbé Lochet, *Recherches sur*



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Jamais le plaisir du théâtre ne fut plus généralement recherché, ni goûté plus ardemment qu'en ces années d'universel renouveau, où la France, délivrée par la miraculeuse intervention de Jeanne d'Arc, redevenue maîtresse chez elle et reine respectée au dehors, se sentait en possession d'une prospérité toujours croissante et d'une grandeur de moins en moins contestée.

Aucune province toutefois ne semble avoir disputé la palme dramatique à notre vieux Maine sur lequel le joug anglais avait si lourdement pesé.

De 1493 à 1534, quatorze mystères furent joués dans la seule ville de Laval, dont Guillaume Le Doyen nous a laissé dans sa *Chronique* les noms et la description.

Nulle part, à nous en rapporter aux listes si consciencieusement dressées par M. Petit de Julleville (1), nous ne constatons, pendant ce demi siècle, pareil entrain — disons pareil courage — car il en fallait pour mener à bien de telles entreprises.

Composition du mystère

Le mystère à composer ou à adapter n'était pas le point le plus embarrassant.

On avait facilement sous la main, à défaut d'un poète original capable de bâtir un drame de toutes pièces, quelqu'un de ces « arrangeurs » ou « originateurs » qui s'en allaient de ville en ville, faisant commerce de rimes....

Sans se gêner, ils prenaient avec les textes la plus grande liberté.

A une époque où la propriété littéraire n'existait pas, ces une modeste chapelle dédiée à la sainte continue même à attirer chaque année, à certaines dates, des foules nombreuses de pèlerins.

(1) Petit de Julleville. *Histoire du théâtre en France, Les Mystères*. Paris, Hachette, 1880, 2 vol. in-8.

œuvres poétiques étaient censées appartenir à tout le monde, et sans que les compositeurs fussent consultés, on copiait, on corrigeait, on abrégait, on allongeait, on adaptait enfin suivant les circonstances, et les désirs des « meneurs du jeu » (1).

Un contemporain de Guillaume Le Doyen, Pierre Curet, chanoine du Mans et chapelain du duc de Mayenne, s'était fait une réputation d'excellent *arrangeur* de Mystères..... C'est lui qui, en 1515, fit la recension des *Actes des Apôtres* des frères Greban, suivie par l'éditeur de 1535. Travailla-t-il en 1493 à adapter aux exigences de la représentation Lavalloise les deux *Mystères de sainte Barbe* dont les textes sont arrivés jusqu'à nous — l'un (2) manuscrit, en cinq journées comprenant 20,000 vers débités par cent personnages — l'autre imprimé à Lyon, 1542.... en deux journées seulement et à trente-huit personnages ? Je n'ai trouvé aucun document qui permette de l'affirmer.

M. l'abbé Anis (3) semble penser que le mystère dont parle Guillaume Le Doyen, est le drame en deux journées. L'*arrangeur* l'aurait-il donc soumis à un délayage qui lui eût permis d'occuper la scène « au long de six jours » ?

Je préfère supposer une fusion des deux œuvres. « Selon toute apparence, lisons-nous dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, ce mystère en cinq journées, de beaucoup supérieur à l'autre et aussi plus ancien, est le même qui fut représenté à Laval en 1493. On y voit figurer les mêmes personnages... ». Oui, sans doute, mais comme les Lavallois voulaient s'esbattre six jours entiers, l'*arrangeur* emprunta

(1) Sur les « meneurs de jeu » on trouvera des détails intéressants dans le bel ouvrage de M. A. Hamon : *Un grand Rhétoricien Poitevin : Jean Bouchet*. 1^{re} partie, chap. 4^e. Paris, H. Oudin, 1901.

(2) Bibl. nat. Fr. 976 — et copie moderne. 24,335 à 24,339. [1125 pages]. Cette copie a pour titre : « *Vita vel tragædia beatæ Barbaræ virginis et martyris* »...

(3) *Les Mystères représentés à Laval de 1493 à 1538*.

au petit mystère les scènes les plus capables de les intéresser.

Pas question de la mère de sainte Barbe dans la vie en cinq journées ! L'épisode de la rencontre de la reine et de la sainte a vraisemblablement été joint au grand mystère avec quelques autres scènes pour le faire durer six jours (1) !

Six jours ! Comment, avec une histoire aussi simple que celle de la vierge martyre, les auteurs et les *arrangeurs* du XV^e siècle ont-ils pu trouver matière à d'aussi longs développements ?

La question n'est pas pour embarrasser quiconque est familier avec les habitudes littéraires des compositeurs dramatiques du Moyen-âge. Outre qu'ils se souciaient peu de fidélité historique, ils mettaient sur le même pied légendes apocryphes et vies authentiques, ils empruntaient la plupart de leurs développements à la description de la vie de chaque jour, source intarissable de détails comiques, d'allusions piquantes, où leur verve s'en donnait à cœur joie, à la grande satisfaction du public amusé !

Qu'on en juge d'après un court extrait de la *Vie de sainte Barbe*, (Deuxième journée) :

Lancenant, courrier de Dioscorus, père de Barbe, est envoyé à Alexandrie pour quérir le grand docteur Origènes. Arrivé à la porte de la ville il trouve Nomin et Maleteste, les deux portiers d'Alexandrie, qui jouent au jeu de la *Marelle*. Ils lui demandent qui il est, d'où il vient, quel est son maître, à qui il en veut... ? Lancenant leur dit qu'il vient de Nicomédie, qu'il a pour maître Dioscorus.

(1) Telle est aussi l'opinion de dom Piolin qui n'hésite pas à affirmer que le *Mystère de Sainte-Barbe* fut retouché pour la représentation à Laval : *Le théâtre chrétien dans le Maine au cours du Moyen-âge*. Mamers, 1892, un vol. in-8 — Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

temporaires. Veut-on encore quelques exemples ? — Dans la légende de sainte Barbe, il est question d'un sacrifice aux faux dieux auquel elle refuse de prendre part.

Fort bien ! le refus de la sainte est pour le poète un thème fécond à tirades qu'il veut édifiantes, et qui restent quelque peu déclamatoires..... (1).

Mais les acteurs qui prennent part au sacrifice lui-même l'occupent bien davantage : il fait passer sous les yeux des spectateurs des représentants de toutes les classes de la société. Il n'en épargne point et chacune a son tour. « Parmi ceux qui font des prières, il y a des maçons, des orfèvres, des pasteurs, des mendiants, des estropiés, des aveugles, des sourds, etc., qui font aussi des prières très singulières » (2).

GANDELOCHE, premier maçon.

Primo.

Dieux tous puissans résidans sur les cieux,
Voyez l'état de nous gens de métier.
Nous suimes moult pauvres et souffreteux,
De vos grâces nous avons bien metier.
Nous n'avons plus ne maille ne denier,
Mourir nous faut ou grand besoin avoir.
Secourez nous present sans denier,
Nos dieux puissans qui avez tout pouvoir.

MONTGALANT, second maçon *dicat retrograde* (3).

THAMARIS prima mulier (*sic*).

Primo.

Dieux gracieux entendez ma requête.
Je vous requiert affectueusement

(1) Voir plus loin, p. 251.

(2) Argument de la Tragédie de Sainte-Barbe. Préface du Mystère inédit, p. 7. — Biblioth. nationale. Copie du XVIII^e siècle.

(3) En recommençant le couplet par le dernier vers.

Que ma femme n'eust jamais mauvaise tête.
Faites cela miraculeusement.
Si vous faites ce faict certainement
En vous sera une puissance grande,
Femme se taire ou parler bassement,
Voyez mes Dieux ce que je vous demande.

CASSANDRE *secunda mulier dicat retrograde.*

ATHALLENDA, *tertia mulier.*

Primo.

Dieux infinis par la votre puissance,
Baissez un peu des femmes le langage ;
A leurs maris maintes fois font nuisage,
Par trop parler par fierté de courage,
S'elles parlaient peu ce serait avantage,
Bon leur serait avoir humilité.
Les maris ont souvent deshonneur et damage,
Quand femmes ont parfois autorité.

GALATHEA *dicat retrograde.*

STULTUS *loquitur.*

Dieux puissans, donnez-moi ou vendez
Un peu de sens pour en garnir ma tête,
Je pourrais bien de vos dons amendez,
S'il vous plaisait à cette grande fête.
Je vis toujours en deuil et en moleste,
En moi je n'ay sens ne entendement
Je n'ai de vous bien que d'une beste,
Ce coup aurez mes dieux présentement.

BRIFFAULT, *demoniacus, dicat retrograde.*

MANNOURI, *boîteux.*

Jadis vous me fites boîteux,
Mes dieux ce fut votre vouloir

Je suis pauvre, paillard, gouteux
Je n'ay chevance ne avoir,
Je vous fais icy à savoir
Qu'a vous je suis bien peu tenu,
Et pour ce pour dire le voir,
Rien n'aurez de mon revenu.

CLIQUEPATE, pauvre.

Pour tant que pauvre j'ay été,
Vivant en deuil et en emoy
Mendiant en grande pauvreté,
Les dieux vous n'aurez rien de moy.

MALAISE, pauvre.

Toujours suis en méchant arroy,
Je n'ay de vous chose qui vaille.
Les dieux vous n'aurez pas, ma foy,
De moi present denier qui vaille.

AMPHITÉAS, grand prêtre.

Entendez ici Messeigneurs,
Tant grands que moyens et mineurs,
Qui avez fait votre devoir,
Je vous fais à tous à savoir
Que les dieux de payennerie
Se délectent en chanterie.
Et pour tant devez icy,
En ôtant tout deuil et soucy,
Chanter.

Hic debent cantare aliquam cantilenam et deinceps
Amphiteas et alii debent respondere.

Ces quelques citations nous permettent d'apprécier déjà le mérite littéraire du mystère Lavallois. Ni meilleur, ni pire que les autres compositions du même genre et de la



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

langage, le réalisme de la vie commune? Pas toujours : nombre de couplets, dont la lecture est véritablement pénible, sont gâtés par des procédés littéraires d'une affectation laborieuse — aberration des lettrés de ce temps — ; les jeux de mots, les bizarreries de rimes, les allitérations fatigantes déparent ces singulières compositions, non moins que les bouffonneries et les plaisanteries de goût douteux. Le lecteur en trouvera la preuve dans les nombreuses citations que nous ferons au cours de ce travail.

La Représentation.

De 1448 à 1539 le mystère de sainte Barbe fut joué douze fois en France — à Amiens (1448) — à Compiègne (1475) — à Compiègne encore (1476) — à Angers (1484) — à Metz (1485) — à Laval (1493) — à Nancy (1505) — à Domalain près La Guerche (1509) — à Limoges (1533) — à Péronne (1534) — à Saint-Nicolas-du-Port (1537) — à Tirepied (1539).

Le jeu, qui dura six jours à Laval, n'en dura que trois à Compiègne (1476) et à Metz, quatre à Tirepied (Manche), etc.

Ce n'est pas que chacune des villes ci-dessus eût son mystère absolument original.

D'après M. Petit de Julleville, *deux journées* d'un même mystère pouvaient fort bien ne durer qu'un jour à la représentation.

De deux compositions rien n'empêchait non plus de faire un seul mystère en écartant les données incompatibles. Le sujet du jeu une fois déterminé, il fallait choisir les personnages, faire apprendre et répéter les rôles, construire les « chauffaulds » pour les acteurs et les « pavillons » pour les spectateurs, pourvoir aux dépenses des costumes qui entraînaient d'énormes frais généraux, quand « nul n'était abilliez de toille, mais de soye et de veloux ». Toutes difficultés relativement aisées à surmonter dans les villes où se

trouvaient les confrères de la Passion ou autres associations analogues (1).

Mais à Laval, s'il existait des associations dramatiques, elles n'étaient que temporaires et devaient se former de gens libres et de tous états, spontanément réunis pour prendre et donner à leurs concitoyens ce divertissement populaire.

Aussi n'est-il guère surprenant que malgré l'entrain des meneurs du jeu et le bon vouloir des acteurs improvisés, l'entreprise échoue quelquefois.

Guillaume Le Doyen nous apprend qu'avant 1493, les habitants de Laval avaient déjà essayé de jouer le *Mystère de sainte Barbe*.

Mais fut vitupère,
dit-il,

Par compagnons entreprenneux
Qui se voulurent faire outrageux,
Tellement que tout à nyant
Demoura.

Faut-il voir dans ces « Compagnons entreprenneux » une cabale formée parmi les acteurs Lavallois *entreprenneux* du jeu de sainte Barbe, ou bien une troupe errante de joueurs de Mystères, comme on en vit surtout parcourir la France trente ou quarante ans plus tard ?

Ces fâcheux qui jettent le trouble dans la troupe des acteurs,

Tellement que tout à nyant
Demoura,

semblent bien être des rivaux poussés par jalousie de métier !
Quoi qu'il en soit, Guillaume Le Doyen, afin d'exciter *ceux*

(1) La plus célèbre des associations dramatiques est la *Confrérie de*

de la ville, c'est-à-dire la municipalité, à reprendre le Mystère interrompu, compose et monte à ses frais pour la Pentecôte de 1493, la *Moralité du bon et mauvais pèlerin* ; il en joue lui-même le personnage principal devant l'église Saint-Vénérand. Mise en goût par cette représentation, la foule se répand en plaintes contre « ceux de la ville », et menace de se mutiner, s'ils n'ordonnent la reprise du Mystère de Sainte Barbe ! « ce qui fut fait », grâce à l'intervention du comte Guy XV^e du nom

Qui leur commanda par honneur
Reprendre ce beau mystère,
Et leur bailla pour commissaire
Trois ou quatre bourgeois moult saiges,
Pour départir les personnaiges
A gens qu'on saurait bien jouer.

Tous ces menus détails, notés par l'excellent notaire Lavallois, nous montrent les multiples rouages qu'il fallait mettre en mouvement pour lancer une entreprise dramatique.

Sous la poussée populaire, le corps de ville, pour qui sans doute ces dépenses ne sont pas la moindre difficulté, se décide à une démarche collective auprès du prince. Guy promet protection et aide pécuniaire. Mais il faut élire et déléguer « des commissaires responsables qui régleront tout, sauf à en rapporter aux échevins sur les mesures importantes ».

Ce choix de commissaires ou de « superintendants » était

la Passion reconnue officiellement à Paris en 1402. — Chartres et Rouen eurent aussi leurs confrères de la Passion. — Les *Confrères du Saint-Sacrement* à Amiens et à Argentan ; les *Confrères de Saint-Léger* et ceux de *Saint-Jacques* à Béthune, à Limoges et à Compiègne, remplirent le même office.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Y volaint d'un bout juc en l'aulture,
Puys y avait une beste aulture
Qui estait de faczon horrible,
De grandeur et grosseur terrible,
Et par Jean Hennier compousée,
Lequel dessus en chevauchée
Venait chascun jour faire homaige
A Lucifer et son mesnaige.
Elle jectait le feu par sept lieux,
Par ses nazeaulx et par ses yeulx,
Qu'elle avait fort espouvantables,
Ses gestes estoient merveillables ;
Et fust jouée, pour dire amen,
Par Maistre Pierre le Maigneu,
Jeune advocat, mais bien lectré,
Qui de tous fust bien atiltré,
Et puis se rendit cordelier
Car sa femme sans peu tarder,
Se mourut tout en ensuyvant.
Et puis, Dyoscorus le Grand
Fust joué par René Hubert,
Sergent du Roy, moult bien expert ;
Et le grant diable infernal
Fut, par André le Seneschal.
Monsieur et sa noble comtesse
Furent présens sans faire presse ;
Au long de six jours.
.
Tel pavillon avait au pré (1)
Où cent hommes eussent entré.

Lorsque « fut jué à Metz en 1485 le jeu de *la vie et passion de madame sainte Barbe* qui dura trois jours, y

(1) Au pré de Botz.

PEINTURES DE SAINT-MARTIN-DE-CONNÉE

E



F

L'ASSAUT.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

précisément douze des principales scènes de la « *Vie de sainte Barbe par personnages* ».

Le lecteur pourra s'en convaincre en étudiant les douze panneaux reproduits ici avec, pour légendes, des extraits du mystère en cinq journées, toujours inédit, et du mystère en deux journées, imprimé à Lyon en 1542. Ainsi que je l'ai dit plus haut, les deux œuvres dramatiques ont dû être réunies pour les représentations de Laval qui durèrent six jours.

Cette coïncidence du drame et des peintures est-elle de pur hasard ? Faut-il voir, au contraire, une réelle influence du Mystère joué sur le Mystère peint, de telle sorte que les panneaux historiés de Saint-Martin-de-Connée seraient la reproduction picturale du jeu de 1493, et non pas simplement l'illustration banale d'une légende qui depuis des siècles avait cours ?

La question a son importance. Nous serions dans ce cas en face d'une composition presque unique dans son genre : le Cabinet des Estampes lui-même ne possède en fait de tableaux anciens concernant nos vieux mystères que la copie d'une miniature de Jean Fouquet, *le Martyre de sainte Apolline*.

Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles j'inclinerais à admettre que le jeu de Laval n'a pas été sans influence sur les peintures de Saint-Martin-de-Connée.

A s'en tenir à la légende de sainte Barbe telle qu'on la trouve dans Surius et dans les autres hagiographes, la moitié des scènes représentées sur la voûte de la chapelle consacrée à la sainte reste sans explication. Ce sont celles

saints, de prophètes et de sybilles) et de l'église de Notre-Dame-du-Tertre à Chatelaudren, près de Saint-Brieuc (Scènes de l'ancien et du nouveau testament, Vie de sainte Marguerite, légende de saint Olivier); dans la Sarthe, celle de l'église de Bazouges-sur-le-Loir (des apôtres et des anges), dont le baron de la Bouillerie a reproduit un spécimen dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, XV, 1884. (*Bazouges-sur-le-Loir, son église et ses fiefs*).

des panneaux *A, D, E, F, G, L*. Avec les deux Mystères versifiés tout s'explique sans difficulté.

Le panneau *A*, qui ne venait qu'en quatrième lieu, quand la galerie était complète, ne représente-t-il pas sainte Barbe au moment où elle est invitée par son père à prendre part au sacrifice offert aux faux dieux (1).

La sainte vêtue de la robe écarlate doublée d'hermine, au corsage ajusté, comme c'était l'usage pour les dames de qualité du XV^e siècle et du commencement du XVI^e, a une allure très artistique et très dramatique. Sur le fond sombre et le dallage rouge et blanc, ce riche costume ressort merveilleusement : le tout est d'un coloris chaud et produit grand effet.

Le visage de Barbe a je ne sais quelle expression de dédain, presque de moquerie. — Dédaigneuses et moqueuses aussi les réponses que fait la sainte à Dioscorus son père qui veut l'entraîner avec lui au sacrifice.

DIOSCORUS.

Or ça Barbe, fille honorable,
Pour ce sacrifice fournir,
Il vous faut envers icy venir,
Mettre humblement à deux genoux,
Et sacrifier comme nous.
Faire vous faut comme on a fait,
Affin que Jupin le parfait,
Vous retienne en sa sauvegarde.

BARBARA.

Certes, très cher père, je regarde
Si vos dieux sont de grands mérites

(1) Sur le panneau précédent que je me rappelle fort bien avoir vu avant les réparations de 1891, on reconnaissait en effet un sacrifice : une bête

Que vos offrandes sont petites,
Veux la solennité qui est.
Pour ce, je vous dis sans arrêt,
Que quand je leur sacrifieray
Plus grande offrande je feray.
Et si veux être accompagnée,
De plus puissante compagne
A mon sacrifice premier,
Il ne sera pas coutumier,
Mais mon offrande n'est pas prête.

DIOSCORUS.

Il est tems que vous appreniez
Notre loy et que vous teniez
Le chemin de sacrifier,
Affin qu'en vous édifier
Veuille Jupiter son amour.
Vous êtes belle comme jour,
Sage, discorte, éloquente.
Si vous savez de heure présente
Par Jupin qui tout multiplie
Encor serez vous plus remplie
De grâce et de biens que vous n'êtes.

BARBARA.

Je ne me connais en telles fêtes.
Sacrifier je ne scaurais.
Quand en tel fait me trouverais
Je serais toute éperdue,
L'heure n'est pas encore venue
Que je sacrifie.

égorgée était étendue sur un autel et de longues taches de sang maculaient le sol du temple au carrelage losangé. C'est la scène autour de laquelle tourne presque tout entière la première journée du Mystère manuscrit.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

DIOSCORUS.

Pourquoy, pourquoy ?

BARBARA .

.
Allez d'avant, j'iray seulette,
Je regarderay par derrière
Toute la forme et la manière
Et les signacles qu'on fera.

DIOSCORUS *insiste.*

Fille, vous avez votre place
Tout au plus près de ma personne.

.
Chevaliers de loin et de près
Si viennent pour votre grant heur
.
Le sacre n'est fait que pour vous.

Sur un nouveau refus de Barbe le roi finit par céder :

A vous ne me puis courroucer,
Car votre plaisir est le mien.

Pendant que Barbe s'entretient à la porte du temple avec un pèlerin revenu des saints lieux, saint Valentin, les invités de Dioscorus et quelques habitants de Nicomédie font leurs offrandes.

Pour se rendre compte des panneaux *B* et *C*, pas n'est besoin, j'en conviens, de recourir à la *Vie par personnaiges*. Il suffit de lire ce passage de Surius : « Plusieurs seigneurs illustres demandèrent la main de la fille de Dioscore. Mais lui ne voulut rien décider sans le consentement de Barbe. Il lui parla de leur puissance, de leur fortune et du désir

qu'il avait de la marier à son gré. La sainte rejeta toutes ses offres et le pria de ne plus en dire un seul mot. Dioscore n'insista pas, espérant que le temps la ferait changer d'avis. »

Le personnage qui, au panneau *B*, s'avance derrière Dioscorus et semble échanger quelques mots malicieux avec un chevalier de sa suite, c'est, on le devine à sa jeunesse, à son teint fleuri, à son sourire, un des nombreux prétendants dont il vient d'être question et dont parlent toutes les Vies.

Dioscorus est revêtu d'un grand manteau de brocard doublé de fourrure et richement brodé, « *la houppelande* », costume d'apparat, porté par les grands seigneurs dans les circonstances solennelles. Il est coiffé d'un chaperon de velours rouge orné de fleurs de lys d'or, et tient en main un sceptre, marque de sa royauté.

Quant au prétendant, il porte un manteau rouge avec col et parements d'hermine ; son bonnet vert est orné d'une plaque d'or. Serait-il roi ou prince lui aussi ?

Sur ce point, notre Mystère de 1493 supplée au silence de Surius et des hagiographes : Eh ! oui, c'est Rifflemont, prince de Perse, dont la visite à Dioscorus est longuement narrée au commencement de la deuxième journée :

Après avoir consulté ses chevaliers Brucher et Rigault, Rifflemont se décide à aller demander à Dioscorus la main de Barbe sa fille, qu'il a aperçue à la fin du sacrifice et dont la beauté le ravit.

« Ascendat super equos Rifflemont cum suis militibus, et stultus loquitur et veniat Rifflemont ad Dioscorum et dicat ei salutando. »

RIFFLEMONT.

Pluto, que pour mon Dieu j'avoue,
Gard' le Roy et sa Baronie.

RIGAULT.

Joy vous doins sans retenue,
Pluto que pour mon Dieu j'avoue.

DIOSCORUS.

Benoite soit votre venue,
Rifflemont, Pluto vous bénie.

RIFFLEMONT.

Pluto, que pour mon Dieu j'avoue,
Gard' le Roy et sa Baronie.

DIOSCORUS.

Veoy très belle compagnie,
· · · · ·
Que dient les cœurs ?

RIGAULT.

Je le diray,
Et point ne vous en mentiray,
Vecy Rifflemont le vaillant
Lequel est vôtre, bienveillant,
Noble, pieux, riche et puissant.
· · · · ·
Il est doux, gracieux et gent
Et par tout fort autorisé.
Naguère il s'est bien avisé
Que vous aviez une fillette,
En toutes bonnes mœurs parfaite,
· · · · ·
Pleine de gracieuseté ;
Et s'elle a gracieuse été
Encor tous les jours elle augmente
Son bon lot, car c'est l'excellente



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Les opinions de ses hommes
Puis leur dira en brèves sommes,
L'affirmative ou négative.

Pausa. — Retrahat se Dioscorus cum suis militibus et simul consilium faciant de matrimonio contrahendo (1).

Après une longue séance où le roi et ses hommes échan-
gent leurs idées sur le mariage de Barbe, Dioscorus se
rendant aux raisons des chevaliers va faire part à sa fille de
la demande de Rifflemont et l'introduit sur la scène :

Vous me faites très grand ennuy,
Mais j'apperçois bien clairement
Que me conseillez loyaument.
Je cuide que je vous croiray
Mais je ne sais comment pourray
Endurer son département,
Pour son très bon avancement.
.
Si convient-il de primeface,
Savoir s'elle voudra qu'on le fasse.

(1) Curieux morceau satyrique sur les demoiselles du temps :

« Voyez les filles du présent,
Comme sont mal morigénées
Les aulcunes sont inclinées
A joliveté, convoitise,
A jeuz, lesquels rien je ne prise,
.
Et parlent en maintes manières
Et ont des langues si légères
Qu'elles semblent estre avocatz,
Tant comptent hardiment ung caz,
Et si advient que père ou mère
Oncle, tante, seur ou frère
Les reprennent par grant douceur,
Ilz prennent tout ce par rigueur ».

Peut-être qu'elle ne voudra mie
D'aucun homme avoir compagnie,
Aussi notre fait est rompu.

Vadat se ad Barbaram et dicat (en présence de ses hommes qui restent sur la scène pendant tout le dialogue et vont l'accompagner pour porter à Rifflemont la réponse de Barbe).

Ah ! Barbe il est ainsi conclu
Par le conseil de vos parens
Que pour vos biens, clairs, apparens
Un bon époux vous soit donné
Selon votre état ordonné,
Affin que soit multipliée
Par vous notre haute lignée.
Il est tout prêt, je l'ai tenté ;
Savoir faut votre volonté
Pour voir si vous accorderez
Notre fait ou discorderez.
Si vous en êtes discordant
Je n'en serai point accordant (1).

BARBARA.

Je vous demande en bonne foy
Si vous ennuiez ja de moy ?
Mon bas service humiliable
Ne vous est-il plus agréable ?
Vous coûté-je trop à nourrir ?
Vous me faites le cœur marir
Quand de ce fait vous me parlez,
De vous ne m'en veux en aller.
Je veux o vous faire demeure

(1) Suivent 14 vers à peu près inintelligibles dont les derniers mots sont : accordât, recordât — discord, accord — accorder, concorder — concord, record — concordant, accordant — discorde, accorde — discorder, recorder...!!

Par chacun jour, par chacune heure,
Si vous estes de moy contens.
M'avez-vous vue en aucuns tems
Drüe, saillante ne vacilleuse ?
Nenny, mais simple et très vérecondeuse,
Qui n'aime bombances ne pompes.
Combien m'avez-vous vu aux trompes
Ou bien aux chalumeaux danser ?
Jamais n'ai voulu commencer.....

.

Votre requête n'est honête
Car j'ai de volonté louée
Au haut Dieu chasteté vouée,
Pour ce que mon humanité
Est tendante a fragilité ;
De sa pauvre condition
Elle tend à sa corruption
A punaise et à ordure,
Ma réponse point ne vous dure,
Père, car combien que je doye
Vous obéir en toute voye
Par la loy que nature dicte
Aussi selon la loi écrite,
Toutefois en cette matière
Je contredis pourtant cher père
Pour cetuy cas ne vous déplaise

DIOSCORUS.

Desplaire, dea, j'en suis bien aise,
Par cette réponse moult sure
M'esjouissez d'outre mesure.
Gardez donc la virginité
Et jugez la charnalité
Comme la déesse Diane.....



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

BARBARA.

A votre vouloir je m'incline.
Où il vous plait que je me tienne
Je me tiendrai, allons.....

DIOSCORUS.

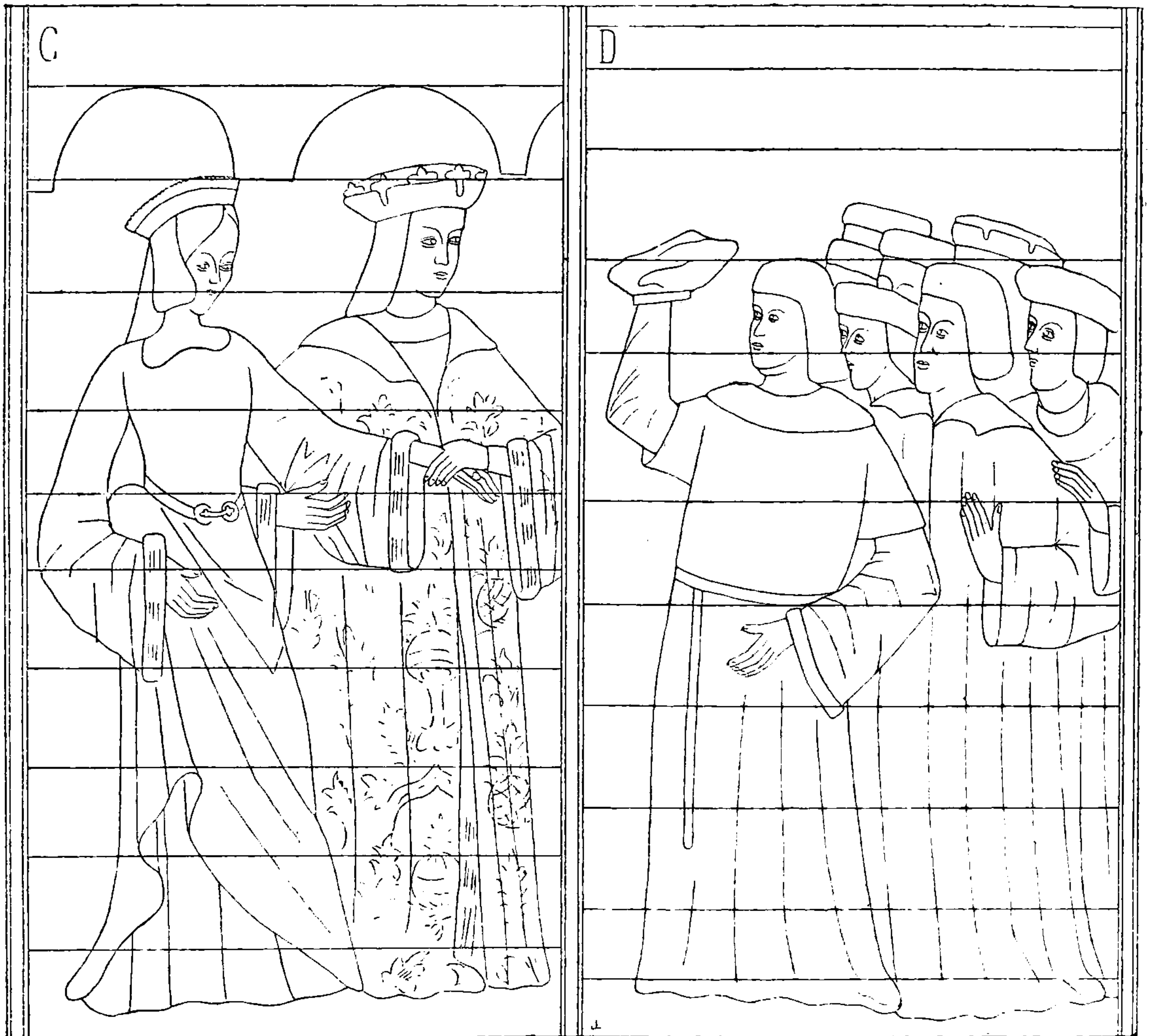
Vous avez icy sans songer
Assez à boire et à manger.
Vous n'estes pas emprisonnée
Pas ne fûtes en prison née.
Ce n'est pas forme de prison,
Vous pouvez en toute saison
Voir les prés, les champs et les bois
Et les gens aller par les voyes.

Une autre rencontre que notre artiste aurait pu dépeindre,
c'est celle qui précède un nouveau départ du roi pour
Alexandrie.

Fille, voicy une autre cause :
Aller me faut sans brève pause
Vers l'empereur pour ses négoes,
Pour aucunes besognes grosses
De l'Empire et du bien commun.
.
Je vous fais icy bas construire
Une poterne belle et gente.
Je veux que soyez diligente
De souvent vous baigner dedans.

Loquitur ad lathomos qui sunt presentes.

Faites que l'œuvre soit conduite
A bonne fin en cette tour,



LA DEMANDE EN MARIAGE.

C

D

DIOSCORUS.

Ah ! Barbe, il est ainsi conclu
Qu'un bon époux vous soit donné.

SAINTE-BARBE.

Vous coûté-je trop à nourrir ?
Vous me faites le cœur marir !
Je veux o vous faire demeure.

Je vous promets qu'à mon retour
Vous aurez bon vin pleinement.

.

GANDELOCHE.

L'œuvre si bien accomplirons
Que vous serez de nous contents.

DIOSCORUS.

Venez voilà mille florins.

MURGAULT.

Nous en serons bien vos amis
En retour ne vous souciez.

DIOSCORUS.

Ma fille, or vous solaciez
Et pour cy joie et soulas
Quand votre esprit sera trop las
D'étudier et contempler.

BARBARA.

Le lieu est beau plaisant et cler,
Hom n'y peut avoir deplaisir.

DIOSCORUS.

Aux dieux mon souverain plaisir,
Aux dieux mon souverain désir,
Aux dieux m'amour et ma liesse.

BARBARA.

A Dieu cher père jay desir
Que Dieu si vous fasse choisir
Toujours bonne voye et adresse.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Peut-être, si leur costume répondait au signalement des ouvriers du XV^e siècle, dont le fossoyeur du panneau *L* nous offre un type réussi.

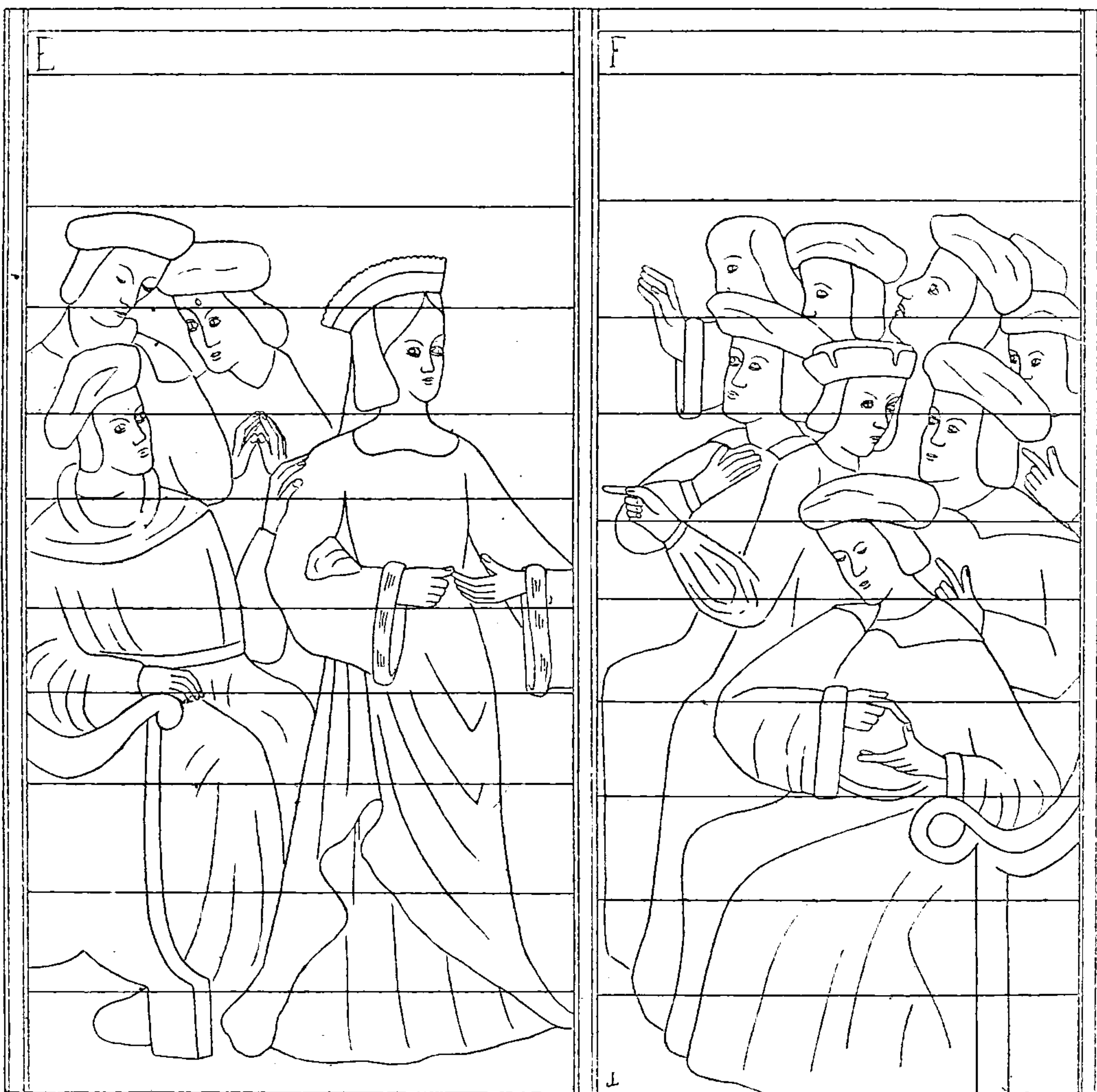
La scène décrite aux panneaux *E*, *F*, pourrait s'intituler *l'Assaut*. Sainte Barbe, en effet, baptisée par Origène, subit l'assaut théologique des deux docteurs *Amphoras* et *Alphons*, dont les auteurs des vies en prose ne font aucune mention, mais auxquels les auteurs du mystère consacrent une grande partie de la troisième journée :

1. Préliminaires. — Dioscorus s'est aperçu que Barbe est chrétienne ! — Furieux, il veut la tuer. Mais l'Ange Gabriel apparaît ; sous sa protection Barbe s'échappe, va se cacher dans une caverne hors de la ville. On finit par la trouver et elle est jetée en prison.

Lamentation de Dioscorus.

Hélas, qu'est-ce que de ce monde ?
Hom ny a point longue liesse.
Sans doute tout deuil y abonde,
Hélas qu'est-ce que de ce monde ?
Longueur et soucy y sur-onde
Deplaisir, couroux et tristesse.
Hélas qu'est-ce que de ce monde ?
Hom' n'y a point longue liesse.
C'est Barbe la orde gloutonne,
Barbe ceste fière dragonne
Qui me fait vivre en languissant ;
Par Mercure le Dieu puissant,
Certes j'aimerais mieux souffrir
Tout mal qui me peut survenir
Et perdre des châteaux entiers

PEINTURES DE SAINT-MARTIN-DE-CONNÉE



L'ASSAUT.

E

ALPHONS, docteur païen.

Pense à ta joyeuse jeunesse
Faire ton salut et profit.

SAINTE BARBE.

Mon seul salut est Jésus-Christ

F

BRANDINAS, chevalier.

Tu nomme trop souvent Jésus.

SAINTE BARBE.

De loyal cœur je le confesse
Son saint nom invoquer ne cesse

Ou de mon royaume le tiers,
Je n'en serais point si matté.

FLORIMOND.

Il ne faut point que l'on débâte ;
Je ferais Barbe en ma présence
Venir sans autre différence
Et manderais ses deux docteurs,
Ses deux maîtres, ses orateurs
Qui en science l'ont introduite.
Peut-être qu'elle sera réduite
Plustôt par eux que par autrui.

C'est vrai, répond Dioscorus qui envoie son courrier
Lancenant chercher *Alphons* et *Amphoras*.

Ici se place un amusant monologue de Lancenant, qui ne
peut se résoudre à partir, sans avoir « *un petit pinté* ».

Mon chérubin n'est point refait
Il me semble mal atinté,
Mais que j'aye un petit pinté
J'en seray plus tôt à courir.

Bibat.

Jamais je ne puisse mourir,
Si je n'aimerais pas plus cher
Du vin en un vilain picher
Que de l'eau claire en une tasse
D'or ou d'argent. Que j'en humasse !
Nenny il n'est ne d'huy ne d'hier
Écrit dans mon calendrier.

Lancenant part, s'acquitte de son message et ramène les
deux docteurs, qui après un entretien avec Dioscorus et ses



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Je ne l'ay pas prise, sachez,
Pour y renoncer si très tôt.
La loi Jésus tout bien enclôt,
Elle est nommée la loy de grâce
Qui est contraire en toute place
Aux autres, qui sont sans loyer ;
Pour ce ne la veux renvoyer.
La votre loy oblige et lie
Mais la loy de Jésus délie.

.

AMPHORAS.

Belle fille vous contemnez
La loy de dire tel langage,
Vous pourrez bien avoir dommage,
Si vous oyoit (?) ce point chanter.
Les cuidez-vous cy enchanter
Par vos paroles decevables ?
Ce sont tous mots non recevables
Et indignes d'être écoutéz.
Notre loy est la plus prisée,
Car les puissans princes romains
Reluisans sur tous les humains
En religion et justice
L'ont tenue comme très propice.

BARBARA.

Votre loy n'est point de value,
Deraisonnable et superflue,
Incroyable, folle, très lourde.
Quelle chose peut être plus sourde
De prétendre que les statues
Impotentes sourdes et mues
Qui sont de métal ou de bois
Soient Dieux regnans dessus les rois ?

Jésus cette folie ôta
Et ses amis d'enfer jetta
Quand en croix fut mortifié
Et que Dieu fut crucifié ;
En lui ai-je mis mon amour.

FLORIMOND.

Laissez, laissez tout ce propos ;
Puisqu'il était homme mortel
Être ne peut Dieu immortel,
Mais nommez-moi Dieu le soleil,
La lune et tout leur appareil.
Pourtant veuillez vous désister
Pour sauver votre adolescence.
Pour quelque cause, quand je pense,
Aimez-vous tant ce Jésus-Christ ?
Vous n'en savez rien que par dit,
Autrement ne le connaissez.

BARBARA.

Florimond, mon ami, tu scais
Qu'on peut aimer quelque personne
Pour quatrième raison bonne.
Premier pour son appartenace,
Puis pour délices ou pour plaisance,
Ou pour ce qu'elle a desservi
D'être bien aimé et servi,
Ou pour ce qu'on a d'espérance
D'amender de luy sans doutance.
Or est-il ainsi par usage
Que Jésus-Christ en son lignage
Nous appartient, c'est chose claire.
Par création c'est mon père
Et mon frère en humanité.

Par moy en cette qualité
Je ne le puis aimer assez.
Il a tous plaisirs amassés
En soy et délices totales.
Toutes douceurs collatérales
Sans luy sont très amers et sures.
Mais ses douceurs sont sans mesures
Et suave son amitié.
Il a son côté entamé
Fièrement par son amitié,
Et a été fort diffamé
Pour les sacrements nous donner.
Il a voulu abandonner
Soy même pour notre rançon.
Puis après finalement son
Royaume, j'espère obtenir
Gloire qui ne pourrait finir ;
Ainsi je le dois bien aimer.

BRANDINAS.

Ah ! Barbe je te certifie
Si tu ne fléchis ton courage
Et si tu ne rends ton hommage
A nos Dieux, gref tourment auras.
Prie les et tu recevras
Sur tes mains pières pretieuses,
Saphirs, diamans et balais.
Tu auras châteaux et palais,
Villes, dongeons et tenemens
Et de très riches ornemens
De soye et de veloux ou d'or.
Le roy vous donnera encor
Sur son royaume seigneurial.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

autres personnages, leurs attitudes, toutes absolument différentes, sont des plus expressives : les uns, ceux de gauche, semblent implorer en faveur de sainte Barbe, tandis que ceux de droite prennent une part active à la discussion. Les vêtements, simples pour la plupart, sont de couleurs très harmonieuses ; le rose orangé de la robe du personnage de gauche produit un heureux effet à côté des robes foncées des personnages du second plan et de la robe rouge de la sainte. A droite, les verts, les jaunes et les rouges ressortent dans un contraste fort agréable à l'œil.

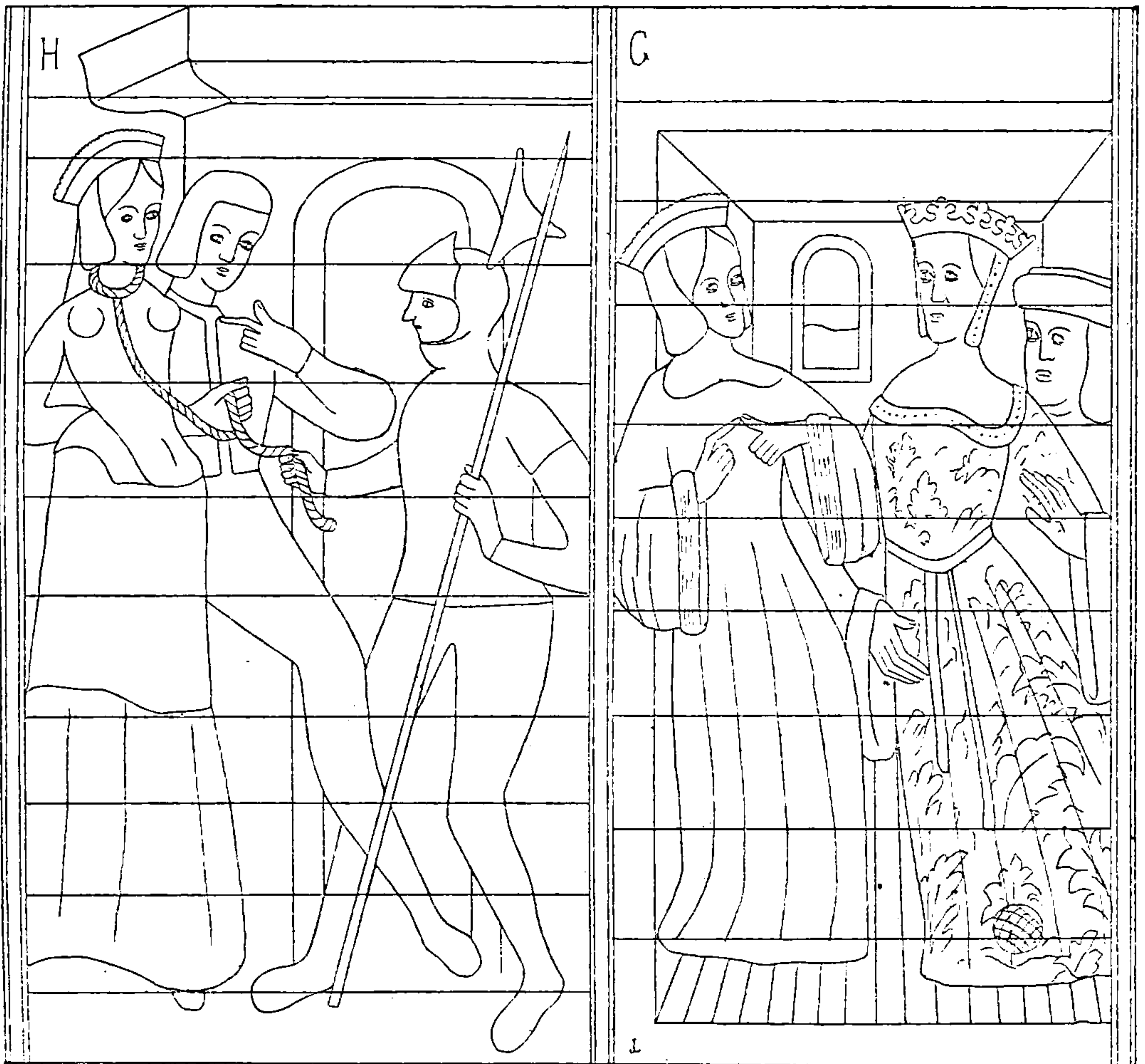
Le panneau *G*, le premier de la galerie supérieure, nous montre sainte Barbe en face d'une femme magnifiquement vêtue et portant une couronne d'or.

Avant d'avoir lu le *Mystère* en deux journées, j'étais porté à identifier cette femme avec sainte Julienne dont parlent plusieurs hagiographes, en particulier Surius : « Dans la prison il y avait près de Barbe une femme pieuse et craignant Dieu nommée Julienne, qui s'entretenait avec elle comme avec une sœur...., faisant ce qu'elle pouvait pour montrer à la martyre l'affection qu'elle avait pour elle, sans s'inquiéter de Marcian ni de ses bourreaux..... etc. »

Cependant deux choses m'inquiétaient : Pourquoi Julienne porterait-elle une couronne ? Nulle part, il n'est dit que ce fut une reine ou une femme de très haut rang. Et puis son attitude en face de sainte Barbe n'est pas celle d'une sœur : toutes deux se tiennent à distance, et l'expression des visages trahit tout autre sentiment qu'une affectueuse sympathie.....

Je le crois bien ! Cette personne à mine hautaine et revêche, c'est l'épouse du roi Dioscorus, la mère de sainte Barbe, son ennemie au même titre que son père. — Nulle part dans les vies de la sainte il n'est question d'elle..... Mais nos vieux auteurs de mystères ne se préoccupaient guère de critique historique et d'authenticité. M. Marius Sepet en fait judicieusement la remarque : « Ce n'est pas

PEINTURES DE SAINT-MARTIN-DE-CONNÉE



SAINTE-BARBE ET SA MÈRE.

H

LE GEOLIER.

De m'échapper elle n'aura garde,
Je la lierai à un gros post.
Entrez dedans, à la malle heure,
Vous y mourrez....

G

SAINTE BARBE.

Quand votre âme départira
De votre corps, ma douce mère,
Que scavez-vous où elle ira,
Ou en liesse ou en misère?

précisément à la vie authentique du saint qu'on empruntait le sujet des pièces. Les questions d'authenticité, dont l'Église de Rome fut toujours préoccupée, n'avaient pas la même importance aux yeux du commun des fidèles, ni même des clercs. Les légendes apocryphes n'étaient guère moins goûtées que les traditions vraies, surtout quand il s'agissait, non de la liturgie ordinaire, qu'observe avec soin l'œil vigilant des Papes, mais de cette sorte de liturgie facultative, extraordinaire, qui s'y était juxtaposée, et à laquelle se rattachent les développements du drame chrétien. Les légendes prêtaient davantage au développement dramatique. »

Quoi de plus dramatique, de plus pathétique même, que cette entrevue entre Barbe prisonnière et sa mère essayant d'obtenir, au nom de la tendresse filiale, une apostasie que la science des deux Docteurs et les supplices infligés par Marcian ont été impuissants à lui arracher ?

Marcian, ayant donc constaté que les supplices ont laissé Barbe saine et sauve, la renvoie au palais de Dioscorus où la reine sa mère vient à sa rencontre :

BARBE.

Las, mère, as-tu point pitié
De ta fille qui mourir doye ?
Je te supplye par amytié,
Si onc m'aymas que je le voye.

Adonc le roy descend du champ.

Pour quel raison m'avez-vous faite
Pour me faire icy mourir ?
Je te supply que s'il te haicte
Que tu me veilles secourir.
Las Dieu mercy je suis pucelle



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Que son faict n'est qu'enchanterie,
Pourtant se vous estes ma mère
Et que en vos flancs me portastes,
Je scay bien que estes mon père,
Naturellement m'engendrastes.
Des maux auray, je le scay bien,
Vers moy estes bien atirez,
Mais tout vostre fait ne vaut rien.
Se tous deulx n'estes baptisez,
Vous estes damnez à la mort
Du feu d'enfer au fin parfond.
Jamais n'aurez aultre confort
Et ceux aussi qui vous suivront.
J'ay espousé un grand seigneur;
C'est ung haut roy portant couronne,
.
C'est ung espoux plain de beaulté,
C'est ung espoux plain de jeunesse,
C'est ung espoux de loyaulté,
C'est ung espoux de grant prouesse,
C'est ung espoux plain de scavance,
C'est ung espoux d'humilité,
C'est ung espoux plain de science,
C'est ung espoux plain de charité,
C'est ung espoux plain de richesse,
C'est ung espoux de grant concorde,
C'est ung espoux plain de liesse,
C'est ung espoux à qui m'accorde,
C'est ung espoux de tout confort,
Nul n'est itel en mon couraige
Ne au vostre, j'en suis record,
Ne qui sort de si haut paraige.
Dont celuy espoux serviray
Tout le temps durant de ma vie

LA ROYNE.

Ta vie maulditz et mauldiray !
Le grant dyable ta bien ravye,
Tu es folle comme une beste
Sans sens et sans discrétion.
Onc mais ne vis si dure teste
Qui n'eust aulcune advision.
Tu voys ton père tout plain d'ire
Qui te hait ainsi qu'ung vieulx chien.
Il te fera souffrir martyre,
Jamais o luy tu n'auras rien.
Tu pers ta beaulté et ta vie
Dont je suis marrie et dolente,
De grant faulte es bien ravie
Qu'en telle follie metz ton entente.

BARBE.

.
Quand vostre âme departira
De vostre corps, ma douce mère,
Que scavez-vous où elle ira
Ou en tourment ou en misère ?
Deulx choses forma dès jadis
Qui par luy furent composées,
Ce fut enfer et paradis
Où toutes âmes sont posées.
Ou soit pour bien ou soit pour mal,
Chacun en aura sa desserte.
Mais ceulx qui cheent à l'inferral
Palu, pour eulx je metz la perte.
Pour ce gardez à vostre faict
Et ayez cecy en memoire.

LA ROYNE.

Oncques mais ne dits tel forfait,
Barbe, car qui te voudroit croire ?
Tu feroys les gens destourner.

.

Oncques ne die tel folye.

Etc.

DIOSCORUS.

Je te ferai ennuict confondre
Les dieulx qui ont sur toy puissance,
En une fosse tant profonde
Seras mise en diligence.

Dalefault, garde que la maines
En prison, sans faire séjour,
Et qu'elle souffre griefves peines
Sans avoir clarté ne lueur,
Dis au charrier qui la m'enserre
O grans fers qui soient bons et fors.

.

LE CHARTRIER.

De m'échapper elle n'aura garde ;
Je la lyeray à un gros post.
Nous pensons bien de nous venger,
Quant en nos dieux ne voulez croire
Bien peu y aurez à manger
Et y aurez ce croy à boire.
Entrez dedans à la malle heure
Vous y mourrez comme je pense.

Les trois panneaux *H, I, J* n'ont pas le mérite artistique des précédents. Seraient-ils d'une autre main ? Peut-être. Ceux que nous avons étudiés jusqu'ici dénotent une



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Dans notre mystère, les plaisanteries féroces et grossières dont la soldatesque accroît le supplice de la Martyre sont calquées sur celles des ribauds du temps. On croirait entendre les aventuriers des grandes compagnies conduites alors au pillage de l'Anjou et du Maine par Charles de Coësmes, seigneur de Lucé et d'Orthe !

Incipit liber quartus tragediæ B. Barbaræ virginis

Doux Jésus-Christ plein de clémence,
De charité, de misération,
Qui pour ôter (Adam) et sa semence
Hors des enfers et de damnation,
Fus dépouillé par piteuse action
Et circoncis, après que tu fus né,
Voy las mon corps âprement promené
Nud, dépouillé pour tenir ta créance
Devant un loup ravissant, forcené,
Donne-nous force et bonne résistance.
Ta douce chair est garnie d'innocence
Non maculée et sans corruption,
Ou pureté gissait par éminence,
Fut par Pilate en son habitation
Dépouillée par obstination.

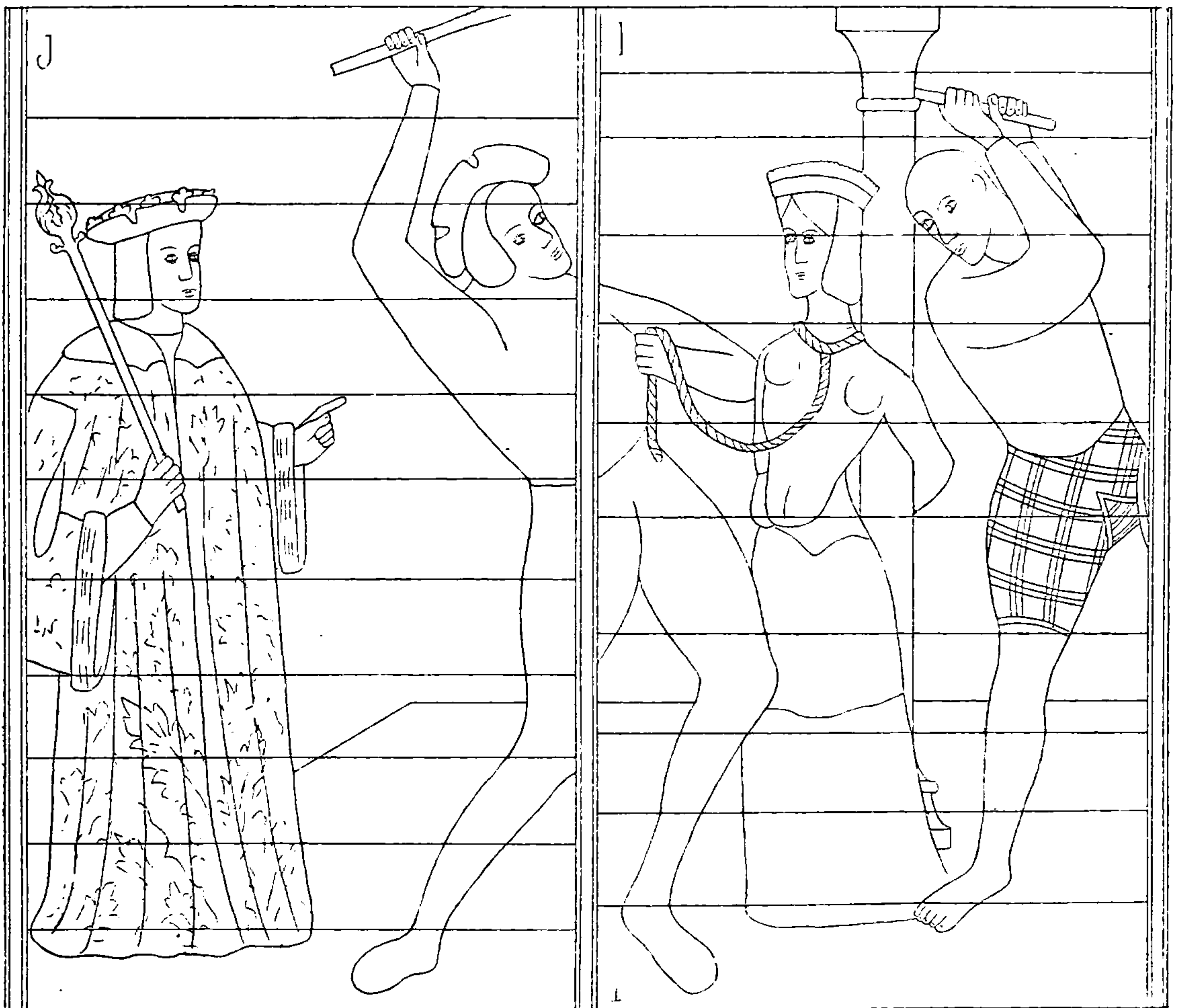
.
Par le chemin premier as cheminé
Auquel je suis, dont sans érubescence,
Quand j'aurai cy le tourment ordonné
Donne-moi force et bonne résistance.

.

TALIFART.

Suis-je bien fourni de bons nerfs ?

PEINTURES DE SAINT-MARTIN-DE-CONNÉE



LE SUPPLICE.

J

I

SAINTE BARBE.

Loué soit le doux Roy des roys
Des tourments que pour luy j'endure ;
Et me fassiez-vous pis cent fois.
Loué soit le doux Roy des roys !

Ils me semblent de cuir de cerfs
Tant sont durs. C'est bon pour sa peau.

MARINART.

Avisez-cy son beau museau
C'est pour rabaisser ton langage.

CONTREFOY.

Tien.

MARINART.

Croque.

CONTREFOY.

Riffle.

MARINART.

Mets en cage,
Voicy un pinçon d'Ardenois.
Nous te battons comme fourage,
Tien.

CONTREFOY.

Croque.

MARINART.

Riffle.

CONTREFOY.

Mets en cage,
Avise bien si tu es sage,
Ces testards cy sont-ils de poids ?
Tien.

MARINART.

Croque.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Succession de supplices pendant toute cette IV^e journée.

« Marcian fait attacher Barbe à un poteau et la fait battre à coups de marteau. Le tourment fini, il lui fait couper les mamelles. A peine rentrée en prison, elle est guérie de toutes ses blessures ».

Dioscorus (V^{m^e} journée) à qui Marcian l'a renvoyée la fait mettre dans un tonneau garni de cloux la pointe en dedans et rouler par toute la ville... Elle en sort saine et sauve.

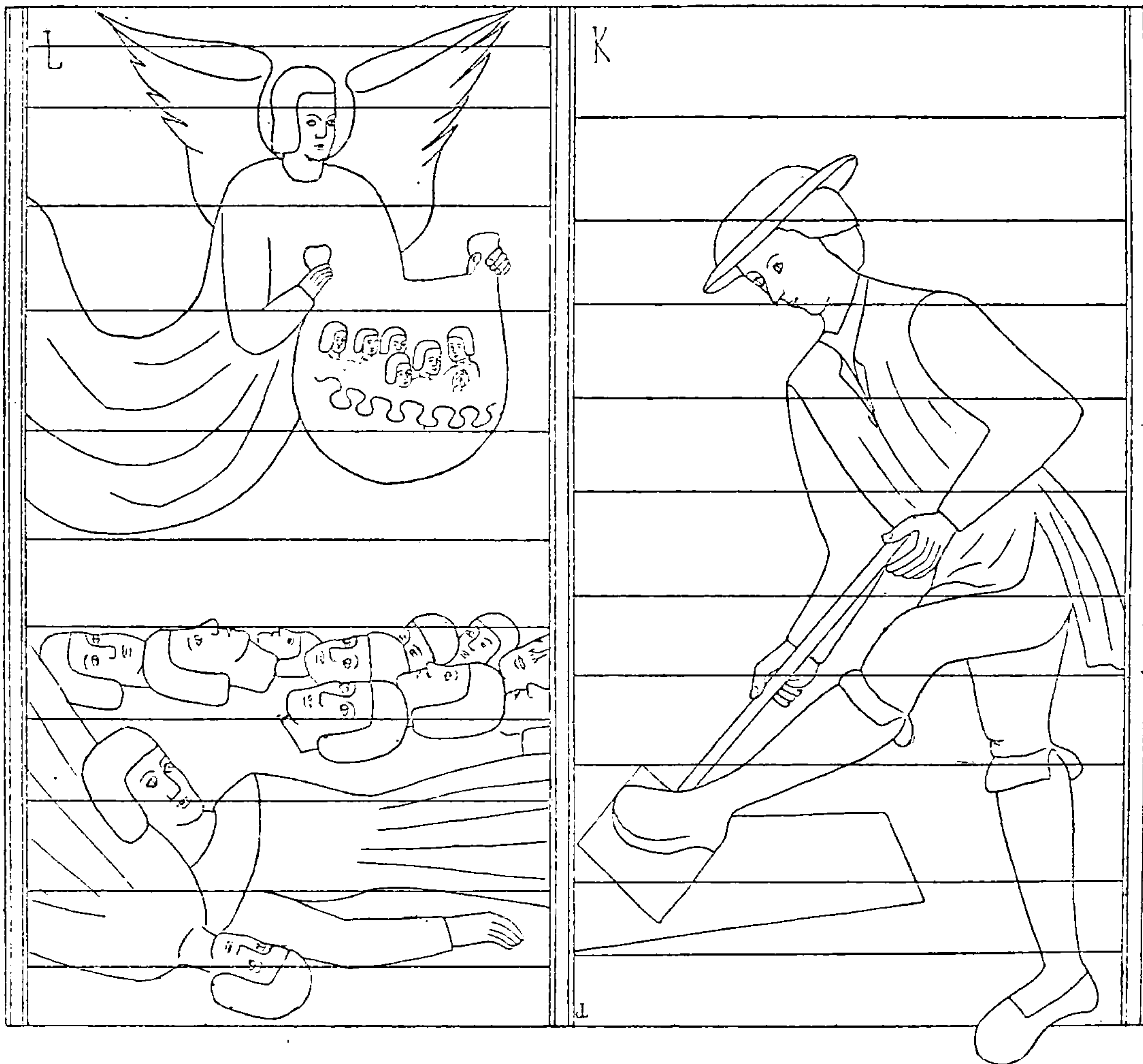
Le panneau *K* n'est que l'agrandissement des dessins représentant les paysans du XV^e siècle, tels qu'on les voit dans les manuscrits du temps et particulièrement dans le Livre d'heures de Loys de Laval. C'est du reste un type connu et il apparaît à la fin de presque toutes les vies de saints, toujours avec le même costume, et dans la même posture, coiffé du chapeau de paille aux bords rabattus, portant haut de chausses collant, chausses blanches et sabots noirs. Quoique les jambes soient d'un dessin un peu mou, ce panneau reste encore parmi les bons, par le choix harmonieux des couleurs et le modelé de la figure. — Il représente saint Valentin creusant la fosse de sainte Barbe.

Saint Valentin est un personnage, dont les vies en prose font mention, comme nos deux mystères. Quand sainte Barbe a été décapitée, il sert aux spectateurs un monologue de 130 vers qu'il débite à la suite, mais en cinq attitudes différentes notées en marge.

1

C'est à la foule qu'il s'adresse.

.
En huy est la lumière éteinte
Qui la cité enluminaît



APRÈS LE MARTYRE.

L

Vadant quæsitum corpora extra
civitatem et deferant in templo.
Heurtault et Bruisart ressuscitantur.

K

SAINT VALENTIN.

Digne corps plein de divins dons,
Vous serez honorablement
Enseveli présentement.
Vierge martyre, je te prie,
Qu'il te souviene bien de moy.

Et qui de fumée point n'avait !
Pleurez, belles filles, pleurez
Et vous aussi, femmes, criez.

.

2

Pausa. — Stultus loquitur. Vadat sanctus
Valentinus ad corpus Barbaræ.

De Barbe telle douleur ay,
Que tantôt j'enseveliray
Son corps. A ce suis incliné,
O pur corps incontaminé ;
O très sainte et digne femme,
Tes playes tourmentent moult mon âme,
Mon cœur, mon corps et ma pensée,
O fleur de douleur oppressée,
En ce pays la fleur des fleurs,
J'ay pitié de la grand'pâleur
De ton vis moult sanglant et pâle.

3

Levet corpus de terra.

O saint corps, que je te embrasse,
Car j'ai plaisir en t'embrassant.
En ta sépulture brassant,
Je m'éjouis et reconforte
D'un seul point, car ton âme forte
Qui en paradis prend liesse,
Sera notre intercesseresse,
Le refuge et secours des bons.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

prétation, — même abstraction faite du mystère — il n'en est pas ainsi du panneau *L*.

L'ange aux ailes déployées, avec, dans un pan de son manteau, cette demi-douzaine d'enfants, est une des figures classiques du Paradis ou du sein d'Abraham, où les âmes naissent à la vie de la gloire.

On peut y voir la peinture de cette « volée » qui, nous dit Guillaume Le Doyen « fut soudainement trouvée — laquelle décora le jeu. — Plusieurs personnages du lieu — y volaient d'un bout juc en l'autre » en jouant sans doute des rôles d'anges. Cependant le rapprochement n'est pas de ceux qui s'imposent. Pour comprendre ce coin de scène, il suffit de se rappeler les symboles traditionnels.

Mais à quel événement historique ou légendaire correspond donc la représentation du premier plan ? que signifient ces têtes coupées, ces cadavres, ce champ de carnage ? Vous aurez beau feuilleter les hagiographes, vous ne trouverez pas d'autre sang versé que celui de notre Sainte (et de sainte Julienne) ; pas d'autre victime que Dioscorus frappé de la foudre !

C'est vrai, mais comme je l'ai déjà remarqué, auteurs et arrangeurs de mystères se préoccupaient peu de fidélité historique ! N'ont-ils pas imaginé une bataille dont les péripéties se déroulent pendant la cinquième journée presque tout entière !

Dans l'armée chrétienne, deux morts seulement que sainte Barbe ressuscite ! Ne sont-ce pas eux que le peintre a représentés dans ces deux cadavres du panneau *L*, couchés en avant des têtes coupées ?

La Bataille. — Le Maire de Nicomédie, voyant les miracles qui s'opèrent chaque jour au tombeau de sainte Barbe, réunit

son conseil pour lui proposer de lever le corps de la martyre
et de le mettre dans une châsse

Faite du plus fin et pur or
Qui soit point en notre trésor,
Et semée par places joyeuses
De riches pierres précieuses
Claires et luisantes amplement,
En laquelle honorablement
Mettons le corps de la pucelle,
Non pas mie pour l'honneur d'icelle
Car à notre loy fut adverse,
Mais pour sa valeur moult diverse
Et pour les biens qu'elle nous fait.

Les conseillers adoptent la motion : et l'*orfèvre Josset* ayant fait la châsse « avec quatre belles et fortes chaînes pour la pendre en l'air », on y met le corps de la sainte... que l'on porte en procession au temple de la cité, « cum cereis et candelis accensis ».

A peine la cérémonie est-elle terminée que le roi de Chypre réunit une armée, composée de soldats chrétiens, pour aller à Nicomédie

Combattre ces hérétiques,
Ces rebelles et schismatiques
Et ces sarrazins mécréans.

Grande liesse en Enfer.

BÉLIAL.

Il faut mener notre charrette
Nos traits, nos jougs, notre brouette
Pour amener payens à force
Qui doivent mourir en l'estorce
De la guerre ja commencée.

BEELZEBUTH.

Oh ! j'en avais bien la pensée
Compagnons, nous aurons belle proye
Je vous assure, mais que j'aye
Notre charrette bien chargée,
Nous mènerons grande dragée
De payens en notre repaire,
Duquel le puissant roy de gloire
Ne les pourra point remuer.

Pausa. — Vadant Demones et ducant quâdrigas.
Silete in Paradiso et dicat Nostra Domina.

Mon fils, veuillez évertuer
Des bons chrétiens les courages,
Affin qu'ils puissent faire ouvrages
Pour votre bon exhaussement.
Et puis si veuillez hautement
Divulguer et manifester
Et démontrer, sans arrêter
La bonté et la sainteté
Et la sainte préciosité
De Barbe, votre bonne épouse
Qui est en la cité enclose,
Aussi est la cité indigne
D'avoir dedans son corps si digne
D'où il procède tant de biens.
Ne laissez pas entre les chiens
Un si saint corps et vertueux
Ne laissez pas en lieu boueux
Une Gemme tant reluisant ;
Vous ne devez être excusant
Que vous ne la manifestiez ;
Mon fils, cet honneur lui prêtez



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Ascendant hom et hom supra muros, percutiat rex, percutiat
l'amiral, percutiat le conestable super Majorem Nicomediæ.

Pausa. — Fiat ibi magnum insultum (*sic*) et
omnes pagani moriuntur, et christiani mo-
riuntur, scilicet Bruisart et Heurtault sed
suscitantur postea.

REX.

Enfants, criez : ville gagnée !

LE CONESTABLE.

Ville gagnée sur les Payens !

L'AMIRAL.

Ils sont morts la fausse maignée !

REX.

Enfants criez ville gagnée !

Etc.

CHAMBELLOIS.

Nous perdons deux vaillans seigneurs
C'est Bruisard et le bon Heurtault

.

Les vainqueurs courent au temple où se trouve la chässe
de Barbe.

Les blessés sont guéris par la vertu de la sainte.

DARGOUZE.

Puisqu'elle est de si grand' vertu,
Comme on voit par expérience
Allons par bonne confiance
Quérir de nos gens tous les corps,

Lesquels si sont morts là dehors
Et sont à l'assaut demeurés.
Or çà, Messieurs, accourez
Si les apportons en ce temple,
Car je cuide moy qu'à l'exemple
Des navrés ressusciteront.

JASPAR.

J'ai bien espoir qu'ainsi se fasse,
Dieu répand où il veut sa grâce;
Allons les quérir deux à deux.

Stultus loquitur.

*Pausa. — Vadant quæsitum corpora extra civi-
tatem et deferant in templo et postea dicat rex.*

Voici encor mieux que devant
Notre fait va de mieux en mieux.

HEURTAULT, ressuscitatus.

Or donc, je suis vie recevant,
Voicy encor mieux que devant.

BRUISART, ressuscitatus.

J'étais navré si très avant
Que je fus vray mort, sur maints Dieux,
Mais la mercy au roy des cieux
Et de Barbe je suis vivant.

LE CONESTABLE.

Voicy mieux venu que devant
Notre fait va de bien en mieux.

JASPAR.

Entre vous gens jeunes et vieux

Croyez en Barbe fermement,
Car vous voyez réellement
Ses miracles devant vos yeux.

Il serait étonnant, dira-t-on peut-être, que les diableries qui tenaient une si grande place dans les mystères, dans celui de sainte Barbe comme dans tous les autres, aient été négligées par l'artiste de Connée, si réellement il a prétendu rappeler le jeu de Laval !

Ce serait étonnant en effet : aussi n'est-il point coupable de pareille négligence ! Parmi les panneaux disparus, il y en avait un ou deux à la galerie supérieure où les diables avaient leur part. Voici ce que m'écrivait, à la date du 21 janvier 1901, M. l'abbé Boudier, ancien vicaire de Saint-Martin-de-Connée (1863-1866) : « Sur l'invitation de M. le curé, je dus faire réparer le bas de la corniche et un panneau. J'y vois encore une ombre nue, que j'expliquais : une âme purifiée au-dessus d'un cercueil, l'âme de sainte Barbe sans doute sortant quasi-immatérielle ; à côté, deux ou trois corps plongés dans une chaudière, puis des démons dont les uns activent le feu, d'autres, avec des fourches maintiennent les victimes dans le bain d'huile et de poix fondue. »

Comme légende de ce panneau d'enfer, je n'ai qu'à choisir dans les innombrables pages où notre poète fait paraître et parler Lucifer et ses anges :

LUCIFER.

Saillez Diables, saillez de cage,
Venez qu'on vous puisse confondre,
Saillez vous avez male rage,
Saillez diables, saillez de cage.

Voici en effet Satan, Leviathan, Astaroth, Berith, Beelzebuth, qui vont chercher l'âme de Dioscorus.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

SATAN.

Par notre diligente chasse
Nous avons prise la paillardie ;
Venez, le feu d'enfer vous arde.

.

LUCIFER.

Avant diables, avant frappez,
Promenez fort cette truande,
C'est raison qu'elle paye l'amende
Des grands forfaits qu'elle a commis.
Elle n'a nuls si puissans amis
Qui la délivrent de nos mains,
Elle aura tourmens inhumains.
Mais je veux tout présentement
Que nous tous d'un assentement
Disions présent une chanson,
Non pas en mélodieux ton
Ni en réjouissant liesse,
Mais en tout deuil et en tristesse ;
Or écoutez sans plus tousser.

Lucifer incipit cantilenam cantando.

Dioscorus tu fus roy couronné,
Mais tu es chû en grand ravallement.

DEMONES *respondeant*.

Dioscorus tu fus roy couronné,
Mais tu es chû en grand ravallement.

LUCIFER.

Tu es présent avec les diables damné.

DEMONES.

Dioscorus tu fus roy couronné.

LUCIFER.

Tu es présent avec les diables damné,
Dont tu n'auras jamais relèvement.

DEMONES.

Dioscorus tu fus roy couronné,
Mais tu es chû en grand ravallement.

LUCIFER.

Tu maudiras le jour que tu fus né.

DEMONES.

Dioscorus tu fus roy couronné.

LUCIFER.

Tu maudiras le jour que tu fus né,
Car tu seras puni cruellement.

DEMONES.

Dioscorus, tu fus roy couronné,
Mais tu es chû en grand ravallement.

LUCIFER.

A tous vices tu es abandonné.

DEMONES.

Dioscorus, tu fus roy couronné.

LUCIFER.

A tous vices tu es abandonné.
Puis as occis ta fille laidement.

DEMONES.

Dioscorus tu fus roy couronné,
Mais tu es chû en grand ravallement.

LUCIFER.

Ainsi fera tout pécheur guerdonné.

DEMONES.

Dioscorus, tu fus roy couronné.

LUCIFER.

Ainsi fera tout pécheur guerdonné,
Si décède sans vrai repentement.

DEMONES.

Dioscorus, tu fus roy couronné,
Mais tu es chû en grand ravallement.

.

LÉVIATHAN.

Vous qui ouez cette chanson
Présentement en divers son
Entendez bien, car elle commence
En haute voie puis fait descence
En bas, elle commence en liesse
Et puis se descend en tristesse,
Elle signifie sans doutance
L'état de l'humaine plaisance :
Le premier fait est tout plaisir
Et la fin est tout déplaisir.

LUCIFER.

Approchez-moi, traîtres vilains,
De présent cette âme méchante,

Approximant eam prope portam inferni
et Lucifer ullulet multum.

Qui par ses vices très puante,



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

mère, les docteurs, un point est souvent débattu : *les trois personnes de la Sainte-Trinité*, en l'honneur desquelles, malgré les ordres contraires de Dioscorus, notre héroïne a fait construire trois fenêtres à la salle de bains de sa tour ! Je ne sais si je me trompe, mais le peintre me semble par ces doigts tendus, crispés, croisés, avoir voulu nous montrer la Sainte affirmant énergiquement sa foi : « Il n'y a qu'un Dieu, mais il n'y a pas qu'une personne en Dieu, il y a le Père, — c'est la première, — le Fils, — c'est la seconde, — le Saint-Esprit, — c'est la troisième. »

Quoi qu'il en soit des explications précédentes, une chose me paraît hors de doute ; c'est que dans l'attitude de sainte Barbe et des autres personnages aussi, rien ne ressemble aux données ordinaires de l'iconographie.

J'ai examiné les centaines d'images de sainte Barbe que renferment les cartons du P. Cahier. Le plus souvent la Sainte est représentée seule avec la tour traditionnelle, la palme du martyre à la main : c'est la pose classique.

Parfois les principales scènes de sa vie sont esquissées dans une série de médaillons : ici, elle reçoit les leçons d'Origène, là elle donne ses ordres aux ouvriers pour ajouter une troisième fenêtre ; ailleurs elle cherche au désert un abri pour fuir la colère de son père ; plus loin ce sont les phases diverses de son martyre. Mais ni dans les sujets traités, ni dans la pose des personnages, on ne retrouve les scènes originales de Saint-Martin-de-Connée. *A, D, E, F, G, L* font absolument défaut : c'est que celles-ci sont le reflet vivant du mystère, celles-là ne sont que l'expression banale de la légende.

Il n'est pas jusqu'au cadre où se meuvent les personnages qui ne me semble par sa simplicité même appuyer mon opinion. On sait que sur la scène des mystères, autant les costumes étaient riches et voyants, autant le décor était simple, rudimentaire même. La représentation des villes, bourgs, châteaux-forts, palais, murailles, etc., devait être

assez sommaire et consistait en général dans une indication suffisamment claire, plutôt qu'en une figuration complète de l'objet. L'art du machiniste ne prétendait pas encore, sauf exceptions, à faire illusion aux yeux.

Il suffisait que chacun des lieux fut indiqué d'une façon élémentaire. Croit-on que le palais d'Hérode par exemple fut un véritable palais? Non, mais peut-être un fauteuil sur une estrade, entre deux colonnes (1).

Le peintre de Saint-Martin-de-Connée paraît bien s'être inspiré de cette méthode des metteurs en scène. Au lieu que sur les tapisseries de la cathédrale du Mans, qui visent à reproduire une légende et non pas un drame, l'artiste donne aux paysages, aux maisons, aux ameublements, la même magnificence et le même relief qu'aux personnages et aux costumes, sur la voûte historiée de notre chapelle, le cadre extérieur où se meuvent les personnages est laissé dans l'ombre.

A part la prison, figurée presque complètement, ici avec une porte, là avec une fenêtre, les *mansions* et autres lieux sont plutôt désignés par des signes conventionnels que représentés!

Les grossières arcades des panneaux *A, B, C* figurent le palais de Dioscorus. Aux trois panneaux suivants, décor nouveau, mais plus rudimentaire encore: à la place des arcades, une simple bande blanche et noire, indiquant peut-être une draperie, et deux fauteuils de bois aux panneaux *E, F*.

Marcian à qui Dioscorus a envoyé sa fille pour qu'il la tourmentât « l'a fait attacher à un poteau et l'a fait battre à coups de marteau » (2). — Le panneau *I* nous montre le poteau où la Sainte est liée pour le supplice..... Enfin les

(1) Petit de Julleville. *Les Mystères*, I, 391, 396.

(2) Résumé de la IV^e journée. Préface du mystère manuscrit.

dernières scènes *K*, *L*, n'ont pas d'autre décor que la campagne représentée par une teinte vert-sombre.

Cette simplicité rudimentaire des cadres frappe plus encore si l'on rapproche ces peintures de Connée de la fameuse *Vie de sainte Marguerite* en dix-huit scènes que Marguerite de Clisson fit peindre, avant 1420, sur la voûte lambrissée de Notre-Dame du Tertre, à Chatelaudren, près de Saint-Brieuc, et qui est l'œuvre la plus considérable en ce genre, ou du moins la plus curieuse, que possède la Bretagne. Si au point de vue des dispositions générales, les analogies semblent nombreuses, à Chatelaudren, l'artiste s'étant exclusivement inspiré pour sa composition de la *Légende Dorée*, a bien davantage soigné les fonds qui présentent tantôt des paysages, tantôt des édifices offrant de précieux spécimens de l'architecture civile, militaire et religieuse du XV^e siècle (1).

Jusqu'à présent, pour établir le caractère de l'œuvre picturale de Saint-Martin-de-Connée, je n'ai fait que la rapprocher de l'œuvre dramatique jouée à Laval en 1493. Un autre rapprochement serait désirable, d'où jaillirait une lumière plus éclatante encore. N'existe-t-il pas des peintures authentiques — tableaux, fresques ou miniatures — représentant tel ou tel des mystères innombrables joués au XV^e et au XVI^e siècle? Si la voûte de la petite chapelle de Sainte-Barbe reproduit les mêmes traits généraux, les mêmes types, les mêmes agencements, tout en traitant un autre sujet historique, la conclusion ne sera pas douteuse.

Malheureusement, malgré mes recherches, je n'ai trouvé qu'un seul tableau qui puisse fournir les éléments d'un

(1) Cf. *La vie de sainte Marguerite peinte à Chatelaudren dans La Vierge Marguerite substituée à la Lucine antique*, analyse d'un poème inédit du XV^e siècle, par un fureteur. Paris, Labitte, 1885, in-8.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

les seuls personnages capables de mettre en relief ses vertus : ici son mépris des idoles, là son amour de la virginité, plus loin sa foi inébranlable, sa constance, sa force, son courage héroïque. C'est cette vertu qui éclate dans la scène suprême qui précède le dernier supplice et dont le cadre immédiat est le même que dans le martyre de sainte Apolline. Changez les noms, la description du chef-d'œuvre de Fouquet convient mot pour mot aux deux panneaux *I, J*. «Voici au milieu du premier plan sainte Barbe jeune, belle, pure, touchante, etc..... »

Que faut-il de plus pour donner à l'hypothèse ici défendue une sérieuse probabilité ?

Le lecteur se déclarerait convaincu peut-être, n'était l'in vraisemblance de cette transposition du *Mystère* de Laval au fond d'une église de campagne distante d'une douzaine de lieues.

Comment expliquer et le choix de cette église et la faveur dont-elle fut l'objet ? — Par suite de quelles influences seule de toute la contrée bénéficia-t-elle de cette inspiration artistique, unique, je le répète ?

Les objections sont loin de me paraître insolubles.

Si le *Mystère de sainte Barbe* attirait jusque de Paris MM. du Parlement, on conçoit qu'il ait été, à plus forte raison, une grande attraction pour le pays et qu'on y soit venu de toute la province (1),

Tellement qu'à mont et à val
Il n'était honneur qu'en Laval.

Il semble que les paroisses de la contrée placées sous le patronage de sainte Barbe, celles-là surtout où sa confrérie était établie, dûrent se faire un devoir d'envoyer leur dépu-

(1) Comme de toute la province on se rendait aux fameuses processions du Sacre.

tation pour assister à ce jeu, autour duquel se menait si grand bruit.

Or, Saint-Martin-de-Connée était dans ce cas. — La confrérie de sainte Barbe y existait déjà, je ne saurais dire au juste depuis combien de temps ; mais elle avait son renom au loin dès 1481, puisque la ferme de Salvart (paroisse du Grez, près de Sillé) servait dès lors un legs de sept sous, six deniers de rente annuelle, plus deux chapons au terme de Toussaint (1).

Il est vraisemblable que le bâtonnier de M^{me} sainte Barbe et un groupe de ses confrères prirent dans cette circonstance le chemin de Laval. La distance de Connée à Laval n'était pas un obstacle (13 ou 14 lieues, affaire d'une bonne journée !)

Nos aïeux étaient d'humeur voyageuse. Un pèlerinage au Mont-Saint-Michel..... à Orléans..... (2) ne leur coûtait guère.

Orthe avait pour seigneur à cette époque Nicolas de Coësmes. — Nicolas de Coësmes suivant toute vraisemblance assista à la représentation du *Mystère de sainte Barbe* à Laval. Nous pouvons le conclure de ces lignes de M. Alonis (3).

« Le haut rang qu'occupait Nicolas de Coësmes parmi les nobles du Maine et de l'Anjou, nous donne le droit de croire que, depuis son entrée au service du roi (4) jusqu'à ses dernières années, aucune fête ne se donnait au Mans et à Angers sans qu'il y fut invité.

« Il dut certainement assister aux brillantes assemblées et aux festins qui eurent lieu au Mans, par exemple, lorsque Louis XI et Charles VIII s'arrêtèrent dans cette ville, le premier pour surveiller de près la marche de ses troupes

(1) Voir ci-après l'Inventaire des legs.

(2) Pour le jubilé de 1600.

(3) *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XVI, page 279.

(4) Dans une pièce des archives de Lucé, datée de 1489, on lit que le Roi considérant les services rendus par Nicolas de Coësmes à la couronne, le nomma son conseiller et chambellan.

contre le duc d'Alençon, le second à son retour de Bretagne en compagnie de la jeune reine. La dernière fête à laquelle il prit part fut sans doute celle de l'entrée solennelle de François de Luxembourg dans sa ville épiscopale, au mois de mai 1507..... Cette magnifique cérémonie dura deux jours et s'accomplit au milieu d'une foule immense. Au dîner richement servi après la grand'messe dans les belles salles de l'évêché, Nicolas était placé à l'une des principales tables, à peu de distance du nouveau prélat et de son oncle, le cardinal Philippe de Luxembourg. On voit cité dans la relation un autre sieur de Lucé, qui pouvait bien être Charles, fils aîné de Nicolas. »

Nous savons par ailleurs que la dévotion à sainte Barbe, patronne des gens de guerre, était en honneur chez les Coësmes. Le même Charles, devenu après la mort de son père (1508), seigneur de Lucé et d'Orthe (Saint-Martin-de-Connée), fit faire à Jean Mauclerc, vitrier, demeurant en la ville du Mans, un vitrail pour l'église de Torcé. D'après le marché passé au mois de juillet 1520 « le dit Mauclerc promet faire pour ledit seigneur, à l'endroit du grand autel, une vitre à trois jours, contenant douze panneaux carrez, avecques les firmamans, en laquelle le dit Mauclerc fera ung Crucifiment, avecques une Notre-Dame, saint Jehan, et une Magdelaine au pié de la Croix, *une sainte Barbe*, qui présentera la stature desdits seigneurs. » (1).

Pendant les courts séjours qu'il fit à Samt-Martin-de-Connée, Charles de Coësmes n'aurait-il pas confié à ce même Jehan Mauclerc, fort habile à « paindre de bonnes couleurs et bien vifves (2) », la décoration des lambris de la chapelle de Sainte-Barbe ?

(1) *Les Coësmes*, par Victor Alouis, publiés par l'abbé Ambroise Ledru, II^e partie, p. 82.

(2) Ibid.... « Toutes les dites ymaigeries et aussi... les armaries au banc où les dicts seigneur et dame seront à genoux tenant leurs heures, le dit Mauclerc a promis faire de bon voyre et paindre de bonnes couleurs et bien vifves.... »



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

les landes qui autrefois furent de Fouletorte, aboute d'un bout avec la terre du dit Bailleur.

Reçu et passé par M^c Gaultier notaire le vingtiesme jour d'Octobre l'an mil quatre cent quatre-vingt-et-un. » (1).

Tous les legs mentionnés dans ce registre prouvent que les ressources ne manquaient pas à la Confrérie pour orner dignement sa chapelle.

Quant à l'artiste, auquel s'adressa le bastonnier, quel était-il et quel était son nom ? où habitait-il ? de quelle école relevait-il ?..... Autant de questions difficiles à résoudre ! (2).

A la fin du XVII^e siècle, c'est à des sculpteurs et à des peintres de Laval que s'adressera le procureur fabricien de Saint-Martin-de-Connée pour la reconstruction des autels de l'église. Les archives de la fabrique gardent encore les actes du marché.

Il est probable que deux siècles plus tôt les « Frères et sœurs de Madame sainte Barbe » s'adressèrent aussi à un artiste Lavallois à un témoin oculaire du mystère joué en 1493 peut-être à un élève du miniaturiste de renom qui peu d'années auparavant avait enluminé le fameux livre

(1) Bien que anéanti par la Révolution de 1789, ce legs est volontairement et religieusement servi tous les ans.

(2) Le culte de sainte Barbe, d'origine si ancienne dans le Maine, y a inspiré à diverses époques des œuvres artistiques d'un réel intérêt.

Ces œuvres sont trop nombreuses pour qu'il soit possible d'en donner une énumération même sommaire. Toutefois nous citerons au courant de la plume et à titre d'exemples : une fresque murale du XV^e siècle dans l'église de Pringé ; l'une des statues du célèbre Jubé du cardinal de Luxembourg à la cathédrale du Mans ; une miniature du splendide *Livre d'heures* manuscrit de la comtesse du Lude, Anne de Bastarnay ; un vitrail de l'ancienne chapelle de Sainte-Barbe à Rouessé-Fontaine ; un fragment de sculpture du Musée archéologique du Mans (n^o 568) ; enfin bon nombre de terres cuites des XVII^e et XVIII^e siècles qui ne sont pas sans mérite, telles que la statue de l'église d'Allonnes, l'ancienne statue de l'église de Pontlieue, aujourd'hui au Musée archéologique du Mans (n^o 625), et une ravissante statuette appartenant à M. l'abbé Besnard, curé-doyen de Beaumont-sur-Sarthe.

d'heures de Loys de Laval, donné plus tard à Henri IV, et aujourd'hui un des joyaux de la Bibliothèque nationale.

Hasarderai-je une dernière supposition ? On attribue à Simon Hayeneufve (1450-1548) le dessin des tapisseries de saint Gervais et de saint Protais. Maître Simon ne serait-il pas l'inspirateur ou même l'exécuteur de nos peintures ? Bien que les cadres, où se meuvent les personnages, diffèrent totalement ici et là, il y a dans plusieurs groupements et certaines attitudes un air de parenté qui rend la supposition vraisemblable.

Contemporain des fameux chanoines Chaignon, natifs de Connée, « chapelain et commensal du grand doyen du chapitre du Mans, Lezin Cheminard, qu'il accompagnait dans ses visites, qu'il remplaçait parfois, prescrivant les réparations à faire aux églises et le renouvellement du mobilier » il a fort bien pu visiter l'église de Saint-Martin, tenue d'ailleurs de payer annuellement à la cathédrale « la rente du luminaire ». — « On ne saurait évidemment, remarque M. l'abbé Angot, attribuer à Simon Hayeneufve tout ce qui s'est fait en architecture, dessin ou peinture dans le Maine et aux alentours pendant sa longue carrière. Mais, comme il était l'artiste le plus éminent de la province et qu'on lui reconnaît une grande activité, sa part doit être très considérable dans les œuvres les plus excellentes de son époque ».

Ajoutons en terminant qu'une intéressante découverte dont nous devons communication à M. Robert Triger, vient tout récemment de confirmer, d'une manière indirecte, l'influence probable du *Mystère de sainte Barbe* sur nos peintures de Saint-Martin-de-Connée.

En compulsant les registres paroissiaux de Fresnay-sur-Sarthe, aujourd'hui simple chef-lieu de canton du département de la Sarthe, situé à cinq lieues environ de Saint-Martin-de-Connée, M. Robert Triger y relevait, il y a quelques mois, la mention d'une représentation de l'*Histoire*

de sainte Barbe en deux journées au mois d'août 1578 (1). Or, cette mention inédite, qui avait échappé aux précédents historiens de Fresnay, nous montre que les représentations du *Mystère de sainte Barbe* dans le Maine furent plus nombreuses encore qu'on ne le pensait jusqu'ici, et qu'elles y conservèrent la faveur populaire pendant la plus grande partie du XVI^e siècle (2).

Non seulement le *Mystère de sainte Barbe* fut joué dans les centres importants de la province, comme à Laval en 1493, mais il se répandit dans les petites villes les plus modestes, et cette « vogue » extraordinaire suffirait assurément à expliquer comment les habitants de Saint-Martin-de-Connée s'en inspirèrent pour la décoration de leur chapelle de sainte Barbe (3).

LOUIS POTTIER.

(1) *Registres de l'Etat civil de Fresnay* : Août 1578 : « Le dernier dudit mois qui fut à ung dymenche, environ de deux heures après midy, lors que l'on jouait à Saint-Léonard [au prieuré de Saint-Léonard] l'histoire de sainte Barbe pour la seconde journée, fut baptisé Jehan Moullin, fils de Denys Moullin du Pré-au-Moyne », etc.

(2) A cette même époque, le culte de sainte Barbe est très en honneur à Fresnay. On y trouve, en l'église Notre-Dame, « une chappelle et autier de Sainte-Barbe » où se célèbre, chaque semaine, une messe fondée par un ancien curé, M^e Jehan Chevalier, à la fin du XV^e siècle. *Comptes de fabrique de Fresnay (1505-1580)*.

(3) Les dessins ci-dessus ont été exécutés à Paris d'après les décalques et les aquarelles de M. Jean Lauras, qui avec une bonne grâce parfaite a mis son jeune talent au service de sainte Barbe. Presque tout ce qui est critique d'art dans ce travail doit d'ailleurs lui être attribué : *cuique suum*.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Louis de La Baussonnière, écuyer, seigneur de La Baussonnière, fils de Jean de La Baussonnière et d'Ambroise d'Orvaux, s'allia en 1605 à Catherine de Vignolles, fille de Lancelot de Vignolles, écuyer, seigneur de La Rochère, et de Jacqueline de Lucé. Il fut inhumé en l'église de Moncé le 6 mai 1638, à côté de sa femme, décédée le 24 octobre précédent. De leur union naquit Charles de La Baussonnière (janvier 1610), mort en bas-âge, Catherine de La Baussonnière, vivant encore en 1632, et Jacqueline de La Baussonnière, mariée le 29 novembre 1626 à Louis de Belot, écuyer, sieur de Haut-Bois, qui hérita de La Baussonnière, et dont les nombreux enfants furent baptisés dans l'église de Moncé : Louise (24 mars 1629), Emmanuel (25 février 1631), Louis (21 septembre 1634), Ancelot (13 novembre 1635), Catherine (28 octobre 1637), Jean-Baptiste (16 février 1640), Marie (29 septembre 1642), et une autre Marie (1643) (1).

Le 28 juin 1661, Louis de Belot et Jacqueline de La Baussonnière vendirent La Baussonnière à François de Guiton, écuyer, sieur des Marais, lieutenant pour le roi à Landrecies, pour 1,550 livres de rente annuelle. Le 26 juillet 1663, ils achetèrent des héritiers de Renée Amellon, femme de François Pelletier, écuyer, sieur du Grignon, la terre de La Fromentière, paroisse de La Bazoge, pour 14,000 livres. Eloignés du Belinois, ils se débarrassèrent peu à peu de diverses terres qu'ils y possédaient encore, notamment de Brébon, à Saint-Gervais-en-Belin, cédé en 1675 à Louis-Jacques de Mesgrigny, seigneur de Belin et Vaux, pour 3,000 livres.

François de Guiton était originaire de la ville du Mans. Il était premier capitaine et major du régiment de cavalerie du marquis de Rouvray lorsque Louis XIV l'anoblit en février 1655, pour le récompenser de ses bons et loyaux services dans ses armées depuis trente-trois ans. Il commandait dans

(1) Registres de l'état civil de Moncé-en-Belin.

la cavalerie depuis vingt-quatre ans, et depuis dix-sept ans possédait le grade de capitaine. Il avait servi en Allemagne, disent ses lettres de noblesse, « en Flandres, en Lorraine, en Italie, en Lombardie, en Catalogne, en Piedmont et partout ailleurs où il s'est rencontré et notamment au siège de Casal, au combat de Veillance avec monsieur de Montmorency, à la bataille de Castelnaudary avec monsieur le mareschal de Schomberg, à la bataille de Thionville avec monsieur de Fequières, à la bataille de Rocroy commandé par monsieur le prince et monsieur le mareschal de Gassion, à la bataille de Rethel commandé par monsieur le mareschal du Plessis, au siège de Mouron commandant douze cens chevaux neuf mois durant, et les deux dernières campagnes avec monsieur le mareschal de Thurenne lequel il accompagna dans les lignes d'Arras avec son régiment, estant le plus ancien officier de toutes nos armées sans avoir discontinué » (1). Il prit pour armes : *d'azur à trois timbres ou casques d'argent deux et un, au chef d'or chargé de trois aigles de sable, membrés et becqués de même*, le heaume d'acier enrichi d'or, ouvert et tourné à droite, orné d'un bourrelet ou ancien diadème tortillé d'or et d'azur, d'argent et de sable. Louis XIV le nomma son lieutenant à Landrecies le 23 juin 1656 ; il y exerça ces fonctions jusqu'au 1^{er} février 1662 (2).

Il mourut à La Baussonnière le 7 février 1672. Il avait épousé par contrat du 7 juin 1657 Jeanne Séru, veuve de Urye Hanus, sieur de Nargonne, demeurant à Vallon. Il en eut deux fils, Claude de Guiton, parrain à Moncé-en-Belin le 27 octobre 1676, mort peu de temps après, et François de Guiton, né à Moncé le 16 octobre 1662.

François de Guiton, écuyer, sieur des Marais, de La Baussonnière, de La Cour d'Yvré-le-Pôlin et de La Foussar-

(1) Cabinet de M. Brière. Original parch.

(2) Abbé Esnault, *Inventaire des anciennes minutes des notaires du Mans*, t. I, p. 315 ; t. II, p. 272, et t. IV, p. 70-74.

dière (1), s'unit par contrat du 25 octobre 1692 à Renée-Marie Pahoyau, fille de René Pahoyau, sieur de Bonneval, et de Marie Bonju, et en secondes noces, le 12 août 1709, à Charlotte-Françoise de Tragin de Cohardon, fille de Jacques de Tragin, chevalier, seigneur de Cohardon et du Boulay, et d' Aimée de Flinne. Il mourut à Paris, paroisse Saint-Séverin, le 12 juin 1711. Dans divers actes de 1713 et 1725, Charlotte de Tragin, sa veuve, est dite demeurant dans son château de La Cour d'Yvré-le-Pôlin ; elle fut inhumée à Yvré le 6 juillet 1732.

François de Guiton rendit hommage pour sa terre de La Baussonnière à Eléonore de Rochechouart, marquise de Bonnivet, comtesse de Belin et Vaux, le 18 avril 1690. Celle-ci étant absente, il fit rédiger cet acte, que nous publions à titre de document curieux :

« Aujourdhuy dix huitiesme avril mil six cent quatre vingt dix après midy.

« En présence de nous René de la Vigne notaire royal gardenotte héréditaire au Maine demeurant au Mans soussigné et des tesmoins cy après, François de Guiton, escuyer, sieur des Marais, fils et unique héritier de deffunt François de Guiton, vivant aussy escuyer sieur des Marais, lieutenant pour le Roy au gouvernement de Landrecy, et de dame Jeanne Seru son espouse et en cette qualité propriétaire de la terre fief et seigneurie de La Baussonnière, y demeurant paroisse de Moncé en Belin, s'est transporté au chasteau du Plessis situé en la paroisse de Saint Gervais en Belin, auquel

(1) La Foussardière, fief de la paroisse de Parigné-le-Pôlin, relevait de la seigneurie des Rosiers, à Cerans-Foulletourte, sous le devoir de 2 s. 6 d. de service le dimanche avant la Toussaint. Divers aveux en furent rendus aux seigneurs des Rosiers par ses propriétaires, seigneurs de La Baussonnière : René de La Baussonnière, en 1522 et 1534 ; Ambroise d'Orvaux, veuve de Jean de La Baussonnière, en 1596 ; Louis de La Baussonnière, en 1635 ; Jeanne Séru, veuve de M. des Marais, en 1676, et Philippe de Guiton, en 1746. (Chartrier des Perrais, *Livre terrier de la vicomté de Foulletourte.*)



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Cheneché et autres lieux, comme estant madite dame de ladite paroisse de Moncé, déclarant ledit sieur des Marais ne prétendre aucun droict dans le banc que le sieur de Hault Bois auroit faict placer dans le cœur de ladite église de Moncé dans lequel sont ses armes que par la permission de ma dite dame ; reconnoissant en oultre iceluy sieur des Marais que madite dame a le pouvoir d'enlever ledit banc, quand bon luy semblera et y en mettre un aultre en la place avec les armes de madite dame, le tout ainsy qu'il a esté reconneu par deffunct François de Guiton, escuyer, père dudit sieur des Marais par acte devant M^e Pierre Liger, vivant notaire de cette cour le 28^e décembre 1663 avec deffunct hault et puissant seigneur messire Jacques de Mesgrigny, chevalier, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé et d'honneur en ses parlemens.... » (1).

L'année suivante, le 15 mars, après avoir « pris communication du contract attesté par M^e Christofle Triquet, notaire royal au Mans le 6 février 1602 par lequel Catherinne Motreul, veufve M^e Jean Bouju, vivant sieur des Marais, advocat au siège présidial dudict Mans, a vendu, ceddé et transporté et promis garantir de tous troubles dix livres de rente annuelle et perpétuelle a prendre sur tous et chacuns ses biens, et spécialement sur le lieu de la Davoizière, scittué en la parroisse de Coulans, au profit du collège et séminaire de Saint-Oen sur les fossez de ladicte ville du Mans, pour l'entretien et célébration du service qui a esté fondé par Jean du Mesnil, escuyer, sieur dudict lieu, et par M^e Jean de la Chastre, prieur du prieuré de Fontenay, et pour moyennant la somme de deux cens livres qui a esté payée par lesdits sieurs du Mesnil et de la Chastre a ladicte Motreul et d'un jugement rendu au siège de la prévosté du Mans le 17 mars 1665 portant condamnation contre M^e René Pahoyau, sieur de Bonneval, et damoiselle Marie Bouju, sa

(1) Étude de Laigné-en-Belin, minutes de M^e Michel Ledru.

femme, et de M^e François Bouju, sieur des Marais, de payer et continuer ladicte rente de dix livres aux vénérables pres- tres de loratoire du collège et du séminaire du Mans », François de Guiton, sicur des Marais, et Marie Pahoyau, son épouse « consentent que lesdicts contract et jugement soient et demeurent exécutoires contr'eux comme ils estoient contre ladicte damoiselle Marie Bouju, mere de ladicte dame des Marais et contre ledict deffunct M^e François Bouju, son oncle ». En conséquence, ils promettent et s'obligent « soli- dairement un seul pour le tout... de continuer de payer auxdicts sieurs de loratoire ladicte rente de dix livres a .ladvenir au 15 mai de chacune année pendant et si long- temps quelle aura cours et quils seront détenteurs dudict lieu de la Davoizière et autres biens qui y ont esté affectés » (1).

Seigneur des Marais, de La Baussonnière, La Cour d'Yvré- le-Pôlin, La Foussardièrre, François de Guiton, achète pour 700 livres, de Jacques de Royers, marquis de La Brizollière, et de Gabrielle-Renée de Champagne, son épouse, seigneurs de Brouassin et de La Suze, « les mouvances de la terre du Grand Moyré es paroisses d'Yvré le Pollin, Oyzé et aultres, ensemble des fiefs et seigneuries en dépendant, appartenant aud. seigneur des Marais relevant à franc debvoir de la baronnie dud. Brouassin, de la mestairie et fief de la Grande Couperie appartenant à M. l'abbé de Chasteaux, de la terre et féodalité de la Hanrière appartenant au sieur Gaillard, de la mestairie des Grands Allays, appartenant à M. l'abbé de l'Espau, en ce qui en relève de lad. baronnie de Brouassin ou dud. comté de La Suze, le tout situé en la parroisse de Requeil, du lieu de la Bezouillère, du lieu de Malleforge, des prés de Malleforge, de deux pièces et un pré près led. lieu de Malleforge, des lieux de Piremil et d'aultres terres de Piremil aussy près led. lieu de Malleforge, du lieu de Chesne

(1) Étude de Laigné-en-Belin, minutes de M^e Boussard.

au Loup et du hameau de la Behardière et de la Fosse Couricher et fief en dépendant en lad. paroisse d'Oyzé et Requeil, ensemble la mouvance du lieu de la Cossazière et fief en dépendant sittué paroisse de Moncé, le tout en ce qui en relève dud. comté de La Suze et de lad. baronnie de Brouassin, scavoir lad. mestairie et fief de la Grande Couperie sous le debvoir de 10 sols de service, lad. terre et féodalité de la Hanrière sous le debvoir de 15 s. et 2 chapons aussy de service, et ce qui despend de la mestairie des Grands Allays cencivement à 12 den. de cens, led. hameau de la Behardière, de la Fosse Couricher et fief sous le debvoir de 5 s. 9 d. d'une part et de 2 s. 6 d. d'autre de service, led. lieu de la Bezouillère sous le debvoir de 12 den., le lieu de Malleforge d'un denier, lesd. prés de Malleforge de 2 d., lesd. lieux de Piremil de 7 s. 2 poulles et les autres terres de Piremil proche led. lieu de Malleforge de 2 d. par une part et de 14 d. par aultre, led. lieu du Chesne au Loup de 11 s. et led. lieu et fief de la Cossazière de 5 s., le tout de service, et ce en tant que ce trouvera de terres sujettes aux debvoirs esd. paroisses de Requeil, Oyzé, Chasteaux et autres circonvoisines sans pouvoir passer en deçà de Hénault, et avec ce vend led. seigneur marquis de La Brizollière comme dessus aud. seigneur des Marais tous droits de seigneuries honorifiques lucratifs et tous autres généralement quelconques attachés et qui peuvent dépendre des foyes et hommages auxquels sont tenues les susd. terres hommagées droits et debvoirs qui pourroient estre acquis pour raison des censives sous aucunes exception ni réserves et tout ainsy que lesd. mouvances appartiennent auxd. seigneur et dame de La Brizollière à cause de leurd. baronnie de Brouassin par suzeraineté ou aultrement. Le seigneur acquéreur reportera lesd. choses vendues en hommage et par adveu pour lesd. terres hommagées et de l'obéissance pour les censives, exempt de rachapts dans



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Depuis longtemps les seigneurs de La Baussonnière élevaient des prétentions injustifiées sur les landes du Bourray qui limitaient leurs terres. Condamnés par un jugement du 11 mars 1690, ils n'en continuèrent pas moins leurs empiètements. L'année même de son acquisition du comté de Belin et Vaux (1755), M. Marin Rottier de Madrelle intenta un procès à Marie-Jeanne-Philippe de Guiton, au sujet de sapins plantés sur un terrain de Vaux et qu'elle prétendait lui appartenir sinon totalement, au moins en partie. Le bon droit n'était pas de son côté ; aussi fut-elle condamnée, et elle dut payer tous les frais et dépens.

Marie-J.-P. de Guiton, mourut en sa maison, rue du Bourg-d'Anguy, paroisse de La Couture, le 28 mai 1786. Par son testament, dicté le 13 mai 1785 à M^e L.-C. Morin de La Masserie, notaire au Mans, elle déclare vouloir être inhumée dans le cimetière de sa paroisse, et lègue 50 livres aux pauvres de chacune des paroisses de La Couture et de Moncé-en-Belin.

Christophe-Philippe Corbin, son fils unique, baptisé dans l'église d'Yvré-le-Pôlin le 17 février 1731, fut digne d'elle et de son père. Il devint capitaine au régiment de Rouergue infanterie et prit le titre d'écuyer, malgré une sentence du tribunal de Ponthibault, devant lequel il lui fut impossible de faire ses preuves. Cruel et féroce, il marchait toujours armé de pistolets et attaquait toutes les personnes qu'il rencontrait, de concert avec sa mère, qui ne lui en cédait point. Un dimanche, le 13 janvier 1760, après la grand'messe, et sans aucun motif, il maltraita si fort avec un bâton le pauvre sacriste de Moncé, René Collet, qu'il le laissa presque mort. La blessure fut si grave qu'on en adressa un rapport au roi pour demander la punition du coupable. « Les officiers de la justice dudit lieu (de Ponthibault) tremblent eux-mêmes à la vue des soldats du sieur Corbin et craignent pour leur vie. L'exemple du passé a même empêché le procureur fiscal et un avocat du siège de rece-

voir ma plainte », dit René Collet ; « le seigneur haut justicier a été obligé de faire venir le bailly pour la recevoir, affin de me faire rendre justice » (1).

Il contracta alliance, par contrat du 4 juin 1767 (2), avec Sophie-Adélaïde Gilbert des Arcis, fille de Pierre-Jean Gilbert des Arcis, directeur du grenier à sel du Mans, et de Marie-Elisabeth Douglas. Sa mère lui donnait en mariage le château de La Baussonnière ; la future recevait une dot de 30,000 livres.

Sophie-Adélaïde Gilbert des Arcis mourut au Mans le 11 juin 1776, d'une suite de fausse couche. Elle laissait quatre enfants : 1^o Jacques-Marie Corbin de La Baussonnière, né le 15 novembre 1769, qui s'unit en 1789 à Marie-Jeanne-Perrine Carrey de Bellemare de Toussants et commanda en 1793 et 1794 le premier bataillon de la garde nationale du canton d'Ecommoy ; 2^o Charles-Jacques-Jean Corbin de La Guetterie, baptisé à Moncé le 17 avril 1771 ; 3^o Marie-Félix-François Corbin de La Grassière, baptisé à Moncé le 25 mai 1772, qui s'engagea en 1793 dans les armées de la République (3), 4^o et Jean-Baptiste-Marie Corbin de La Giraudière, baptisé le 12 octobre 1774. Un autre, Philippe-Hercule, était mort en 1769, à l'âge de dix mois et demi.

Jacques-Marie Corbin vendit La Baussonnière vers 1805 à M. Fresneau, qui la céda quelque temps après à M. René-Jacques Guiet, maire de Moncé-en-Belin de 1830 à 1855. C'est aujourd'hui la propriété de M. Paul Guiet, son petit-fils.

(1) Chartrier du Plessis.

(2) Dans cet acte il se fait appeler Christophe *de* Corbin et se qualifie « écuyer, seigneur de La Baussonnière, ancien capitaine au régiment de Rouergue infanterie, chevalier de Saint-Louis et pensionnaire du roi ».

(3) Archives de la Sarthe, L. 276.

Les Hattonnières et Les Beudinières.

Les Hattonnières et Les Beudinières, consolidées ensemble, à l'extrémité occidentale de la paroisse, étaient tenues de Vaux à foi et à hommage simple et à un cheval de service. Ses propriétaires y avaient réuni dès le XV^e siècle les trois quarts par indivis du fief de la communauté de Buffes, relevant aussi de Vaux, dont le seigneur possédait l'autre quart.

Ses seigneurs connus sont : la veuve Gayet Bouvet, qui en possédait « la quarte partie, par indivis en 1399 » ; Jean Bouju de Corbuon (1404), Perot Pillart (1407), Binet Bouvet (1452), Jean de Pontavice (1501). Le 17 septembre 1513, Macé de Pontavice, fils de François de Pontavice et de Catherine Couvé, par partage avec ses frères et sœurs, Roland, aîné, Thibault, Philippe, mariée à Yves de Loré, et Michelle, femme d'Ambroise de Bellet, se fit adjuger par François Beauvoisin, son tuteur, « les lieux du Mesnil en la paroisse de Charancé, et des Hattonnières, avec les trois quarts des fief et seigneurie de la communauté de Buffe,.... sis en la paroisse de Moncé en Belin ». Les Hattonnières, passèrent ensuite entre les mains de Guy de Marçon, en 1527 ; de Roland de Pontavice, en 1541 ; de Jeanne de Croix, sa veuve, en 1558 ; de Protais Coulon et de Rolland de Pontavice, en 1572 ; de Judith Coulon, femme de René Guilleu, sieur de Launay, en 1631 (1). Gédéon Guilleu, leur fils, sieur de Launay et des Hattonnières, en 1636, épousa Madeleine Péan, et en eut : Marie, mariée par contrat du 17 janvier 1652 à Julien Le Balleur, sieur de La Chesnais, avocat au siège présidial, fils de Guillaume Le Balleur, avocat, bailli de la juridiction de La Couture, et de Françoise

(1) Archives de la Sarthe, fonds de la seigneurie de Belin, *Livre terrier de Belin.*



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

« vallet de chambre et chirurgien opérateur du Roy, pour la pierre » ; Jacques, prêtre, demeurant à Viré en 1665, et à Souvigny, pays d'Orléanais, en 1675 ; Charles, Eustache et Noël, sieur de Launay, marié en 1659 à Catherine Mallet. Madeleine Péan décéda le 17 janvier 1650, et Gédéon Guilleu en décembre 1672 (1).

François de Boisard vendit les Hattonnières en 1665 à François Cordelet et à Françoise Montaron, sa femme, père et mère de François Cordelet, époux de Marie Jamin, et grands-parents de François et de Marie Cordelet, qui les cédèrent les 24 et 25 février 1713, pour 20,100 livres, à Pierre-Nicolas-Urbain de Bouillé (2), écuyer, fils de Louis-Joseph de Bouillé, chevalier, sieur de Saint-Benoît, et de Marie de La Jaille.

Pierre-Nicolas-Urbain de Bouillé épousa le 19 novembre 1715, dans l'église de La Couture, Marie-Madeleine Bouvet, fille de Hubert Bouvet, receveur général des aides de l'élection du Mans, et de Madeleine de Vallet. Il mourut en 1754, et Marie-Madeleine Bouvet le 28 décembre 1778, à l'âge de 85 ans. Ils avaient eu une nombreuse postérité : Pierre-Hubert (1716-1787), clerc tonsuré en 1749 (?), marié en 1753 à Françoise de Coutance, fille de Jacques de Coutance, chevalier, seigneur du Fiefcorbin et de La Bénardière, et d'Angélique Morin ; Charles-Pierre-Antoine (1719), Marie-Françoise (1721), Guillaume (1722) (3), René-Joseph (1728), Louis-Henry (1728), Jacques-Mathieu (1729), Daniel-Louis (1730), Marie-Louise (1732), Julienne-Eléonore (1736), et Maximilien (173...).

Eléonore de Poitiers, comtesse d'Helmstadt et de Belin, acquit Les Hattonnières le 26 mai 1738 de Pierre-Nicolas-

(1) L'abbé Esnault, *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, t. II, p. 64, et t. IV, p. 55-59.

(2) Armes : *d'argent à l'aigle d'azur, armée, becquée et couronnée d'or.*

(3) Marie-Françoise de Bouillé fut baptisée dans l'église de Moncé le 12 mai 1721 et son frère Guillaume le 21 juin 1722.

Urbain de Bouillé. Elle les revendit pour 13,000 livres, le 18 février 1745, à Nicolas Gelé et à Marguerite Gagnon, son épouse, qui les cédèrent quelques années après pour 20,000 livres, à M^e Guy-Jean-René Martigné, notaire au Mans.

M^e Martigné était né au Mans, paroisse de La Couture, le 27 décembre 1714, de M^e Michel Martigné, aussi notaire au Mans, et d'Anne Fouin. Le 7 août 1742 il épousa, dans l'église de Saint-Benoît, Françoise Fréart, fille de M^e Jean Fréart, notaire royal, et de Françoise Gendrot. Il mourut au Mans le 19 février 1781, laissant trois fils : Guy-Jean-François, François-Jacques et René-Henri-Michel, et une fille, Marie Martigné, mariée en l'an II à Pierre-François Garnier. M^e Guy-Jean-François Martigné lui succéda dans sa charge de notaire royal au Mans. De son union contractée au mois de novembre 1777, en l'église de Sillé-le-Philippe, avec Louise Le Tessier, naquit le 24 mai 1779, Guy Martigné, qui s'allia à Tours, le 15 janvier 1801, à Françoise-Agnès Soreau et en eut un fils, Guy-Paul, le 1^{er} frimaire an X (22 novembre 1801) (1).

Les Hattonnières sont restées depuis lors dans la famille Martigné. Elles appartiennent aujourd'hui à M. Georges Surmont, ancien capitaine du génie, chevalier de la Légion d'honneur, fils de M. Paul Surmont, ancien juge au tribunal civil du Mans et ancien maire de cette ville (1849-1854), décédé le 4 février 1892, et d'Agathe-Adrienne Martigné.

HENRI ROQUET.

(A suivre.)

(1) Abbé Esnault, *Mémoires de Népveu de La Manouillère*, t. I, p. 341 ; t. II, pp. 4, 5, 369 et 375 ; etc.

BIBLIOGRAPHIE DU MAINE

ANNÉE 1900

ALMANACH de la Sarthe et de l'Ouest, contenant le calendrier, foires et marchés de douze départements, assemblées de la Sarthe, etc. Le Mans, A. Bernachin, 1 vol. in-32.

ALMANACH (Petit) de la Sarthe pour l'année 1900. Le Mans, A. Bernachin, in-32.

ALMANACH du Bonhomme Manceau (1900) et Almanach du Maine réunis et Propos de Maître Quéru. Le Mans, imp. Sarthoise (D. Postel), 1 vol. in-8, avec grav. et portr.

ALMANACH du Maine et de l'Anjou, agricole, horticole et commercial, année 1900 (par Leclerc). Château-Gontier, Leclerc, 1 vol. in-18.

ALMANACH Manceau (le Grand) pour l'année 1900, contenant les marchés, assemblées et foires de la Sarthe et départements limitrophes, la liste des maires, adjoints et curés du département, etc., etc. Le Mans, Ch. Monnoyer, 1 vol. in-32, 224 p.

ALMANACH Manceau journalier pour l'année 1900, contenant les foires et marchés de cinq départements, etc. Le Mans, Ch. Monnoyer, 96 p. in-32.

ALMANACH Mayennais, arrondissement de Mayenne, 5^e année, 1900. Mayenne, Poirier-Béalou, 1 vol. in-16, 268 p., avec portraits et nombreuses vignettes.

ALMANACH républicain de la Sarthe pour 1900. Le Mans, Jobidon et C^{ie}, 1 vol. in-32.

ALMANACH Sarthois 1900, contenant un calendrier, les marchés, assemblées et foires du département de la Sarthe et des départements limitrophes, les noms et adresses des



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

- ASSOCIATION des Agriculteurs de la Mayenne. Compte-rendu de l'année 1899. 25^e bulletin. Laval Auvray, 1 vol. in-8.
- ASSOCIATION des Dames françaises pour les secours aux blessés. Comité du Mans. Assemblée générale d'avril 1900. Le Mans, imp. Sarthoise, 32 p. in-8.
- ASSOCIATION des Médecins de la Sarthe. Compte-rendu de l'année 1900. Le Mans, Assoc. ouvr., 20 p. in-8.
- Ibid. — Bulletin, exercice 1899-1900. Le Mans, Association ouvr., 1 vol. in-8. Tiré à 150 exempl.
- ASSOCIATION médicale de la Sarthe, 57^e année. Compte-rendu de la séance générale de mai 1900. Le Mans, Ch. Monnoyer, 44 p. in-8.
- BABILLARD (Le) Calaisien. Almanach pour l'année 1900. Saint-Calais, Renard, 1 vol. petit in-16.
- BARBIER DE MONTAULT (M^{gr}). — La tapisserie des Saints Gervais et Protais. Laval, Goupil, in-8.
- BASCOU (Olivier). — Un Représentant du peuple aux armées en 1793-1794 (Levasseur de la Sarthe). Publié dans *La Grande Revue*, 1899, t. I, p. 383-404.
- BEAUCHESNE (marquis de). — Les Anglais au Bas-Maine pendant les guerres de religion. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 56 p. gr. in-8, avec 2 cartes. — Extr. de la *Revue hist. et arch. du Maine* et tiré à 50 exempl.
- BELLUNE (le chanoine), de Tours. — Monseigneur d'Outremont ; Sa vie et sa doctrine spirituelle. Tours, Mame, 1 vol. in-8, avec portrait.
- BERNARD-DUTREIL (M.). — Djibouti. Création d'une colonie française. Paris, Giard et Brière (Laval, imp. Barnéoud), 1 vol. in-8, 112 p.
- BERTRAND DE BROUSSILLON (comte A.). — La Maison de Laval. Étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré. Tome III (1412-1501). Paris, Picard (Laval, imp. Lelièvre), 1 vol. in-8 raisin, 392 p., avec portraits et dessins de M. Paul de Farcy.
- La Charte d'André II de Vitré et le siège de Korac, en 1184. Paris, Imp. Nationale, 8 p. pet. in-8, avec une planche.
- Cartulaire de l'évêché du Mans (936-1790) t. I des Archives historiques du Maine. Au Mans, au siège de la Société

(Mamers, imp. Fleury et Dangin), 1 vol. in-8 raisin, xv-358 p.

BIBLIOPHILE (Le) du Maine, paru à Laval du 1^{er} avril 1896 à juillet 1900. Laval, Auguste Goupil, 48 numéros in-fol., dont 43 de 8 p. et les numéros 3, 5, 22, 39 et 44 de 4 p.

BIDAULT (E.). — Un Procès de chiens. Laval, Barnéoud, 24 p. in-8.

BLIN (l'abbé M.-J.), du diocèse du Mans. — Invocations populaires à Notre-Dame-du-Chêne, musique de l'abbé M.-J. Blin, in-18.

BOISSEY (l'abbé L.), curé de Beauchêne. — Passais-la-Conception. Alençon, Renaut-De Broise, 52 p. in-8. — Extr. du *Bulletin de la Société hist. et arch. de l'Orne*, années 1898 et 1899.

BOITARD (V.). — Indicateur des chemins de fer et tramways de la Sarthe. Service d'hiver 1899-1900, mis à jour par V. Boitard. Le Mans, Ch. Blanchet, 1 feuille in-fol. double.

BOLO (l'abbé Henry), vicaire-général de Laval. — Béatitudes, les Cœurs détachés. — Les Doux et Humbles. Laval, Chailland, 1 vol. in-18.

BOLOGNÉSI (Dr), du Mans. — De l'augmentation du volume du foie dans la lithiase biliaire. Le Mans, Ch. Monnoyer, 24 p. in-8. — Tiré à 100 exempl.

BONFILS (M^{sr} Marie-Prosper de), évêque du Mans. — Lettre pastorale au clergé de son diocèse, promulguant la Bulle d'indiction du Jubilé de l'année 1900 et les deux Brefs complémentaires des 30 septembre et 1^{er} novembre 1899. Le Mans, typ. Monnoyer, 24 p. in-4 (n^o 15).

— Lettre pastorale sur le Jubilé et Mandement pour le saint temps de carême de l'an de grâce 1900. Le Mans, Charles Monnoyer, 24 p. in-4 (n^o 16).

— Règlement et itinéraire pour la Confirmation et les Visites pastorales de l'année 1900. Le Mans, typ. Monnoyer, 8 p. in-4 (n^o 17).

— Lettre au clergé de son diocèse, à l'occasion de la mort de M. Coupris, vicaire général. Le Mans, Ch. Monnoyer, 4 p. in-4 (n^o 17 bis).

— Lettre circulaire portant convocation à la Retraite de l'année 1900, et Ordonnance promulguant le règlement

- des retraites ecclésiastiques. Le Mans, Institut de Bibliographie, 9 p. in-4 (n° 18).
- Lettre circulaire ordonnant des prières pour les victimes des massacres de Chine et le succès de nos armes. Le Mans, Institut de Bibliographie, 4 p. in-4 (n° 19).
- Lettre pastorale au clergé et aux fidèles de son diocèse, pour la fondation et l'organisation de l'*Œuvre de Saint-Julien* en faveur des *Vocations sacerdotales*. Le Mans, typ. Monnoyer, 12 p. in-4 (n° 20).
- Lettre au clergé de son diocèse, à l'occasion du Jubilé et de la prochaine fête de saint Julien. Le Mans, imp. Monnoyer, 4 p. in-4 (n° 21).
- BOUDEVIN (A.). — La Vie pratique à la campagne. La Chartre, J. Moire, 1 vol. in-8, 226 p.
- BOUTTIÉ (Georges). — Rapport au conseil municipal, rédigé au nom de la commission des finances, sur le budget primitif de la ville du Mans pour 1900. Le Mans, in-4.
- BOUVERET. — Alpes mancelles, Fresnay, Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Cénéry. Album gr. in-8 obl., contenant 12 vues phototypiques.
- Le Mans artistique. Recueil de luxe renfermant de belles vues phototypiques des monuments du Mans. In-4.
- BOUVIER (M^{gr}), évêque de Tarentaise. — La Morale indépendante. Mandement pour le carême de l'année 1900. In-4.
- BROC (vicomte de). — Une noble vie. Bellême, Levayer, 1898, 8 p. in-18.
- L'Histoire de l'année. Paris, Lamulle et Poisson, 1 vol. in-12, 292 p.
- BROUSSAIS (le Dr Maxence), de l'Université de Paris. — Ambroise Paré. Sa vie, son œuvre (1509-1590). Paris, Jules Roussel, 59 p. in-8.
- BULLETIN de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 2^e série, t. XII (1900). Laval, L. Moreau, 1 vol. in-8, avec planches et vign. dans le texte.
- BULLETIN de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, années 1899-1900, t. XXXVII. Le Mans, Ch. Monnoyer, 1 vol. in-8, 468 p., avec pl. et dessins, plus 72 p. du *Bulletin de la Commission météorologique de la Sarthe*.
- BULLETIN de l'Éducation chrétienne dans le diocèse du Mans, 10^e année. Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 16 p. in-8.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Sarthe, année 1900. Le Mans, Ch. Monnoyer, 40 p. in-8.
Tiré à 50 exempl.

CATALOGUE de la collection de tableaux, dessins, ouvrages composant la bibliothèque, et d'un important mobilier dépendant de la succession de M. Edmond Fontaine, président honoraire du tribunal civil de La Flèche, vendus aux enchères publiques du 11 au 20 février 1900. La Flèche, Besnier-Jourdain, 10 p. in-4.

CATALOGUE des publications et gravures envoyées par la Société historique et archéologique du Maine à l'Exposition universelle de 1900. Classe 3. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 12 p. in-4 encadr. — Tiré à 50 exempl. et extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XLVIII.

CHAMARD (Henri), professeur à l'Université de Lille. — De Jacobi Peletarii cenomanensis (Jacques Peletier, du Mans) Arte Poetica (1555). Insulis, 1 vol. in-8.

CHAMBOIS (l'abbé Émile-Louis). Vie et Souvenirs du marquis de Maupas, sous-gouverneur du duc de Bordeaux (1786-1862). Laval, veuve A. Goupil, 1 vol. in-4, XII-263 p., avec portraits, planches, vignettes, autographes, etc.

— Deux fois Roi, scène historique en un acte, d'après Théaulon. Paris, René Haton (Lagny, imp. Emile Colin), 1 vol. in-18, 36 p.

CHANSON électorale. Mayenne, Bouly, in-4.

CHANTS liturgiques pour les saluts du Saint-Sacrement. Solesmes, imp. Saint-Pierre, in-4. Tiré à 100 exempl.

CHAPPÉE (Julien). — Analyse des registres de mariages, baptêmes et sépultures : état civil de la Brulatte. Laval, Moreau, 1899, 32 p. in-8. — Extr. du *Bulletin de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*.

CHAVANON (Jules), archiviste. — Greffin Affagart, pèlerin (manceau) de Terre-Sainte (1533-1534), et sa relation. Paris, 1899, 1 vol. in-8. — Extr. du *Bulletin hist. et philol. du Ministère de l'Instruction publique*, année 1898.

CHEVALLIER (l'abbé L.). — Notes sur la flore du Sahara. Genève et Bâle, Georg et Cie, 16 p. in-8. — Extr. des *Mémoires de l'Herbier Boissier*, et tiré à 30 exempl.

CIRCULAIRE du Comité catholique pour la défense des inté-

- rêts religieux et sociaux dans le diocèse du Mans. Le Mans, A. Bienaimé, 20 novembre 1900, 3 p. gr. in-8.
- CIRCULAIRE du Comité des Écoles chrétiennes libres de la ville du Mans, souscription 1899-1900. Le Mans, imp. du *Nouvelliste de la Sarthe*, 2 p. in-4.
- COLLOT (l'abbé Félix). — Lcs Cérémonies du sacre d'un évêque. Sermon prononcé à l'église Saint-Roch de Paris, le 26 juin 1898, par l'abbé Félix Collot, aumônier du monastère des Filles de Notre-Dame, à Châtillon (Paris), à l'occasion du sacre de Monseigneur de Bonfils, curé de Saint-Roch, évêque élu du Mans. Paris, E. Petithenry, s. d. (1898), 24 p. in-12.
- COMICE agricole de Laval. Concours annuel. — Catalogue et Liste des prix. Laval, Auvray, 2 broch. in-8.
- COMPTE-RENDU des recettes et dépenses faites pour l'Œuvre de la propagation de la foi dans le diocèse du Mans, exercice 1899. Le Mans, Bienaimé, 16 p. in-8; — pour l'Œuvre de la propagation de la foi, de la Sainte-Enfance et de Saint-François de Sales dans le diocèse de Laval, exercice 1899. Laval, Chailland, 20 p. in-8.
- COMPTOIR d'escompte de la Sarthe. — Assemblée générale des actionnaires, le jeudi 22 mars 1900. Compte-rendu et rapport annuel sur les comptes de l'exercice 1899. Le Mans, Ch. Monnoyer, 8 p. in-4.
- CONCOURS départemental d'animaux reproducteurs du département de la Sarthe, année 1900. Liste des prix. Le Mans, Ch. Monnoyer, 32 p. in-8.
- Ibid. Catalogue des animaux exposés et produits agricoles. Le Mans, Ch. Monnoyer, 32 p. in-8.
- CONSEILS d'arrondissement de La Flèche, session ordin. de 1900. Rapport présenté par le sous-préfet. La Flèche, Besnier-Jourdain, in-8; — de Mamers. Le Mans, A. Bernachin et C^{ie}, 48 p. in-8. Tiré à 80 exempl.; — de Saint-Calais. Saint-Calais, Peltier, 24 p. in-8.
- CONSEIL général du département de la Mayenne, année 1900. Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations. Laval, L. Moreau, 2 vol. in-8.
- CONSEIL général du département de la Sarthe, année 1900. Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations. Le Mans, Assoc. ouvr., 2 vol. in-8.

- CONTEUR (Le) de la Veillée. Almanach du Maine et du Perche pour l'année 1900 (Sarthe, Eure-et-Loir, Orne). Nogent-le-Rotrou, Filleul, 1 vol. pet. in-16, 74 p. avec vignettes.
- COURTAUX (T.). — Généalogie des Vannier, alias Le Vannier, Le Vanier, Le Vasnier, Le Vennier, Le Venier (Normandie, Maine, Poitou, etc.). Bergerac, Castanet, 71 p. in-8.
- COURTAUX (T.) et LANTIVY DE TRÉDION (comte de). — Histoire généalogique de la maison de Lantivy, de ses alliances et des seigneuries qu'elle a possédées (Bretagne, Maine, Anjou et Languedoc). Paris, Cabinet de l'historiographe, 1 vol. in-4, 451 p., avec fig.
- COUTARD (l'abbé Albert). — Étude bibliographique sur « La Cathédrale Saint-Julien du Mans », de M. l'abbé Amb. Ledru. Le Mans, A. Bienaimé, 16 p. in-8, avec 1 vign. Extr. de la *Semaine du Fidèle* et tiré à 25 exempl.
- COUTURIER (Dom J.), abbé de Solesmes. — Vie de la Mère Saint-Augustin de Jésus, fondatrice de l'Institut des Saints-Noms de Jésus et de Marie. Paris, Retaux, 1899, 1 vol. in-18, XII-38 p., avec grav.
- DEJAULT-MARTINIÈRE (Charles). — Guide des Tramways dans la Sarthe. Le Mans, A. de Saint-Denis (imp. Ch. Monnoyer), 1 vol. in-18, 144 p., illustré de nombreux dessins.
- DEJAULT-MARTINIÈRE (Ch.) et V. PAVET. — Le Collège du Mans pendant la Révolution, 2^e partie (du passage de l'armée vendéenne à l'ouverture de l'École centrale). Travail publié en tête du *Palmarès de la distribution des prix du Lycée du Mans*, le 31 juillet 1900.
- DELAGÉNIÈRE (D^r H.). — Statistique des opérations pratiquées au Mans, à l'hospice de l'Enfant-Jésus, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1899. Le Mans, Ch. Monnoyer, 28 p. in-8.
- DERENNE (L.). — Quelques conseils aux jeunes filles. Mayenne, Poirier-Béalu, in-8.
- DESCHAMPS (Léon), professeur au Lycée du Mans. — René Levasseur, le « boucher de Sedan ». Etude publiée dans *La Révolution française*, livr. de juillet 1900, p. 25-35.
- DESHAYES-DUBUISSON (M^{me} A.). — Lettres familières sur l'Education. Paris, Librairie Européenne, 1 vol. in-8.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

FLEURY (Gabriel). — La chambre de Henri IV au château de la Tournerie. Mamers, Fleury et Dangin, 12 p. in-8, avec planches. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 50 exempl.

FONTENELLE DE VAUDORÉ (De la). — Autour du drapeau blanc. Biographies inédites des chefs vendéens et chouans. Travail publié dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1^{re} livr. de 1900.

FOUQUÉ (Mgr Gabriel), vicaire-général d'Alger. — Fête du 1^{er} Zouaves. Discours prononcé à la cathédrale d'Alger, le 5 septembre 1900. Alger, Ad. Jourdan, 28 p. in-8.

FOUQUERAY (R. P. Henri), S. J. — Le Père Jean Suffren à la cour de Marie de Médicis et de Louis XIII. Étude publiée dans la *Revue des Questions historiques*, année 1900.

FROGER (l'abbé Louis). — Un Bailliage seigneurial au XVIII^e siècle. Paris (Besançon, imp. Paul-Jacquin), 12 p. gr. in-8. — Extr. de la *Revue des Questions historiques* et tiré à 25 exempl.

— Lazare de Baïf. Étude, d'après le livre de M. Lucien Pinvert, publiée dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XLVII, p. 214-222.

— Tresson ; notice historique et archéologique, publiée dans la *Revue hist. du Maine*, t. XLVIII, 48 p. in-8, avec 5 fig.

— L'Élection d'un abbé de Saint-Calais (l'abbé A. de Crevant) en 1515. Travail publié dans la *Province du Maine*, année 1900, 7 p. in-8.

— La Confrérie de sPrêtres du doyenné de La Ferté-Bernard. Travail publié dans la *Province du Maine*, année 1900, 7 p. in-8.

GALLAND (Alfred), professeur au Lycée de Laval. — L'Histoire de la Révolution dans les archives départementales de la Mayenne. Publiée dans *La Révolution française*, livr. de novembre 1900, p. 455-461, 7 p. in-8.

GASTÉ (Armand). — Du rôle de Scarron dans la « Querelle du Cid ». Lettre à M. L. Petit de Julleville, professeur en Sorbonne. Caen, Henri Delesques, 30 p. in-8, avec 2 planches phototypogr. Extr. des *Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*.

GASTEBOIS (V.). — L'Analyse logique. Château-Gontier, Veau-Besnardeau, in-8.

GEAY (Mgr). évêque de Laval. -- Lettre pastorale et Mandement pour le carême de l'année 1900. Laval, Chailland, in-4.

— Oraison funèbre de Mgr Bouvier, évêque de Tarentaise. Laval, Chailland, in-4.

— Lettres pastorales au clergé et aux fidèles du diocèse de Laval. Laval, Chailland, 2 broch. in-4.

— Allocution prononcée à l'occasion du service du colonel de Villebois-Mareuil. Laval, Chailland, in-4.

GENTIL (Ambroise), professeur au Lycée. — Nouvelles notes au sujet du *Rosa Macrantha* Desp. Réponse à M. Hy. Publiées dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 2^e série, t. XXIX. Le Mans, Ch. Monnoyer, in-8.

— Notice sur les Primevères sarthoises. Travail publié dans le même *Bulletin*, p. 337-356.

GÉOGRAPHIE pittoresque et monumentale de la France. — Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire. Paris Flammarion, 1 vol. gr. in-8, avec grav.

GODET (l'abbé). — La Station néolithique de Ceton et son mobilier. Travail publié dans la *Revue Normande et Percheronne*, livr. de septembre-octobre 1900, p. 294-305.

GOLIN (Raoul), ingénieur-agronome. — Pasteurisation et stérilisation des produits de la laiterie. Travail publié dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 2^e série, t. XXIX, p. 225-240, in-8.

— La population bovine du Maine et de l'Anjou au XIX^e siècle. Le Mans, Ch. Monnoyer, 24 p. in-8. — Extr. du même *Bulletin*.

GRAFFIN (Roger). — Madame de Sévigné au pays du Maine. Mamers, Fleury et Dangin, 12 p. in-8, avec 2 portr. — Tiré à 50 exempl. et extrait de la *Revue hist. et archéol. du Maine*.

GROSSE-DUPERON. — Souvenirs du Vieux-Mayenne. Les sieurs de Beauchesne et les calvairiennes de Mayenne. Mayenne, Poirier-Béalou, 1 vol. gr. in-8, 473 p., avec illustr.

- La Basilique de Notre-Dame de Mayenne. Mayenne, Poirier-Béalu, iv-33 p. in-18, avec armoiries.
- GROUCHY (vicomte de). — Une Ascension aérostatique en 1785. Relation extraite des papiers de M. de Clermont-Gallerande. Publiée dans le *Cabinet historique et littéraire*, 1899, p. 348-351.
- GUIGNARD (l'abbé V.). — Le poète Racan. Étude biographique et littéraire, publiée dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XLVII, p. 53-81, 175-219.
- GUILLOREAU (R. P. dom Léon), de Solesmes. — Etudes monastiques : I. Fragments d'un obituaire de la Chartreuse du Parc-d'Orques-en-Charnie. Mamers, Fleury et Dangin, 80 p. in-8, avec fig. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 100 exempl.
- Etudes monastiques : II. Chapitres généraux des abbayes de Saint-Aubin et Saint-Serge d'Angers, XIV^e-XVI^e siècles. Angers, Germain et Grassin, 45 p. in-8. — Extr. de la *Revue de l'Anjou*.
- HÉDIN (Marcel). — Société d'encouragement au travail du département de la Sarthe. Distribution solennelle du 11 février 1900. Rapport sur le résultat du concours. Le Mans, imp. Sarthoise, 32 p. in-8.
- HERVÉ (Dr Paul). — René Levasseur, chirurgien-accoucheur au Mans, ancien conventionnel (1747-1834). Angers, Germain et Grassin, 1899, 40 p. in-8, avec portr. — Extr. des *Arch. médicales d'Angers*.
- HERVÉ (Paul). — Conseil de Prud'hommes du Mans. Concours des récompenses ouvrières en 1899. Rapport lu à l'audience solennelle du 11 février 1900. Le Mans, imp. Sarthoise, 20 p. in-8.
- Les Récompenses ouvrières au Conseil de Prud'hommes du Mans. Notice historique, in-8.
- Vente aux enchères publiques au Mans, du 17 au 20 décembre 1900, de tableaux, dessins, gravures, faïences et sculptures anciens et modernes, composant la collection de M. Paul Hery. Au Mans, Ch. Blanchet, 8 p. in-8.
- HORAIRE des grandes lignes de chemins de fer et des tramways à vapeur de la Sarthe au départ du Mans. Renseignements utiles. Le Mans, imp. L. Hunault, s. d. (1900), 32 p. in-18, papier rouge.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

- LAURAIN (E.), archiviste de la Mayenne. — Les Observations de M^e Launay, curé de Ruillé-le-Gravelais (1771-1790). Notes pour servir à l'histoire d'une paroisse rurale du Bas-Maine. Laval, L. Moreau, 78 p. in-8. — Extr. du *Bulletin de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*.
- LE BAILLIF (le colonel), de Préaux. — Mémoires. Publiés dans le *Bulletin de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*, année 1900, p. 149-160.
- LE Coz (P.). — Couplets et rondeaux de la Revue : Le Mans, 6. P. Revue locale et d'actualité, en un prologue et 30 tableaux, jouée à l'Alcazar du Mans, en 1900. Le Mans, imp. Sarthoise, II-12 p. in-8.
- LEDRU (l'abbé Amb.) et Gabr. FLEURY. — La Cathédrale Saint-Julien du Mans ; ses évêques ; son architecture ; son mobilier, par l'abbé Ambroise Ledru, avec la collaboration de Gabriel Fleury. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1 vol. in-fol., XII-512 p., illustré de 6 compositions de Lionel Royer et d'Arsène Le Feuvre, 27 planches en chromotyp. et photograv. typogr. et 200 fotogr. ou dessins dans le texte.
- L'église Saint-Pierre et les curés de Précigné. Travail publié dans la *Province du Maine*, année 1900, 10 p. in-8, avec 2 planches.
- Saint-Flaceau du Mans, ou la genèse d'une Légende apocryphe. Ibid., 11 p. in-8.
- Gilles de Rais, dit Barbe-Bleue, maréchal de France. — Sa jeunesse (1404-1424). Travail publié dans l'*Anjou historique*, livr. de novembre 1900, p. 233-239.
- LEGOUÉ (l'abbé Charles), curé de Maresché. — Dictionnaire de Philatélie. Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 1 vol. in-8, XVI-175 p., avec 2 planches lithogr.
- LEMEUNIER (l'abbé B.), curé-doyen de La Chartre. — Discours prononcé le 3 septembre, 1899, dans l'église de Montabon, à l'occasion d'une bénédiction de cloches, en présence de S. G. Monseigneur de Bonfils, évêque du Mans. La Chartre-sur-le-Loir, J. Moire, 1899, 12 p. in-8.
- LÉOPOLD DE CHÉRANCÉ (R. P.), capucin. — Saint François d'Assise, 7^e édition. Paris, 1 vol. in-8, avec portrait et gravures.

- LEROY (E.). — Elections municipales du Mans, scrutin du 4 novembre 1900. Profession de foi à ses « chers concitoyens ». Le Mans, Ch. Blanchet, 1 feuille in-4.
- LE VAYER (Paul). — Exposition universelle de 1900, ville de Paris, service des Travaux historiques. Paris, Imprimerie Nouvelle, 31 p. in-8.
- LÉVEILLÉ (l'abbé H.). — Nouvelle classification des Hybrides. Lons-le-Saunier, L. Declume, 4 p. in-8. — Extr. du *Compte-rendu du Congrès international de botanique à l'Exposition universelle de 1900*, p. 355-358.
- LHERMITTE (Julien), archiviste de la Sarthe. — Archives départementales, communales et hospitalières de la Sarthe. Rapport de l'Archiviste. Le Mans, Assoc. ouv. de l'imp. Drouin, 16 p. in-8.
- Notice bibliographique sur les Observations de M^e Lounay (1771-1790). Publiée dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XLIX, p. 140-152.
- LIGER (F.). — Découverte de la ville de Varacia à Sargé (Loir-et-Cher). Paris, Champion (Laval, Lelièvre), 88 p. in-8, avec 2 plans et 7 grav.
- Grannonna, station de la Table Théodosienne et place forte du *Tractus Armoricani*. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 30 p. in-8. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 50 exempl.
- LINIÈRE (Raoul de). — Excursion historique et archéologique à La Flèche et au Lude, 25 juillet 1900. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 39 p. in-8, avec 1 plan, 7 héliogr. et vign. dans le texte. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 50 exempl.
- LISTE des plus grandes fleurs de chrysanthèmes. Le Mans, Jobidon et C^{ie}, in-8.
- LISTE des prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée à Laval, au Grand-Séminaire, en juillet 1900. Laval, Chailland, in-4.
- LISTE des prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée au Grand-Séminaire du Mans et prêchée par l'abbé de Ligonnès, vicaire gén. de Mende et supérieur du Grand-Séminaire, du 23 au 28 juillet 1900. Le Mans, Ch. Monnoyer, 8 p. in-4.

LIVRE (Le petit) des parents éducateurs. Le Mans, Ch. Monnoyer, 24 p. in-8.

LYCÉE du Mans. — Palmarès de la distribution des prix sous la présidence de M. Caillaux, ministre des finances, le 31 juillet 1900, précédé du discours de M. Caillaux, de la 2^e partie du travail de MM. Dejault-Martinière et Pavet, intitulé : Le Collège du Mans pendant la Révolution, et suivi du discours de M. Léger, professeur de philosophie. Le Mans, imp. Sarthoise, iv-144 p. in-8.

MARÉCHAUX (Les) de Tessé, de Villars et de Berwick dans les Alpes (1707-1710). Travail publié dans le *Journal des Sciences militaires*, année 1899, p. 463-476.

MAUTOUCHET (Paul), docteur ès-lettres. — Le conventionnel Philippeaux. Paris, Société nouvelle de librairie (Le Mans, imp. Cl. Roulier), 1 vol. gr. in-8, XLVI-408 p., avec portrait et fac-similé.

— De ultimo generali conventu Cleri Gallicani, anno MCCCCLXXXVIII habito. Thesim proponebat Facultati litterarum Universalitatis Parisiensis. Cenomani, ex typis Cl. Roulier, 1 vol. gr. in-8, 112 p.

MIGNON (l'abbé A.), curé du Lude. — La Philosophie cartésienne dans le clergé de France aux débuts du XIX^e siècle. Publié dans la *Revue du Clergé français*, t. XX, 15 septembre 1899, p. 134-156.

MILLON (l'abbé). Le Camp de Jublains, dans la Mayenne, l'ancienne Nœodunum, capitale des Aulerces-Diablintes. Rennes, Prost, 10 p. in-8. — Extr. du *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vilaine*.

MISSÆ propriæ ad usum congregationis Sancti Petri de Solesmis, ordinis sancti Benedicti. Solesmis, imp. Saint-Pierre, 1 vol. in-4. Tiré à 150 exempl.

MONTESSON (comte Raoul de). — Vocabulaire du Haut-Maine, 3^e édition revue et considérablement augmentée par le vicomte Charles de Montesson, son fils. Le Mans, Charles Monnoyer, 1 vol. in-8, VIII-543 p.

MORANCÉ, architecte-voyer. — Notice sur les habitations ouvrières dans le Maine. Le Mans, Ch. Monnoyer, 28 p. in-8, avec 8 pl. — Extr. du *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe* et tiré à 150 ex.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

- ORDO divini officii sacrique peragendi juxta ritum romano monasticum in abbazia Sancti-Petri de Solesmis..... pro anno Domini 1900. Solesmis, è typ. Sancti-Petri, 1 vol. in-18, XXIV-160 p.
- OUVRARD DE LA HAYE. — Le Déporté de la Mayenne, ou le Batave heureux. Voyage par terre et par mer. Paris, 1 vol. pet. in-8, 250 p.
- PALÉOGRAPHIE musicale, suite, 12^e année (1900). Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 vol. in-4.
- PAPE-CARPANTIER (M^{me} Marie). — Enseignement de la lecture, à l'aide du procédé phonomimique de M. Grosselin, par M^{me} Marie Pape-Carpantier, avec la collaboration de M. et M^{me} Charles Delon. — Exercices complémentaires, par MM^{elles} M. Gleyre et M. Pape-Carpantier. Paris, Hachette et C^{ie}, 1 vol. pet. in-16.
- PHILEBERT (le général C.). — Le Prytanée. Limoges et Paris, Charles Lavauzelle, 1 vol. in-16, 177 p.
- PINVERT (Lucien), docteur ès-lettres. — Lazare de Baïf (1496-1547). Paris, A. Fontemoing, 1 vol. in-8, 132 p.
- PLANTÉ (Maurice), 1877-1899. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1 vol. in-8, 146 p., avec nombreuses grav.
- POIVET (M^{me} Amélie). — Le secret d'Odette. Le Mans, imp. Sarthoise, 1 vol. in-8. Tiré à 150 exempl.
- POSTILLON (Le). Almanach - annuaire du Perche (Orne, Sarthe, Eure-et-Loir, Eure) pour 1900. Mortagne, Bigot, 1 vol. in-16, 160 p.
- POULET (l'abbé P.-L.), curé de Guécélard. — Chants de Mai, cantiques avec musique, composés par l'abbé P.L. Poulet. In-4.
- Chants de Noël, 25 cantiques à l'Enfant-Jésus, à 2 voix avec accompagnement. 1 vol. in-8, 106 p. de musique.
- PROVINCE du Maine (La). Union historique et littéraire. Recueil mensuel publié sous la direction des abbés Ambr. Ledru, Ern.-L. Dubois et Henri Bruneau. Tome VIII. Laval, A. Goupil, 1 vol. in-8, 400 p., avec planches et vignettes dans le texte
- PSAUMES notés des vêpres et de l'office pour tous les dimanches et fêtes doubles. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 vol. in-18.

- RAPPORT du conseil de surveillance des ardoisières de la Mayenne, année 1900. Laval, Auvray, in-4.
- REBUT (Didier). — Le Jubilé des Ecoliers de l'Oratoire du Mans, 1756-1775. Travail publié dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 2^e série t. XXIX, (1899-1900), p. 253-263.
- RECUEILS des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, année 1900. Laval, L. Moreau, 1 vol. in-8; — de la préfecture de la Sarthe, année 1900. Tome LXXIX. Le Mans, Assoc. ouvr., 1 vol. in-8.
- RÈGLEMENT de la Caisse d'épargne de Mayenne. Mayenne, Poirier-Béalu, in-8.
- RÉUNION des Chambres de commerce régionales tenues au Mans, le 1^{er} juillet 1900. Le Mans, imp. Sarthoise, 16 p. in-8.
- RÉUNION générale annuelle des Pèlerins de Terre-Sainte (janvier 1900). Rapport du secrétaire. Le Mans, Roulier frères, 4 p. in-12.
- REVUE historique et archéologique du Maine, tomes XLVII et XLVIII. Le Mans, de Saint-Denis (Mamers, imp. G. Fleury et A. Dangin), 2 vol. in-8, 320, 312 p., avec portr., grav. et vign. dans le texte.
- REVUE littéraire et artistique du Maine, 19^e année. Le Mans, imp. Sarthoise, 1 vol. in-8, 288 p., avec portr.
- RICHARD (Jules-Marie) — Les « Torches » des communautés Lavalloises aux processions de la Fête-Dieu au XVII^e siècle. Travail publié dans le *Bulletin de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*, 4^e trim. 1899, p. 456-470. — Deux documents relatifs au château de Laval, 1542 et 1631. Publiés *ibid*, année 1900, p. 422-438, avec deux fotogr.
- RIVIÈRES (le baron de). — Portrait de G. Daillon du Lude, évêque d'Albi. Toulouse, Privat, in-8. — Extr. du *Bulletin de la Soc. archéol. du Midi de la France*.
- ROBERT (l'abbé Charles), de l'Oratoire de Rennes. — Urbain de Hercé, dernier évêque et comte de Dol, grand-aumônier de l'armée catholique et royale, fusillé à Vannes en 1795, d'après des documents inédits. Paris, Retaux, 1 vol. in-8, XIII-499 p., avec 2 portr. et une carte.

- ROTURO (Joseph), ouvrier en parapluies. — A propos de l'inauguration du gaz à Bessé-sur-Braye (Sarthe) (en vers et en prose). Saint-Calais, A. Cuignier, 8 p. in-8.
- ROUSSEAU (l'abbé Henry), curé de Précigné. — Pèlerinage diocésain du Mans à Rome, Lorette, Assise, etc. Journal d'un Pèlerin, 12-24 février 1900. Le Mans, A. Bienaimé-Leguicheux, 76 p. in-8, avec 1 itinéraire. — Extr. de la *Semaine du Fidèle*.
- SALOMON (D^r L.). — Projet d'organisation du service de l'assistance médicale gratuite à domicile. Le Mans, Jobidon et C^{ie}, 16 p. in-8. — Tiré à 150 exempl.
- SARTHOIS (Le Petit), almanach pour 1900, contenant un calendrier, des notices agricoles et horticoles, les marchés et foires de la Sarthe, etc. Le Mans, Bienaimé, 80 p. in-32.
- SÉCHÉ (Léon). — Volney (1757-1820). Etude, suivie du pamphlet de Volney : La Sentinelle du peuple. Documents inédits. Paris, Lechevallier, 1899, 1 vol. in-8, avec portr.
- Un normalien sous la Restauration : Charles Loyson, d'après des documents inédits. Paris, 1899, 34 p. in-8. — Extr. de la *Revue des Deux-Mondes*.
- SÉGUIN (Léon). — Compagnie d'éclairage par le gaz des villes du Mans et de Vendôme. Exposition universelle internationale de 1900, classes 102, 109 et 112. Le Mans, Hunault, 39 p. gr. in-8.
- SÈZE (le comte de). — Historique de la laicisation de l'École communale des filles de Chemazé (Mayenne). Château-Gontier, Leclerc, in-8.
- SOCIÉTÉ anonyme des mines de charbon minéral de la Mayenne et de la Sarthe. Assemblée générale du mercredi 11 avril 1900, à Laval, et rapport du Conseil d'administration. Laval, Auvray, 8 p. in-4.
- Ibid. Compte-rendu de l'année 1899. Le Mans, Ch. Monnoyer, in-8.
- SOCIÉTÉ d'assurance mutuelle immobilière du Mans contre l'incendie. Assemblées générales annuelle ordinaire et extraordinaire du mardi 8 mai 1900. Le Mans, Ch. Monnoyer, 28 p. in-4.
- SOCIÉTÉ de Saint-Vincent-de-Paul. Conférences du Mans. — Procès-verbaux des assemblées générales des 19 juillet et



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

- et de Poncé. Mamers, Fleury et Dangin, 76 p. in-8, avec portr. et grav. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 100 exempl.
- TRAITÉ passé entre les fabriques des paroisses du Mans et la Société des Pompes funèbres. Le Mans, Ch. Monnoyer, 20 p. in-4. Tiré à 100 exempl.
- TRIGER (Robert). — L'Église de Saint-Pavin au Mans. Le Mans, Ch. Blanchet, 16 p. in-8. — Extr. de *La Sarthe*, des 9 et 13 février 1900.
- L'Église Saint-Benoit du Mans. Le Mans, Ch. Blanchet, 16 p. in-8. — Extr. de *La Sarthe* des 12 et 14 novembre 1900.
- Étude sur la navigation de la Sarthe avant 1789, présentée au 8^e congrès de la Loire navigable. Nantes, G. Schwob et fils, 16 p. in-16. — Extr. du journal *La Loire navigable*, juillet-août 1900
- Notes d'archéologie : la Cathédrale de Séez. Travail publié dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XLVII, p. 287-295, avec 3 planches extraites de *La Normandie monumentale et pittoresque*.
- Léon Duchesne de La Sicotière, avocat, sénateur de l'Orne, membre correspondant de l'Institut (1812-1895). — Sa vie et ses œuvres, par Robert Triger. — Bibliographie de ses écrits, par Louis Polain. Alençon, Renaut de Broise, 1 vol. gr. in-8, LXXXVIII-254 p., avec 1 portr. et 1 planche.
- Le Maine à l'Exposition universelle de 1900, art rétrospectif, beaux-arts, enseignement. Travail publié dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XLVIII, p. 149-166.
- UBALD D'ALENÇON (R. P.). — Le T. H. Fr. Séraphin, de Beaufay (Auguste-Céron), frère quêteur du couvent des Capucins d'Angers. Notice publiée dans le n^o 450 des *Annales Franciscaines* (février 1900), p. 74-82.
- USAGES locaux du canton de Bonnétable. Bonnétable, Morizot; in-4.
- UZUREAU (l'abbé). — Un aumônier des Chouans, Jean Baudouin, vicaire à Avrillé. Laval, imp. Moderne, 1899, 8 p. in-8.
- Une Question de préséance entre les évêques du Mans et d'Angers en 1699. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 9 p.

- in-8. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 100 exempl.
- VAGNAIR (Rod.) et F. VENTURE. — Kléber et les Vendéens, décembre 1793 : Le Mans, Laval, Savenay. Extr. des papiers de Kléber. Paris, imp. Dubois, 25 p in-8.
- VALLÉE (Eugène). — Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers. Table alphabétique des noms, dressée par Eugène Vallée, avec une introduction du comte Bertrand de Broussillon. Paris, Picard (Laval, imp. A. Goupil), in-8.
- VAVASSEUR (l'abbé Joseph-Aug.). — La Confrérie de Sainte-Anne à Moncé-en-Saosnois au XVIII^e siècle. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 30 p. in-8. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 50 exempl.
- VÉREL (Charles). — Les Seigneurs de la Motte-Fouquet. Alençon, Renaut De Broise, 1899, 96 p. in-8, avec 1 carte des forges de Cossé. — Extr. du *Bulletin de la Société hist. et archéol. de l'Orne*, année 1898.
- VÉRON-DUVERGER. — Etude sur Forbonnais, par son petit-neveu Véron-Duverger, ancien conseiller d'Etat, directeur général des chemins de fer, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite. Paris, Guillaumin, 1 vol. in-8, XIX-238 p.
- VIE (La) spirituelle et l'oraison d'après la Sainte-Écriture et la tradition monastique. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 vol. in-8.

L. BRIÈRE.

CHRONIQUE

Depuis la publication de la dernière livraison, le Conseil de la Société a admis comme membre titulaire :

M. le baron LERET D'AUBIGNY (Lucien), château de Boisdoubllet, par Torcé (Sarthe).

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DU MANS

Dans sa séance du 16 novembre dernier et sur la proposition d'un de ses membres, M. A. Le Feuvre, le Conseil municipal du Mans a décidé le transfert du Musée archéologique, enfoui *provisoirement* depuis 1848 sous le théâtre, dans l'ancienne crypte de Saint-Pierre-la-Cour, ou crypte de l'École mutuelle, qui va être restaurée à cette occasion.

Cette décision répond à des vœux maintes fois exprimés et fait honneur au Conseil municipal du Mans. Non seulement elle met les riches collections archéologiques de la ville du Mans à l'abri du danger d'incendie, mais elle leur assure un cadre original, d'un double intérêt historique et architectural. Dernier reste de l'église de sainte Scholastique, « la sainte municipale », patronne du Mans, la crypte de Saint-Pierre-la-Cour évoque de multiples souvenirs et convient tout particulièrement à sa nouvelle destination. Peu à peu sa restauration sera complétée par l'amélioration des abords et par d'intéressantes transformations qui seront fort appréciées par l'élite de la population. Dès aujourd'hui,



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

vu sur un autre. ᚛ : Une croix grecque pattée. ✠ TVRONVS CIVI.

Six autres de ces deniers à la légende SCS MARTINVS sont frappés au nom de Philippe-Auguste, roi de France de 1180 à 1223 ; quatre ont pour revers ✠ PHILLIPVS RE, le cinquième ✠ PHILLIPVS REX, et le sixième ✠ PHILIPVS REX. Un septième a pour légende, autour du *châtel* à fronton de l'avvers, ✠ TVRONUS CIVIS, et pour revers ✠ PHILIPVS REX.

Ceux du Mans portent au revers une croix cantonnée de deux globules et soutenant à ses bras l'*alpha* et l'*oméga*, avec cette inscription : ✠ SIGNVM DEI VIVI. Leur avers, au monogramme erbertois, présente seul de nombreux différents dans sa légende : ✠ COMES CENOMANIS (quatre exemplaires), ✠ COMES CENOMANII (trois), ✠ COMES CENOMANIIS) deux), ✠ COMES CENOMNIS (deux), ✠ COMES CENONANIS (un), ✠ COMES CENOMNIS (un), ✠ COMES CENOMANIS (cinq), ✠ COMES CENOMANIS (trois), ✠ COMES CENOMNANIS (un), ✠ COMES CENOMANNIS (un), ✠ COMES CNOMANIS (un), ✠ COMES CNOMANS (un), et COMES CNEOMANIS (un).

Les deniers angevins sont frappés au monogramme de Foulques et avec le nom de la ville d'Angers : ✠ VRBS ANDECAVIS (cinq deniers), ✠ VRBS ANCCSV (deux), ✠ VRBS ANDCVE (un), ✠ ANDECAVE., sans *urbs* (un) ; quatre autres sont presque illisibles. — ᚛ : Une croix grecque pattée supportant à ses bras l'*alpha* et l'*oméga*. Légende : ✠ FVLCO COMES.

Sur les neuf deniers de Besançon, trois seulement sont en bon état. Avers : une sorte de temple supporté par deux colonnes. ✠ PTH OMARTIR. — ᚛ : Une croix grecque pattée. ✠ BISVNTIVM (1). L'un d'eux porte sur son avers : ✠ PTHOMARTIREZ.

(1) Duby, *Traité des monnoies des barons*, t. I, pl. III, ne publie aucun d'eux.

Ceux de Guingamp sont émis au nom d'Etienne II, comte de Penthièvre. Avers : Une croix grecque pattée, cantonnée aux 1 et 2 d'une étoile. ✚ STEPHAN COM. — R̄ : Une tête plus ou moins informe. ✚ GVINGAMP (1). L'un d'eux porte comme différent une étoile au-dessous de la tête, et un autre GVINGANP.

Le denier provençal de Charles I^{er} d'Anjou, frère de saint Louis et épouse de Béatrix de Provence 1246, a été publié par Duby (2). Avers : un *châtel* avec fronton, presque semblable à celui des deniers tournois. ✚ PVINCIALES. — R̄ : ✚ K . CO . P . FI . RE . F . (Karolus comes Provincie filius regis Francie.)

Selon MM. Hucher et Poey d'Avant, les deniers manceaux appartiennent aux longs règnes d'Henri II (1154-1189) et de Richard Cœur-de-Lion (1189-1199), rois d'Angleterre et comtes du Maine. Plusieurs d'entre eux, semblables aux deniers tournois frappés au nom de Philippe-Auguste, sont remarquables par la forme élégante et perfectionnée des lettres. Leur émission date certainement de la même époque, c'est-à-dire des vingt premières années du XIII^e siècle. Les deniers angevins sont antérieurs à 1218 et ceux de Guingamp à 1212 (3).

La présence parmi eux du denier de Charles d'Anjou fait remonter leur enfouissement au milieu même du XIII^e siècle.

HENRI ROQUET.

(1) Poey d'Avant, *Description des monnaies seigneuriales françaises*, pl. VI, nos 3, 4 et 7.

(2) Duby, *Traité des monnoies des barons*, t. II, p. 94 et pl. XCIII, n^o 14.

(3) Hucher, *Essai sur les monnaies frappées dans le Maine*, dans Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 717, pl. III, nos 15, 16, 17, 18. — Poey d'Avant, *Description des monnaies seigneuriales françaises*.

En consultant dernièrement de nouveaux documents, notre confrère M. Fleury s'est aperçu que le portrait, gravé par Tournier, publié en frontispice du *Parallèle de l'Architecture antique*, n'est pas celui de Fréart de Chambray, comme on l'avait supposé jusqu'ici, mais celui de son cousin François Sublet, seigneur de Noyers, baron de Dangu, à qui l'ouvrage est dédié. M. Fleury donne comme preuve le blason gravé à gauche de la tête avec le tortil de baron. François Sublet portait *d'azur au pal bretessé d'or, maçonné de sable, chargé d'une vergette de même* (1).

Pelletier dans son *Iconographie Cénomane* avait donné ce portrait comme celui de Fréart de Chambray, et dans mon *Essai d'Iconographie mancelle*, j'avais répété l'erreur. Je prie M. Fleury qui a bien voulu me la signaler de recevoir tous mes remerciements.

A. M.

Au moment de terminer cette chronique, le défaut de place nous contraint à ajourner à la prochaine livraison, l'insertion d'une intéressante note bibliographique relative au Commentaire de Guy Jouennaux sur Térence : nous prions notre obligeant correspondant d'agréer tous nos regrets de ce retard imprévu.

R. T.

(1) L. Régnier, *Les Carmélites de Gisors*, 1900.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

La vie et histoire de Madame sainte Barbe. Le Mystère joué à Laval en 1493 et les peintures de Saint-Martin-de-Connée (Mayenne), par le R. P. Louis Pottier, missionnaire. . . .	233
Bibliographie du Maine pour l'année 1900, par M. Louis Brière.	328

CHRONIQUES ET BIBLIOGRAPHIE

Réception de la Société Dunoise à la Maison de la reine Bérengère.	105
Excursion archéologique à Frasnay et inaugu- ration d'une plaque à Ambroise de Loré.	106
Le donjon de Beaumont.	107
Fête archéologique à Étival-en-Charnie. . . .	108
Fête patriotique à Marolles-les-Braults. . . .	108
Cinquantenaire du Lycée du Mans et 25 ^e anni- versaire de l'association des anciens élèves.	109
<i>L'Histoire littéraire du Maine</i> , par M. Hauréau.	110
<i>L'Éperon et la Vieille-Porte au Mans</i> , par M. Gabriel Fleury.	111
Dons à la bibliothèque de la Société par MM. Le Vayer, Grosse-Duperon et l'abbé Uzureau.	111
Aux Bénédictins de Solesmes.	225
La Société historique du Maine et la loi sur les associations.	227
Subvention du Conseil général de la Sarthe. . .	228
Admissions de nouveaux membres.	228, 352
Nécrologie : M. l'abbé Hamel et M. l'abbé Coutard.	229
Découverte à Saint - Benoit du Mans. . . .	229
Récompense décernée au <i>Dictionnaire de la Mayenne</i> , de M. l'abbé Angot.	230

<i>L'Histoire de la ville et du château de La Chartre-sur-le-Loir</i> , par M. l'abbé Denis, compte-rendu par M. Gabriel Fleury.	230
Le Musée archéologique du Mans.	352
Découverte de deniers mansais.	353
Notes sur un portrait de François Sublet, s ^r de Noyers, et sur le Commentaire de Guy Jouennaux sur Térence.	356

PLANCHES ET VIGNETTES

Pavés de l'abbaye Saint-Maur de Glanfeuil. 10-25, 216-223	
Moncé-en-Belin, plan de la commune.	27
— Plan de l'église.	30
— Vue extérieure de l'église	31
— Chœur de l'église.	33
— Clef de voûte du chœur de l'église.	34
— La Dormition de la Vierge.	35
La motte de Vaux.	199
Ex-libris des Maridort.	206
Cachet de Marin Rottier de Madrelles, 20 juin 1780.	206
Ex-libris de René-Anselme Négrier de la Crochardière.	212
Cachet de René-Anselme Négrier de la Crochardière, 23 mai 1779.	212
Fresnay-le-Vicomte, porte du château.	113
— Plan du château et de l'enceinte.	115
— Porte de ravitaillement du château, escalier, porte et détails.	121
— Plan du nouveau jardin public et des ruines du château.	121
— Porte du château avant la restauration.	125

Fresnay-le-Vicomte, armes de la ville.	137
— Croquis réduit de la plaque érigée le 4 juillet 1901, sur la porte du château.	169
Vue du Loir à Roche-Marie.	231
Plan et coupe du château de La Chartre-sur- le-Loir.	232
Peintures de Saint - Martin - de - Connée. Le sacrifice.	233, 253
— La demande en mariage.	263
— L'assaut.	249, 267
— Sainte Barbe et sa mère.	275
— Le supplice.	283
— Après le martyre.	287

NOMS D'AUTEURS

MM.		MM.	
Louis Brière.	329	G. Lefèvre-Pontalis.	160
Julien Chappée.	5, 215	A. Mautouchet.	356
R. Deschamps La Rivière.	71	L. Pottier.	233
G. Fleury.	230	H. Roquet.	26, 106, 313, 353
D ^r Horeau.	140	E. Travers.	153
E. Lefèvre-Pontalis.	138	R. Triger.	52, 143, 225, 356